REVUE AFRICAINE

VOLUME 53 ANNÉE 1909

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1909

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE

ALGER
TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN
IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR
2, PLACE DE LA RÉGENCE, 2

1909



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

LIII. — N°s 272-273. 1er ET 2e TRIMESTRES 1909.

RÉPARTITION ET CARACTÈRE DES VESTIGES ANCIENS DANS L'ATLAS TELLIEN (OUEST ORANAIS) ET DANS LES STEPPES ORANAISES ET ALGÉRIENNES

I. — TOMBES INDIGÈNES PRÉISLAMIQUES

1° *Répartition*. — La répartition des monuments de ce genre est très nette. On les trouve disséminés à foison, sans ordre apparent, dans les parties boisées, montagneuses, peu peuplées du Tell oranais, où l'eau n'est pas rare, où la vie est partout possible en tout temps; ils sont particulièrement abondants sur les feuilles *Sebdou*, *Saïda*, *Tiaret* (de la carte au 1/200.000 d'Algérie) dans toute la région montagneuse, et l'on aurait fort à faire si l'on se proposait d'en dresser un relevé complet.

Dans les régions steppiennes, ils abondent aussi, mais là seulement où la vie est possible en tout temps, par suite de l'existence de points d'eau; souvent ils jalonnent sur le cours de rivières desséchées actuellement, mais qui, peut-être, conservaient encore un peu d'eau à une époque reculée, et où, en tout cas, la vie est encore possible à certains moments, soit parce que ces rivières coulent temporairement, soit parce que leur lit se parsème de flaques pendant la saison des pluies; on trouve enfin ces tombes autour des bas-fonds et des lacs qui, pendant

l'hiver, s'emplissent plus ou moins (1). Comme c'est précisément aux mêmes endroits que les campements actuels s'établissent et qu'ils ont anciennement pu s'établir, on peut se demander si les indigènes de ces époques reculées n'avaient pas *coutume d'installer de préférence leurs nécropoles au voisinage de leurs campements habituels ou permanents.*

Il est vrai qu'on rencontre aussi quelques tombes dans des endroits éloignés de tout point d'eau, au milieu de régions absolument désertes pendant la plus grande partie de l'année, où les nomades ne peuvent pénétrer qu'en temps de pluie, en utilisant pour leurs besoins l'eau des flaques qui se forment sur le cours des rivières intermittentes. Mais ces tombes se présentent toujours par groupes formés d'un petit nombre d'unités seulement (4, 5 par exemple) ou même isolées ; toujours elles occupent des points culminants, semblent avoir été faites avec assez de soin, sont fréquemment de taille imposante (2) ; ne seraient-ce point *des tombes de chefs que l'on aurait à dessein inhumées dans la solitude, loin des autres nécropoles* (3) ?

---

(1) Les tombes indigènes préislamiques se rencontrent ainsi par centaines de mille autour du Chott Chergui, autour de toutes les dayas, sur les bords de l'Oued Touil, du Nahr Ouacel, etc.

(2) Ainsi, dans la Chebka de Berrouth, au nord de Znina, il s'en trouve une, sur le flanc sud, près du sommet, qui se profile sur le ciel, visible de loin, à des distances énormes ; c'est un cylindre surmonté d'un tronc de cône ; le tout assez bien conservé.

(3) Dans ces solitudes, les silex sont quelquefois abondants, ce qui laisse supposer que ces parties du pays étaient parcourues par des nomades, qu'il s'y formait des campements temporaires, que c'étaient des territoires de chasse (exemple : le plateau des Rahmane, entre Chellala et Guelt Esstel). D'autres fois les silex y sont très rares ; on ne les trouve qu'aux abords d'un petit nombre de points susceptibles de fournir des ressources en eau à certaines époques de l'année ; par exemple : le plateau dit Essouigâa, à l'ouest du Zarez Rarbi. On peut donc penser que déjà, à ces époques reculées, ces territoires offraient de telles difficultés d'alimentation en eau qu'ils étaient, comme aujourd'hui, presque constamment déserts.

Remarquons encore que, le plus souvent, les tombes indigènes se trouvent sur des lieux élevés, sur des buttes, des falaises, des berges escarpées, où elles attirent facilement l'attention ; elles forment souvent, dans ce dernier cas, des files interminables. Il y a là certainement une intention : on en trouve aussi au passage des cols ; toujours le *même désir d'attirer l'attention.* On compte, cependant, quelques nécropoles en plaine ; alors les tombes y sont dispersées sans ordre ; mais elles sont extrêmement nombreuses, d'où il suit qu'on les remarque forcément encore.

2° *Age.* — L'âge des tombes indigènes préislamiques, dans les régions que j'ai vues, paraît varier beaucoup, suivant les lieux ; certaines se superposent à des ruines romaines ; d'autres paraissent antérieures à certaines dunes, que l'on peut bien supposer en voie d'accroissement actuel, mais dont la formation remonte à une époque certainement très ancienne. De toute façon, je n'en ai jamais vu qui puissent être considérées comme contemporaines du quaternaire ancien, car elles se superposent toujours à ses dépôts. Elles sont donc au plus *néolithiques* et au moins *antéislamiques.* Dans quelques cas assez rares, on peut arriver à une approximation plus grande.

3° *Différents genres.* — Des observations ont été faites maintes fois par des archéologues, au sujet des variétés de type que présentent ces monuments. Je me bornerai à donner ici mes propres constatations, celles qui confirment leurs dires et surtout celles qui viennent s'y ajouter (1).

A) Sur les bords du Nahr Ouacel, on rencontre fréquemment des monuments à base circulaire, de forme

---

(1) Il serait certainement intéressant de condenser ce qui a été dit sur la matière et d'en donner une mise au point.

conique ou tronc-conique, à gradins plus ou moins nets. Certains peuvent avoir été considérables, atteignant presque aux proportions de petits « medracens. » Quelques-uns sont en moellons, relativement assez bien taillés pour qu'on puisse supposer qu'ils ont été faits avec assez de soin. Dans beaucoup il y a, sous le tronc de cône en gradins, un cylindre assez élevé (fig. 1, 2 et 3).

B) Dans l'Atlas tellien, dans les régions de Frenda, Sebdou, Saïda, ce sont souvent, au contraire, de simples tas de cailloux qui n'ont tout au plus de remarquable, parfois, que leurs dimensions.

C) On rencontre encore (notamment sur les bords de l'Ouerk, au nord de Chellala), des tas de cailloux maintenus au pied par un cercle de dalles plantées debout (fig. 4). Quelques bazinas formées de pierres posées à plat s'y entremêlent. Mais aucune n'atteint les proportions de celles du Nahr Ouacel, aucune ne paraît faite avec le même soin.

D) On trouve aussi (notamment aux abords de Chellala) des tombes analogues, mais dans lesquelles le tas de cailloux est remplacé par un tas de terre, recouvert de dalles (fig. 5); ou bien de simples tas de terre analogues, recouverts de dalles posées à plat par-dessus, également, mais sans cercle de dalles debout au pied (fig. 6). La terre une fois enlevée par les infiltrations des eaux de pluie, les dalles s'affaissent, s'écroulent, et celles de la base demeurent seules en place, plantées en terre obliquement, inclinées vers la périphérie (fig. 7).

E) Dans beaucoup d'endroits des steppes, dans le Djebel Amour, dans les Monts des Ouled Nayl, on rencontre encore un autre type; ce sont des assises concentriques de dalles plantées de champ, allant en augmentant légèrement de hauteur de la périphérie vers le centre; au-dessus, vient un tas de terre et de cailloux qui a pu être recouvert de dalles, maintenant éboulées (fig. 8).

F) Sur les bords de l'Oued Touil, au nord de Taguine, j'ai relevé le type suivant (à Jenèn Edderkaoui). Sur un soubassement circulaire formé de dalles posées à plat (de 10 m. de diamètre environ), s'élèvent des assises circulaires de dalles obliquement plantées et s'inclinant vers la périphérie; les assises vont en diminuant de diamètre de la base au sommet, formant une sorte de cône (fig. 9).

G) A côté, se trouvaient les vestiges d'un monument qui paraît avoir été plus considérable et dont le type se rencontre encore de loin en loin. Une double rangée de dalles plantées de champ dessine un cercle grossier; un petit carré s'y accole au sud, fait de la même façon. C'est la base de murs analogues à ceux que font encore les indigènes de certaines régions; la double rangée de dalles sert de parement de base à un mur en pierres sèches ou en moellons et terre, qui s'encastre à son pied, par un blocage, entre les dites dalles. Au-dessus devait s'élever un tumulus d'une des formes quelconques précitées, soit tas de terre recouvert de cailloux ou de dalles, soit gradins en retrait, soit simple amas de cailloux. Ce genre de tombes, plus soignées, plus importantes, était sans doute réservé à des chefs (fig. 10 et 11).

H) Souvent, les tombes sont posées à même sur le sol, et le fond de la chambre funéraire est un peu en contre-bas de celui-ci; d'autres fois, elles sont élevées sur un cercle dallé; parfois on voit rayonner, autour, des allées également recouvertes de dalles, de longueur bien variable : parages de dayas de Bou Guezzoul, notamment à Jebbanet Reguègue; bords de l'Oued Touil, au nord de Taguine; bords du Chott Chergui, à Kef Elguenine, près d'Elkroneïguète, etc. (fig. 12, 13 et 14).

Près d'Aïne Fritissa, à l'est de Chellala, on voit une grande bazina de laquelle partent deux murs en aile, dessinant les côtés d'un triangle équilatéral dont la bazina forme le sommet. Une bazina plus petite marque

un second sommet; au troisième, il y en avait aussi une, sans doute (fig. 15).

A Dayt Sidi Elkrouli, sur les bords de l'Oued Touil, au nord de Taguine, on voit une bazina imposante dressée sur une grande plate-forme dallée; le monument se dresse à la crête d'une pente très raide, sur laquelle serpente obliquement un sentier qui a été certainement aménagé autrefois (fig. 16).

I) Quelquefois, au lieu d'être circulaires, les bases sont elliptiques; entre Djelfa et Ben Yagoub, on en trouve d'hexagonales (fig. 17, 18); il en est de même près de Douis, un peu plus à l'ouest; elles paraissent avoir été surmontées d'assises en retrait, par gradins; peut-être de tumulus (?). Souvent elles sont carrées, et parfois alors de très grande taille, dallées presque toujours, et limitées par une enceinte de dalles debout, sur double rangée le plus souvent (fig. 19).

J) Quelquefois, le plan se complique encore. Ainsi, j'ai relevé, à la tête de l'Oued Sakeni (feuille *Znina,* au 1/200 000), auprès du lieu maraboutique dit Sidi Khal Allah, les vestiges d'un monument qui donnait en plan une ellipse avec deux portions de cercles accolées aux bouts (fig. 20); le caisson central qui avait formé la chambre funéraire était double, et le tumulus qui le surmontait avait dû être retenu au pied par des dalles plantées debout.

K) Toujours, les tombes dont les types viennent d'être décrits renferment une chambre funéraire de petite taille, en forme de dolmen; mais souvent les dolmens sont doubles ou triples (exemple: alentours d'Aflou, dans le Djebel Amour); au Djebel Cerdoun, près de Znina, M. Magny a trouvé six sépultures dans un même dolmen.

L) Dans les montagnes d'Elbeïda, au nord du Djebel Amour, j'ai observé la disposition suivante: une petite excavation évidemment artificielle, pratiquée dans une

paroi rocheuse, près d'un sommet à assises en gradins, et de forme hémisphérique (grossièrement), a sa bouche protégée par une muraille en pierres sèches qui forme comme un segment de dôme — ci-joint la coupe — (fig. 21). Je verrais là volontiers des tombes encore, combinaison de la grotte et de la construction aérienne; il est, en effet, impossible de croire que ces excavations ont pu servir d'habitations, à cause de leur exiguïté (au plus 1 mètre au plafond), et on ne voit pas quelle pouvait être leur destination.

En général, on trouve, autour de ces tombes, des traces de feu, ce qui laisse supposer que leurs auteurs faisaient des sacrifices sur des bûchers, en l'honneur de leurs morts; l'hypothèse que ceux-ci auraient été brûlés n'est pas admissible, en effet, puisque l'on retrouve toujours des débris de leur squelette dans celles de ces tombes qui n'ont pas été violées.

Ces variétés de tombes, de types et de perfection si divers, se trouvent parfois côte à côte: mais d'une façon générale, c'est sur les bords du Nahr Ouacel que l'on rencontre les plus soignées; tous ces types ne sont peut-être pas tous contemporains; ils indiquent peut-être des étapes diverses de la civilisation primitive; cependant on doit admettre qu'à une même époque des soins différents ont été apportés dans la confection des tombes, suivant la catégorie de l'inhumé. Enfin la nature des matériaux que l'homme avait sous la main a pu influer sur leur mise en œuvre.

Il y aurait lieu, sans doute, d'étudier de plus près les types que j'ai décrits précédemment et d'en faire un relevé plus complet, plus détaillé, quand l'occasion s'en présentera.

Les détails des formes géométriques qui les caractérisent me paraissent nettement inspirés par ceux des montagnes du pays, aux lignes si nettes et si géomé-

triques elles aussi, s'élevant, comme les tombes, sur des plateaux aux lignes larges, qui leur servent de socles. Quant à la forme générale, elle dérive naturellement de celle du tertre, du tas de terre dont les flancs, sous l'action de la pesanteur, se disposent d'eux-mêmes avec une pente à 3/2 (1).

II. — Silex et pierres taillées

On n'a généralement trouvé dans les steppes que des exemplaires assez grossiers de l'industrie de la pierre. Je signalerai cependant quelques endroits où l'on a fait des trouvailles plus belles :

Aïne Oussera (route d'Alger à Lagouate), un peu à l'est du caravansérail, pointes de flèches néolithiques, retouchées, très fines.

Djebil Edderou (centre de la feuille *Znina*) ; pointes de flèches du même genre, aussi belles que celles de Ouargla, trouvées il y a plusieurs années par le commandant Rigall.

Elkahla, hauteurs au sud-est de Znina. J'y ai relevé des pointes de flèches, malheureusement brisées, du type que je figure ci-contre (fig. 22).

Quelques pièces néolithiques, mais bien plus grossières (pointes de flèches pédonculées), ont aussi été trouvées autour de Chellala (fig. 23).

Je signalerai à *Moul Elhadba*, entre Chellala et Guelt Esstel (feuille au 1/200.000, *Guelt Esstel*), un gisement de silex très abondants, où ne sont très rares ni les *scies*, ni les *grattoirs*, ni les *crochets*, pièces jusqu'ici peu souvent signalées dans les steppes.

Comme pièce de grande taille, je signalerai encore

(1) Les noms donnés par les indigènes à ces tombes préislamiques sont : *Guebour Eljohala* (Bogari, Chellala), c.-à-d. » ; tombes des idolâtres » ; *Rejarej* (Djelfa, etc.), c.-à-d. : « Tumulus ; » *Jouahel* (Aflou, Tiaret), même sens que Gaebour Eljohala ; *Kraker*, *Krakir* (Sebdou), c.-à-d. : « amas de pierres », etc.

une tête d'épieu en calcaire dur, rapportée des environs de la prise d'eau de Lagouate par M. Mouriès, administrateur de la commune mixte de Chellala, qui a bien voulu m'en faire don (fig. 24). Cette tête d'épieu a 20 centimètres environ de longueur. Mais elle n'est pas entière ; il en manque au moins le tiers.

III. — Habitations indigènes

(Le mot est pris dans son sens le plus large)

En nombre d'endroits des steppes, près des points d'eau ou à une distance qui n'en est pas très considérable, on remarque souvent des vestiges d'habitations antérieures à celles des populations actuelles.

1° Les plus simples sont formées par des demi-cercles grossiers de blocs ou de grosses pierres, adossés à des parois rocheuses regardant le sud. Les indigènes actuels disent que ce sont des *mechta*, c'est-à-dire des lieux de campements d'hiver, des autochtones d'avant l'Islam. Certains de ces abris sont assez grands pour avoir pu servir de refuge non seulement à des hommes, mais encore à de petits troupeaux ; d'autres, beaucoup plus petits, pourraient bien avoir simplement servi à porter quelques peaux tendues, formant des abris temporaires analogues à ceux des Touaregs actuels. On rencontre ces mechta seulement dans les collines ou les montagnes ; elles sont toujours tournées vers le soleil.

2° D'autres cercles de pierres plus grands, que l'on trouve dans les mêmes parages, seraient des parcs à bestiaux (*mrah*, disent encore les indigènes) ; plusieurs peuvent être contemporains des mechta précédentes.

3° Souvent, sur des sommets d'accès plus ou moins difficile, on voit des enceintes en pierres ou en blocs qui peuvent avoir servi de refuge aux populations, en cas d'alarme ; ces refuges (*menâa*) semblent, d'après leurs dimensions respectives, avoir été, les uns pure-

ment temporaires, les autres plus durables ou peut-être permanents.

En général, les silex abondent autour de ces différents types d'habitations. Beaucoup sont donc anciens. Mais il en est aussi qui ne datent pas d'une époque très reculée et qui ont pu servir encore aux temps de l'Islam.

4° On trouve aussi (exemple : Aïne Elhajar, à l'ouest de Chellala) des bases de murs en dalles simples ou doubles, ayant pu servir de pied à des murs en pierre sèche ou en maçonnerie de terre et pierre. Une chambre petite (A), qui a pu être recouverte de peaux ou de branchages, est accolée à une enceinte plus grande (B), sans doute un petit parc à bestiaux (fig. 25). C'est encore la disposition du *gourbi* actuel, avec son parc.

Dans les collines d'Elkahla, au sud de Znina, on remarque, dans des habitations du même genre, plusieurs chambres accolées (A, B, C), avec, en avant, une enceinte (D) ayant encore dû servir de parc (fig. 26). D'autres petites enceintes, formées de quelques blocs ou grosses pierres disjoints, peuvent avoir été des abris temporaires ou des huttes de chasse.

5° Un type plus perfectionné consiste en une rangée double de dalles debout, ayant formé la base de murs, et dessinant en plan une ou plusieurs chambres rectangulaires accolées, avec l'inévitable parc à bestiaux, rectangulaire aussi, en avant (fig. 27). Quelques spécimens de ce genre existent sur les premières collines des Meguène, au sud de Chellala.

D'autres se voient au bord de la Daya Rajela, du côté du nord (au nord de Znina). Il y a deux chambres (fig. 28) ; les murs paraissent avoir été, dès la base, en gros moellons assez soigneusement disposés par lits. Le type se rapproche tout à fait de la maison des sédentaires actuels des villages de l'Atlas saharien. Plusieurs maisons paraissent avoir formé un petit hameau en cet endroit. Ailleurs, au contraire (notamment près de

Chellala), ces habitations sont dispersées sur de grands espaces ; c'étaient peut-être des abris temporaires. C'est encore ainsi que, au nord de Ouargla, les habitants d'Elhajira demeurent dans leur village seulement pendant une certaine saison de l'année; de même, les villages de la région de Tattaouine (Tunisie) servent surtout de lieu d'emmagasinement.

6° Nous arrivons au hameau fortifié véritable, sis en plaine ou sur des buttes, que l'on rencontre encore çà et là dans les steppes, auprès des points d'eau et dans l'Atlas saharien. Le plan en est d'habitude le suivant : une enceinte carrée, avec des habitations accolées intérieurement, et une porte (fig. 29). Quelquefois l'enceinte est séparée en deux portions distinctes, ayant chacune leur porte, par un mur intérieur (fig. 30). Une place demeure au milieu de chacune (exemple : le vieux ksar d'Elbeïda, au nord du Djebel Amour). Quelquefois la place centrale est elle-même en partie occupée par des constructions. C'est la disposition des ksours actuels du Tidikelt, du Sud tunisien (région de Tattaouine).

Ce genre d'habitations est souvent très récent, presque contemporain ; mais rien n'empêche aussi (et c'est même probable) que quelques-uns de ces hameaux ou villages ne soient très anciens.

7° Vient enfin le village fortifié, sis en un lieu difficilement accessible, souvent décrit, et dont de si nombreux vestiges se rencontrent dans l'Atlas saharien et dans les petites chaînes de montagnes qui coupent les steppes. Les maisons s'accolent les unes aux autres, laissant place à des rues étroites et tortueuses ; elles sont en pierres sèches ou en pierres et terre, ou encore en briques crues (1).

(1) Signalons à ce propos l'usage persistant de la brique crue en beaucoup de régions, dont, cependant, la pierre n'est pas absente. Rien de plus naturel que de penser qu'il en fut de même autrefois ; et comme, au bout d'un temps relativement court, les constructions

Quelques-uns de ces villages sont abandonnés depuis peu; d'autres depuis un temps immémorial; on sait quelquefois à qui ils ont appartenu, on connaît les noms des fractions qui y vivaient; leur souvenir se perd en d'autres cas dans la nuit des temps.

IV. — Barrages et jardins

Des barrages analogues à ceux que construisent actuellement les populations du Sud tunisien (région des Matmata, de Tattaouine), ont autrefois existé dans les montagnes des Ouled Nayl (notamment Djebel Cerdoune, près Znina) et dans l'Atlas tellien d'Oranie (notamment feuille *Sebdou*). Ils n'avaient pas pour but de retenir les eaux, mais bien les terres, en facilitant le colmatage des lits de torrent et en empêchant l'érosion. Des terrasses échelonnées se créaient ainsi, propres à la culture des vergers et de petits champs de céréales. J'ai vu des vestiges analogues, autrefois, dans les Monts du Hodna, au nord de Ngaous, et autour de petits îlots montagneux des plateaux de Sétif. En même temps, on trouve aussi, presque toujours, des murs de jardins établis en terrasses (ou quelquefois en terrain plat) au pied des hauteurs ou sur leur base.

Il est donc évident que beaucoup de régions, dont les habitants, hier purement nomades, commencent seulement à se fixer un peu, ont été autrefois habitées par des populations assez sédentaires pour cultiver des jardins, des champs ou des vergers; probablement comme les Matmata, les Ouremna, etc., du Sud tunisien, qui passent l'été dans leurs jardins, sur leurs champs, et, l'hiver, nomadisent dans les plaines. Ce qui est, à

en terre, une fois abandonnées, ne laissent à peu près aucune trace, on peut croire qu'il y a eu, dans bien des endroits des steppes ou de l'Atlas saharien, des hameaux ou des villages dont rien ne nous révèle plus l'existence.

tout prendre, peut-être la meilleure façon d'utiliser ces pays, coupés de plaines où le pâturage abonde, où la température est douce en hiver, desséchée, brûlante en été, et de montagnes, plus tempérées que les plaines en été, mais très froides l'hiver.

V. — Vestiges romains

Les vestiges indubitablement romains du *Hammam de Chareuf* (Ouled Nayl), depuis longtemps signalés; ceux, qui ne l'ont pas été, je crois, de *Ben Yagoub* (Ouled Nayl toujours); de *Znina* (communication de M. Magny), de *Tadmite*; ceux, plus douteux, mais qui marquent au moins une influence romaine très proche, de *Elgueddid*, entre Znina et Chareuf (1); de l'*Ouerk* (anciennement signalés par moi); de *Çmir*, plus en amont (pierre qui paraît un morceau de tumulaire, avec le mot PAX); de *Sidi Lajel*, plus en aval, portent à croire que, en dehors des limites proprement dites de l'occupation romaine, des Romains ou des indigènes romanisés, ou d'anciens soldats romains, quelle que fût leur origine, s'étaient aventurés au milieu des gens du pays et y avaient entrepris des établissements. Ils durent ainsi s'avancer jusqu'à l'extrémité occidentale des monts des Ouled Nayl, en venant de Bou Saâda; jusqu'aux abords de Bettine, de Cerguine, jusqu'à l'Ouerk, au nord, à l'est et au sud-est de Chellala, en venant des postes de la frontière situés plus au nord et dont Columnata était l'un des principaux. Ils auraient, par là, remonté l'Oued Touil à partir de son confluent avec le Nahr Ouacel, et aussi le cours de ses affluents jusqu'aux points où ils se dessèchent, profitant ainsi des régions abondamment arrosées de l'Ouerk, de Çmir, etc.

Au contraire, le Djebel Amour, où la trace d'aucun

(1) Ces restes seront signalés avec quelques détails sur les feuilles *Djelfa* et *Znina* de l'Atlas archéologique d'Algérie.

établissement romain ou romanisé n'a été rencontrée, n'a sans doute pas été pénétré ; ses montagnes sont plus difficiles, plus élevées, séparées, par de grands plateaux, arides et desséchés, des Monts des Ouled Nayl ; tandis que ceux-ci abondent en eaux, en bois, surtout sur leur bordure septentrionale, sont richement arrosés par les pluies et les neiges en hiver, et présentent maintes fertiles vallées.

VI. — Vestiges divers

On trouve encore, dans les steppes, des vestiges dont il est plus malaisé de découvrir l'origine. Dans le cercle de Djelfa, les indigènes les appellent *Guebeur Elajouza* ou *Guebeur Eççohaba*, c.-à-d. « tombe de la vieille » ou « tombe des compagnons du Prophète ». Ce sont des traces de murs longs de 5 à 6 mètres : « tombes de géants » (comme les compagnons du Prophète), disent encore les indigènes ; je ne sais ce qu'ils indiquent ; j'ai remarqué cependant que quelques-uns étaient dirigés est-ouest ; seraient-ce donc des restes de *meçalla*, c'est-à-dire de murs ayant indiqué aux musulmans des siècles passés la direction de La Mecque, dans des lieux destinés à la prière publique ?

Je signalerai encore les tas de pierres coniques dits *Guemaïr*, qui marquaient autrefois le passage des chemins principaux, surtout dans les régions où l'on se repère difficilement ; beaucoup subsistent et pourraient être confondus avec des tumuli, si leur alignement et leur espacement presque réguliers n'étaient manifestés.

Les indigènes musulmans de certaines régions ont conservé la coutume d'élever des tumuli grossiers, en cailloux, sur la tombe de certains animaux qui leur ont été chers. Ainsi, j'ai vu la tombe de la jument d'un marabout qui réside au sud de Frenda ; le lieu est dit *Guebeur Elaouda*, « tombe de la jument », et l'on s'explique par là l'existence de noms de lieux, comme *Guebeur Elaoud*, *Tinegmèr*, *Tinejmèr*, d'une origine maintenant inconnue aux indigènes, qui signifient « tombe du cheval, l'endroit du cheval » le premier en arabe, les deux autres en berbère. La dénomination a survécu au souvenir du fait qui lui avait donné naissance.

Constantine, 25 janvier 1908.

A. JOLY,

Professeur à la Chaire d'arabe de Constantine.

THANARAMUSA

(Berrouaghia)

L'inscription suivante, copiée à Sour Djouab (Masqueray) par M. Charrier, a été publiée par M. Cagnat dans les procès-verbaux de la Commission archéologique de l'Afrique du Nord (1) ; elle est gravée sur une borne milliaire :

[Imp(erator) Caesar], divi Traiani Parthici fil(ius), divi Nervae nepos, Traianus Hadrianus Aug(ustus), pont(ifex) max(imus), trib(uniciae) pot(estatis) VIII, co(n)s(ul) III, proco(n)s(ul). — Thanar, m(ilia) p(assuum) XXXIDCCCCX. Auzia, m(ilia) p(assuum) XVIICC.

Cette borne, faite en l'année 124 après J.-C., indique, d'une manière très précise, les distances entre *Rapidum*, qui s'élevait à Sour Djouab (2), et *Auzia*; entre *Rapidum* et *Thanar*, ou un lieu dont le nom commençait ainsi.

Auzia était à Aumale, à l'est de Sour Djouab (3). *Thanar* se trouvait donc du côté opposé. Or, à la distance voulue (4), à l'emplacement du pénitencier

(1) Novembre 1908, p. xix.

(2) Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 14, Médéa, n° 90.

(3) Gsell, *ibid.*, n° 105.

(4) C.-à-d. à 47.274 mètres, en comptant le mille à 1481m 50. A vol d'oiseau, il y a 43 kilomètres entre les deux points; la route se détournait un peu vers le sud. Voir *Atlas*, *l. c.*, nos 78 et suiv. Borne milliaire, au *Corpus*, 10441.

de Berrouaghia (1), on voyait jadis les ruines d'une ville antique, qui était par conséquent *Thanar*. On y a découvert une dédicace à l'empereur Septime Sévère (2), faite par un T. Aelius Zabidus, *Tanaramusanus*, qui paraît avoir été un notable du lieu (3). Il est évident que nous retrouvons sur ce texte le nom marqué sur la borne, où *Thanar* est une abréviation de *Thanaramusa*. L'identification des ruines de Berrouaghia et de *Thanaramusa* avait déjà été proposée par Renier (4), qui s'appuyait sur la dédicace de Zabidus. Mais ce n'était pas un argument suffisant, car on pouvait se demander si ce personnage n'avait pas pris soin d'inscrire son lieu d'origine précisément parce qu'il était étranger à la localité où il s'était fixé. Le milliaire de Sour Djouab vient confirmer l'hypothèse de Renier.

On peut du reste invoquer aussi le témoignage de l'Itinéraire d'Antonin. Ce document (5) indique une route qui venait de la vallée du Chélif, par *Malliana* et *Sufasar*, c'est-à-dire par Affreville et Dollfusville (6). Après *Sufasar*, il mentionne : *Velisci* (à quinze milles de *Sufasar*) — XVI — *Tanaramusa* (7) *castra* — XVI — *Tamariceto* (8)

(1) A deux kilomètres à l'est-nord-est de la ville actuelle de Berrouaghia. Voir *Atlas*, *l. c.*, n° 58.

(2) *C. I. L.*, 9235.

(3) Il figure sur une autre inscription de Berrouaghia, dont une copie défectueuse a été insérée au *Corpus* (20848). D'après une autre copie, très soignée, que j'ai trouvée dans des papiers de Berbrugger, il faut lire : *Iovi Optimo Max(imo) et deo Silvano T. Aelius Zabidus vexillum fecit, d(e)d(icavit).*

(4) *Archives des Missions*, série I, tome III, 1854, p. 316 ; *Revue archéologique*, IX, 1852-3, p. 714.

(5) Edition Parthey et Pinder, p. 16.

(6) Voir *Atlas*, feuille 13, Miliana, nos 72 et 75.

(7) *Sic* sur le meilleur manuscrit, celui de l'Escurial. Les autres donnent *Taranamusa*.

(8) Manuscrit de l'Escurial. Variantes sur deux autres manus crits ; sur d'autres, ce lieu est omis.

praesidio — XVI — *Rapida castra* — XVI (1) — *Rusuccuro colonia*. Si nous identifions *Rapida castra* avec *Rapidum*, nous retrouvons, entre ce camp et *Tanaramusa castra*, la distance inscrite sur la borne (32 milles sur l'Itinéraire, qui néglige les fractions de milles).

L'emplacement de *Tanaramusa* étant fixé au pénitencier de Berrouaghia, il faut chercher *Tamariceto praesidio* (le poste des tamaris) à mi-distance entre ce lieu et Sour Djouab, non loin de Souagui (2). *Velisci* était à 16 milles du pénitencier et à 15 de Dollfusville ; la route, qui ne devait pas être tout à fait directe (3), passait peut-être par la vallée de l'oued Larba, où il faudrait faire des recherches (on n'a pas signalé de ruines romaines de ce côté).

Il est vrai qu'après *Rapida castra*, l'Itinéraire marque *Rusuccuro colonia*, à une distance de 16 milles. Or *Rusuccuru* était sur le littoral, probablement à Taksebt-Tigzirt (4), fort loin de *Rapidum*. Il y a là une erreur manifeste : confusion de deux routes, ou omission d'un certain nombre de points intermédiaires.

Cette erreur a amené divers archéologues à proposer un tout autre tracé pour la voie qui, selon l'Itinéraire, aurait relié *Sufasar* et *Rusuccuru* (5) et à placer *Tanaramusa* à Mouzaïaville (6). Mais aucun document n'est venu confirmer cette identification (7) et la borne de Sour Djouab doit la faire abandonner.

D'autre part, l'Itinéraire d'Antonin indique, sur une

(1) Man. de l'Escurial. XII sur les autres.

(2) Peut-être au n° 79 de l'*Atlas*, feuille 14.

(3) A vol d'oiseau, il y a 39 kilomètres (26 ou 27 milles) entre le pénitencier et Dollfusville.

(4) Voir *Atlas*, feuille 6, Fort-National, p. 11-12.

(5) Voir *Atlas*, feuille 5, Alger, n° 43 *bis* ; feuille 6, n° 6.

(6) Atlas, feuille 14, n° 1.

(7) La ressemblance entre le nom berbère Amousa (au pluriel Imousaïen, dont les Arabes ont fait Mouzaïa) et les syllabes finales de *Thanaramusa* paraît fortuite.

seconde route (1) : *Auz(i)a* — XVI (2) — *Rapidi* — XXV — *Tirinadi* (3) — XXV — *Caput Cilani* (4) — XVI — *Sufasar*. On s'est demandé si *Tirinadi* n'était pas à Berrouaghia (5). Cette opinion paraît inadmissible : non seulement la distance entre *Rapidi* et la ville située à Berrouaghia serait inexacte (ce qui, à vrai dire, ne serait qu'une erreur ajoutée à beaucoup d'autres du routier) ; mais surtout *Tirinadi* ne peut guère être une forme corrompue du nom que notre borne écrit *Thanar*, tandis que l'identification de *Thanar* avec *Tanaramusa* se présente d'elle-même. Je crois donc que, si l'Itinéraire n'a pas commis quelque confusion, la voie de *Tirinadi, Caput Cilani* ne passait pas par Berrouaghia. Je renonce d'ailleurs à identifier ces deux localités (6) ; si l'on tient pour exacte la distance totale de 66 milles (près de 98 kilomètres) entre *Rapidi* et *Sufasar*, on doit supposer que la route n'était pas directe : à vol d'oiseau, il n'y a que 82 kilomètres entre Sour Djouab et Dollfusville.

Thanaramusa castra fut, le second mot le prouve, un établissement militaire, comme *Rapidum (Rapida castra)*. Ces deux camps gardaient une ligne stratégique qui semble avoir été, sinon créée, du moins renforcée par Hadrien. La borne de Sour Djouab permet de supposer que des travaux de voirie furent exécutés ou achevés en 124. De l'année 122 date une inscription de *Rapidum*, relative à une construction (probablement militaire), qui fut faite par ordre impérial (7).

(1) P. 12.

(2) Chiffre inexact, comme la borne de Sour Djouab le prouve.

(3) Man. de l'Escurial. Variantes sur d'autres manuscrits : *Tiranadi*, etc.

(4) *Cilam* sur le man. de l'Escurial.

(5) Voir *Atlas*, feuille 14, n° 58. Opinion soutenue en dernier lieu par M. Cagnat.

(6) Voir des hypothèses de Cat, *Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne*, p. 187-188.

(7) *C. I. L.*, 20833.

Une population civile, composée sans doute en bonne partie de vétérans (1), s'installa aussi à *Thanaramusa*. Des inscriptions des temps de Commode (2) et de Septime Sévère (3) mentionnent des citoyens romains qui firent élever des statues, *ob honorem principatus*. Il s'agit d'une charge qui était sans doute élective, d'une sorte de magistrature, comme l'indique le mot *honor* (4). Le *princeps* devait être le chef d'une *res publica* (5), qui n'avait pas rang de commune romaine. Nous ignorons si, plus tard, *Thanaramusa* parvint, comme *Rapidum*, à la condition de municipe.

Il est à croire qu'elle fut un évêché : on sait combien les sièges épiscopaux étaient nombreux en Afrique. A la conférence ecclésiastique qui se tint à Carthage en 411, parut un Sarmentius *Cernamusensis* (telle est la leçon du manuscrit), donatiste (6). La notice de 484 mentionne parmi les évêques de la Maurétanie Césarienne (7) un Donatus *Ternamunensis*. Faut-il voir dans ces deux personnages des évêques de *Thanaramusa*, dont le nom aurait été fortement estropié (8) ? On le

(1) Les inscriptions *C. I. L.*, 9236 et 9237 nomment des vétérans. Conf., pour *Rapidum*, *C. I. L.*, 20834, 9199, 9201, 9205.

(2) *C. I. L.*, 9234.

(3) *Ibid.*, 9236.

(4) Conf. *C. I. L.*, 21627, inscription de *Regias* (Arbal, dans la province d'Oran), gravée sous Septime Sévère : *pro principatu statuam, quam pollicitus est secundum acta publica, P. Valerius Longus princeps, P. Valeri Longi principis fil(ius), posuit.* Voir peut-être aussi *C. I. L.*, 4249 (comparé avec 4194). Il ne faut pas confondre ces *principes* avec les chefs de tribus, *principes gentium*.

(5) Conf., pour *Regias* (note précédente), *C. I. L.*, 21628, inscription du temps de Septime Sévère. Voir peut-être aussi 4194.

(6) Procès-verbaux, I, 180 (Migne, *Patrologie latine*, XI, p. 1325). *Ternamusensis* est une correction de Baluze.

(7) N° 37.

(8) La faute *Taranamusa*, que l'on trouve dans la plupart des manuscrits de l'Itinéraire (voir plus haut), n'explique que dans une faible mesure les corruptions supposées.

pense généralement (1) ; mais je n'oserais plus l'affirmer.

Parmi les antiquités découvertes dans les ruines de Berrouaghia (2), la plus intéressante est peut-être une gracieuse tête de bronze (3), débris d'une statue d'enfant ou d'Amour. M. Courmontagne l'a trouvée au pénitencier, où elle était restée ; il me l'a signalée, et, sur notre demande, M. le Gouverneur Général l'a attribuée au Musée des Antiquités d'Alger, qui possédait déjà une figurine de bronze du même lieu, représentant l'Afrique. La planche ci-jointe reproduit ce morceau, qui atteste qu'il y avait de véritables œuvres d'art dans cette petite ville de Maurétanie.

STÉPHANE GSELL.

(1) *Atlas*, feuille 14, n° 1.

(2) *Atlas*, feuille 14, n° 58. J'ai signalé à cet endroit un bas-relief représentant Bacchus. Le dessin conservé nous montre, selon l'usage, le dieu nu, tenant de la main gauche un thyrse, de la main droite abaissée un vase, vers lequel paraît se tourner un animal, qui devait être une panthère. Conf., p. ex., une statue de Mouzaïaville : Doublet, *Musée d'Alger*, fig. à la p. 37.

(3) Hauteur 0^m12.

NOTES SUR LE MAUSOLÉE DE SIDI OCBA

Le monument que les indigènes de la région de Biskra vénèrent comme le tombeau de Sidi Ocba n'est, en réalité, qu'un cénotaphe. Nul ne connaît l'emplacement exact où gît la dépouille du héros qui conduisit, au premier siècle de l'hégire, les hordes arabes victorieuses, de la Cyrénaïque aux Colonnes d'Hercule et de Tanger aux rivages du Sous et qui, au retour d'une expédition triomphale, mourut l'épée au poing, en combattant pour la foi qu'il était venu imposer aux populations berbères du Moghreb.

Ocba, fils de Nafê (1), était originaire de la famille de Fihr, de la tribu de Coreich à laquelle appartenait Mahomet. Il est considéré comme l'un des compagnons du prophète (2), bien qu'il fût beaucoup plus jeune que ce dernier ; mais on sait que le titre de compagnon a été donné à quiconque avait vu le visage du prophète. Le cheikh El Adouani énumère les compagnons du prophète qui ont pénétré dans l'Ifrikîa pour en faire la conquête : ils étaient au nombre de 39 ; Ocba est le septième de cette liste (3).

En Noweïri (4) rapporte que la première invasion de

(1) عقبة بن نافع

(2) صاحب رسول الله

(3) L. Féraud, *Kitab el Adouani*, in *Rec. de la Soc. archéol. de Constantine*, 1868, 12e vol., p. 164.

(4) Nous écririons Nouairi ; mais nous avons conservé ici la transcription adoptée par de Slane.

l'Ifrikîa et du Moghreb par les Musulmans eut lieu en l'an 27 de l'hégire (647-8 J.-C.). Il cite les noms des personnages que l'on remarquait dans les rangs de cette armée et parmi eux Ocba, fils de Nafê, de la tribu de Fihr. Le traducteur d'En Noweïri (de Slane) ajoute en note : « La plupart des chefs nommés dans cette liste avaient servi sous Mahomet ; ils appartiennent tous à la haute noblesse arabe » (1).

Cette qualité seule suffirait à justifier la vénération dont la mémoire d'Ocba est entourée : mais les hauts faits du conquérant, rapportés par l'histoire et embellis encore par la légende, font que dans l'imagination des Musulmans fanatiques d'aujourd'hui, le héros de la guerre religieuse est devenu un saint et un martyr.

Pendant que le *djich el Abadela* (troupe des Abd-Allah), dont parle En Noweïri, faisait l'expédition au cours de laquelle il défit et tua le patrice Grégoire, Ocba était resté en Égypte où il exerçait les fonctions de lieutenant-gouverneur. Abou-l-Mahacen nous apprend dans son *Nodjoum*, qu'en l'an 43, Ocba-ibn-Nafê fit plusieurs incursions dans le pays des Noirs, à Oueddan et à Barca (2). La première de ces localités est située à quelques journées au Sud de Mourzouk ; quant à la seconde, aujourd'hui ruinée, c'est une ville bien connue de l'ancienne Cyrénaïque, qui fut la résidence des premiers gouverneurs musulmans de cette région.

En l'an 50, d'après l'historien Ibn-er-Rakîk cité par En Noweïri (3), Ocba fut à son tour envoyé en Ifrikîa à la tête d'une armée ; c'est alors que, pour maintenir l'influence de l'islamisme dans ce pays, il décida d'y fonder une ville. Ce fut Cairouan. L'emplacement en fut choisi assez loin de la mer pour ne pas avoir à craindre une

(1) Appendice au tome premier de l'*Histoire des Berbères*, d'Ibn Khaldoun, traduction de Slane, Alger, 1852, p. 314.

(2) De Slane, *op. cit.*, p. 323, note.

(3) Id. p. 327.

descente de la part des Grecs, et à proximité d'une *sebkha* (marais salé) afin que les chameaux des musulmans pussent pâturer en vue du camp, sans être exposés à être enlevés par les Berbères et les Chrétiens. La construction de Cairouan fut commencée en l'an 50 H. 670 J.-C. *(Baïan)*.

Le nom de cette ville signifierait, d'après Abderrahman ibn Abdelhakem, « station de caravane » (1).

Peu après cette fondation, Ocba fut relevé de son commandement par le Khalife Moaouïa ; mais le fils de ce dernier, Yezîd, lorsqu'il succéda à son père, nomma de nouveau Ocba gouverneur de l'Ifrikîa en l'an 62 (681-82 de J.-C.).

C'est alors que le fils de Nafê entreprit la longue expédition qui devait être pour lui une série ininterrompue de victoires, jusqu'à sa mort.

Il battit les habitants de l'Aurès à Baghaïa et à Lambès, ceux du Zab à Erba ; puis il se dirigea sur Tehert. Victorieux encore sous les murs de cette ville, il alla ensuite camper devant Tanger où le comte Julien vint lui faire sa soumission. Sur les conseils de ce prince, Ocba marcha contre les Berbères du Sous el-Adna qu'il battit à Taroudant ; il traversa le Sous et, poussant son cheval dans l'Atlantique, il prit Dieu à témoin qu'il ne pouvait aller plus loin.

Il revint alors sur ses pas et, comme il traversait le Zab, il commit l'imprudence de renvoyer une partie de ses troupes à Cairouan et de laisser quelques contingents en observation sous les murs de Tehouda et de Badîs. Ce que voyant, les Roum et les Berbères l'entourèrent dans la plaine de Tehouda et le mirent à mort, avec les quelques hommes qui lui restaient. Cette victoire fut le triomphe de Koceila, chef berbère qui se trouvait avec l'armée d'Ocba.

Koceila el-Aurébi exerçait une grande influence sur

(1) De Slane, p. 311.

les Berbères. Il avait été converti à l'islamisme pendant le gouvernement d'Abou-l-Mohadjer qui commanda l'Ifrikîa entre les deux gouvernements d'Ocba.

Ce dernier l'emmena avec lui dans sa grande expédition ; mais, loin de lui témoigner la considération que méritaient son rang et son influence, il ne lui ménagea pas les humiliations. Un jour même il l'obligea à égorger un mouton et à l'écorcher devant lui. Après ce dernier affront, Koceila réussit à prendre la fuite. Ocba se mit à sa poursuite ; mais Koceila, rassemblant les Berbères qui venaient se grouper autour de lui, recula devant Ocba jusqu'à ce qu'il se sentît assez fort pour écraser son adversaire. C'est ce qui arriva bientôt.

Ocba, se voyant entouré d'ennemis, fit une courte prière, puis il brisa le fourreau de son épée. Les autres musulmans l'imitèrent, ceux qui étaient à cheval mirent pied à terre et tous combattirent jusqu'à la mort. Après cette victoire, Koceila marcha sur Cairouan, s'en empara et fut, pendant quelques années, maître de l'Ifrikîa.

Tel est du moins le récit d'En Noweïri. Ibn Khaldoun donne une version qui en diffère un peu.

Il semble, d'après cet historien, que Koceila demeura jusqu'au dernier moment dans l'armée d'Ocba. Les Francs, ayant remarqué qu'Ocba ne se trouvait plus à la tête que d'un petit groupe de guerriers, formèrent le projet de l'attaquer. Ils en avertirent Koceila par un message qu'ils réussirent à lui faire parvenir et Koceila leur signala le moment qui lui parut propice à cette attaque.

Le reste du récit d'Ibn Khaldoun est sensiblement conforme à celui d'En Noweïri : il dit également que les guerriers d'Ocba mirent pied à terre, dégaînèrent leurs épées et en brisèrent les fourreaux [dont ils sentaient bien qu'ils n'auraient plus besoin]. Cette parenthèse a été ajoutée par le traducteur, de Slane.

Ainsi se termina la magnifique carrière d'Ocba, fils de Nafê. Abderrahman ibn Abdelhakem place la mort de ce héros en l'an 63 (682-3).

Cette fin glorieuse était bien celle qu'avait désirée le fanatique musulman. D'après une tradition que rapporte En Noweïri, avant de quitter Cairouan il aurait réuni ses fils et leur aurait dit : « Je ne sais si je vous reverrai jamais, car mon souhait est de mourir dans la voie de Dieu. »

Ibn Khaldoun dit encore que les guerriers d'Ocba qui succombèrent avec lui étaient au nombre de trois cents environ, les uns, anciens compagnons de Mahomet, les autres disciples de ceux-ci : tous trouvèrent le martyre sur un même champ de carnage.

Parmi eux, il n'y en a guère qu'un dont le nom soit notoire, c'est Abou-l-Mohadjer, ancien gouverneur de l'Ifrikïa. Ocba l'avait emmené avec lui dans son expédition, le traitant en prisonnier. Il ne le remit en liberté qu'au dernier moment et Abou-l-Mohadjer se fit bravement tuer avec tous les gens d'Ocba.

Les autres guerriers dont les ossements ont jonché la plaine de Tehouda, sont demeurés anonymes : dans l'opinion des musulmans d'aujourd'hui, ce sont des martyrs, c'est-à-dire des croyants qui moururent pour témoigner de la vérité de leur religion (1).

***

Après la mort d'Ocba, une grande partie du Moghreb dut se soustraire à l'Islam. Aussi n'est-ce vraisemblablement que quelques années plus tard, après la défaite de la Kahena, que fut voué à Ocba le culte qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. C'est à cette époque aussi qu'un mausolée a dû être érigé en son honneur.

Nous ne possédons aucune indication sur la date de la construction de ce monument. Les traditions locales sont contradictoires.

(1) شهد témoigner, شهيد martyr. En grec, martyr signifie également témoin.

Voici d'abord une première légende qui nous a été racontée par Si Mohammed ben Mouloud Kabbès, ancien bachadel de la mahakma de Sidi Ocba, actuellement cadi à Mlili :

Le corps du martyr n'a jamais été retrouvé ; mais un indigène du Zab aurait vu une nuit, en songe, Sidi Ocba, qui lui aurait ordonné de lui construire un tombeau. Comme le dormeur s'excusait de ne savoir sur quel emplacement faire cette construction, le martyr lui aurait dit de planter des baguettes dans la plaine ; l'une d'elles verdirait et indiquerait la place où devrait s'élever le monument. C'est ce qui fut fait.

Au contraire, M. Mohammed ben El Hadj El Ocbi, instituteur à Biskra, originaire de la fraction des Chorfa du village de Sidi Ocba, nous a déclaré fermement qu'à son avis le tombeau avait été construit immédiatement après la mort du saint. Il appuie son opinion sur le récit d'Ibn Khaldoun.

Or, voici ce que dit l'éminent historien :

« Les tombeaux d'Ocba et de ses compagnons, ces généreux martyrs de la foi, se voient encore dans le Zab, au lieu même où ils perdirent la vie. Le corps d'Ocba repose dans une tombe enduite de plâtre, sur laquelle on a érigé une mosquée. Cet édifice s'appelle la mosquée d'Ocba, et forme un but de pèlerinage, un lieu saint dont la visite est censée attirer la bénédiction divine. J'ose même dire que, de tous les cimetières du monde vers lesquels les hommes dévots dirigent leurs pas, celui-ci est le plus illustre par le nombre et la qualité des martyrs qu'il renferme. Personne depuis lors ne s'est jamais acquis même la moitié des mérites qui distinguèrent chaque individu de ces Compagnons et Tabès » (1).

A notre avis, rien dans ce texte ne confirme l'opinion

(1) Trad. de Slane, T. premier, p. 288. Le traducteur a conservé, en le francisant, le mot arabe tabé تابع qui signifie *Sectateur*.

de M. Mohammed ben El Hadj El Ocbi. Ibn Khaldoun, qui a habité Biskra à plusieurs reprises, notamment en 767 de l'hégire, connaissait le mausolée de Sidi Ocba, et s'il ne fait aucune allusion à la légende rapportée par Si Kabbès, du moins il n'indique pas que le monument ait été érigé aussitôt après la mort du conquérant arabe.

Nous avons au contraire des raisons de croire qu'il a été construit beaucoup plus tard et sans doute sur un emplacement choisi d'une façon arbitraire. Il nous paraît certain, en effet, que les Berbères vainqueurs d'Ocba s'empressèrent d'abjurer l'islamisme. On sait que c'était l'habitude de ces peuplades qui, si l'on en croit les traditions, ne changèrent pas moins de douze fois de religion. Koceïla, maître de l'Ifrîkïa, ne devait pas rester musulman : cela eût été contraire à son caractère, à sa politique et au désir de ses sujets.

En Noweïri confirme cette opinion : il dit en effet qu'Abdelmélek (gouverneur de l'Egypte) déclara que pour venger *sur les polythéistes* la mort d'Ocba, il faudrait trouver un homme qui ressemblât à ce chef par la piété (1).

De son côté, Ibn Adzari dit, en parlant du Khalife de Damas : « Quand son pouvoir fut établi solidement, les grands de son entourage se réunirent pour le presser de venir au secours de l'Ifrikia et d'affranchir les Musulmans du joug de Koceïla *le maudit* (2). »

Comment, après avoir lu cette phrase, pourrait-on supposer que Koceïla fût demeuré musulman ?

De Slane, dans l'introduction qu'il a placée en tête de sa traduction de l'Histoire des Berbères, explique (3) pourquoi ces peuplades accueillirent tout d'abord avec faveur la nouvelle religion que leur apportaient les Arabes et pourquoi ils la répudièrent peu après avec autant d'enthousiasme :

(1) Traduction citée, p. 337.

(2) اللعين

(3) P. XX.

« Obligés de cultiver les plaines de l'Afrique pour le compte de quelques grandes familles romaines, ils avaient à satisfaire aux exigences de leurs maîtres et à l'avidité du fisc impérial, quand la présence des envahisseurs les délivra d'une servitude devenue intolérable. Mais, avec ce changement, ils durent accepter les obligations qu'impose l'islamisme, et, fatigués bientôt d'une religion qui leur prescrivait de fréquentes prières et leur enlevait près de la moitié de leurs récoltes à titre d'impôts, ils s'allièrent encore aux Romains, écrasèrent les armées arabes (en l'an 683) et fondèrent, à Cairouan même, le premier empire berbère. Pendant cinq ans, leur chef Koceïla gouverna l'Afrique avec une justice qui mérita l'approbation des Arabes qu'il avait vaincus. »

Mercier dit également : « Quant aux Berbères, en reprenant leur liberté, ils s'étaient empressés de répudier le mahométisme, devenu pour eux le symbole de l'asservissement (1). »

La cause nous paraît entendue. Après la mort d'Ocba, il ne restait plus, dans la région du Zab, personne qui pût, par fanatisme, par amitié ou par intérêt, ériger un mausolée sur le terrain où reposait ce capitaine. Le dit mausolée doit donc dater d'une époque postérieure. Tout ce que nous savons, c'est qu'il existait lors qu'Ibn Khaldoun habitait Biskra.

Notons en passant que le monument ne porte aucune indication pouvant servir à préciser la date de sa construction. A la porte de la chambre funéraire se trouve une inscription en caractères coufiques disant que ce tombeau est celui d'Ocba ibn Nafê, mais ne mentionnant aucune date. Voici sa transcription en caractères arabes :

هذا قبر عقبة ابن نافع رضي الله عنه

« Ceci est le tombeau d'Ocba ibn Nafê. Que Dieu soit satisfait de lui ! »

(1) *Histoire de l'Afrique septentrionale berbère*, t. I, p. 208.

Cette dernière formule, comme l'indique Kasimirski, se place après les noms des premiers Khalifes ou des compagnons de Mahomet.

Plusieurs autres inscriptions, en écriture cursive, se trouvent dans diverses parties de la mosquée, à l'intérieur de laquelle le cénotaphe est enclos. Elles concernent des agrandissements ou des réfections du monument et portent des dates relativement récentes : au-dessus de la fenêtre de la chambre funéraire, une planche porte une inscription sculptée en relief dans le bois, indiquant l'année 1215 de l'hégire. La kibla de la mosquée est, de même, datée de 1214.

En résumé, la date de la construction du cénotaphe et de sa coupole reste incertaine ; mais elle est sûrement postérieure d'un certain nombre d'années à la mort d'Ocba.

⁂

Quoi qu'il en soit, le martyr est l'objet d'une vénération locale très intense. La légende lui attribue divers miracles. Abderrahman ibn Abdelhakem en cite deux : au cours d'une expédition, les troupes d'Ocba étaient sur le point de mourir de soif ; le héros se mit en prière et, pendant ce temps, son cheval creusa le sol d'où jaillit une source. Le second miracle se rapporte à la fondation de Cairouan. L'emplacement de cette ville, choisi comme nous l'avons raconté plus haut, était infesté d'animaux nuisibles ; Ocba s'écria : « Habitants de cette vallée, éloignez-vous, et que Dieu vous fasse miséricorde ! » Aussitôt, les bêtes sauvages évacuèrent la place.

Le fameux traditionniste El-Leith ibn Sâd (1) raconte le même événement et ajoute que pendant les quarante années suivantes on n'aurait pu trouver ni serpent, ni

(1) V. de Slane, *op. cit.*, pp. 311 et 312.

scorpion en Ifrîkia, quand même on aurait offert mille dinars pour s'en procurer un seul.

En Noweïri raconte aussi le miracle de la découverte de la source et celui de l'expulsion des animaux malfaisants de la vallée de Cairouan. Lui aussi croit bon d'agrémenter son récit de détails propres à lui donner du relief. « Alors, dit-il, on vit les animaux féroces et les serpents emporter leurs petits, et à ce spectacle, beaucoup de Berbères se convertirent à l'Islamisme. »

Le même auteur fait encore intervenir le surnaturel à propos de la construction de la mosquée de Cairouan. C'était le premier monument de ce genre érigé en Ifrîkïa et il importait, en conséquence, de déterminer avec la plus grande précision la direction de la Kibla (1). Ce problème était embarrassant ; mais Ocba vit en songe une figure qui lui dit qu'au jour levant il entendrait devant lui le cri d'Allah Akbar (2), que nul autre que lui ne percevrait. Il suivrait cette voix et, là où elle cesserait de se faire entendre, il placerait le mihrab. Ce miracle se produisit le lendemain matin, et c'est ainsi qu'a été orientée la grande mosquée de Cairouan.

Ces légendes, contées par des écrivains tels qu'Ibn Abdelhakem, El Leith ibn Sâd, En Noweïri, se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Il est bon d'observer qu'Ibn Khaldoun n'en souffle mot.

⁂

Le point où le cénotaphe a été construit était, sans doute, entièrement désert à cette époque. La bataille dans laquelle Ocba a trouvé la mort s'est livrée près de Tehouda, village situé à 16 kilomètres à l'Est de Biskra.

(1) La *Kibla*, c'est la direction de la Mecque vers laquelle on se tourne pour faire la prière. Elle est indiquée dans chaque mosquée par une niche à laquelle on donne le nom de *mihrab*.

(2) Dieu est grand.

Si le nom de Tehouda est celui qui a été conservé pour désigner cette affaire, c'est sans doute qu'aucun des 360 villages qui, d'après Ibn Khaldoun, couvraient le Zab, n'était plus rapproché du théâtre du combat.

Quant à la localité moderne de Sidi Ocba, elle est située à 20 kilomètres de Biskra et à 8 kilomètres de Tehouda. Une mosquée a été bâtie autour du tombeau, un village entoure la mosquée et une oasis s'est développée sur ce sol primitivement aride et où l'eau est amenée, à grands frais, des montagnes de l'Aurès, par une canalisation à ciel ouvert, longue de douze kilomètres.

L'existence de cette oasis, dans un endroit aussi déshérité, est presque paradoxale.

Le cénotaphe et la mosquée sont d'une grande simplicité. Les édifices n'ont rien de grandiose; fort peu de détails d'architecture méritent de retenir l'attention des amateurs. Aucune matière précieuse n'est entrée dans la construction.

La chambre funéraire est carrée, surmontée d'une coupole. Elle occupe l'angle sud-ouest de la mosquée. Celle-ci se compose de plusieurs rangées de colonnades en pierres de l'Aurès recouvertes d'une épaisse couche de plâtre. Les plafonds sont en terrasse sauf dans la partie qui borde la coupole, où ils sont constitués par des voûtelettes : ce détail semble indiquer que la mosquée n'a pas été construite en une seule fois. Les colonnes des nefs sont réunies les unes aux autres par des poutrelles en bois d'arar (1). Les nefs, comme toujours, sont parallèles au mur du mihrab.

Il faut remarquer, dans l'intérieur de cette mosquée, d'abord l'inscription coufique que nous avons déjà mentionnée. Elle est sur une plaque en terre cuite qui n'est pas disposée horizontalement, mais encastrée verticalement dans un pilier d'angle de la porte d'entrée du

(1) Thuya.

cénotaphe. Elle a été reproduite par H. Duveyrier (*Recherche des Antiquités dans le Nord de l'Afrique*, p. 171).

Au-dessus de la fenêtre ouverte sur la face ouest du monument funéraire, dans l'intérieur de la mosquée, est fixée la planche dont nous avons déjà parlé, qui porte la date de 1215. L'inscription est sculptée en relief sur le fond même. Elle est ainsi conçue :

يا واحد يا احد اغفر لعبدك محمد بن الكبير التونسى اغفر له ولوالديه

١٢١٥

وبجميع المسلمين عام

واغفر لكاتبه احمد بن الحاج محمد بن الحاج التواتى وفقه الله امين

« O le Seul ! O l'Unique ! pardonne à ton serviteur Mohammed ben El Kebir et-Tounsi. Pardonne-lui, pardonne à ses père et mère et à tous les Musulmans ! Année 1215.

« Et pardonne à l'écrivain Ahmed ben El Hadj Mohammed ben El Hadj Et-Touati. Que Dieu l'assiste ! Amen. »

On trouve encore quelques inscriptions en relief, dans le plâtre ou le stuc du mihrab. Cette partie du monument est jolie : elle se compose d'une niche demi-cylindrique coiffée d'une demi-coupole. En avant de cette dernière, dans le plafond de la nef, s'ouvre une petite coupole fort élégante percée de huit fenêtres décorées de moulures de plâtre.

La niche est bordée, aux angles, de petites colonnes terminées par des chapiteaux qui vont en s'évasant de bas en haut et qui sont sillonnés de rayures creuses s'évasant dans le même sens. La voûte de cette niche est également pourvue de rayures disposées en éventail autour d'un cartouche qui en occupe le fond. La coupole placée en avant commence, à la base, par une partie cylindrique sur laquelle tourne une inscription en écriture cursive dont les lettres sont rehaussées de couleur rouge.

Le mihrab et la coupole qui le précède sont en pierre et en plâtre, recouverts, par endroits, de peinture rouge et verte. L'ensemble est harmonieux.

Deux autres inscriptions se voient dans le mihrab : elles sont en plâtre découpé, en écriture cursive. L'une est dans un médaillon, au fond de la niche ; elle est ainsi conçue :

بنا هذا المسجد المعظم محمد بن عمر التونسى

« Cette mosquée a été édifiée par le vénérable Mohammed ben Omar et-Tounsi. »

L'autre inscription placée au sommet du cylindre de la niche, au-dessous de ce médaillon, est la suivante :

تذكرتنا هذه من نظر فيها بعد ما يدعو لنا بالرحمة والغفران لكاتبها

١٢١٤

احمد بن الحاج محمد بن الحاج التواتى عـــــــام

« Que celui qui lira cette inscription fasse des vœux de miséricorde et de pardon pour celui qui l'a écrite, Ahmed ben El Hadj Mohammed ben El Hadj et-Touati. Année 1214. »

A côté du mihrab se trouve le minbar (1) pourvu d'une porte en bois sculpté, ornée de rinceaux, de rosaces, d'ornements épigraphiques.

Mais la pièce la plus curieuse de ce monument est une vieille porte qui donne accès dans la mosquée et dont l'origine n'est pas connue. Elle a été étudiée par Paul Blanchet (2). Elle est également citée par Saladin dans le Tome premier du *Manuel d'Art musulman : l'Architecture*, p. 225, et par Gaston Migeon dans le

(1) Chaire à prêcher.

(2) Paul Blanchet. *La porte de Sidi Oqba*, Paris, Leroux, 1900.

deuxième volume du même recueil : *Les Arts plastiques et industriels*, p. 118 :

« Il existe encore en Algérie une belle porte de bois de cèdre à deux battants, à la petite mosquée de Sidi Okba (1), près de Biskra, qui permet de juger des beaux travaux de ce genre, qu'étaient alors capables d'exécuter les Berbères..... L'huis est richement décoré d'arabesques ou d'ornements plats sur fond de rinceaux qui rappellent beaucoup les soutaches des brodeurs, et d'ornements en S » (2).

Certains détails de son ornementation, des palmettes touffues et allongées, se retrouvent « dans les portes latérales de la mosquée et dans celles du mihrab de la grande mosquée de Cordoue, et dans le mausolée berbère de Bled Guitoun (Kabylie) décrit par M. Stéphane Gsell » (3).

Blanchet a donné une description minutieuse de cette porte « en bois de cèdre, à deux battants, large de 1 m 40, haute de 2 m 70, épaisse de 0 m 40. Chaque battant qui tourne sur des pivots cylindriques engagés dans des crapaudines pratiquées dans le seuil et dans le linteau, est formé de deux ais, réunis en arrière par quatre traverses. Six grands clous de bronze réunissent ais et traverses. Ils se terminent par une tête massive qui sort d'une légère corolle ajourée...

« Trois baguettes sculptées couvrent le joint des ais et l'entrebaillement.....

« L'huis est très richement décoré : deux montants, un linteau et un *surlinteau*, qui déborde le premier, sont couverts d'arabesques.....»

« Le linteau est *doublé* d'une planche sur laquelle le fixent treize clous à corolle.

(1) MM. Saladin et Migeon écrivent Okba ; Blanchet écrivait Oqba ; de Slane a transcrit Ocba.

(2) Migeon.

(3) Saladin.

« Les battants de la porte n'ont à l'intérieur aucune décoration : un encadrement assez riche y entoure cependant la baie. »

Blanchet voit une tradition romaine dans l'ornementation des linteaux et dans celle des montants : la première est « à motifs saillants recreusés à la gouge » ; la seconde est « plus touffue, en rinceaux plus maigres, à section convexe, terminés par de petites boules, encadrés de losanges et de triangles, et qui donne à un panneau de bois l'aspect d'une feuille de métal repoussé. »

Ce savant estime que la porte de notre mosquée doit être attribuée aux premières années de la dynastie chiite, c'est-à-dire aux dernières années du 9e ou au début du 10e siècle.

Il ajoute : « Nous ne connaissons pas l'histoire de cette porte ; mais les traditions locales veulent qu'elle ait été apportée de Tobna (1) : or, Tobna fut une grande ville de l'an 750 à l'an 1000 environ ; la tradition confirme notre analyse. Si d'autre part, nous nous méfions de la tradition, il est impossible de ne pas nous rappeler que le tombeau de Sidi Oqba, alors à Thouda, fut d'abord menacé de destruction, puis après divers prodiges menaçants, embelli par le second Khalife fatimite, El Mansour. Si la porte provient de Thouda, et non de Tobna, elle n'en est pas moins du début du dixième siècle. »

Ainsi, d'après Blanchet, on pourrait croire que la petite localité de Tehouda possédait primitivement un autre tombeau d'Ocba.

Nous n'avons pu trouver aucun indice permettant de confirmer cette hypothèse ; mais, comme nous l'avons déjà dit, la ville actuelle de Sidi Ocba et son oasis occupent un emplacement qui, au premier siècle de l'hégire,

(1) Tobna, dans l'Est du Hodna, à 16 lieues E.-N.-E. de Bou-Saâda.

devait être nu et aride. Si c'est réellement là qu'est tombé Ocba, et qu'il a été inhumé, on a pu dire qu'il était mort et enterré à Tehouda qui était le lieu habité le plus rapproché.

Derrière le cénotaphe d'Ocba se trouve le minaret qui ne communique pas avec l'intérieur de la mosquée. C'est un monument qui n'offre d'intérêt que par la vue étendue qu'on a du sommet.

Tout autour de la mosquée se trouvent des portiques où l'on remarque un puits d'une largeur inusitée, des bassins pour les ablutions, des chambres pour les étudiants et de petites salles où divers tolba donnent un enseignement selon le rite malékite.

Sous l'un de ces portiques, près de l'entrée principale, une pierre noire est encastrée dans le mur, rappelant la pierre sacrée de la Kaaba de la Mecque, que les Musulmans croient tombee du ciel.

L'ensemble de ces bâtiments est fort étendu. La garde en est confiée à un oukil désigné par la djemâa du village. Ce personnage reçoit des dons offerts par les fidèles et qui servent à nourrir les étudiants.

Le personnel enseignant officiel ne comprend qu'un mouderrès. Quant aux tolba libres, ils sont habituellement au nombre de cinq ou six.

Le personnel du culte comprend un imam, un mouezzin, deux ou trois hazzab.

⁂

Malgré la très grande notoriété du saint qui est censé reposer dans ce monument, les visiteurs qui y affluent ne viennent pas de très loin. La plupart sont des indigènes du Zab et de l'Aurès. Il en vient aussi beaucoup de l'oued Rirh, quelques-uns de Constantine et même de Tunis. Il est curieux de noter qu'aucune relation ne semble exister entre Sidi Ocba et Cairouan. Cette dernière ville possède toujours la célèbre mosquée érigée

par le conquérant. Elle a été restaurée à plusieurs reprises et, aujourd'hui, elle est aussi renommée pour son caractère artistique que pour les souvenirs historiques ou légendaires qu'elle rappelle.

Observons à ce sujet que dans le Manuel d'Art musulman auquel nous avons fait plus haut quelques emprunts, M. Saladin dit dans le premier volume, p. 219 : « En 670 J. C. Okba ben Nafé fonde la première ville de Kairouan ». Et M. Migeon écrit dans le deuxième tome, p. XIX : « On n'est pas d'accord sur la date à laquelle cette cité fut fondée, mais il est à peu près certain que ce fut vers 677 ».

Comme on l'a vu, nos documents, En Noweïri et Ibn Adzâri (Baïan), donnent raison à l'auteur de « L'Architecture » contre celui des « Arts plastiques et industriels ». Fournel (1), après une discussion approfondie, adopte aussi la date de 50 de l'hégire.

Chaque année, en automne, une grande réunion de pèlerins a lieu à Sidi Ocba. Elle n'est pas fixée à une date invariable : les habitants du pays choisissent le moment où l'eau est assez abondante et où les régimes de dattes commencent à mûrir. Ils conviennent alors d'un jour pour effectuer la pieuse visite Cela se passe en général au mois de septembre ou d'octobre. Si les pèlerins sont très nombreux, ils forment plusieurs groupes qui se succèdent à Sidi Ocba : pour chaque groupe la fête dure un jour.

La question de l'eau a une grande importance. Il en faut beaucoup pour une grande réunion de voyageurs. Or le village et l'oasis de Sidi Ocba ne possèdent que des puits donnant une eau tellement saumâtre qu'elle est absolument impotable. Quant à l'eau de l'oued el Abiod, amenée là par un canal qui serpente longuement dans la plaine, elle est de très bonne qualité ; mais dans la

(1) Henri Fournel. *Les Berbers*, Paris, Imprimerie nationale, 1875. Tome premier, page 152.

saison chaude cette séguia est souvent à sec. C'est pour remédier à cette pénurie d'eau qu'un sondage artésien de grande profondeur a été entrepris à la lisière Nord de l'Oasis. Il est en cours d'exécution.

***

La population de la petite ville de Sidi Ocba est formée d'individus ayant les origines les plus diverses.

Le groupe le plus ancien porte le nom de *Zouaïr* (1), « visiteurs », puis viennent les *ahl-mecid* (2) « gens de l'école » : ce groupe se divise lui-même en deux fractions, les Oulad Larbi et les Oulad Salah. Les premiers seraient de même origine que les Mozabites ; les seconds seraient parents des Beni Salah du Tell.

Après les Ahl-Mecid arrivent les *Chorfa* (3) qui prétendent venir de Seguiet el Hamra. On raconte qu'au moment où l'oasis de Sidi Ocba commençait à prospérer, elle n'avait pas de chefs. Or à cette époque, il y avait à Ben Tious, village du Zab Guebli situé à 30 kilomètres environ au sud-ouest de Biskra, deux jeunes chorfa de la Seguiet el Hamra qui avaient fui leur pays à la suite de querelles de famille. Poursuivis par leurs ennemis jusqu'à Ben Tious, ils s'étaient réfugiés chez un indigène de ce village qui, ne voulant pas sacrifier deux enfants du prophète, fit tuer à leur place ses propres fils. Les deux jeunes chorfa restèrent chez leur sauveur jusqu'au jour

(1) الزوايـر

(2) اهل المسيد

(3) شرفاء Rappelons que ce terme désigne les descendants du prophète. Ceux qui prétendent à ce titre sont très nombreux dans le Moghreb. Beaucoup d'entre eux, dont l'origine est des plus douteuses, déclarent que leur famille est venue de la Seguiet el Hamra, vallée qui se déverse dans l'Atlantique, au sud du Draâ, où l'Océan a opposé ses flots à ceux de l'invasion arabe. Cette vallée est toute peuplée de marabouts.

où les habitants de Sidi Ocba vinrent en demander un comme chef. L'homme de Ben Tious le leur donna ; mais au bout de quelque temps les gens de Sidi Ocba, mécontents de l'administration de ce chérif, le mirent à mort. Il ne laissait pas de postérité. Les gens de Sidi Ocba demandèrent alors pour chef le deuxième chérif. L'homme de Ben Tious ne refusa pas d'accéder à leur désir ; mais, cette fois, il y mit des conditions. Chaque fraction de la population de Sidi Ocba devait donner une épouse au jeune chérif, de façon que ce nouveau chef fût allié à tous les groupes d'habitants du village. Grâce à cette précaution, l'administration du second chérif fut prospère, sa famille aussi : ses descendants sont les chorfa actuels du village.

Cette légende nous a été racontée par M. Mohammed ben El Hadj El Ocbi. Elle est assez pittoresque. Malheureusement, par souci de la vérité, nous devons dire qu'on lit dans le Kitab El Adouani (1) l'histoire de deux jeunes chorfa évadés de la Seguiet el Hamra, réfugiés à Ben Tious et échappant à la mort grâce à leur hôte qui fait tuer ses fils à leur place. Rien, dans ce récit, ne permet de croire que les deux jeunes chorfa soient devenus par la suite seigneurs de Sidi Ocba. Or, si cette particularité s'était produite, le cheikh El Adouani n'aurait pas manqué de la mentionner.

Après la fraction des Chorfa, deux autres groupes de population se sont encore constitués à Sidi Ocba, savoir :

1° *Arch-el-Arech* (2) gens venant de partout et ayant convenu de se donner un kebir (chef de groupe) ;

2° *Berraniyn* (3) étrangers arrivés postérieurement à la formation du groupe Arch-el-Arech.

Tels sont les renseignements qui nous ont été fournis

(1) L. Féraud, *op. cit.*, p. 75.

(2) عرش الاعراش

(3) البـــرّانيـــيـــن

par M. Mohammed ben El Hadj El Ocbi. Au contraire Si Mohammed ben Mouloud Kabbès nous a déclaré que les plus anciens habitants de Sidi Ocba étaient les Chorfa, formant deux groupes dont l'un viendrait de l'Aurès et descendrait de Sidi Fathallah ; l'autre aurait une origine inconnue. Ce magistrat nous a dit en outre que les Oulad Salah étaient venus de Bône.

En résumé la ville de Sidi Ocba est peuplée d'un ramassis de gens venus de partout comme l'indiquent les noms des groupes : Zouaïr, Ahl-Mecid, Chorfa, Arch-el-Arech, Berraniyn. Un seul lien les unit, c'est leur culte pour le héros dont ils vénèrent la tombe vide.

Capitaine H. SIMON,

Commandant supérieur du cercle de Touggourt.

CHANSONS DU RÉPERTOIRE ALGÉROIS

I

انفلاب صيكة

ضمانٌ على عينيك أنّي عانِــــى
صربتُ الى أيدى العَناء عِنانِــــى
وفد كنتُ أرجو الوصلَ نيلَ غنيمــة
فَحسْبِيَ منه اليوم نيلُ أمانــبـى
أطعتُ هوى طربى لحتفِى لَوآنّنِــى
غضضتُ جفونى ما عضضت بَنانــى
ومن لي بجسم أشتكى منه بالضنــى
وفلب وأشكو منه بالخَفَفــانِ
وما عشتُ حتى الآن لا لأنّنــى
خفيتُ فلم يَدْرِ الحِمامُ مكانــى
ولو أنّ عمرى عمر نوح وبعثُــه
بساعة وَصْلٍ منك فلت كفانــى

وما ماء ذاك الثغر عندِيَ غاليــا
بماء شبابى وآفتبالِ زمانــى
اذا اليأسُ ناجى النفسَ منك بِلَـنْ ولا
أجابتْ ظُنونى رُبّما وعَسانــى
خليليّ عندى فى السُّلُوِّ بَــلادةٌ
فإنْ شئتُما عِلْمَ الهوى فَآسْألانــى
خُذا عددا مَنْ مات مِنْ أول الهــوى
فإنْ كان فَرْدًا فَآحْسِبانِيَ ثانــى
ولو فال شخص أين أعْشَفُ عاشِــف
تَخيَّلْتُه دون الانام عَنانــى
مراضع موسى او وِصالُ سَمِيّــه
نَظيرانِ فى التحريم يَشْتَبِهــانِ
افول وفد طال السهادُ بذكـــره
وفد حام (1) نَسْرُ الشهبِ لِلطَّيَــرانِ
وفد خَفَفَ البرقُ الطروبُ كأنّـــه
حُسامُ شُجاعٍ أو فُؤادُ جَبــانِ
يَشُقُّ حِدادَ الليل منه براحــة
مُخَضَّبَة أو دِرْعَه بِسِنَــانِ
أشارَ نُجامِي بالسلام فَلَوْ دعــا

---

(1) Tous les chanteurs disent : وفد كلّ ; le sens est le même.

سَنَا البَرْقِ فبلى عاشقا لَدَعَانى
تَرَاءى لعينى خُلَّبًا وَانْتَجَعْتُهُ
وأمطرنى من أدمعى وسَفَانى
فَبِتُّ لأشوافى فتيلا وإنما
نَجيعِيَ دَمْعٌ فاض أحْمَرَ فانى
كأنّ النحومَ الشهبَ حَوْلِيَ مَأتَمٌ
غرابُ الدَّجى ما بينهنّ نَعَانى
خررتُ لذكراه على التربِ ساجدا
فإنْ لاح من قُرْب فكيف يرانى

TRADUCTION (1)

La preuve, à tes yeux, que je suis ton captif,
C'est que j'ai remis aux mains du chagrin les rênes de ma vie.

Naguère, j'espérais notre union comme un grand butin,
Et maintenant, je n'en attends plus que la vie sauve (2).

C'est pour ma perte que j'ai obéi à l'amour de mes yeux :
Si j'avais baissé les paupières, je n'aurais pas eu à m'en repentir (3).

---

(1) Cette chanson, une des plus connues du répertoire andalou, est extraite du *Diwân* d'Ibrâhîm ben Sahl El-Isrâ'îly El-Ichbîly, mort dans un naufrage, non loin de Ceuta, avec le gouverneur de cette ville, Ibn El-Khalâç, en 649 (26 mars 1251-13 mars 1252). Cf. Brockelman, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, I, 273. Weimar, 1898.

(2) Image fréquemment employée par les poètes arabes. Cf. Imrou l-Qaïs (pièce V, vers 9, éd. Ahlwardt) :

وقد طوّفت فى الآفاق حتى رضيت من الغنيمة بالاياب

« J'ai tellement parcouru les horizons que j'ai fini par considérer mon retour [au pays natal] comme un butin. »

(3) Mot à mot : « Je ne me serais pas mordu les doigts. »

Qui me donnera un corps, que je me plaigne de son dépérissement ?
Qui me donnera un cœur, que je me plaigne de ses palpitations ?

Si j'ai vécu jusqu'à ce jour, c'est que j'étais caché
Et que la mort n'a pas découvert ma retraite.

Si ma vie devait égaler en durée celle de Noé et que je l'eusse vendue
Pour un seul instant d'union avec toi, je dirais : « Cela me suffit. »

La salive de cette bouche aurait pour moi plus de prix
Que la sève de ma jeunesse, que le retour des temps révolus.

Quand le désespoir me chuchote à l'oreille, de ta part : « Non..., non ! »
Mes espérances répondent : « Peut-être..., qui sait... ? »

O mes amis, pour trouver des consolations, combien je suis sot !
Mais si vous voulez apprendre la science de l'amour, interrogez-moi.

Cherchez combien sont morts d'amour, depuis que l'amour existe,
Et si vous n'en trouvez qu'un, comptez que je serai le second.

Si quelqu'un dit : « Quel est le plus amoureux des amoureux ? »
Il me semble que, parmi tous les hommes, c'est à moi qu'il est fait allusion.

Les nourrices de Moïse ou l'amour de celui qui porte son nom
Sont deux choses semblables par l'interdiction dont elles sont frappées (1).

---

(1) Le poète veut dire : « Il m'est défendu d'espérer quelque chose de Mousa, de même qu'il était défendu à son homonyme (Moïse) d'avoir d'autre nourrice que sa mère. » (Coran, XXVIII, 11.)

Je disais ces vers alors que ma veille se prolongeait : je pensais à lui
Cependant que l'aigle des astres planait pour prendre son vol (1).

A ce moment, l'éclair tressaillit, palpitant comme
Le sabre du brave ou le cœur du poltron.

Il fendait le deuil de la nuit de sa main
Rouge de henné ; il perçait sa cuirasse de la pointe de sa lance.

Il me fit le signe du salut, car si jamais la lueur d'un éclair (2)
A pu parler avant moi à un amoureux, celui-ci m'aurait appelé.

Mais il parut à mes yeux sans amener de pluie ; je lui en ai demandé.
Par mes larmes, qu'il fit pleuvoir, il m'abreuva.

J'ai passé la nuit mourant d'amour, et mon seul recours
A été le débordement de mes pleurs ensanglantés.

---

(1) L'Aigle est le nom d'une constellation. Ce vers signifie que la nuit se prolongeait trop longtemps, au gré du poète. La figure qui sert à exprimer cette idée se rencontre chez tous les poètes arabes. Conf. امرو الفيس :

فيا لك من ليل كأنّ نجومه   بأمراس كتّان الى صمّ جندل

« Quelle longue nuit ! Ses étoiles étaient comme attachées avec des cordes de chanvre à des rochers inébranlables. »

Ibrâhîm ben El-Abbâs Eççoûly a dit également (El-'Abbâsy, *Ma'âhid Et-Tançîç*, I, 140 (Caire, 1316) :

والنسر فد حام فى الظلماء من ضما   وللمجرة نهر غير مورود

« Poussé par la soif, l'Aigle avait plané dans l'obscurité, alors que la Voie lactée présentait un fleuve inabordable. »

(2) L'éclair est considéré ici comme un heureux présage ; il annonce la pluie, synonyme de soulagement, bénédiction ; aussi le poète croit-il qu'il vient lui annoncer le salut (اشار بالسلام). Mais cette attente est suivie d'une désillusion. L'éclair est un خلّب, un de ces éclairs qui n'amènent pas d'orage ; et l'eau (le soulagement) que le poète en attendait, il est obligé de la demander à ses yeux qui laissent, en effet, couler des larmes abondantes.

Les astres brillants semblaient, autour de moi, une assemblée funèbre ;
Au milieu d'eux, le corbeau des ténèbres m'annonçait ma mort.

Au souvenir de mon bien-aimé, je me suis prosterné contre terre (1) ;
S'il survenait près de moi, en quel état me verrait-il !

II

مصدر مجنبة

بُعْدُ الديارْ زادنى اشتياقْ   واعْيِتُ من هذا السَفَرْ
والفلبُ منّى فى احترافْ   صبرت ما فادنى صَبْرْ
ربى فضى لى بالفراقْ   هو يهوّنْ لِىَ الامْرْ

لانى عاشقْ مفْتَكَرْ   نمسى نصيحْ من لوعتى
الفلب شايفْ للديارْ   يا رَبِّ فرّجْ كربتى

الحب كسانى نحولْ   وطالَ عْلِىّ ذا المغيبْ
والدمعُ من عينى هَمولْ   نبكى على فقد الحبيبْ
يا من درى متى الوصولْ   لكن فَرْجُ اللهْ فريبْ

اذا يزولْ عنى الغيارْ   نعملْ هنا لراحتى
الفلب شايفْ للديارْ   يا رَبِّ فرّج كربتى

هذا الزمانْ ما لُه امانْ   وجارَ عْلى فلبى الحزينْ

---

(1) Allusion à un passage du Coran, XXXII, 15.

وصارَ كيفْ قدّرْ وكانْ   حتى اشتفوا الحاسدينْ
يا حسرتى صَبْرِىَ بانْ   عنّى ولا قلبٌ حنينْ

قد طال بِىَ الانتظارْ   للّه نشكو حالتى
القلبُ شايفْ للديارْ   يا ربِّ فرّج كربتى

كيفَ يصبر جسمى النحيلْ   والقلبُ من حزنه يذوبْ
من الفواد انى عليلْ   نمسى نصيح من كروبْ
اذا نرى شمسَ الاصيلْ   تميلْ وتجنحْ للغروبْ

بدلتُ نومى بالسهرْ   ليلى طويلْ يا غربتى
القلب شايف للديارْ   يا ربِّ فرّج كربتى

TRADUCTION

Loin du pays, mes regrets augmentent, et je suis las de ce voyage.

Mon cœur se consume. Je me suis résigné, mais en vain;

Dieu a décrété contre moi la séparation, et lui seul peut diminuer mon mal,

Car je suis amoureux, en proie au souvenir, passant la nuit à gémir de ma passion.

Mon cœur soupire après le pays; mon Dieu, dissipe ma tristesse.

L'amour m'a revêtu de maigreur, cette absence s'est trop prolongée;

Les larmes ruissellent de mes yeux; je pleure l'absence de l'ami.

Oh! qui sait quand viendra la réunion? mais le salut de Dieu est proche.

Si mes maux cessent, je ferai une fête pour célébrer ma guérison.

Mon cœur soupire après le pays; mon Dieu, dissipe ma tristesse.

On ne peut se fier à la Fortune; c'est elle qui a opprimé mon cœur en deuil.

Ce qu'elle avait décrété s'est produit, et les jaloux ont exulté.

O douleur! la résignation m'a abandonné, et pas un cœur compatissant!

Mon attente s'est prolongée; c'est à Dieu que je me plains de mon état.

Mon cœur soupire après le pays; mon Dieu, dissipe ma tristesse.

Comment mon corps peut-il se résigner quand mon cœur se fond de tristesse?

Mon cœur est malade; le soir, je gémis de chagrin.

Quand, à l'heure du crépuscule, je vois le soleil pencher vers son déclin,

Au lieu du sommeil vient l'insomnie; ma nuit est longue, ô mon exil!

Mon cœur soupire après le pays; ô Dieu, dissipe ma tristesse!

III

بطيح رصد

ما للغمام يبكى   بكا المزن من غير حزن
دمع السحاب   ينهمل من افِف

صب الشراب   وآملا لنا واسف
فول صواب   يا معشر الخلف
وبالمدام   نجنى الذى   نجنى بى   ليل دجن
يوم عجيب   ما أسرّ مغناه
ذكر الحبيب   فى القلب ما أحلاه
غاب الرقيب   اللّه لا ردّه
بدر التمام   يميل كالغصن   بكل   حسن
كيف السبيل   لقد هويت احور
طرفه كحيل   وشاربه اخضر (1)
وجه جميل   عليه ديباج احمر
قدّ العلام   هواه اسحرنى   وقدّ   ملكنى
ظبى رشيف   ليس يُرى مثله
كم لى عشيف   بهواه لم أسله
ولم نطيف   الصبر على وصله
طول الدوام   انّى كئيب مغنى   من   ذا التجنّى

(1) Licence pour مخضّر.

TRADUCTION

Pourquoi le nuage pleure-t-il cette pluie fine, sans aucun deuil ?
Les larmes du nuage coulent abondantes du haut du ciel.
Verse le vin, emplis nos coupes, donne-nous à boire.
Une vérité, ô mortels :
C'est grâce au vin que nous cueillons le plaisir dans la nuit noire.
O jour suave, au charme mystérieux !
Le souvenir de l'ami, qu'il est doux au cœur !
Le jaloux s'en est allé, Dieu veuille que ce soit sans retour !
Pareil à l'astre des nuits, souple comme un rameau, sa beauté est parfaite.
Que faire ? j'aime une beauté aux yeux noirs ;
Œil brun, lèvre à la moustache naissante,
Charmant visage, couvert d'un duvet rose.
Mince comme un étendard, il m'a ensorcelé de son amour ; il m'a captivé,
Faon à la taille élancée, qui n'a pas son égal.
Depuis combien je l'aime ! et je ne puis me dégager de son amour,
Et je ne puis renoncer à m'unir à lui.
Éternellement, je resterai triste, accablé d'une imputation calomnieuse.

IV

انصراف حسين

اسمع بلابل الافراح   وما هى تقول
ما يغنى الذهب فى الراح   الا اهل العقول

من لا يعتني بمدام　　ولا طرب
لا تحسبه لا من عجم　　ولا من عرب
احسبه من الاوهام　　رضى او غضب
قم املا لنا الاقداح　　وقل للعذول
ما يفنى الذهب في الراح　　الا اهل العقول

TRADUCTION

Écoute les rossignols des plaisirs, ce qu'ils disent :
« Épuiser l'or pour le vin n'appartient qu'aux grands esprits. »
Celui qui ne s'adonne ni au vin, ni au plaisir,
Ne le prends ni pour un étranger, ni pour un Arabe ;
Range-le parmi les chameaux dociles, qu'il soit content ou non.
Lève-toi ; emplis nos coupes et dis au censeur :
« Épuiser l'or pour le vin n'appartient qu'aux grands esprits. »

V

درج حسين

الورد يفتح في الخدود　　والثغر باسم
بشراك يا سعد السعود　　بالفرح دايم

ما في الملاح اليك نظير　　يا روح الارواح
يا صاحب الاسم الشهير　　يا نجم الصباح
لك وجه كالبدر المنير　　وجبين وضّاح

ما ريت مثلك في الوجود　　يا غصن ناعم
بشراك يا سعد السعود　　بالفرح دايم

لك خال اكحل من زبج　　في الخد وردي
والريق سكر ممتزج　　مخلوط بشهد
والشعر اكحل زانه دعج　　كالليل يسدي (1)

يفطّروا ذوك النهود　　من كان صايم
بشراك يا سعد السعود　　بالفرح دايم

انتمّ لي هذا الزجل　　في سيد الاقمار
مَن حسنه قد اكتمل　　عن كلّ خُتّار (2)
والمَبْسِم احلى من عسل　　وخدود عكّار

يُعمَى عليك عين الحسود　　وكلّ ظالم
بشراك يا سعد السعود　　بالفرح دايم

TRADUCTION

Les roses s'épanouissent sur ses joues ; ses lèvres sourient.
Salut ! bonheur des bonheurs ; que ta joie soit éternelle !
Nulle beauté ne t'égale, ô âme des âmes,
Toi dont le nom est illustre, étoile du matin,
Ton visage est semblable à la pleine lune resplendissante, ton front rayonne.
Je n'ai pas vu ton égal dans la création, ô rameau tendre.
Salut ! bonheur des bonheurs ; que ta joie soit éternelle !

---

(1) Variante : يبدي .
(2) Au moins dans ce sens, ce mot paraît particulier à Alger.

Un grain de beauté plus noir que le jais est sur ta joue rose,
Et ta salive est du sucre mêlé à du miel.
Tes cils noirs, embellis par deux grands yeux, sont comme la nuit ourdissant ses ténèbres.
Tes seins font rompre le jeûne à celui qui est dans l'abstinence.

Salut ! bonheur des bonheurs ; que ta joie soit éternelle !

Je termine ce poème sur la reine des astres,
Dont la beauté triomphe de tout dédain superbe,
Aux lèvres plus douces que le miel, aux joues roses,
(En disant) : Que les yeux des jaloux et des méchants soient aveugles pour toi !

Salut ! bonheur des bonheurs ; que ta joie soit éternelle !

VI

(صياح)

باسم الاله رب الاعلى   ملك الملوك الاكبر (1)
هو الجليل هو المولى   يغنى من يشا ويغفر
هو ينتظر للنملة   ويرى لمن طغى وتجبّر
صلوا على امام الرُسلا   العربى الطاهر المطهّر
حبّه وشرّفه تعالى   وجعله شفيع يوم المحشر
لجميع من عمل شى زلّة   هو الشفيع والله يغفر

يجعل فى فضاه العطلة   من جونة العدو يتغيّر
كما فى الجزاير نحلة   هيهات غازها ما يتمر

(1) L'orthographe de cette pièce, toute populaire de style, a été rapprochée autant que possible de la prononciation algéroise.

هى ما تجيب الغلّة   واحنا ما نروحوا عسكر
امّا السلاح والمكحلة   الّى سجيع بهم يفخر
بالجبر ما تريد الدولة   هى على الرعية تنعر
بالمال والرجال وصولة   والحف والشرع والمخبَر
مولى القراد ما يتبلّى   وعلى الضعيف ما يستحفر
والّى تحتها يتولّى   طول الزمان فيها يشكر
ياخد پاقته (1) مجمولة   ويعيش فى الهنا كيكبر
والّى فليل دين وملة   يمشى للتبارن يسكر
الكاس والفرع والطَّبْلَة (2)   رمضان بالشراب يفطر
ربى يفك هدا الخبلة   هو على الملاح يدبّر
واحنا نولّدوا فى البغلة   حتّى تصكّنا بالحافر
نفراوا فى كتاب الجهلة   جرنار بالوفايع يخبّر
الى مريط به يتسلّى   يبرا حين به يقصّر
الناس بالكدب مشتغلة   بامر المغاربة والعسكر
دولة ما تعارى (3) دولة   والّى الحف فيها تخسر

ربى بجاه تاج الرسلة   انت الحنين لينا تنظر
رانا نجرعوا فى الدبلة   ونراوا بالعيان المنكر
الجوع والعرا والقلّة   والناس بالطبول تنقمبر

(1) De l'espagnol.

(2) Pour طابلة, prononciation fréquente à Alger, surtout chez les Israélites.

(3) Forme irrégulière se rattachant à la racine عار. Cf. يبالى.

الاركاب والحضارى جملة   يدعيوا للشتا ما تمطر
باش يطبّلوا بالعجلة   وجداب للنصارى تنظر
ڢى العين داخلة ڧزّولة   والكرش بالحبل تطيزر
شوّاش عاملة هيلولبة   بالعزم ڢى الدراهم تنتر
دلّال بالشمع والغلّة   ويڢول من شرى يتنوّر
ربى بجاه ....

الى مرابطين ووُكّلا   بالخيط والجلالب الاخضر
كما كبيرهم يتولى   يمشى صغيرهم للعسكر
زمان جوّزوها غڢلة   على الڧبايلى والبربر
الما يسيل من المكحلة   لما يكون هو يدكر
واليوم طبجى بڢتيلة   والاّ زواڢ سروال احمر ،
الڧيد ينڢڢل بالڢڢلة   صباط ڢى الكراع مصمّر
ڢطور والعشا ڢى الڢشلة (1)   طنبور والكليرو يامر
وادا سيرته مجهولة   يمشى للاحباس ميسّر
ربى بجاه ....

عيشة ويامنة بالعجلة   ڧالوا الى مريط ينشر
ولو مريط به السعلة   ادا ما جدب شى ينضر
واحدة مضارية بالسّطلة   والاخرى بالعراڢى تسكر
الى تصيح متل النحلة   والى تڧوم تمشى تعتر

(1) Du turc ڢشلاڢ .

واحدة لسانها يدلّى   والاخرى كالمعزة تشخر
وادا التالتة ڢى الحملة   تجوز كالجران تڢرڢر
ربى بجاه ....

ڢى باب الطمع والغڢلة   صرنا نبخروا بالعنبر
نرجاوا ڢى العريڢة الكحلا   هى بالغيوب تخبّر
عنها مايه الڢ نعلة   والى ينيڢ بها يكڢر
تعطى ڢى الولد والطڢلة   وتدّى ڢى اللويز الاصڢر
والناس باڧية ڢى الغڢلة   طول الزمان ما تتبصّر
ربى بجاه ....

الحڧ غاب لاڢى ولّى   مشى للشرع يستخبر
مظلوم يشتكى بالڧلّة   ولو الحڧ عنده يخسر
ڧضاة والعدول الكلّة   ڧالوا الى غني ينوڧّر
هما على اليتامى وكلا   وعلى الطرطة كتحضر
منها ريوڧهم تدلّى   ڢيها كل واحد يخزر
الحوت بعدهم والجلة   دجاج والحمام محمّر
هما ياكلوا لا بطلة   حتى كروشهم تتعمر
الما بياسمين وڢلّة (1)   لمن يريد يشرب يحضر
ڢوطة مرصّعة بالخملة   والليان والبريڢ معمّر

(1) ڢلّ , jasmin d'Arabie.

بعد القطور ڢهوة كحــــــلا   معجون ڢوڢها بالعنبـــــــر
وادا يڢوم شيخ الملـــــة   يڢتى ڢڢاطنه تتكركـــــــر
ربـى بجــاه..........

والى كياترى بالالـــــــة   يرمى ڢى النُّوَب ومصــدّر
هو يصيح صوته يعـــــلى   بالعود والرباب يصرصــــر
لاشعار ڢالهم بن سهلـــــة   ڢصده ڢى بطيمة يشكـــــر
الخد بالعكر والخجلـــــة   والعين كالنّبلة تنحـــــر
الفدّ ياسمينة نفلـــــة   سبحان الخالف المصـــوّر
نهود ڢى سدرها حلّـــــة   ومڢايس الدهب والجوهـــر
بالزين والبها مكمولـــــة   والسر بالشوية يڢطـــــر
منه العشيڢ كاسه يمــــلا   مرّة يڢيڢ مرّة يسكـــــر

TRADUCTION

Au nom de Dieu, le Très-Haut, le roi des rois, le Très-Grand ! C'est lui le glorieux, c'est lui le maître qui enrichit et qui appauvrit qui il veut. C'est lui dont l'attention se porte sur la fourmi et c'est aussi lui qui voit les superbes et les violents. Dites la formule de louange à l'adresse du chef des prophètes, l'Arabe pur et purifiant ; le Très-Haut l'a aimé, l'a honoré et a fait de lui un intercesseur au jour du jugement dernier : pour tout pécheur il intercède et Dieu pardonne.

Puisse Dieu, dans ses décrets, décider de mettre un empêchement aux desseins de l'ennemi, en changeant sa volonté ! De même qu'à Alger, jamais les fruits d'un

palmier ne deviendront des dattes, jamais palmier ne donnera de récolte, de même puissions-nous ne jamais être soldats. Les armes, les fusils, laissons les braves en tirer vanité. Les procédés tyranniques ne seront jamais employés par le gouvernement ; loin de là, c'est lui qui défend ses administrés par l'argent, les hommes, l'autorité, la justice, la loi, l'instruction judiciaire. Le gradé ne cherche pas à faire le mal et n'abuse pas de sa force envers le faible, par mépris pour lui ; celui qui est investi d'une fonction du gouvernement le louera toute sa vie. Il touche ses appointements complets et vit dans l'aisance en sa vieillesse. Cependant, celui qui a peu de foi, peu de religion, va se griser dans les tavernes : le verre, la bouteille, la table, et, pendant le ramadhan même, il boit du vin au repas de la nuit. Que Dieu fasse cesser tout ce désordre ; c'est lui qui conseille les gens de bien. Mais nous, nous voulons faire enfanter la mule, si bien qu'elle nous frappera de son sabot. Nous lisons dans le livre de l'ignorance, le journal, les nouvelles qu'il raconte. Celui qui a la maladie du journal se console, son mal se guérit, lorsqu'il le lit pour tuer le temps. Le monde s'occupe de mensonges ; affaires du Maroc, service militaire. [A quoi bon ?] une puissance ne cherche pas à en humilier une autre, et celle qui est dans son tort perd.

O Dieu, par considération pour la couronne des prophètes, daigne, en ta miséricorde, jeter les yeux sur nous.

Nous avalons le suc du laurier-rose et nos yeux ne voient que le mal : la faim, la nudité, la misère, alors qu'il y a des gens qui font résonner des tambours ; processions, assemblées chez les marabouts, tout cela pour que la pluie ne tombe pas, afin qu'ils puissent continuer à tambouriner avec entrain et à se démener frénétiquement sous les yeux des chrétiens, le bout d'un gourdin

dans l'œil, le ventre serré par une corde (1); et les chaouchs de s'agiter avec force bruit pour arracher la monnaie des spectateurs. Et cependant le crieur est là, avec ses cierges et ses fruits, criant : « Quiconque achètera sera couvert de faveurs. »

O Dieu.........

Quant aux marabouts, aux préposés aux lieux de pèlerinage, avec leurs cordes de chameau et leurs djellabas vertes, puisque les pères sont les maîtres, que leurs fils soient soldats. Grâce à la naïveté d'autrui, ils ont pu se la couler douce aux dépens des Kabyles et des Berbères ; l'eau, disaient-ils, coulerait des fusils, dès qu'ils prononceraient leur formule, et maintenant : artilleurs, la mèche en main, ou zouaves : pantalons rouges, guêtres boutonnées aux pieds, les souliers ferrés ; déjeuners et dîners à la caserne, tambours et clairons donnant le signal, et, en cas de faute, la prison.

O Dieu.........

Aïcha et Yamina (2) s'empressent de dire : que les malades fassent des *nechras* (3); le rhume, faute de danses rituelles, s'aggravera : la première ne sort pas de l'ivresse du kif, la seconde est saoule d'anisette. Celle-là chante comme une abeille ; celle-ci, voulant se lever, trébuche. L'une a la langue pendante, l'autre est comme une chèvre qui bêlerait d'une voix rauque. Et si la troisième est dans le tas, elle coasse comme une grenouille.

O Dieu.........

(1) Pour ces exercices usités chez les membres de certaines confréries religieuses, voir E. Doutté, *Les Aïssâoua à Tlemcen*, Châlons-sur-Marne, 1900, et les sources citées.

(2) Chanteuses bien connues à Alger, et souvent appelées à exercer leur métier dans les séances qui ont lieu chez les marabouts.

(3) La *nechra* est une offrande faite à un marabout, pour obtenir la guérison d'une maladie nerveuse.

Par convoitise et naïveté, nous voilà à faire des fumigations avec de l'ambre. Nous allons trouver la sorcière noire qui doit nous dévoiler l'avenir ; qu'elle soit cent mille fois maudite ! quiconque croit en elle est un impie : elle vous donne des fils et des filles et vous prend vos louis jaunes. Et tout le monde passe sa vie dans l'ignorance, incapable de voir clair.

O Dieu.........

La vérité est partie ; elle refuse de revenir ; elle est allée consulter la loi. Quelqu'un est-il lésé dans son droit, il se plaint de sa misère ; aurait-il raison, qu'il perdrait. Cadis et adels vous disent tous : le riche a droit à des égards. Ils sont chargés des intérêts des orphelins.... et de la *tourte*, quand elle apparaît. La salive leur en coule de la bouche ; chacun la guigne des yeux ; puis c'est le poisson, la perdrix, la poule et le pigeon rôti. Ils mangent sans rémission, jusqu'à ce que leur ventre soit plein. Veulent-ils boire ? voici l'eau parfumée au jasmin ou d'une fleur de *fell*. Enfin la serviette parsemée de poils épais, la cuvette et l'aiguière toute pleine. Après déjeuner, le café bien noir et par là-dessus la confiture à l'ambre. Quand le maître de la loi se lève pour prononcer la fetoua, on voit ses cafetans traîner jusqu'à terre.

O Dieu.........

Le musicien vous envoie *noubas* et *msedders ;* il crie, sa voix s'élève aux sons de la mandole et du rebab ; elle vibre. Les vers qu'il chante sont de Ben Sahla (1) qui les fit à la louange de sa Fatima : c'est « la joue peinte au vermillon, » « l'œil qui lance un trait mortel » ; « la taille semblable à la jeune pousse de jasmin », la « Louange

(1) Ben Sahla, auteur de la présente pièce, est un poète moderne de Tlemcen.

au Créateur qui l'a faite ». Les seins sont comme une parure sur sa poitrine; on lui voit des bracelets d'or, des joyaux. Sa beauté et son charme sont parfaits, et la grâce en découle goutte à goutte. L'amoureux en remplit sa coupe; on le voit se relever, puis retomber dans son ivresse.

J. JOLY,

Professeur à la Médersa d'Alger.

BIOGRAPHIE DE TIRMAN

Il n'y a de colonisation que quand on attache la famille au sol.

Maréchal BUGEAUD.

Louis Tirman, dont nous entreprenons d'esquisser la biographie, est né à Mézières (Ardennes), le 29 juillet 1837.

Après avoir fait d'excellentes études et subi d'une façon fort brillante ses examens de licencié et de docteur en droit, il fut, à peine âgé de 26 ans, nommé conseiller de préfecture (1863).

Quelques années plus tard, en 1870, le jeune conseiller de préfecture, dont les connaissances administratives avaient pu être appréciées, fut nommé secrétaire général de la préfecture des Ardennes.

Peu après la déclaration de guerre, le préfet de ce département étant décédé, le Gouvernement de la Défense Nationale, connaissant la valeur, l'énergie de Tirman, le chargea d'administrer ledit département des Ardennes.

L'administration de cette partie du territoire français, qui avait été envahie par les troupes allemandes dès les premières opérations militaires, n'était pas sans offrir de graves difficultés. Il s'agissait en effet d'organiser la défense avec des éléments qui, il est nécesaire de le constater, n'offraient pas toutes les qualités désirables; il n'y avait pas de troupes régulières, pas de vêtements, pas d'armement, les vivres manquaient, le désarroi était complet!

Tirman, puisant dans la gravité des circonstances de nouvelles forces, organisa la résistance d'une façon rapide, méthodique, parfaite. En fort peu de temps il créa des bataillons de mobilisés dans tout le département, il constitua des compagnies de francs-tireurs et réussit à procurer à tous des vêtements, des armes et les vivres nécessaires.

Partout, des troupes de défenseurs tinrent tête aux envahisseurs, et le département des Ardennes fut un de ceux qui se défendirent le plus vaillamment.

Tirman se multipliait, veillait à tout, parait à toutes les éventualités ; il poussa l'activité et l'initiative jusqu'à faire fondre des canons !

La ville de Mézières fut, comme on le sait, bombardée vigoureusement par les Allemands, et, après l'occupation de la ville, l'ennemi ayant rencontré dans le département une résistance à laquelle il était loin de s'attendre, rechercha l'instigateur, le directeur, l'âme de la résistance.

Si à ce moment Tirman avait été pris, il est certain qu'il aurait expié dans une forteresse quelconque sa belle et courageuse conduite, son dévouement à la Patrie.

Il n'en fut heureusement rien, et grâce à sa vigueur physique et morale il réussit, après mille dangers, à échapper aux actives recherches des Prussiens. Il s'enfuit par la Belgique et parvint à Givet, localité qui à cette période si mouvementée était une des rares du département des Ardennes qui soit restée indemne de l'occupation étrangère.

La paix étant faite, Tirman, selon les prescriptions du gouvernement, resta à Mézières jusqu'à l'armistice ; les élections à l'Assemblée Nationale ayant eu lieu, M. Thiers, à la suite d'une démarche de la représentation entière du département des Ardennes, qui agissait sous la poussée de l'opinion publique, nomma Tirman préfet de ce département ; il était alors âgé de 33 ans.

C'était la juste récompense du dévouement énergique, de la remarquable initiative, du courage qu'il avait déployés dans la défense du sol envahi.

Nommé préfet, Tirman continua l'œuvre qu'il avait commencée comme secrétaire général ; il réorganisa les divers services départementaux et municipaux et s'efforça d'atténuer les exigences des Prussiens qui occupaient le pays. Pendant cette occupation qui dura trois ans, Tirman lutta pied à pied, jour par jour, discutant de la façon la plus ferme l'exécution de ce que l'ennemi sous le nom de contribution de guerre considérait comme son dû.

Grâce à cette attitude énergique, les réquisitions furent souvent réduites et ne pesèrent pas trop lourdement sur les malheureux habitants. On n'a pas oublié dans le pays ardennais les efforts constants, les démarches multiples du préfet Tirman en vue d'obtenir des allègements aux souffrances occasionnées par les demandes excessives des Allemands.

Après la libération du territoire, Tirman, qui cependant avait droit à la reconnaissance publique, fut mis en disponibilité par le ministère de Broglie ; mais cette disponibilité ne fut pas de longue durée, et quelque temps après, le 24 mai, il était replacé préfet du Puy-de-Dôme.

Il resta dans ce département jusqu'au 16 mai 1877 et rendit de signalés services aux populations de l'Auvergne qu'il était chargé d'administrer. Les républicains de Clermont n'ont pas oublié avec quel tact, avec quelle fermeté Tirman soutint les attaques des réactionnaires.

Le préfet Tirman, dont les convictions républicaines bien connues ne plaisaient pas au ministère du 16 mai, fut une deuxième fois mis en disponibilité par M. de Fourtou, alors ministre de l'intérieur.

Le ministère de l'ordre moral ayant été renversé et remplacé par le ministère de Marcère (13 décembre 1877), le ministre de l'intérieur, connaissant et appréciant hau-

tement les qualités de Tirman, l'appela immédiatement à l'importante préfecture des Bouches-du-Rhône.

Le premier soin du nouveau préfet fut de suspendre la commission municipale réactionnaire qui siégeait à la mairie de Marseille depuis le 16 mai. Il provoqua ensuite des élections municipales qui remettant dans le droit commun la grande ville provençale, donnèrent satisfaction à la population républicaine de cette cité.

Les processions religieuses menaçant, en raison de la passion qui animait tous les partis, d'occasionner des troubles graves, Tirman interdit dans la ville de Marseille ces cérémonies religieuses publiques. Il détruisit ainsi tout germe de discorde entre les fractions de la population, et il administra de telle façon que le remuant département des Bouches-du-Rhône fut un de ceux où la tranquillité devint complète.

La profonde science juridique et administrative de Tirman lui valut d'être nommé, en 1879, membre d'une section importante du Conseil d'État, qui, comme on le sait, est chargé d'assister le Chef de l'État et les ministres dans la préparation des lois et règlements d'administration publique.

Il était, depuis deux ans et demi, conseiller d'État, quand Gambetta, qui s'y connaissait en hommes, le plaça à la tête du gouvernement général de l'Algérie.

Le décret de nomination de Tirman, comme gouverneur général de l'Algérie, fut signé le 26 novembre 1881, par M. Grévy, Président de la République, et pour ampliation par MM. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, et Campenon, ministre de la guerre.

En arrivant à Alger le 12 décembre 1881, le nouveau gouverneur général adressa aux habitants de notre belle colonie la proclamation suivante :

« Habitants d'Algérie !

» Appelé à exercer parmi vous dans des conditions
» nouvelles les hautes et délicates fonctions de gouver-

» neur général, j'ai besoin de me sentir, dès le début,
» soutenu et encouragé par toute votre confiance ; je
» vous promets en retour de ne pas m'épargner pour la
» justifier.

» Les décrets des 26 août 1881, entendus dans leur
» véritable esprit, n'enlèvent rien à l'initiative néces-
» saire du gouverneur général ; ils ne font qu'associer
» plus étroitement la puissante action du pouvoir cen-
» tral à la vie et au développement de l'Algérie. Ils sont
» l'affirmation que ces magnifiques provinces sont bien,
» comme on le dit, le prolongement de la France.

» Le gouvernement de la République, je vous en
» apporte l'assurance, veut que le régime civil prenne
» dans la colonie d'indestructibles racines. Il veut
» l'Algérie riche et prospère, ouvrant ses vastes espaces
» à toutes les activités honnêtes et fécondes et le rete-
» nant pour toujours par les bienfaits de ses libertés et
» de sa sécurité. Travaillons donc de concert, vous pou-
» vez être assurés que les Chambres et le gouvernement
» soutiendront nos efforts et qu'ils ne reculeront ni
» devant les sacrifices d'argent, ni devant les modifica-
» tions législatives dont la nécessité serait révélée et
» démontrée par une loyale expérience.

» Je n'ai pas à vous adresser ici un programme des
» besoins de votre grande colonie, des améliorations
» qu'elle est en droit d'espérer. Ce programme, vous
» l'avez dicté vous-mêmes à maintes reprises à vos
» représentants.

» Mon rôle, mon honneur sera de le réaliser en met-
» tant à profit toutes les ressources, tous les enseigne-
» ments qui m'ont été légués par mes devanciers. Garan-
» tir la pleine sécurité de la colonie, donner aux travaux
» publics une vive impulsion, inspirer aux indigènes,
» par une administration juste et ferme tout à la fois,
» l'amour et le respect de la France, tel sera le but de
» mes constants efforts.

» Habitants de l'Algérie !

» Je ne me dissimule pas ni la grandeur de l'œuvre,
» ni les difficultés qu'elle présente, mais j'ai confiance
» dans le succès si je puis compter sur votre bonne
» volonté et sur votre virile patience, sur votre patrioti-
» que concours.

» Ici comme dans la métropole, marchons froidement,
» sans précipitation, mais aussi sans défaillance ; sur-
» tout soyons unis. L'union doit être facile à ceux qu'ani-
» ment le même dévouement à la République, la même
» foi dans les grandes destinées de l'Algérie ! »

Cette proclamation qui résumait si bien les desiderata de l'Algérie fut applaudie par la population entière. Énoncée en termes précis, elle signalait les grandes lignes des réformes ou améliorations à apporter dans l'administration algérienne.

Pendant les dix ans qu'il administra notre grande colonie, Tirman, avec la persistance caractéristique des gens du Nord, appliqua sans relâche le programme colonisateur qu'il s'était tracé.

Énumérer par le menu l'œuvre administrative colossale édifiée par Tirman, pendant son gouvernement, serait beaucoup trop long et nous obligerait à sortir du cadre qui nous est imposé.

Nous nous bornerons à donner un relevé numérique des décrets provoqués auprès des pouvoirs publics, des arrêtés pris par le Gouverneur général, nous réservant de nous étendre sur les actes dont les conséquences se sont faites et se font encore sentir d'une façon si particulière sur les destinées de l'Algérie.

Relevé des décrets et arrêtés

ANNÉES	DÉCRETS	ARRÊTÉS	OBSERVATIONS
1881	1	6	Ces chiffres ne concernent que le mois de décembre 1881.
1882	223	280	
1883	211	273	
1884	249	254	
1885	249	236	
1886	266	308	
1887	272	375	
1888	234	398	
1889	266	398	
1890	274	401	
1891	75	87	Ces chiffres ne concernent que les quatre premiers mois de 1891.
	2.320	3.016	

Il n'échappera pas au lecteur la somme considérable de travail que nécessita l'élaboration de 2.320 décrets et 3.016 arrêtés. Il y a lieu aussi de tenir compte des nombreuses circulaires et instructions adressées par le Gouverneur général aux agents des divers services pour la réorganisation de la bonne marche des dits services.

Peuplement. — Dès son arrivée en Algérie, Tirman, frappé du peu de densité qu'offrait la population française en Algérie, résolut de poursuivre ardemment le peuplement de la colonie.

Voulant établir un programme général de colonisation dans la région tellienne, il prit un arrêté (21 décembre 1881), qui instituait au siège de chaque arrondissement une commission ayant pour mission de contrôler sur place les projets de création de centres proposés par les administrateurs de commune mixte et d'indiquer l'ordre d'urgence des créations à réaliser dans chaque arrondissement.

Cette façon pratique d'opérer amena la constatation,

par les administrateurs, de nombreux points susceptibles d'être colonisés et permit aux Commissions d'arrondissement de se prononcer sur ce vaste programme qui ne comprenait pas moins de 175 villages à créer, dont les périmètres devaient être constitués au moyen de : 1° 300.000 hectares de terre au minimum à acquérir des indigènes ; 2° de diverses terres appartenant au domaine de l'État.

Une somme de 50 millions étant nécessaire pour cette acquisition et pour l'exécution des travaux de chemins d'accès, d'assiette des villages, de canalisation d'eau, d'édifices communaux et de plantations, Tirman demanda un crédit extraordinaire au Parlement, mais ce projet de loi, quoiqu'il fût présenté par le Gouvernement et défendu de la façon la plus brillante par le gouverneur général de l'Algérie, rencontra une vive opposition à la Chambre des Députés, et, finalement, fut rejeté par cette Assemblée.

Cet échec ne rebuta pas Tirman et n'entraîna pas l'arrêt de la colonisation. Il se mit de nouveau à l'œuvre, afin de rechercher les meilleurs moyens d'obtenir la disponibilité des terres nécessaires au peuplement projeté.

Dans une circulaire aux trois préfets d'Alger, d'Oran et de Constantine, du 2 février 1882, il indiqua la façon de procéder pour l'instruction des démarches de concession et fixa les conditions à exiger des pétitionnaires sollicitant des attributions territoriales. Cette circulaire, dans laquelle Tirman rappelait la phrase du maréchal Bugeaud : « Il n'y a de colonisation que quand on attache la famille au sol », donnait des instructions des plus détaillées qui révélaient la rapidité avec laquelle le nouveau gouverneur général s'était assimilé les questions algériennes. C'est, du reste, encore les indications contenues dans cette circulaire qui sont actuellement suivies pour l'instruction, dans les préfectures, des demandes de concession.

Les soins apportés par Tirman dans la recherche des terres devant être mises au service de la colonisation furent couronnés de succès.

Il réussit en effet, pendant son gouvernement, à obtenir, par la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique, plus de 35.000 hectares. Cette superficie, jointe aux terres domaniales qui étaient déjà à la disposition de l'État, permit de créer de très nombreux centres, dont on nous excusera de donner l'énumération :

Centres créés par Tirman

Département d'Alger	Département d'Oran	Départ. de Constantine
Aïn Merane.	Aïn el Hammam.	Colbert.
Flatters.	Aïn Tolba.	Bordj Redir.
Lamartine.	Dublineau.	Gravelotte.
Lavigerie.	El Alef.	Lacroix.
Littré.	Fornaka.	La Fayette.
Marceau.	Frenda.	Lanoy.
Masséna.	Geryville.	Lucet.
Margueritte.	Guiard.	Le Tarf.
Ouad Damous.	Lafferierre.	Macdonald.
Rabelais.	Legrand.	Périgotville.
Tadjenas.	Mecheria.	Roum el Souk.
Taza.	Sonis.	Tigzirth.
Tissemsil.	Terga.	Tocqueville.
Vialar.		Yussuf.
Totaux : Quatorze.	Treize.	Quatorze.

Indépendamment de ces quarante-et-un villages, qui sont à l'heure actuelle dans un état de prospérité des plus satisfaisants, Tirman constitua des agrandissements aux divers centres suivants : Hoche, Bertville, dans le département d'Alger ; Bou Henni, Hamman, Bou Hadjar, Cacherou, Marnia, Haitia, Aïn Haddad, dans le département d'Oran ; Ouad Amizour, Tizi N'bechar, Aïn Sultane, dans le département de Constantine.

Comme on le voit, le gouverneur général donna la plus grande impulsion au service de la colonisation. La création de ces nombreux centres augmenta d'une façon très sensible les superficies cultivées et la population française s'accrut aussi dans une notable proportion.

Ces villages nécessitèrent la construction de routes et chemins, de canalisation, de conduites d'eau, d'édifices communaux, de plantations, tous travaux qui jetèrent dans la circulation des sommes importantes augmentant encore la prospérité publique.

Le départ de M. Tirman l'empêcha de continuer l'œuvre admirable qu'il avait si bien commencée, mais les projets de son programme de colonisation (175 centres) restaient, et plus tard de nombreux villages étaient créés sur les points indiqués au dit programme.

Constitution de l'État Civil des indigènes. — Antérieurement à l'arrivée de Tirman, les indigènes n'avait pas d'état civil ; ils naissaient, se mariaient, mouraient, sans qu'un acte authentique fût dressé. En outre, les indigènes musulmans n'avaient pas de nom de famille, ils s'appelaient simplement d'un prénom.

On comprend facilement les inconvénients graves qui résultaient de cette situation. Les indigènes arrivaient facilement à se soustraire à l'action de la justice en cachant leur identité et sachant qu'ils bénéficieraient de l'impunité ne respectaient aucune décision administrative ; quant aux affaires commerciales, civiles et liquidation des héritages, le chaos était tel, qu'on ne parvenait à aucun règlement satisfaisant. Tirman mit un terme à cette situation en préparant un projet de loi sur l'état civil des indigènes.

Cette loi adoptée le 23 mars 1882 par le Parlement, donnait un nom patronymique à tous les indigènes, et prescrivait la tenue de registres de l'état civil pour l'inscription des divers actes.

Au point de vue social, les résultats de cette loi furent des plus appréciables ; non seulement la collation d'un

nom de famille assurait l'identité de chaque indigène, mais l'obligation d'effectuer les déclarations légales des naissances, mariages, divorces, décès, empêchait la dissimulation ou la disparition de tel ou tel membre de sa famille.

Le peuple arabe d'Algérie, qui jusqu'alors avait suivi quant aux grands actes de la vie les traditions bibliques, adopta sans récrimination les utiles améliorations apportées et reconnaît actuellement les bienfaits et les avantages qui en résultent.

Les conséquences de cette loi furent aussi très importantes au point de vue économique.

Les colons francais qui, en raison des difficultés que soulevait le manque d'état civil chez les indigènes, ne faisaient pas de transactions avec eux, purent enfin, connaissant l'importante amélioration apportée, traiter sans crainte de nombreuses affaires.

Le commerce, l'industrie, les divers travaux agricoles ou autres en bénéficièrent et prirent un développement inconnu jusqu'alors.

Constitution de la propriété indigène. — La loi de 1873 relative à la constitution de la propriété individuelle chez les indigènes, ne faisant pas avancer suffisamment la question en raison des longues formalités qu'entraînait l'application de la loi, Tirman, dans le but de remédier à ces inconvénients, résolut d'abréger ces formalités afin d'arriver promptement à un résultat plus appréciable. Ses grandes connaissances juridiques lui facilitèrent le travail, et il présenta au gouvernement un projet de loi qui fut adopté en 1887.

Cette loi, en outre d'une atténuation sensible apportée aux formalités, permettait les transactions en territoire melk et arch non constitué, au moyen d'une procédure particulière, et relativement peu coûteuse.

Les mesures de détail prises pour l'application de la loi de 1887, bien inspirées, permirent à cette loi de rendre d'excellents services et la constitution de la propriété

individuelle, grâce à l'activité du Gouverneur général, était terminée dans le Tell en 1891. La superficie délimitée et reconnue s'éleva au chiffre énorme de 2.170.000 hectares.

Il n'est pas inutile de mentionner que sur les 900.000 hectares qu'il restait à constituer 350.000 avaient déjà fait l'objet de travaux plus ou moins avancés.

La constitution de la propriété individuelle chez les indigènes, effectuée sur une superficie aussi grande, facilita beaucoup les transactions foncières entre indigènes d'abord, et entre français et indigènes ensuite. Ces mutations, on le comprend, amenèrent un élément de plus à la prospérité publique et à la cause de la colonisation française.

Lutte contre le phylloxéra. — La présence du phylloxera ayant été signalée dans divers vignobles algériens, le Gouverneur général, toujours soucieux de l'intérêt des agriculteurs, soumit à Paris un projet de loi relatif aux mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du fléau en Algérie. Cette loi fut votée le 21 mars 1883.

A la suite de l'application de ladite loi, les vignes de tous les centres furent soigneusement visitées et celles reconnues malades du phylloxéra, par un arrêté du Gouverneur général, déclarées d'infection et détruites par le feu.

En 1884, Tirman soumit au gouvernement un projet de décret relatif à l'importation en Algérie des ceps de vigne, sarments, boutures, marcottes, feuilles de vigne, etc., etc., afin d'arrêter les progrès du phylloxéra. Cet utile décret fut adopté le 17 juin 1884.

En 1886, il réorganisa le service phylloxérique de l'Algérie. Cette réorganisation chargeait trois professeurs, au lieu d'un seul, d'exercer la surveillance la plus étroite sur les vignobles des trois départements algériens.

Dans la même année 1886, il présenta encore au gouvernement métropolitain, qui l'accepta, un projet de loi

ayant pour objet l'organisation des syndicats en Algérie pour la défense contre le phylloxéra. Cette loi, indépendamment des diverses mesures de précaution à appliquer, mentionnait qu'une taxe de cinq francs par hectare de vigne serait perçue auprès de tous les viticulteurs. Le produit de cette taxe était destiné aux dépenses occasionnées par la lutte.

Ces sages mesures enrayèrent les progrès du phylloxéra dans les départements d'Oran et de Constantine et parvinrent à préserver totalement le département d'Alger. Aussi tous les viticulteurs algériens ont-ils gardé la plus grande reconnaissance à l'organisateur de la défense pratique méthodique de leurs vignobles.

Forêts. — La conservation et la reconstitution des massifs forestiers furent aussi l'objet de la vigilante attention de Tirman.

Dès le 6 janvier 1882, quelques jours après son arrivée, le Gouverneur général, dans une circulaire, réglementait l'exercice des droits d'usage des indigènes dans les forêts de l'État. Cette circulaire, tout en donnant satisfaction aux besoins des populations arabes, indiquait les mesures à prendre pour ménager les ressources importantes qu'offrent les forêts de l'État.

Préoccupé du reboisement de l'Algérie, dans une circulaire du 7 avril 1884 des plus documentées, il prescrivit au service forestier de dresser un programme général propre à obtenir le reboisement des divers bassins principaux et secondaires des versants méditerranéens, dans la région intermédiaire des chotts, et sur les versants sahariens.

Il provoqua le décret du 24 décembre 1886 qui lui déléguait toutes les attributions réservées au ministre de l'Agriculture en matière forestière : nomination des gardes indigènes et mesures disciplinaires contre ce personnel, vente de coupes et des produits accidentels, amodiation, concessions diverses, travaux neufs et d'entretien, etc., etc. Ce décret eut pour résultat de donner

une unité d'action à toutes les décisions relatives au sol forestier et partant une rapidité d'exécution incontestable.

Comme mesures complémentaires, Tirman poussa activement les travaux des commissions chargées de rechercher les parties boisées devant être soumises au régime forestier. Des superficies immenses furent ainsi rattachées au sol forestier de l'État et de ce fait soustraites aux déprédations des indigènes. Il appliqua aussi le principe de la responsabilite collective aux indigènes qui, annuellement incendiaient méthodiquement les forêts, et prescrivit d'exercer la surveillance la plus grande pendant la période d'été, sur les divers boisements des trois départements algériens.

Plantations d'arbres — Les plantations d'arbres devaient également attirer l'attention du gouverneur général ; aussi, dans sa circulaire du 15 septembre 1883, prescrivit-il de constituer des pépinières et des plantations dans toutes les communes. Ces utiles prescriptions furent suivies sur de très nombreux points et dans certaines régions très malsaines, comme par exemple l'Oued Zenati, le climat devint excellent et le paludisme disparut complètement.

Travaux publics. — Les travaux publics prirent sous le gouvernement de Tirman la plus grande extension. Indépendamment des travaux dans les ports algériens, de routes et chemins, de canalisation ou dessèchement, de mines, il convient de mentionner la construction des lignes ferrées suivantes : de Sétif à Ménerville, qui reliait le département de Constantine à celui d'Alger ; d'Arzew à Saïda, de Souk-Ahras à Sidi-Hemessy, sur la frontière tunisienne ; de Senia à Aïn Temouchent et Tlemcen, de Mostaganem à Tiaret, Mosbah à Mecheria, de Souk-Ahras à Tébessa, des Oulad Rahmoum à Aïn-Beïda, de Mecheria à Aïn-Sefra, de Blida à Médéa et Berrouaghia.

L'importance de ces diverses voies ferrées tant sous

le rapport stratégique que sous le rapport économique, est suffisamment connue pour qu'il soit utile de la faire ressortir ; néanmoins, nous croyons devoir mentionner les progrès immenses accomplis par le développement des travaux publics dans la période comprise entre 1881 et 1891.

Sauterelles. — Les sauterelles, que l'on n'avait plus vues en Algérie depuis 1876, firent leur réapparition en 1882, et successivement pendant les années 1883, 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1890 et 1891. Au printemps, des vols de ces terribles acridiens furent signalés sur de nombreux points d'Algérie.

Le gouverneur général, préoccupé à juste titre de la lutte à entreprendre contre les sauterelles, adressa de nombreuses circulaires aux préfets, aux généraux commandant les divisions, afin qu'ils donnent aux maires, administrateurs, commandants de cercles, des instructions pressantes pour la recherche des œufs de ponte, le labourage et le piochage suivant les conditions du terrain, des points d'atterrissement. Il prescrivit l'établissement de cartes de ponte destinées à faire connaître exactement les points où les recherches devaient être entreprises l'année suivante et par l'attribution de crédits importants organisa la lutte contre le fléau.

Visitant les parties envahies, déployant la plus grande activité, il pourvut les diverses régions d'appareils cypriotes, qui réussirent sur de nombreux points à préserver les récoltes.

Dans les nombreuses visites que le gouverneur général fit dans les régions envahies, il s'efforça d'atténuer le désastre, par le paiement d'indemnités aux colons dont la situation était précaire. Tout le monde se rappelle avec quel courage, quelle énergie, Tirman se transportait sur les points où sa présence était nécessaire.

Nous n'oublierons jamais la visite qu'il fit dans la commune mixte d'Aïn-Bessem, complètement envahie par les acridiens. M. Gobel, conseiller général de la

région, ayant prié le gouverneur général de visiter le vignoble de M. Bourgeois qui venait d'être ravagé, Tirman se rendit sur les lieux.

Lorsque le gouverneur général et sa suite constatèrent que les 32 hectares de vigne du malheureux Bourgeois étaient absolument dévorés par les criquets, personne ne put, sans un profond serrement de cœur, assister à la désolation manifestée par ledit Bourgeois et sa famille.

Tirman, malgré sa grande force de caractère, devant un tel désastre, ne put retenir ses larmes, et, pris d'une émotion des plus vives, quitta ce lieu de désolation en promettant un secours au malheureux cultivateur. Ce secours, remis quelque temps après l'invasion, fut un sensible allègement à l'infortune de M. Bourgeois.

L'énergie, l'activité et aussi la grande bienveillance du gouverneur général, lors des invasions de sauterelles, sont restées gravées dans la mémoire de tous les colons algériens.

Opérations militaires. — Dans le cours de l'année 1881, l'agitateur Bou-Hammama troublant la tranquilité du Sud du département d'Oran, le gouverneur général décida de faire effectuer quelques démonstrations militaires dans cette partie du territoire algérien. Une forte colonne, sous les ordres du général Delebecque, parcourut le Sahara oranais, visitant Moghar Fougani, Moghar Tahtani, Tiout Iche, Sfissifa, toutes localités où le drapeau français n'avait pas paru depuis longtemps.

Plus tard, d'autres expéditions eurent lieu dans la même région, et la construction d'un chemin de fer, rapidement effectuée par la main-d'œuvre militaire, permit de conduire des troupes jusqu'à Mecheria.

Bou Hamama, se voyant traqué, décida de se réfugier au Maroc, et la tranquilité reparut dans les ksours oranais.

⁂

L'énumération un peu longue qui précède fait ressortir

suffisamment la grandeur de l'œuvre de Tirman. La création et le peuplement de nombreux centres, l'extension du territoire civil, la constitution de la propriété et de l'état civil indigène, les travaux publics, les luttes contre le phylloxera et les sauterelles, la préservation des forêts et les plantations d'arbres, le développement du commerce, de l'industrie, de l'assistance publique, la réorganisation des divers services démontrent surabondamment la sollicitude, la persistance avec lesquelles Tirman s'occupa des intérêts matériels et moraux de la colonie.

Adoptant une politique à la fois ferme et bienveillante à l'égard de nos sujets musulmans, il réussit à assurer la tranquilité la plus complète à l'Algérie, pays dans lequel les insurrections étaient des plus fréquentes.

Après avoir rétabli l'ordre dans l'administration et les finances, et apporté les nombreuses améliorations précitées, il quitta volontairement le gouvernement général le 18 avril 1891, après avoir sollicité et obtenu de faire valoir ses droits à la retraite. Il avait effectué 28 ans de services dans l'administration civile. Il n'est pas inutile de mentionner qu'il fut celui des gouverneurs de l'Algérie qui occupa le plus longtemps ce poste de confiance.

Le départ de cet homme de bien fut appris avec peine par les Algériens habitués à l'aménité de son caractère, à son dévouement, à la belle cause de la colonisation, et lorsque le hasard les amenait à Paris, ils ne manquaient pas d'aller au numéro 60 de la rue de Courcelles, afin de présenter leurs respectueux hommages au regretté et accueillant Gouverneur.

Rentré en France, sa longue pratique des affaires publiques, ses éminentes qualités de jurisconsulte le firent choisir comme sénateur par ses compatriotes des Ardennes, et nommer aux importantes fonctions de vice-président du Conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

C'est dans cette situation que la mort est venu le frapper le 2 août 1899 ; il était alors âgé de 62 ans.

Nous ne saurions mieux faire, pour traduire l'impression douloureuse ressentie par la population algérienne lors du décès de Tirman, que de rapporter les paroles émues prononcées par M. Thomson, ancien ministre de la marine, alors député de Bône ; elles reflètent de la façon la plus exacte les sentiments de regrets éprouvés par l'unanimité des Algériens et résument parfaitement les qualités du défunt.

« Si la volonté exprimée par notre pauvre ami disparu » d'écarter de son cercueil la pompe des cérémonies » officielles, l'apparat des discours, nous empêche de » retracer avec une ampleur suffisante l'œuvre accom- » plie par Tirman en Algérie ; il nous sera cependant » permis près de cette tombe de dire adieu à l'ancien » gouverneur, d'apporter le suprême témoignage de » reconnaissance de ceux qui n'ont pas perdu le souve- » nir des services rendus à l'Algérie.

« Monsieur Tirman possédait au plus haut degré ce » don précieux d'affabilité souriante, de bonne grâce » toujours prête, de bienveillance infatigable, toutes » qualités séductrices de la race auxquelles un fonc- » tionnaire parvient aisément à se faire aimer de tous » les gouvernements qu'il représente ; mais chez ce » charmeur, il y avait un administrateur de premier » ordre, un travailleur opiniâtre, un esprit colonisateur » s'attachant jusqu'à complète réalisation à toutes les » réformes possibles et pratiques.

» L'œuvre de M. Tirman en Algérie est une œuvre » d'apaisement, de conciliation, de calme laborieux et » fécond. Elle se résumerait en un seul mot : large » développement de la colonisation.

» Monsieur Tirman avait compris et su faire com- » prendre au Parlement et avait réussi à établir par des » actes et des faits que le développement de la colonisa- » tion, que la création de nombreux nouveaux villages,

» l'agrandissement des centres ouvriers, tout en servant » l'influence française, favorisait les intérêts infiniment » respectables de ces indigènes à l'égard desquels, ainsi » qu'il se plaisait à le répéter, la France n'a pas seule- » ment des devoirs de justice à accomplir, mais aussi » des devoirs de protection et de généreuse sollicitude.

» Après avoir volontairement quitté son poste, de gou- » verneur, M. Tirman, fut appelé à de nouvelles fonc- » tions bien hautes et bien importantes, mais, j'ose le » dire, sa pensée comme celle des siens qui le sou- » tinrent si bien dans l'accomplissement de sa noble » tâche fut constamment dirigée vers notre Algérie.

» Le défaut de notre race n'est pas l'ingratitude. Le » nom de M. Tirman demeurera respecté et aimé des » colons comme celui d'un républicain qui doit être » compté au nombre des meilleurs serviteurs de l'Al- » gérie, au nombre de ceux ayant le plus utilement » défendu la cause de notre beau pays. Adieu, Tirman ! » tes amis conserveront pieusement ton souvenir. »

Nous ne pouvons terminer cette étude sans mentionner qu'à titre d'hommage public le gouvernement décida qu'un centre situé à 22 kilomètres du Telagh (arrondissement de Sidi-bel-Abbès, du département d'Oran), porterait à l'avenir le nom de Tirman. Ce village comprend 87 maisons et 450 habitants français.

On ne pouvait mieux honorer les services éminents rendus par ce champion infatigable de la colonisation française en Algérie.

ACHILLE ROBERT,

Administrateur Principal de Commune mixte,
Officier de l'Instruction Publique.

FÊTES PRINCIPALES

DES

SÉDENTAIRES D'OUARGLA (ROUAGHA)

Fêtes des Mariages, dites « Takouka ». — Promenade du lit de Lalla Mansoura. — Carnaval dit « Bou-Chaïb ». — Fête du Printemps.

La population sédentaire d'Ouargla, malgré les nombreuses fluctuations qu'elle a dû subir pendant ces longues périodes d'anarchie qui l'ont mise à la merci de nombre d'aventuriers, ne s'est presque pas, on peut même dire pas fondue avec l'élément étranger des nomades, installés depuis quelques siècles dans ses environs ; elle a conservé de ce fait, à peu près vivaces, dans ses mœurs primitives, et telles qu'elles ont existé autrefois, certaines fêtes et pratiques qui gardent pour nous le charme de l'originalité, son attrait principal.

L'origine de ces fêtes n'est pas connue, et maint thaleb qu'on qualifie volontiers ici de l'épithète élogieuse de « source de lumière et de connaissance des choses de ce monde » (ils ne donnent à Ouargla aucune preuve pouvant leur laisser hériter ce titre pompeux) l'ignore ; il peut, lorsque son imagination inventive vient au secours de sa mémoire peu fidèle, l'agrémenter de récits gracieux en l'entourant du voile de la légende plus ou moins fidèlement transmise et rapportée par les générations, mais il dit bien haut qu'il la tient de ses ancètres et qu'il ne peut l'expliquer.

Dans ce carnaval qui fournit aux Ksouriens l'occasion de se livrer à de bruyantes promenades nocturnes, quinze jours durant, dans les rues du ksar d'Ouargla, de Chott et Adjadja, doit-on voir une imitation fortement altérée de ces saturnales qui, à certaines époques de l'année donnaient libre cours à la joie, l'ivresse et la débauche dans les villes phéniciennes et Carthage en particulier, et ce souvenir lointain du culte de la Nature gardé par les descendants, dit-on, de la race berbère primitive, qui fêtent aujourd'hui encore à Ouargla, le retour du Printemps (Rebiaâ Elmenouar), le fleuri, ne permettrait-il pas de croire que la race primitive de nos Ouargli ont eu, aussi, à une époque reculée, le culte du dieu Baal et de la divinité Astarté !

Certains ethnographes ne prétendent-ils pas, dans leurs considérations sur la race berbère de nos régions, que les Rouagha sont les descendants des colonies phéniciennes, alliés aux indigènes de la côte africaine, refoulées dans le Sud, lors des premières invasions ; et certains ne veulent-ils pas voir dans cette sculpture bizarre ornant le haut des portes de bien des demeures d'Ouargla, et affectant la forme d'un ﻻ (lamalif) renversé, le monogramme (?) de cette même déesse Astarté, dont on retrouve, paraît-il, des traces dans certains villages de l'Est de la province de Constantine et du Nord de la Tunisie ?

Les principales de ces fêtes qui donnent au Ksar une animation inaccoutumée, sont au nombre de quatre : elles commencent en automne par les fêtes des mariages qui se succèdent, sans interruption, jusqu'au commencement de l'été, avec ses danses de nuit, appelées en Zenatia « takouka », pour finir vers le mois de juin ; dans l'intervalle ont lieu celles du « Bou Chaïb (بوشايب) du nom du mois durant lequel elles se donnent (Chaïb-Achoura-Moharrem), souvent dans le dernier mois de

l'année hégirienne, sorte de carnaval nocturne dont il est, sinon une copie, du moins une imitation grotesque ; puis entre cette fête et la fin de celles des mariages, auxquelles elle est connexe, la promenade du lit de la maraboute « Lalla Mansoura », l'épouse fugitive, et celle du « Printemps », dans la période qui commence cette saison.

1° Fêtes des mariages — « Takouka »

Chaque tribu sédendaire choisit l'époque qu'elle veut, généralement au commencement de l'hiver et au printemps, pour donner ces fêtes, chacune à son tour.

« Il fut un temps (la tradition ne précise guère) où le sexe féminin comptait dans la population d'Ouargla un nombre de représentants bien supérieur à celui du sexe masculin correspondant, dont les naissances, accrues des décès causés par le « tehem » (التهم) (fièvre paludéenne), décroissaient d'une manière désespérante. Le mal (la naissance d'une fille n'est jamais un bien) menaçant de se prolonger, la souveraineté du pays risquait fort de tomber en quenouille et compromettre sa sécurité. A cette triste perspective, s'ajoutait la situation plus triste encore de nombre de jeunes filles, beaucoup de noble origine, la plupart appartenant aux meilleures familles du Ksar, vouées désormais à un célibat forcé. Toutes se lamentaient de ne pouvoir connaître les bienfaits du bonheur conjugal. On décida dès lors de faciliter les unions, tout en laissant l'amour exercer sa bienfaisante influence, et de permettre ainsi aux descendants mâles de prendre, suivant leur goût, plusieurs femmes, seul garant d'une postérité nombreuse (?) ». (Renseignements fournis par le cadi malékite qui malheureusement n'a pu en laisser une nombreuse).

C'est de ce jour que datent ces promenades, en groupe, des petites filles, qui existent aujourd'hui, ainsi que ces danses de nuit, appelées « takouka », suivies assidûment par la jeunesse des Ksour. Ces fêtes facilitaient les mariages, mettant en pratique le dicton : « L'occasion fait le larron », mais qu'on peut vraisemblablement traduire par : « les mariages feront une postérité nombreuse ».

L'orgueil, la jalousie et l'envie président et règnent en maîtres dans ces sortes de fêtes ; chaque tribu met un amour-propre outré à surpasser la tribu voisine ; c'est aussi la lutte sourde de l'orgueil familial.

Voici comment elles ont lieu :

Lorsque la jeune fille, souvent bien jeune encore, est jugée en âge d'être mariée, la mère, l'aïeule et les parentes entrevoient avec une joie toute maternelle le jour où le joueur de « réitha » (غيطة) sonnera le rappel, de son flageolet criard, dans les rues du ksar, pour la conduire par les belles journées ensoleillées, avec toutes les jeunes filles de sa tribu, en dehors des remparts, le jour et le soir vers une des places des principaux quartiers de la ville, où elles danseront toutes ensemble. La mère a recueilli précieusement les plus belles étoffes qu'elle a mises soigneusement de côté, ce sont le plus généralement d'épaisses cotonnades aux couleurs voyantes, rouges, vertes, etc., dont elle parera sa progéniture, aidée des conseils des vieilles parentes ou amies expertes en cet art. Elle met, longtemps à l'avance, un soin tout particulier à crêper la chevelure souvent rebelle de celle qui doit exciter bientôt les convoitises, en y multipliant ces frisons grossiers dont la beauté n'est vraiment appréciable que par la quantité et l'odeur pénétrante d'huile (qui vous prend aux narines) qui s'en dégage ; cette coiffure des filles et femmes ouargli, elle l'a obtenue en imprégnant sa chevelure d'un amalgame compact d'huile rance et de dattes pilées, saupoudrées de clous de girofle et autres condiments qu'elle roule et presse dans ses doigts.

La future mariée subit avec patience ce petit supplice, premier pas dans la voie du bonheur futur, qui la con-

duira au jour ardemment désiré des épousailles. Puis le jour même de la parade, on la revêt de la « melahfa », et du « haïk », longue cotonnade dont la teinte varie, suivant les goûts et l'attention qu'elle veut attirer sur *sa progéniture;* elle la relève à la hauteur des hanches par une ceinture, faite d'une tresse de laine que terminent deux gros glands de laine effilée; la mère en dispose soigneusement les plis qu'elle laisse retomber le long des hanches, laissant découverts les bras nus ornés de bracelets; elle la fixe sur les épaules par deux massives épingles d'argent à pointe fort longue, pique dans sa chevelure une plume, une fleur naturelle ou artificielle de papier rose, l'orne, sur la nuque d'un collier de boutons de nacre, entoure son cou, de colliers de perles multicolores, en verre, encercle ses yeux d'un bistre de koheul; ses bras des plus beaux bracelets qu'elle possède, ses pieds des anneaux d'argent les mieux travaillés par les bijoutiers juifs du ksar ou rapportés par quelque parent de Tunis, le pays de prédilection où beaucoup s'en vont *reconstituer* le petit capital qu'ils ont dilapidé à Ouargla et qu'ils n'ont pu récupérer ici. Ainsi parées de leurs plus beaux atours ces petites princesses d'un jour, heureuses de leur royauté éphémère, sans distinction d'âge ni de rang, se réunissent en un point quelconque, à l'extérieur du ksar, pendant le jour, où elles sont accompagnées par les sons nasillards de la « reitha » et le bruit sourd des « tebboul »; amies, parentes, de leur tribu et des tribus voisines (les tribus sédentaires des Beni Brahim, Beni Sissine, Beni Ouagguni vivent en très bons termes entre elles) forment la suite des admirateurs. Elles se disposent ensuite en rond, ou sur un même rang, et dansent ainsi, en imprimant à leurs hanches le même mouvement cadencé, le coude serré les unes aux autres, les mains jointes, dans une attitude de prière, leurs petits yeux pudiquement baissés. Elles sont ainsi exposées aux regards scrutateurs des jeunes gens, sous la surveillance jalouse de

leurs parents et mères, et dansent nonchalamment une heure, souvent plus longtemps, — lorsque chacun des assistants a choisi parmi ce groupe bariolé d'étoffes le minois qui lui convient le mieux, il lance sur la tête, — il lançait plutôt — (car cette coutume tend de plus en plus à disparaître) de celle jugée digne de devenir son épouse, le mouchoir de soie qui doit la dérober aux regards des autres hommes, lorsqu'elle viendra danser, les derniers soirs de « takouka », à côté d'amies, souvent moins heureuses qu'elle. Cette élection d'amour est saluée par les cris et you you d'allégresse des femmes présentes; la demande en mariage est tacitement faite, elle se précise dans la suite par une démarche auprès des parents de l'épousée, et celle-ci pourra assister malgré ses fiançailles et prendre part aux mêmes danses de nuit, à l'intérieur du ksar, qui se reproduisent autour d'un grand feu de troncs de palmiers desséchés, et au milieu d'une assistance toujours nombreuse ces soirs-là; ces danses se prolongent fort avant dans la nuit et durent, dans certaines tribus, jusqu'aux premières lueurs du jour. Toutes ces petites tailles semblent oublier dans le balancement régulier de leurs hanches la fatigue d'un plaisir auquel peu de ces êtres frêles cherchent à se soustraire; simple plaisir d'enfant que toutes veulent connaître.

Parfois apparaît, au milieu des danseuses, une vieille matrone, reprise, à la vue des jeunes épousées dont elle fit partie jadis, d'une ardeur d'antan; soutenue par la voix de la « reïtha », elle marque la cadence, en accélère le mouvement, replace dans l'ordre les jeunes débutantes qui l'ont rompu; et, sous les feux des mille lanternes que les assistants tiennent devant eux, la danse reprend; les « tebboul » et « bendir » redoublent de sonorité, le balancement des hanches s'accentue et la jeunesse attentive le suit dans ses moindres détails, au milieu des critiques et des appréciations que provoquent les danseuses.

L'épousée, une fois reconnue digne d'entrer dans la demeure de celui qui l'a choisie, celui-ci lui envoie dans l'intervalle qui sépare ces fêtes et danses du jour effectif du mariage, et aux époques de fêtes religieuses, quelquefois le vendredi, l'huile qui lui est nécessaire pour crêper plus gracieusement sa chevelure (?), un quartier de viande de chèvre ou de chameau deux ou trois mesures de grains, blé ou orge, qui lui permettront de varier un ordinaire très sommaire et dont elle fera profiter les siens ; souvent le fiancé, lorsque son épouse appartient à une famille influente et considérée de la tribu, lui envoie des étoffes dont elle se parera, des menus objets d'usage intérieur, une vaisselle composée de plats, bols, soucoupes, enjolivés de multiples dessins coloriés, qu'elle suspendra le long des murs de la chambre nuptiale, sur un tapis du M'zab ou une « ferachia » de prix. Au dernier moment, le fiancé envoie les bijoux qui composent, suivant la loi générale des tribus, une grande partie de la dot. Lui-même, que son père ou son tuteur a installé dans une maison indépendante de la sienne, s'empresse d'annoncer aux passants ignorants de son bonheur, son union proche, c'est pourquoi il incruste le haut de la porte de sa nouvelle demeure, dont le seuil est blanchi à la chaux, d'une de ces faïences grossières dont il a envoyé plusieurs échantillons à sa future et qu'il a fait venir à cette intention des villes plus riches du Nord ou de Tunis ; il se souviendra ainsi longtemps de sa première union et aura toujours sous les yeux cet indice de son premier bonheur. Et tandis que les femmes, parentes ou amies, accompagnent celle d'entre elles qui portent chez lui le trousseau de sa fiancée, en poussant des cris de joie et toujours suivies de l'inévitable joueur de reïtha et de tambourin, il se rend, de son côté, avec le groupe des autres mariés de sa tribu, dans les différentes mosquées du Ksar (on en compte 22), où ils font ensemble une prière (il n'est nullement tenu d'aller toutes les visiter), qu'ils accompa-

gnent d'une ou deux « rekaâ » (prosternation) ; une vieille matrone lui teint les mains et les ongles de henné et leur sortie est saluée par les coups de fusil d'une fantasia à pied désordonnée et des plus bruyantes. Cette cérémonie précède généralement la réclusion volontaire des époux.

Les mariés (arsane عرسان) ne sont pas limités à cette seule sortie ; ils font, en effet, huit jours avant cette réclusion, ces longues et interminables visites aux koubba des marabouts en renom dans la tribu, où ils se rendent à cheval dans un galop effrené, suivis de la foule armée de fusils, heureuse une fois encore de faire parler la poudre. Fièrement campés sur leurs montures, qui ne leur appartiennent souvent pas, coiffés de chapeaux tressés avec la feuille des palmiers, ornés de plumes d'autruches et de dessins de laine, s'éventant nonchalamment de leurs éventails de palmiers également enjolivés de dessins de laine, dignes dans leur mutisme le plus absolu, leurs turbans ornés de roses des jardins, une brindille de plante odoriférante, menthe ou basilic dans les narines, ils vont se promenant dans l'oasis, offrir un repas dans la koubba des nombreux marabouts dont elle est clairsemée ; les jours suivants ils sortent, à pied cette fois, dans le même attirail, en dehors de la ville ; accompagnés par les bruits d'une fantasia assourdissante de piétons, ils s'avançent d'un pas lent, toujours dignes et silencieux, précédés par de vieilles femmes dont plusieurs brûlent dans des cassollettes d'argile des parfums, et leurs lancent, de leur voix perçante agrémentée de you-you prolongés, mille vœux et souhaits de joie et bonheur, auxquels ils ne paraissent point indifférents, et dont ils semblent heureux ; l'une de ces vieilles, ratatinée et courbée par l'âge, précède les mariés et agite au-dessus d'elle le « bouheras » (bâton), sorte de piquet orné de papiers multicolores et de bouts d'étoffes bariolées, qui conjure, dit-on, les effets redoutés du mauvais œil et détourne les maléfices du sort ; on le voit s'agiter

au-dessus de la foule, cet emblème toujours présent à ces fêtes, afin de préserver les imprudents joueurs de poudre des blessures qu'ils peuvent s'occasionner dans le délire de la fantasia.

La veille du jour où les fiancés doivent se cloîtrer volontairement, il y a nouvelle sortie à cheval des mariés ; ceux-ci se lancent dans des courses effrénées, souvent entraînés par leurs montures plus loin qu'ils ne l'auraient voulu ; mais ils n'ont point la belle allure des cavaliers nomades.

Cette réclusion volontaire à laquelle les deux époux se soumettent, permet à ceux-ci, qui ne pourront sous peine de parjure, avoir de rapports intimes, de se connaître et s'apprécier réciproquement : à l'épouse de faire montre de ses talents de femme et de mettre en œuvre ses qualités ; au mari, de préparer cette vie à deux et d'amener doucement son épouse à la nuit d'épreuve durant laquelle aura lieu l'acte effectif de la consommation du mariage. Cette nuit est généralement celle du 8e jour qui suit la réclusion volontaire des époux ; elle tombe toujours un vendredi. Les cris de joie des parents, amis, saluent l'heureux résultat de leur rapport intime ; à ces cris d'allégresse se mêlent souvent les pleurs de l'épousée, pauvre petit être frêle dont l'âge varie entre 13 et 15 ans. Elle est heureuse, malgré cette épreuve momentanée, car elle connaîtra peut-être les joies de la maternité, et il n'y aura pas à redouter l'effrayante perspective dont parle plus haut la tradition. Désormais entrée dans la vie d'intérieur, la femme sédentaire, résignée, mais moins tenue cependant qu'on serait tenté de le croire, laisse couler sa vie de monotonie désespérante jusqu'au jour où, aussi heureuse qu'elle aura pu l'être elle-même, elle conduira ses filles à la « takouka » tant désirée, après avoir étudié savamment la disposition des plis tombants du « haïk », et les faire ainsi remarquer des jeunes gens qui hériteront des plus belles et riches palmeraies de l'oasis.

2° Promenade au lit de « Lalla Mansoura »

Elle connut aussi, cette jeune épousée des temps passés, les joies de la « takouka », dit la légende, durant de longues nuits de printemps, autour des grands feux, exposée à l'admiration des amoureux, car elle était belle, elle se maria avec l'un des plus riches propriétaires de la tribu des Beni Sissine ; mais l'infidèle, parjure aux serments d'amour, disparut subitement sans que l'attention de ceux qui la transportaient en fut éveillée, le jour où on la conduisit à la demeure de son époux impatient ; elle était couchée dans son lit nuptial, ce « gous » (قوس), fait de tiges sèches de palmiers, de djerids, qui lui donnent à première vue l'aspect d'une cage, voilée aux regards de la foule admiratrice par de longues melhafa, de couleurs éclatantes qui la recouvrait comme d'une coupole : l'époux consterné ne trouva plus que la couche vide, où la belle Mansoura n'était plus, — ô prodige !

Depuis ce temps la coutume veut que l'on promène dans les rues du Ksar, pendant l'époque des mariages, ce symbole de l'infidélité, en dansant. Le don surnaturel d'avoir pu se dérober aux regards de ceux qui la transportaient valut à Mansoura, le titre de « Lalla » ; elle est considérée comme maraboute. Cette procession, au milieu de laquelle s'agite sur les épaules de quatre d'entre eux le lit nuptial, parcourt les rues du Ksar et les principaux quartiers pour se rendre, toujours au son de la « rëitha » et du bruit des « tebboul », à l'une des portes de la ville, « Bab-Ammar », où l'époux de Lalla Mansoura, l'attendit, vainement, pendant longtemps.

Quiconque oserait soulever le voile qui recouvre le lit de Lalla Mansoura, pour y jeter des regards curieux deviendrait immédiatement aveugle ; on ne peut ni ne doit le faire. Telle est la croyance généralement admise par les sédentaires.

3° « Bou Chaïb » ou fête de l'Achoura

Le « Bou Chaïb » est celle des trois fêtes qui présente le plus d'analogie avec le carnaval de nos pays civilisés. Ses fêtes commencent généralement le premier jour de Moharrem, et durent quinze jours environ, rarement plus. Elles sont marquées, dès leur début, par la fête des « Foul » (fèves), qui existe également dans certaines villes du Tell algérien, ainsi appelée par suite de la consommation exagérée de ces légumineuses dont les sédentaires se rassasient ce jour-là, compensant de cette manière la quantité qu'ils n'ont pu absorber les autres jours de l'année.

La tradition (jamais écrite et toujours muette quand il s'agit d'explications détaillées), assure qu'en mémoire de la création de la Terre, on doit s'abstenir de la frapper, ce jour-là, fut-ce même de son bâton ou de sa bêche, dans les jardins, sous peine de la voir s'entr'ouvrir sous ses pas et d'être englouti, ou même encore de s'abaisser vers elle. Jour de chomage dans l'oasis, où l'on se garde bien d'aller. Cette fête des fèves donne lieu, suivant le rite qui les a prescrits, à des repas, dans chaque famille, principalement composés de fèves, dont il se fait une consommation invraisemblable, jusqu'à parfaite satisfaction d'un appétit que les moins aisés n'ont pu souvent faire taire, pendant de longs jours de l'année, et qui deviennent ce jour-là cause de sérieuses indigestions. Non content d'être soi-même rassasié, chacun doit, dans la mesure de ses moyens, en faire profiter les siens, parents, amis, étrangers à la famille souvent, auxquels on porte une nourriture plus qu'abondante (échange de bons procédés en prévision des mauvais jours, où l'on pourra faire appel à la charité des voisins).

Le soir même de ces ripailles, dont beaucoup, pour ne point faillir à la coutume, souffrent volontairement plus qu'ils n'en profitent, se répandent dans les quartiers fréquentés et rues du Ksar, les jeunes gens des tribus sédentaires, auxquels s'adjoignent quelquefois ceux venus du Ksar environnant de Chott ; ce sont les acteurs de ces mascarades nocturnes. Vêtus d'un accoutrement bizarre, le visage caché d'un masque de papier, la tête recouverte d'un chach, dont ils relèvent les bords sous le nez, afin de pas être reconnus, ils égayent de leurs clameurs et de mimiques des plus amusantes la population du Ksar, d'âme quelque peu enfantine.

Tel chef influent de la région, et tel bach-agha ou agha bien en cour auprès des autorités, se voit représenté, dans ces scènes comiques, coiffé d'un immense turban dont la « brima » vrai câble qui l'entoure, est faite grossièrement de la bourre du palmier, du « lif » tressé en guise de cordelette ; cette même bourre tiendra lieu de la barbe fournie qui donnera à ce pseudo grand chef cet air vénérable, lorsque, vous saluant respectueusement, la main droite sur son cœur, indice de ses bons sentiments dont il proteste, drapé majestueusement dans son burnous d'investiture qui n'a rien de la pourpre, il vous dira que vous êtes appelé aux plus grands honneurs.

Tel autre imitera savamment l'air recueilli d'un père missionnaire, également affublé d'une barbe respectable, égrenant un chapelet de dattes, après s'être mis prudemment à l'écart de la foule bruyante des autres personnages.

D'autres représentent à volonté, un géant, balançant au-dessus des groupes sa tête informe, coupée d'un rictus hideux, le touriste, la tête entourée de l'indispensable gaze (« chach » blanc), qui le préservera des ardeurs du soleil, consultant son inséparable guide pratique en pays arabe, aux feuillets griffonnés de papier gris d'épicerie; plus loin c'est le « sokhar », ce pauvre condamné aux voyages incessants sur cette terre, dont les droits à l'entrée dans la « Djenna » de Sidna Mohammed se décompteront, à sa mort, d'après le nombre et la lon-

gueur des kilomètres parcourus ; celui-là ne passera pas le « Sirat », ce pont qui conduit au Paradis, à califourchon sur le mouton qu'il doit égorger, mais bien sur son intraitable dromadaire, contre la mauvaise volonté duquel il lutte ; son « baïr » (chameau de bât) n'est pas encore bien dressé, et ne supporte guère son chargement ; il proteste de son cri rauque prolongé s'accroupit (baraque en langage courant), se relève brusquement, s'accroupit de nouveau sous la pression des deux mains du sokhar, suspendues après son long cou, rue, cherche à le mordre, celui-ci réussit enfin, au prix de mille ruses simulées, à le maîtriser.

Cette scène qui revient souvent est admirablement bien imitée, et la mimique, parfaite, en est si bien rendue, qu'elle dénote un réel esprit d'observation : les moindres mouvements de l'animal, ses attitudes, son cri rauque sont scrupuleusement observés.

Le tableau, souvent tableau final, mais le moins original, représente, en plein air, la mise à mort d'un dragon furieux, tout comme celui de Saint Georges, mais dont le héros ne monte point de coursier ; sorte de combat singulier dans lequel l'animal paraît quelque peu gêné dans ses attaques par les barreaux d'une échelle qui repose sur le dos du patient à genoux et qui représente, soi-disant, un dos que nous voulons bien croire hérissé de piquants redoutables ; animal informe, recouvert d'une housse crasseuse, et dont les deux yeux (deux branches sèches de palmiers allumées) jettent des flammes. Le héros du combat à pied, armé d'un fusil, et le dragon se livrent ainsi à une lutte prolongée, sournoise, entrecoupée d'attaques savantes, qui se termine invariablement par la mort de l'animal. Le groupe des pantins formant la haie accourt aussitôt, se précipite sur la bête qu'il dépouille, délivrant du même coup le pays de l'animal qui l'infestait et le patient d'une position quelque peu gênante pour sa respiration.

Les « Chettouta » (ou habitants du ksar voisin de

Chott et Adjadja sont fort bien dressés dans ce genre de jeux et imitent admirablement les personnages qu'ils ont l'intention de représenter.

Ces exercices nocturnes amusent beaucoup la population, qui les éclaire de flambeaux faits de « djerids » de palmiers.

Dans le cours de leur promenade à la lune, dans les ruelles du ksar, quelques groupes isolés de ces comédiens circulent en lisant à haute voix de soi-disant versets du Coran. Ils s'arrêtent de temps en temps sur le pas des demeures et font part de leur présence en poussant des cris rauques et contrefaisant leur voix ; le maître de la maison apparaît aussitôt, c'est alors un torrent de bénédictions, souhaits et vœux divers qui le salue, accompagné de grimaces et contorsions grotesques.

L'un d'eux, appuyé lourdement sur son bâton, longue tige de palmier (djerid), lit, à son tour, d'une voix tremblotante, les feuillets qu'il a entre les mains, et vante dans une langue incompréhensible et incohérente les mérites du maître de la demeure, appelant sur lui et les siens la protection et la bénédiction des saints les plus réputés de l'Islam.

L'efficacité, autant que le nombre de ces vœux, on doit le dire, sont proportionnés aux récompenses que ces prophètes d'un jour savent pouvoir recueillir : un plat de couscous, des dattes, des cafés, etc., sont la monnaie courante qui paie les prédictions de ces devins improvisés, dont le règne, à leur grand regret, ne dure jamais que 15 jours au plus.

Aucun d'eux, suivant l'exemple de nos astronomes modernes, n'a essayé de prédire la fin du monde, en prévision certainement des malédictions qu'il ne manquerait pas de s'attirer.

Ils sont toutefois les maîtres de la rue durant leurs pérégrinations nocturnes, et personne ne cherche à entraver leurs pantomimes, risibles pour la plupart. Je

me souviens avoir vu un juif, d'une vingtaine d'années, tombé malencontreusement au milieu d'un de ces groupes, un soir de « Bou Chaïb ». De mauvais plaisants l'ayant reconnu, jugèrent à propos de lui jouer une farce, et, appelant à leur aide les pantins qui les suivaient, décidèrent qu'il fallait pendre haut et court le disciple de Moïse. Celui-ci, croyant sa dernière heure réellement venue, se débattit pendant un moment dans leurs bras en criant à tue-tête ; couvert d'un sac, on l'amena ; mais, profitant d'une inattention de ses bourreaux, il réussit à détaler au plus vite, poursuivi par les quolibets de la foule.

4° Fête du Printemps

Cette fête correspond à peu près exactement à notre 21 mars. Elle n'est marquée par aucune fête ni fantasia. Seuls, les sédentaires, choisissant ce jour-là comme un jour de repos, mettent leurs habits de fêtes, et vont se promenant dans l'oasis, où ils cueillent des roses dont quelques fleurs pâles éclosent dans les jardins, et dont ils se parent.

Il y a lieu de faire mention en terminant, de la fête des Nègres, qui habitent en grande partie les Ksours d'Ouargla. Ils prennent leur part des fêtes des mariages qu'ils accompagnent du bruit discordant de leurs « Karakeb » et du ronflement sonore de leur « derbouka ». Ils vont, entre temps, faire des quêtes en ville, où ils recueillent des dons en nature : chèvres, coqs, œufs, grains ; et ils se rendent en nombre au marabout de « Baba Merzoug », près du Ksar, offrir un bouc en sacrifice ; l'animal qu'ils n'égorgent point complètement, court ainsi, répandant son sang aux alentours, pendant que ces bons « ousfane » se gavent d'une bouillie de farine délayée dans de l'eau d'une immense marmite.

L. GOGNALONS.

LE BUCRÂNE LIBYEN

AVANT-PROPOS

Des études communes m'avaient fait connaître le regretté professeur Lefébure, que son aménité, sa douceur, sa complaisance, son érudition, me firent vite prendre en grande estime et avec qui, jusqu'à sa mort, j'entretins une correspondance très suivie. Jusqu'alors, je ne le connaissais que comme égyptologue.

Tous deux, lui au cours de ses lectures, moi au cours de mes excursions, notions tout ce qui se rapporte aux croyances populaires des indigènes. Mais tandis que je me bornais à collectionner simplement ces observations, Lefébure s'appliquait, au contraire, à rechercher l'origine de ces superstitions et à suivre leur diffusion chez des peuples parfois très divers.

C'est ainsi que nous fûmes amenés à entrer en relations.

Mettre de l'ordre dans l'énorme quantité de documents que nous recueillîmes n'était pas une petite affaire ! Très absorbé par mes fonctions et mes études spéciales, je n'avais guère le temps de coordonner tous ces matériaux et d'en tirer des déductions plus ou moins philosophiques. Lefébure voulut bien se charger de cette besogne, et il fut convenu que nous publierions une œuvre commune que la Direction de la *Revue africaine* voulut bien nous faire la promesse de publier.

Mais la mort, hélas, est venue trop brutalement rompre ce projet ! Des quatre parties qui devaient composer notre travail : le bucrâne, le sceau de Salomon, les amulettes et la main, seul le manuscrit sur le bucrâne était à peu près terminé. Je le livre aujourd'hui à l'impression, ne sachant encore quand il me sera possible d'écrire les autres monographies. Malgré nos conventions, je n'ai pas cru devoir associer mon nom à celui de Lefébure, car ce mémoire est

entièrement son œuvre et, ainsi qu'on pourra le juger, il est conçu dans un autre plan que le « Bucrâne » qui a paru dans le *Sphinx*, 1906, x, p. 68-129.

Eckmühl, le 10 décembre 1908.

PAUL PALLARY.

I

Découvertes

C'est une question des plus intéressantes que celle des origines berbères, sur lesquelles d'heureuses découvertes ont jeté depuis peu des lumières nouvelles. Une grande partie de ces découvertes est due à l'infatigable fouilleur du sous-sol de l'Égypte, M. Flinders Petrie, qui regarde la race berbère comme méditerranéenne, d'après l'examen des plus anciennes poteries trouvées en Égypte et ailleurs.

Une autre constatation faite par lui prouve combien les Grecs et les Romains étaient dans le vrai quand ils signalaient l'uniformité des coutumes observées jadis dans toute l'Afrique du Nord : elle contribue aussi à montrer que la première population de l'Égypte était en « communauté d'origine » avec les Berbères (1), et que ce fond indigène, dont l'influence s'étendait depuis le Haut Nil jusqu'au Maroc (2), a laissé des traces qu'il est encore possible de discerner dans la vieille civilisa-

(1) Sur la communauté des races berbère et égyptienne, voir Pruner Bey : *Recherches sur l'origine de l'ancienne race égyptienne*, in Bulletin Soc. anthr. I, 1er août 1861, p. 534-543, et Ernest Chantre, *Recherches anthropologiques en Égypte*, p. 309.

(2) Id., p. 309.

tion pharaonique comme dans les superstitions actuelles de l'Algérie.

Il s'agit de l'habitude, à laquelle la *main* sémitique fait aujourd'hui concurrence, d'exposer des crânes d'animaux sur les murs ou dans les champs, comme phylactères.

Mais avant d'aborder la question, il ne sera pas inutile d'insister sur le fait que l'Egypte n'etait pas aussi isolée du reste de l'Afrique septentrionale qu'on pourrait le supposer, aux temps néolithiques. Ainsi, on a trouvé plusieurs fois, dans le Sahara, des coquilles qui n'appartiennent pas au Nord-Ouest, mais dont la provenance est *nilotique*. Dans le nombre, une valve de *Spatha*, envoyée d'Insalah par le R. P. Huguenot à M. Pallary, porte « au sommet deux trous très réguliers qui n'ont pu servir qu'à passer un cordon pour la suspension de cette belle coquille ». Elle servait donc d'amulette ou d'ornement, comme Pomel l'avait déjà admis pour les autres coquillages. M. Pallary conclut, en conséquence, à des relations existant entre l'Égypte et le Sahara algérien, qui n'était pas alors un désert, mais « une contrée très peuplée, fertile, riche en eau et en gibier, comme en témoignent le grand nombre des stations préhistoriques, les rochers graves et les restes de la faune malacologique » (1).

M. Rabourdin avait déjà signalé la probabilité de communications des peuplades sahariennes de l'âge de pierre avec la côte orientale de l'Afrique (2). Il faut signaler aussi l'identite des industries neolithiques dans le Sahara et en Égypte, démontrée par MM. de Morgan, Cartailhac et Zaborowski.

Voici maintenant ce que M. Flinders Petrie écrivait

(1) *L'Homme préhistorique*, 1er mai 1906 ; — Paul Pallary, *Sur une coquille nilotique*, p. 141-143 ; — Cf. Cl. Gaillard, *Le Bélier de Mendès*, p. 32.

(2) *Les âges de pierre du Sahara central*, in Bull. Soc. anthr. Paris, 17 février 1881.

après avoir, en 1898-99, exploré à Hon, dans la Haute Égypte, avec le concours de M. Randall Mac Iver, l'auteur de *Libyan Notes*, certaines tombes de la 13e à la 17e dynastie, qu'il appelle *Pan-graves*, tombes en forme de cuvettes et qu'il attribue à des Libyens :

« L'abondance des objets provenant de la 12e dynastie et la poterie intermédiaire entre la 12e et la 13e dynastie, montrent que ce peuple doit être venu en Égypte après le déclin du Moyen Empire. La présence à Kahun et à Nubt de sa poterie datant environ de la 12e dynastie, indique la même date et prouve qu'il était disséminé sur la lisière ouest du désert, dans un espace d'environ 250 milles. C'était un peuple barbare, ne travaillant ni la pierre, ni le métal, et dépendant des Égyptiens pour tout, excepté pour la poterie.

» Ils étaient en étroit rapport, cependant, avec les Égyptiens préhistoriques ; c'est ce que prouvent :

» 1° Les *Pan-graves*, qui sont les plus anciennes sépultures préhistoriques ;

» 2° La poterie rouge et noire (égéenne) ;

» 3° La malachite dans les sépultures ;

» 4° Les scarabées déposés dans des jarres ;

» 5° Les bucrânes sur les constructions ;

» 6° Les chiens enterrés dans les cimetières ;

» 7° Les jarres de parfums dans les tombes.

» Sur tous ces points, sauf le dernier, il n'y a aucun rapport avec les Égyptiens des temps préhistoriques.

» Nous concluons de là que ce peuple était une branche plus récente de la même race libyenne qui avait formé la population préhistorique de l'Égypte.

» Les bucrânes ou les crânes de bœufs, de chèvres, etc., préparés pour être peints et suspendus à des murs, sont indubitablement occidentaux.

» Au temps de Narmer, juste avant Ménès, un ivoire gravé les représente suspendus au-dessus des portes d'un édifice ; et au chapitre VI du présent volume, on trouve mentionnés les différents exemples de l'emploi

de la tête de bœuf, qui se rattache particulièrement à la Libye et à l'Europe méridionale (1). »

« Nous ne pouvons guère éviter, dit le même auteur avant de citer ces derniers exemples, de les comparer avec les nombreux crânes peints, appartenant aux races bovine et ovine, qui étaient préparés pour être appendus à des murs, puis enterrés avec les barbares envahisseurs libyens, après la 12e dynastie, tels qu'ils seront décrits, par la suite, dans ce volume (2). »

« Cette description figure au chapitre XI, celui des Pan-graves : « *Les têtes d'animaux.* » — On a trouvé dans un cas une tombe, et dans dix cas des puits séparés contenant des crânes d'animaux. Tous ces crânes étaient coupés à la partie postérieure, de manière à laisser seulement les os du front et assez pour tenir les cornes en place. Tous, ou presque tous, sont peints de taches ou de raies à l'ocre rouge ou à la suie noire, tracées avec le doigt. Ils étaient visiblement destinés à être suspendus à des murs. Une fois seulement, on a trouvé une tête de bœuf entière, avec les mâchoires (3). »

« Le nombre des têtes dans ces dépôts varie beaucoup, mais il y en a toujours une demi-douzaine ou davantage, et ordinairement une ou deux têtes de bœuf, avec celles d'animaux plus petits (chèvres, moutons ou gazelles). Ces tas réguliers de têtes ne se trouvent jamais dans une tombe » (de la race libyenne, à une exception près), « mais toujours dans un dépôt séparé (4). »

Par contre, dans les tombes purement égyptiennes du même endroit comme de la même époque, et par là en relation étroite avec les Pan-graves, « les os d'animaux et généralement de gazelle étaient communs, et il s'est

(1) *Diospolis parva*, 1901, p. 48 ; et Royal Society of Literature, vol. XIX, *The Relations of Egypt and early Europe*, p. 70.

(2) *Diospolis parva*, p. 26.

(3) Id., p. 46.

(4) Id., p. 46.

rencontré plusieurs exemples de bucrânes polis et peints (1). »

Cette dernière remarque montre que la coutume de l'exposition des bucrânes, si elle était d'origine berbère, persista néanmoins dans l'évolution subséquente de la culture égyptienne : les récits des anciens voyageurs et les fouilles des voyageurs modernes, les amulettes, les hiéroglyphes, les tableaux et les allégories de l'époque pharaonique, en font foi d'autre part.

II

Sépulture

Hérodote raconte qu'on jetait au fleuve ou qu'on vendait aux Grecs la tête du bœuf sacrifié, tandis que, pour les autres, on les enterrait les cornes hors du sol jusqu'à dessiccation, pour réunir ensuite leurs os que venait chercher une barque partant d'une ville consacrée à la déesse Hathor (2). On sciait leurs cornes, au moins dans certains cas, d'après Antigone de Caryste (c. 23).

Pour le Delta, la plus grande nécropole des bœufs était naturellement à Memphis, auprès de la tombe de leur roi Apis, entre Saqqarah et Abousir, ce qui ne veut pas dire, néanmoins, qu'on n'ait pas enseveli ou embaumé des bœufs et des vaches ailleurs, par exemple à Thèbes (3), à Dendérah (4), etc.

Cailliaud, qui visita, en 1819, les hypogées voisins d'Abousir et de Saqqarah, y remarqua « des chambres

(1) *Diospolis parva*, p. 51.

(2) Hérodote, II, 39 et 41.

(3) Cailliaud, *Voyage à Méroé et au fleuve Blanc*, t. I, p. 263 ; et Flinders Petrie, *A History of Egypt*, t. III, p. 25.

(4) Mariette, *Dendérah*, Description générale, p. 223 ; et Flinders Petrie, *Dendereh*, p. 29.

remplies de momies de bœufs. Je fis ouvrir plusieurs de celles-ci, où je ne trouvai que des os placés sans ordre. Le médiocre volume de ces momies me fit connaître que les anciens avaient d'abord enlevé la plus grande partie des chairs, et qu'ils avaient seulement embaumé les ossements des animaux sacrés. Ces os ont été enveloppés avec précaution, ceux des cuisses et des jambes sont reployés et ne forment qu'une masse avec le corps. La tête, enveloppée avec plus de soin, conserve sa forme naturelle : les yeux sont indiqués en couleur sur la toile ; sur le haut de la tête, est la tache qui caractérise le dieu Apis ; les cornes sont entourées de bandelettes ; des branches de dattier sont quelquefois placées au dedans des momies pour maintenir les os (1). » Passalacqua avait observé de même que les béliers trouvés par lui à Thèbes, « et dont les têtes seules sont embaumées, n'ont les corps que seulement remplis de joncs, enveloppés de linges (2). »

Mariette dit de son côté, au sujet d'une tête de vache conservée au Musée qu'il avait fondé, celui de Boulaq (3) :

« Quand un des animaux de l'espèce bovine mourait à Memphis, on l'enterrait près du Sérapéum, soit dans le sable pur, soit dans une immense catacombe aujourd'hui comblée. L'embaumement ne paraît pas avoir été pratiqué pour ces animaux, dont on ne conservait que le squelette. Tantôt le squelette était maintenu par de fortes branches d'arbre nouées le long de l'épine dorsale ; tantôt les os étaient réunis en paquet et enfermés dans des linges nombreux, auxquels on essayait de donner extérieurement la forme d'un bœuf accroupi. Quelquefois, ce même paquet était enfermé dans un coffre de bois, fendu par le milieu, auquel on donnait la

(1) *Voyage à Méroé et au fleuve Blanc*, t. I, p. 13 et 14.

(2) *Catalogue des antiquités découvertes en Égypte*, 1826, p. 20 et 150.

(3) *Notice des principaux monuments du musée de Boulaq*, 3e éd. p. 173.

même forme. La tête de vache inscrite sous le n° 448 s'adaptait à l'un de ces coffres. »

Naturellement, la tête des Apis n'était pas négligée non plus. Quand Mariette démaillota « l'Apis inviolé, » datant du roi Horus, il trouva, « au fond du cercueil, une tête de taureau, et, sous cette tête, une masse noirâtre qui lui servait comme de support. J'examinai d'abord la tête. Elle n'adhérait à rien et avait été posée sur la masse. La peau avait complètement disparu, et tous mes efforts pour retrouver les traces des bandelettes furent inutiles. J'examinai ensuite le support. Il était de forme ovale, assez régulier, et mesurait un mètre environ de longueur, trente centimètres de largeur et autant, à peu près, d'épaisseur. Quant à sa nature, je reconnus qu'il était formé d'un amas confus de bitume et de gros ossements de bœuf brisés, le tout amoncelé sans ordre sous une enveloppe de mousseline (1). »

L'état de ce corps s'expliquera si l'on admet, avec M. Flinders Petrie (2), que les Égyptiens mangeaient les animaux sacrés, bien qu'ils aient reproché à Ochus d'avoir fait cuire un Apis (3), mais peut-être ne l'avait-il pas fait dans les formes.

Il résulte des observations précédentes que la tête était traitée avec plus de soin que le reste du corps : on ne s'étonnera donc pas qu'il ait existé en Égypte, quant aux crânes des animaux, nombre de pratiques consécutives à la mort naturelle ou à l'immolation rituelle des bêtes, celles notamment de l'espèce bovine, toutes pratiques qui se ramènent, en somme, à différents modes d'exposition ou d'affichage.

(1) Mariette, *Le Sérapéum de Memphis*, t. I. p. 130 ; cf. id., p. 142.

(2) Flinders Petrie et Quibell, *Naqada and Ballas*, p. 33.

(3) Plutarque, *Traité d'Isis et d'Osiris*, 11.

III

Affichages

La tête de bœuf avait un rôle si essentiel dans les festins, funéraires ou non, qu'elle figure toujours en premier rang sur les tables d'offrandes (1), où, sous l'ancien et le moyen Empire, la tête de vache l'accompagne quelquefois, sans parler de la tête de gazelle et de la tête de bélier, sortes de variantes du bucrâne. Il a existé, depuis la bonne époque au moins jusqu'aux derniers temps, un titre dont le déterminatif était un homme présentant une tête de bœuf au bout d'un bâton : c'est le titre de « *Kherp serek* du roi » (celui qui présente la nourriture). Le fait d'offrir ainsi la tête de l'animal n'implique sans doute pas nécessairement qu'on la destinait à être mangée ; mais c'était là, tout au moins, un rite du repas, comme lorsqu'à Tonga on présentait l'œil des victimes humaines au roi, qui faisait le simulacre d'y goûter (2).

Mariette relève, dans les termes suivants, l'erreur qu'il reproche à Hérodote « sur l'usage qu'après le sacrifice on faisait de la tête des bœufs immolés à Apis. La présence de cette tête, partout où les bas-reliefs du Sérapéum nous ont donné une table d'offrandes, prouve, au contraire, que, loin de la charger d'imprécations, à la manière des Hébreux, les Égyptiens la conservaient et en faisaient le principal trophée de leurs sacrifices sanglants (3). »

(1) Quibell, *Hierakonpolis*, I, pl. 2 ; — Flinders Petrie, *Dendereh*, pl. 19 ; etc.

(2) Ch. Létourneau, *L'Évolution religieuse dans les diverses races humaines*, p. 165.

(3) *Le Sérapéum de Memphis*, t. I, p. 128.

De cette considération particulière qu'on avait pour la tête de bœuf, résulta l'habitude si répandue en Égypte de laisser un bucrâne dans les hypogées, conjointement ou non avec quelque autre membre de l'animal sacrifié (1).

Un autre effet de l'importance du bucrâne fut, de tout temps, la confection d'amulettes figurant la tête de bœuf, indépendamment de celles qui représentent soit un bœuf de sacrifice aux jambes liées (2), soit une jambe coupée de l'animal. M. Flinders Petrie dit, en parlant des tombes préhistoriques : « La plus ancienne forme d'amulette qu'on ait trouvée est le bucrâne (3). »

« Le professeur Sayce, rapporte Miss Alice Grenfell (4), a dans sa collection une amulette préhistorique qui représente un bucrâne de face, percé pour être suspendu par les yeux, et trouvé dans la tombe du roi *Es*, à Tukh, Nagada. Il a bien voulu me permettre de la copier. L'objet est libyen (5), et ressemble (quoique d'un travail beaucoup plus grossier) au type mycénien du bucrâne qui figure sur la lame d'or d'un coffret trouvé dans la tombe V, à Mycènes; il rappelle aussi le type du bucrâne représenté sur le vase de Cœré. Ces trois têtes reproduisent la même faute, c'est-à-dire que les yeux y sont placés trop près et trop haut. Il semble que ç'ait été là un type primitif, et le dessin du vase de Cœré (7e siècle avant J.-C.) peut avoir été beaucoup plus ancien. »

On rencontre le bucrâne sous des formes plus naturelles, soit isolé, soit faisant partie de colliers, ou même

(1) Flinders Petrie, *Diospolis parva*, p. 32 ; — Mariette, *Notice des monuments du musée de Boulaq*, 3e éd., p. 38 ; etc.

(2) Golénischeff, *Ermitage Impérial*, inventaire de la collection égyptienne, p. 78 ; — Maspero, *Guide au Musée de Boulaq*, p. 275, etc.

(3) Flinders Petrie, *Diospolis parva*, p. 23 et pl. 4.

(4) *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, janvier 1902, *The Iconography of Bes, and of Phœnician Bes-Hand Scarabs*, p. 28-29.

(5) Cf. Sayce, *Folk-Lore*, december 1898, p. 338.

de pendants d'oreilles : la grandeur et la matière de l'objet varient, bien entendu.

Le mode d'utilisation du bucrâne le plus répandu, en Égypte, a été l'affichage sur des murs, et surtout sur des pieux. M. Quibell (1) a publié un dessin archaïque, sur ivoire, de portes surmontées par des têtes de bélier, ou plutôt de mouflon, première apparition connue de la coutume. Dans les hiéroglyphes, presque tous les mots désignant le repas et le gosier sont accompagnés par un signe déterminatif représentant un bucrâne, plus rarement une tête de gazelle ou de bélier, au bout d'un bâton destiné à être planté en terre.

Un nom de ville, celui de la capitale du Fayoum, Crocodilopolis, était déterminé aussi par la tête de bœuf ou de gazelle (2) plantée sur une chapelle funéraire ; enfin, il existait un hiéroglyphe composé de deux cornes supportées par un bâton, et accompagnées d'une corde pour les rattacher à l'édifice qu'elles étaient censées protéger. Ce groupe servait à désigner le bétail, les bêtes à cornes, ou bien encore l'idée de dignité, de fonction, soit qu'il y ait ici deux mots différents de sens et semblables de forme, soit que les fonctionnaires ou dignitaires aient été considérés essentiellement comme ayant le moyen ou le droit de tuer ou de sacrifier des bœufs. Il arrive parfois, chez certains peuples, qu'un insigne planté devant une maison indique la richesse du propriétaire, comme ces lances dont parle quelque part Edrisi (3).

Le même hiéroglyphe est une des caractéristiques d'un dieu qui passe pour le plus ancien que l'on connaisse du panthéon égyptien, où il occupe une place à part. Ce dieu est Khem, le protecteur rustique et impudique des champs, des moissons et des abeilles, le

(1) *Hierakonpolis*, I, pl. 14, p. 7, et II, p. 37.

(2) Brugsch, *Zeitschrift*, 1893, *Der Moris-See*, p. 26.

(3) *Géographie d'Edrisi*, traduct. A. Jaubert, t. I, p. 213.

patron de la ville de Khemmis, aujourd'hui Akhmin, qu'on adorait aussi et surtout sur la côte de la mer Rouge, à Coptos. Son culte s'étendait de Khemmis jusqu'à Thèbes, où il se confondait avec celui d'Ammon, dieu des Oasis et de l'Éthiopie. L'empire de Khem était assez restreint en Égypte, mais l'Égypte n'était pas son pays d'origine : il venait du Haut Nil et avait un « noir » *(nehes)* parmi ses prêtres. Cette origine est bien indiquée par l'hiéroglyphe qui représente son habitation, sa tombe, d'après un tableau de la grande Oasis : une hutte en pointe, avec une porte à l'égyptienne, et le phylactère barbare du bâton à deux cornes, rattaché à la hutte par une corde.

On retrouve, dans le culte, nombre d'indices de l'affichage rituel. La barque du dieu memphite Sokaris a été figurée, jusqu'aux derniers temps, avec une tête de bœuf et une tête de gazelle à la proue. Dans cette barque, la tête de bœuf est en avant, avec une corde destinée originairement à la remorque. La même tête a la langue pendante, là, et aussi quand elle figure au haut de certains naos osiriens, ou royaux, sous le nouvel Empire (1). Au sarcophage de Séti I[er], le naos d'Osiris est représenté avec quatre têtes de gazelle suspendues au plafond (2). Au temple Abydénien du même roi, un bucrâne surmonte la châsse de l'épervier accroupi (3). Sous Ramsès II, comme à la basse époque, un bucrâne est fixé en grande pompe au haut des piliers consacrés à Tum d'Héliopolis, et c'est « l'exaltation du taureau d'An, générateur des dieux, » par le pharaon (4) (peut-être après la mort ou le sacrifice du Mnévis, le taureau héliopolitain). Au temps de Ramsès III, dans l'allée à

(1) Lepsius, Denkmaeler, III, pl. 77 ; et Pierret et Deveria, *Le Papyrus de Nebqed*.

(2) Champollion, *Notices*, t. II, p. 495.

(3) Golénischeff, *Recueil de Travaux*, x, p. 98.

(4) Denkmaeler, III, pl. 147, et IV, pl. 47.

ciel ouvert qui conduit à l'hypogée royal, quatre têtes de victimes se faisant face deux par deux ont été sculptées dans le roc, les faces striées de raies ou de cordes (1).

La tête même des Apis, dont l'imitation en terre cuite, avec l'uræus au front, recevait un culte chez les particuliers aux basses époques (2), échappait d'autant moins à l'affichage que le dieu pouvait être immolé ; aussi lit-on dans les formules des pyramides que le roi, « en son nom d'Éleveur de tête, élève la tête du bœuf Apis, en ce jour de lacer le taureau (3). »

IV

Sistre

C'est dans l'affichage du bucrâne qu'il faut chercher le point de départ d'une combinaison reproduite en Égypte sous une foule de formes : bâtons, poteaux, colonnettes, chapiteaux, frises, coiffures, le sistre, qui recevait un culte spécial à Diospolis parva. Comme objet portatif, c'était généralement une sorte de crécelle, destinée à chasser les mauvaises influences par le bruit qu'on faisait en l'*agitant* (σεῖστρον).

Il équivalait alors au tintinnabulum que l'on trouve chez tant de peuples depuis la plus haute antiquité (4) (on en connait à l'âge de bronze !), à la citrouille du

(1) Champollion, *Notices*, t. I, p. 404 ; cf. Vivant Denon, *Voyage dans la basse et la haute Égypte*, 4e éd., 1803, t. III, p. 100, et *Atlas*, pl. LXI, 12.

(2) Miss Murray, *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, décembre 1904. *a Romen terra-cotta*, p. 294.

(3) *Unas*, 423-424, et *Teta*, 242 243.

(4) Le musée de Tiflis possède de curieux tintinnabulum, ornementés de cornes en spirale, provenant des nécropoles anciennes de Samthavro, de Koban et de Kazbek. (Voy. Chantre, *Recherches dans la Russie méridionale et au Caucase*, pl. 2.)

Caraïbe et au *bull-roarer* de l'Australien (1), sans parler des sonnettes du féticheur africain (2) et du hochet à grelots des prêtresses japonaises (3). « On a découvert, disait de Paw au XVIII[e] siècle, dans la Sibérie, le long des côtes de l'Afrique et, dans le Nouveau Monde, jusqu'à la Terre de Feu, une infinité de nations qui emploient des crécelles, des sonnailles, des tambours ou des courges remplies de cailloux, pour éloigner les esprits malfaisants dont les sauvages se croient souvent assiégés pendant la nuit; et dès qu'il leur survient quelque indisposition, ils doivent être exorcisés par les jongleurs, ce qui ne se fait jamais sans un bruit épouvantable dont le malade est d'abord étourdi (4). »

« Toutes leurs tribus ont leurs mystères, dit à un autre point de vue M. Lang (5); elles ont toutes besoin d'un signal pour convoquer qui de droit et pour avertir les autres de se détourner. C'est ce que fait pour nous la cloche et ce que faisait le sistre pour les Égyptiens. »

Le sistre se composait d'une tête de femme à cornes et à oreilles de vache, la tête de la déesse-vache Hathor, avec un manche pour la tenir et des tringles à anneaux mobiles pour faire du bruit. Son principal nom, *sesh* ou *seshesh*, étant le même que celui de la tête bovine, c'était donc dans le principe une tête bovine, contenant peut-être des cailloux comme les courges des sauvages, et prise à l'animal mort de sa belle mort ou bien sacrifié.

Longtemps, en effet, les Égyptiens sacrifièrent des vaches. La tête de vache figure parmi les plus anciennes offrandes funéraires, à côté de celle du bœuf. Sous le nouvel Empire, on immolait des vaches rouges aux

(1) A. Réville, *Les Religions des peuples non civilisés*, t. I, p. 349 et 371; cf. Ed. Doutté, *Merrâkech*, p. 329.

(2) Cameron, *A travers l'Afrique*, traduction française, p. 440.

(3) P. Loti, *Japoneries d'automne*, p. 208.

(4) *Recherches sur les Égyptiens et les Chinois*, 2[e] part., sect. V, t. II, p. 180, Berlin, 1773.

(5) *Custom and Myth, The Bull-roarer*, p. 43.

funérailles, et aux époques plus récentes on continuait à mettre à mort la vache présentée tous les ans au taureau Apis.

C'est sans doute peu à peu et vers la fin, que le respect qu'on avait pour les vaches prit tout-à fait le dessus, de sorte qu'Hérodote a pu écrire :

« Tous les Égyptiens sacrifient donc des bœufs purs et des veaux, mais il ne leur est permis de sacrifier ni vaches ni génisses, car elles sont consacrées à Isis (variante d'Hathor). Or, la statue d'Isis est celle d'une femme avec des cornes de vache, comme les Grecs représentent Io, et tous les Égyptiens ont généralement pour les vaches un respect beaucoup plus grand que pour tout le menu bétail. A cause de cela, pas un homme, pas une femme d'Égypte ne voudraient baiser un Grec sur la bouche, ni faire usage de son couteau, de ses broches, de sa marmite; ni manger de la chair d'un bœuf pur découpé avec le couteau d'un Grec (1). »

La tête des vaches, sacrifiées ou non, fut toujours en grand honneur, et l'un des nomes consacrés à Hathor, le vingt-deuxième de la haute Egypte, avait pour capitale « la Demeure de la Dame (Hathor) de la tête de vache, » ou des têtes de vache » : la tête y était tatouée.

Dans le sistre, la tête dont il s'agit ne resta pas bornée au rôle de crécelle. Bien que d'une origine aussi grossière peut-être que la lyre de Polyphème faite d'un crâne de cerf et de cordes (2), le sistre n'en était pas moins le siège d'un esprit, de même que la citrouille américaine, la calebasse parlante, ou le tambour-dieu du haut Zambèze (3), d'où son surnom *ba-t*. L'âme se dit *ba* en égyptien. De hauts personnages portaient le titre de « chefs

(1) II, 41, traduction Giguet.

(2) Lucien, *Dialogues marins*, I, 4; cf. Denkmaeler, III, pl. 106, et Amélineau, *Sépultures et funérailles dans l'ancienne Égypte*, t. II, pl. 101.

(3) Jacottet, *Étude sur les langues du haut Zambèze*, 3[e] partie, p. 160-162.

de *ba-t.* » Honoré d'un culte (1), et considéré encore comme très puissant aux basses époques,

per tua sistra precor (2),

le sistre pouvait frapper d'aveuglement,

Isis et irato feriat mea lumina sistro (3) ;

il avait une vie propre et passait pour s'être changé en hirondelle (4) ; enfin, il favorisait l'amour ou la conception (5).

S'il est vrai qu'un syncrétisme très ancien ait réuni le culte d'Hathor, divinité probablement sémitique, à celui de la vache, on s'expliquera par là comment la tête de vache à demi féminine prit une telle importance emblématique qu'elle devint la face même du soleil : elle dut sans doute à la déesse, plus encore qu'à la vache, ce rôle curieux, qui a laissé son empreinte sur tant de monuments égyptiens, et qui a fait proscrire les sistres à *face d'Hathor* par le monothéiste Khunatin (6), alors que les Asiatiques de la cour en faisaient toujours usage, par contre (7).

V

Allégories

Un des plus remarquables exemples de la représentation du disque solaire par la face hathorienne, figure

(1) Spiegelberg, *Recueil de travaux*, xxv, *Der Stabkultus*, p. 187.

(2) Ovide, *Amores*, l. ii, 13.

(3) Juvénal, xiii, vers 93.

(4) Minutius Felix, *Octavius*, 21.

(5) E. Revillout, *Revue égyptologique*, xi, 1904, p. 52.

(6) E. Amélineau, *Histoire de la sépulture et des funérailles dans l'ancienne Égypte*, t. ii, pl. 85 ; Bouriant, Legrain et Jéquier, *Monuments pour servir à l'étude du culte d'Atonou*, pl. 32 et 39-41 ; Denkmaeler, iii, pl. 91, etc.

(7) E. Amélineau, *Sépultures et funérailles dans l'ancienne Égypte*, pl. 96.

aux livres qui décrivent le monde infernal. Dans l'un, le coucher du soleil a pour emblème un *sistre voilé* qui s'enfonce en barque au milieu des ténèbres (1) ; dans un autre, l'aurore est l'arrivée en barque d'une *tête féminine dévoilée*, « la face du disque, » que quatre personnages divins remorquent vers le soleil en lui disant : « Sois en possession, ô Soleil, de ta face, ta vraie face. Unis-toi, ô Soleil, à ta vraie face. Que la face du Soleil se dévoile et que les deux yeux du dieu de l'horizon y entrent, dissipant les ténèbres de l'Occident (2). »

La tête à demi bovine d'Hathor apparaît en maintes circonstances, soit dans le disque sur l'horizon (3), soit seule sur l'horizon, comme tenant la place du disque (4), soit posée sur le disque (5). Au temple de Dendérah, centre du culte hathorien, la déesse reçoit une foule de titres qui dérivent de la même idée :

La dame de la Lumière, la Lumière, la dame de la Flamme, la Flamme, l'Or, l'Œil du Soleil, la dame du Disque, le Disque, la dame des Deux faces du Soleil (Dendérah portait le nom de Ville des Deux faces), la belle Face, la Face du Soleil, la dame des Deux barques solaires, Celle qui est en sa barque pour le Soleil naissant, la Fille aînée du Soleil, le Soleil des Deux-Égyptes, le Soleil (6).

Sa fête, au premier jour de l'an, s'appelait : la réunion de la déesse avec son père le Soleil, et ses rayons y fraternisaient avec ceux du dieu. Le premier du mois qui lui était consacré, le mois d'Athyr, elle était *en Ra*, à l'état de Soleil, tandis que, dans la description du

(1) Livre de l'*Amtuat*, deuxième heure.

(2) Bonomi et Sharpe, *The Alabaster Sarcophagus of Oimeneptah*, i, pl. xi, B.

(3) Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. i, p. 79.

(4) Mariette, *Dendérah*, supplément, pl. C.

(5) Champollion, *Notices*, t. ii, p. 603.

(6) Mariette, *Dendérah*, i, pl. 25, 26, etc.

nome qui avait Dendérah pour capitale, le Soleil en barque était dit *en Hathor*, à l'état d'Hathor.

C'était une idée très accréditée que celle de la fusion d'Hathor avec le Soleil, ou, en d'autres termes, que celle de la réunion du Soleil nocturne avec la lumière diurne. Ra et Hathor rejoints, le Soleil redevenait brillant, d'où l'assimilation de la déesse avec l'Or, « l'Or, liquide de Ra (1), » le métal solaire par excellence pour les Égyptiens (2), comme pour les alchimistes (3) : « l'Or, Roy des métaux, est enfant du Soleil (4). »

La tête de bœuf n'a pas eu la même fortune que la tête de vache, et il est très rare, par exemple, que la première ait été changée en une tête plus ou moins humaine, au contraire de ce qui advint pour la seconde. C'est que le bucrâne est resté en relation plus directe avec le sacrifice, qui faisait du bœuf, dans la plupart des cas, un suppôt de Typhon, ou Typhon lui-même, puisqu'on l'immolait.

Lorsqu'elle était considérée sous ce point de vue, la victime passait plus ou moins complètement par le feu (5), comme il arrive encore assez souvent en Afrique (6). L'odeur de la graisse brûlée des taureaux montait alors vers le ciel, jusqu'au nez des dieux (7), et le serpent de la flamme crépitait dans leurs membres (8). Aux hypogées royaux de Thèbes, certains damnés ont

(1) Moret, *Recueil de travaux*, XXIII, p. 28.

(2) E. Amélineau, *Essai sur le Gnosticisme égyptien*, p. 144.

(3) Reinaud, *Monuments musulmans du cabinet du duc de Blacas*, t. II, p. 256 et 377.

(4) *Métallurgie ou l'art de tirer et de purifier les Métaux*, traduit de l'espagnol, d'Alphonse Barba, Paris, 1751, t. II, p. 83.

(5) Hérodote, II, 39, 41 et 47.

(6) J. Weissenborn, *Journal of the African Society*, avril 1906, p. 277-280.

(7) G. Legrain, *Recueil de travaux*, XXIII, 1901, p. 164, 168 et 169.

(8) *Dendérah*, IV, pl. 85 B.

un brasier sur la tête (1); de même, dans le roman démotique de Setna, le héros puni doit rapporter un livre avec un brasier de feu sur la tête.

Mais il y a plus. Tout à l'entrée des tombes royales de Thèbes, au début du grand texte inaugurant l'arrivée solennelle des pharaons Soleils et Osiris dans l'autre monde, le Soleil descend la pente de l'Hadès entre un serpent, un crocodile et deux têtes de taureau, ou de gazelle suivant les tombeaux, placées l'une à droite, l'autre à gauche, et surmontées chacune d'une flamme (2). De même, à l'avant-dernière heure nocturne de l'une des compositions décrivant l'enfer, alors que le soleil est sur le point de se lever, un sacrificateur est représenté dans l'acte de verser du feu sur un bucrâne qui surmonte un pieu, accompagné d'un couteau : le sacrificateur s'appelle *Besi*, « le Brûleur » (3). Ainsi, le bucrâne du sacrifice figure au lever et au coucher du soleil : de là le rôle emblématique de la tête ou du buste du taureau.

L'idée la plus nette du bucrâne désignant l'Est et l'Ouest, est donnée par une scène du second Amtuat, au sarcophage de Séti Ier : l'Enfer y a l'aspect d'une très longue barque, appelée la Barque de la Terre, que terminent deux têtes de taureau, l'une à la proue, l'autre à la poupe, et que des dieux momifiés soutiennent. Le texte qui la concerne est suffisamment clair :

« Les dieux infernaux remorquent ce dieu (le Soleil) qui arrive à la Barque de la Terre, au navire des dieux. Ra leur dit : O dieux qui portez la Barque de la Terre, qui soutenez le navire de l'Enfer, redressement à vos formes, lumière à votre nef ! Saint est celui qui est en

(1) Champollion, *Notices*, t. II, p. 591, 592 et 597.

(2) Denkmaeler, III, pl. 134 A, et Tombeaux de Méneptah, de Ramsès III et de Ramsès X.

(3) Bonomi et Sharpe, *The alabaster sarcophagus of Oimeneptah*, pl. 11 B.

elle, la Barque de la Terre. Retournez pour moi le navire de l'Enfer, soutenez ma forme! Plaise à vous que je franchisse le lieu mystérieux pour faire les choses de ceux qui l'habitent et de l'Ébranleur de la terre (le gardien de cette région). L'Ébranleur de la terre acclame l'Ame quand le double Taureau l'absorbe, et que le dieu se place dans ce qu'il a créé. Les dieux disent à Ra : Gloire au Soleil! son âme est enveloppée dans le dieu de la Terre (1)! »

Une cause qui a dû faciliter la comparaison de la terre à une barque ayant des têtes de taureau, c'est que, aux temps préhistoriques, les barques avaient maintes fois pour enseignes des cornes bovines (2). Il est parlé, au Calendrier des jours fastes et néfastes, de l'installation de l'hiéroglyphe des cornes à l'avant de la nef solaire, le 11 du mois Paophi.

Ces différents exemples n'épuisent nullement la série des cas où s'accuse l'importance religieuse attribuée au bucrâne. On le voit, sur les plafonds de quelques tombes, tacheté, rayé, comme les bucrânes de Diospolis parva, et ayant un disque entre les cornes (3).

La même figure sert à composer une scène intéressante, qui met le bucrâne en rapport étroit avec le soleil, mais sans l'assimiler à l'astre, au contraire. Elle se rencontre aux sarcophages des prêtres et prêtresses d'Ammon, trouvés par M. Grébant à Déir el-Bahari, en 1893. Non signalée encore, semble-t-il, elle a été copiée avec ses variantes par M. Virey, qui a eu l'amabilité de ne pas s'en réserver la primeur.

Dans ces dessins, le soleil levant est figuré sur le

(1) Bonomi et Sharpe, *The Alabaster Sarcophagus of Oimeneptah*, I, pl. 3 A.

(2) De Morgan, *Ethnographie préhistorique et tombeau royal de Négadah*, p. 93.

(3) *Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire*, t. V, 3ᵉ fasc. ; G. Bénédite, *Le tombeau de Noferhotpon*, pl. 6.

bucrâne, tacheté ou rayé comme à Diospolis parva, sous la forme d'un disque ou d'un scarabée, et l'un d'eux montre même le bucrâne ayant sur la face le scarabée, qui passait, en effet, chez les Égyptiens, pour naître d'une boule faite avec du fumier de bœuf (1). Les principales marques du bœuf Apis étaient un triangle renversé sur le front, et un scarabée sous la langue (2). Les Égyptiens reconnaissaient une espèce de scarabée à cornes de taureau (3) (cf. le copris), et Mariette a décrit une amulette rare figurant un scarabée à tête de bœuf (4). « Les Hottentots sacrifient quelquefois des bœufs à leur dieu-scarabée (5). » Comme le scarabée figurait le soleil, son apparition entre les cornes du bœuf rappelle assez le dicton musulman que le soleil se lève entre les cornes du diable.

VI

Sacrifice

Si le soleil se levait entre les cornes du bœuf sacrifié, c'est que les Égyptiens établissaient une relation entre le sacrifice et le lever de l'astre, conception dont l'importance sociologique ne saurait être mise en doute.

C'était la puissance du rite qui passait pour régulariser le cours des choses, célestes ou terrestres, comme l'a expliqué Chabas dans sa traduction des *Maximes du scribe Ani* :

(1) Clément d'Alexandrie, *Stromates*, V, 4 ; Horapollon, I, 10, et Aristote, *Histoire des animaux*, V, 17.

(2) Mariette, *Le Sérapéum*, I, p. 126-127, et Hérodote, III, 38.

(3) Horapollon, I, 10.

(4) *Notice du musée de Boulaq*, 3ᵉ éd., p. 230.

(5) Weissenborn, *Journal of the African Society*, avril 1906, p. 277.

« D'après les idées en cours à l'époque pharaonique, le maintien de l'ordre physique de l'univers et la conservation des liens sociaux étaient liés à l'accomplissement des cérémonies religieuses. Ainsi, dans leurs imprécations, les magiciens du temps ne parlaient pas seulement d'éteindre le soleil et de renverser la terre, il leur suffisait souvent de formuler la menace de la cessation du culte. Voici une de ces formules que je rencontre dans le papyrus n° 6 de M. Mariette. Elle a pour objet de délivrer un malade d'une infection morbide qui a envahi tous ses membres, et que le magicien compare à Bast, la terrible déesse de la destruction et de la vengeance divine ; en voici la teneur : « Si tu ne sors pas de bon gré, ô Bast, qui es dans les membres d'un tel, fils d'une telle, je ne laisserai plus accomplir l'adoration de la majesté des dieux, ni aucun encensement, le jour des panégyries. » Faisons encore observer que, parmi les malheurs qu'entraîne l'anarchie, le renversement de l'autorité, l'invasion étrangère, les historiens égyptiens font toujours mention, en première ligne, de la désorganisation du culte, et en particulier de la cessation des offrandes. C'était le plus grand malheur qui pût frapper le pays (1). »

Pour appuyer cette explication par un nouvel exemple et par un cas spécial, on peut rappeler ici que, dans sa mesure, le taurobole assurait la durée des édifices, grâce aux bucrânes déposés dans les fondations (2). Ainsi, aux temples d'Abydos, « il y avait une tête de bœuf dans chaque dépôt, » sous le roi Pepi, à la 6e dynastie ; à la 12e dynastie, « Usertesen Ier employa largement le système des dépôts, » et « la tête de bœuf est toujours présente, avec quelques os longs, mais pas de vertèbres ni de côtes (3). » Sous le nouvel Empire, par exemple

(1) *Les Maximes du scribe Ani*, t. I, p. 36.
(2) Cf. Flinders Petrie, *Methods and Anns in Archæology*, fig. 46.
(3) Id., *Abydos*, II, p. 20 et pl. 62.

aux temps de Thotmès III (1) et de Ramsès III (2), le bucrâne continue à faire partie des dépôts de fondation, et son emploi comme tel persiste à l'époque saïte (3).

On trouve chez les anciens plusieurs exemples de l'importance attachée par eux au sacrifice des animaux de l'espèce bovine. Plutarque s'exprime ainsi dans la quatrième de ses *Questions romaines :* « Pourquoi, dans toutes les autres chapelles de Diane, fixe-t-on religieusement à la muraille des cornes de cerf, et dans celle du mont Aventin, des cornes de bœuf ? »

La réponse est la suivante : l'empire avait été promis au peuple qui sacrifierait à Diane, sur le mont Aventin, une belle génisse appartenant alors à un Sabin. Le Sabin vint donc à Rome pour l'immoler sur l'Aventin, mais Servius Tullius, prévenu à temps, la fit sacrifier frauduleusement par un prêtre de Rome (4).

D'après une autre légende, d'origine grecque, Jupiter ne se montra pas moins prévoyant. Quiconque aurait brûlé les entrailles d'un certain taureau monstrueux, devait pouvoir vaincre les dieux eux-mêmes ; et Briarée, ayant immolé l'animal, allait brûler ses entrailles, quand Jupiter les fit enlever par le Milan, qu'il plaça, en récompense, au nombre des constellations (5).

Une autre constellation consacrée à un animal de sacrifice, celle du Bélier substitué à Phryxus, qui devait être immolé pour le bien des récoltes, continua depuis à favoriser la végétation :

Phrixeus roseo producat fertile cornu
Ver Aries (6).

D'après les Égyptiens, la puissance du sacrifice faisait

(1) Cf. Flinders Petrie, pl. 63, et *Koptos*, pl. 16.
(2) *Abydos*, II, p. 19.
(3) *Abydos*, I, p. 32 et pl. 70.
(4) Cf. Tite-Live, I, 47.
(5) Ovide, *Fastes*, III, vers 795-808.
(6) Claudien, *Éloge de Stilicon*, II, vers 463-464.

descendre le feu du ciel, mythe rappelant celui qui a été étudié par Kuhn dans un livre jadis célèbre : certains tableaux du temps de Khunaten montrent les mains du soleil qui viennent saisir l'offrande (1). On voit aussi, dans la Bible, le feu descendre du ciel, soit par l'effet du sacrifice, soit par l'effet dû sacrifice et de la prière, soit par l'effet de la prière seule (2), qui peu à peu tendit à se substituer au sacrifice (3).

« Cette même oraison attire du ciel en terre le feu (qui de sa nature monte en haut), pour mettre en cendre, à la prière d'Élie, les cinquante soldats de l'impie Achab. Elle arrête le soleil au milieu de sa course par la bouche de Josué ; et par cette merveille, selon que le remarque l'Écriture (Josué, x, 14), elle fait un autre miracle rendant Dieu obéissant à l'homme (4). »

VII

Affinités

Ce qui s'est passé en Égypte, au sujet du bucrâne, a eu ses analogies dans ce qui avait lieu chez les peuples méditerranéens et berbères, auxquels M. Flinders Petrie rattache la race égyptienne.

Sans doute, les mêmes superstitions se retrouvent dans le continent noir, et assez visiblement pour que le docteur Weissenborn ait pu conclure son important

(1) Bouriant, Legrain et Jéquier, *Monuments pour servir à l'étude du culte d'Atonou*, pl. 1, 18, 32, 40, etc. ; et Amélineau, *Histoire de la sépulture et des funérailles dans l'ancienne Égypte*, t. II, pl. 83, 84, 85, etc.

(2) I *Chroniques*, VII, 1 et XXI, 26 ; I *Rois*, XVIII, 38 ; et II *Rois*, I, 10, 12, 14.

(3) Cf. *Psaumes*, LI, 15-17 ; Jérémie, LXVI, 2-3, etc.

(4) *Traité de la perfection du chrétien*, par le cardinal de Richelieu, ch. 27

travail sur le culte africain des animaux (1), en proposant d'attribuer à ce culte une origine égyptienne. Il n'est pas nécessaire, cependant, d'aller jusque-là. C'est une idée assez naturelle, chez certains peuples primitifs, ou à demi civilisés, ou même civilisés entièrement, d'exposer les massacres des animaux tués dans les chasses ou les sacrifices, comme trophées, ornements, souvenirs, et surtout comme phylactères contre le mauvais œil ou les mauvaises influences.

De nos jours même, elles persistent dans le Midi de l'Europe avec la croyance à la *jettatura*, et il est curieux de les retrouver au complet en France, chez un de nos poètes les plus raffinés. On lit dans le *Collier des Jours*, de Mme Judith Gauthier : « Dans notre vestibule, au-dessus de la porte de la salle à manger, était accroché le « massacre » d'un taureau espagnol, tué dans une course par une épée fameuse... Ce n'était pas seulement, d'ailleurs, en mémoire d'un combat particulièrement dramatique qu'il gardait ainsi les dépouilles du taureau ; à son idée, ces belles cornes, pendues chez lui, préservaient toute la maisonnée du mauvais œil qu'il redoutait extrêmement, et dont il avait décrit le funeste pouvoir dans son roman *Jettatura*.

« Il avait toutes les superstitions : il croyait au 13, au vendredi, au sel renversé... Il se figurait l'homme environné de forces inconnues, de courants, d'influences, bonnes ou mauvaises, qu'il fallait utiliser ou éviter ; il pensait aussi que, des êtres, s'échappait un rayonnement qui heurtait ou caressait le rayonnement d'autres êtres, et qui était cause d'antipathie ou de sympathie... Il existait, heureusement, des moyens de se garer, de rompre le mauvais regard : Théophile Gauthier portait toujours, parmi ses breloques, une branche aiguë de corail, et il faisait tout de suite les cornes avec ses

(1) *Internationales Archiv für Ethnologie*, Bd XVII, Heft 3-4, Leiden, 1904.

doigts si l'on prononçait devant lui certains noms. » (*Le Collier des Jours ;* le second rang du collier, p. 295.)

Schweinfurth (1) a dessiné, dans l'Afrique centrale, une hutte précédée d'une perche avec cornes, qui ressemble tout à fait à la Koubbah de Khem ; Cameron aussi a publié plusieurs représentations de massacres d'antilopes, de buffles ou d'autres animaux, affichés dans les villages des noirs, ainsi que des poteaux funéraires à deux cornes. Au sujet de la corne magique, bien connue (2), des féticheurs, le même voyageur montre l'un de ces sorciers vendant des fétiches, dont « l'un des plus demandés était une corne remplie de boue et d'écorce, et dont l'extrémité inférieure portait trois petits cornillons (3). »

De pareilles superstitions ont pu naître chez des peuples différents, à un même degré de barbarie ou de civilisation. Pas chez tous, néanmoins, puisqu'elles semblent étrangères à l'Asie sémitique, où les religions n'ont jamais ignoré malgré cela l'espèce bovine. On peut citer, à ce propos, les colosses gardiens des temples, taureaux à face humaine ; les monstres hostiles ou favorables de certaines légendes, comme l'adversaire d'Eabani et le fils de Zou ; Moloch, prototype du Minos crétois ; le dieu syrien Hadad ; le veau d'or, imité probablement d'Apis, etc. ; mais rien dans tout ceci ne rappelle le sistre ou le bucrâne.

Dans le cercle méditerranéen, au contraire, on retrouve à des époques correspondantes et chez des populations apparentées, un même emploi des crânes d'animaux. En pareil cas, cette considération sera un nouvel et

(1) Schweinfurth, *Au cœur de l'Afrique*, traduction française, t. II, p. 335 ; cf. id., t. II, p. 173-174, et t. I, p. 276, 417, 458, 459.

(2) Cf. E. Amélineau, *Les nouvelles fouilles d'Abydos*, 1897-98, p. 68, 121, 217, 226.

(3) Cameron, *A travers l'Afrique*, traduction française, p. 73, 338, 340 ; cf. Stanley, *Comment j'ai retrouvé Livingstone*, traduction française, p. 196.

sérieux indice du lien qui unissait le groupe ethnique dont il s'agit.

M. Flinders Petrie dit, en parlant de l'amulette du bucrâne, qu'on a trouvé des amulettes semblables en Espagne, en Chypre et à Mycènes : celles d'Espagne en bronze, les autres en or (1).

« Le bucrâne de face est commun aussi sur les seaux cylindriques de Chypre, à dessins grossiers. Il est plus rare sur les cylindres Hittites (2), » qui sont en rapport direct avec l'influence chaldéenne. M. Flinders Petrie ajoute qu'à Malte encore, on place des crânes de vache sur les maisons et en Sicile sur les arbres (3).

« Souvent, rapporte Maury dans son *Histoire des Religions de la Grèce antique*, en mémoire du sacrifice, celui qui l'avait offert clouait à sa porte la tête de la victime ornée de fleurs, ce qui se pratiquait surtout si l'on avait immolé un bœuf. Les Romains lui donnèrent, d'après les Grecs, le nom de *bucranium* (βουκράνιον) (4), » ce qui devint un motif architectural.

Mêmes coutumes, à peu de chose près, dans la préhistoire algérienne, car un dessin rupestre d'alors représente un crâne de mouflon analogue aux dessins d'Hierakonpolis, reproduits par M. Quibell (5). De nos jours, M. G.-B.-M. Flamand a vu dans toutes les oasis algériennes, notamment dans les Zibans et l'Oued R'ir, des têtes de chameau (6), de bœuf et de mouton (aussi bien que des os, fémurs, mâchoires, etc.), placées sur des branches de palmier, au milieu des champs, ou

(1) J. Capart, *Les Débuts de l'Art en Égypte*, p. 187.

(2) Miss Alice Grenfell, *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, janvier 1902, p. 28.

(3) *Diospolis parva*, p. 26.

(4) T. II, p. 90.

(5) *Hierakonpolis*, I, pl. 14, p. 7, et II, p. 37.

(6) Cf. Aboubekr Abdesselam ben Choaib, *Notes sur les amulettes chez les indigènes algériens*, p. 4 et 5.

attachées, par une corde passée dans un trou de suspension, au-dessus des portes ou sur les murs.

Dans le Tell, c'est une croyance très répandue chez les indigènes qu'en plaçant une tête de bœuf sur un figuier, on augmente sa production comme qualité et quantité. M. Pallary a vu plusieurs fois des crânes avec les cornes, ainsi placés sur les arbres fruitiers, non seulement chez les indigènes, mais encore chez les Espagnols!

On remarquera que la ville des sistres et des crânes peints, la Diospolis parva de la basse époque, la Hon actuelle, avait pour nom vulgaire, en égyptien, celui de Kenem, qui lui était commun avec les oasis peuplées par les Libyens. Dans la même ville, on honorait, avec le sistre, la *mena-t*, objet qui n'est autre que l'étui dit libyen, employé comme amulette. Le nome essentiellement libyen de la basse Égypte, le nome Libyque, adorait la vache Hathor et le taureau Apis. Hathor a souvent deux boucles tombantes, analogues à la coiffure libyenne de l'époque pharaonique.

Au temps d'Hérodote, l'adoration des vaches s'étendait depuis la Cyrénaïque jusqu'au lac Tritonis (1), tandis que, sous la domination byzantine, la race bovine restait en honneur, dans le culte du dieu Gurzil, né d'une génisse (2), chez les Berbères de l'Afrique du Nord.

Le culte de la vache se retrouve dans l'Espagne ancienne et en Sardaigne, même aux époques préhistoriques :

« L'art du modeleur est représenté, dans nos trouvailles de la 3e époque (âge du métal), par quelques grossières petites statuettes en terre cuite, figurant des vaches ; les jambes sont réunies deux à deux, la tête manque ; c'est extrêmement primitif. Étaient-ce des idoles ou des jouets ? M. Schliemann a trouvé des sta-

(1) Hérodote, IV, 186.

(2) Corippus, *Johannide*, II, vers 111, etc.

tuettes très semblables aux nôtres dans la quatrième cité d'Hissarlik. Il en rencontra aussi à Mycènes, mais ces dernières portaient des ornements peints. On en voit d'autres, au musée national de Budapest, qui ont été exhumées en Hongrie. Le British Museum en possède des spécimens provenant d'une tombe de Rhodes. Des figurines de veaux, en bronze, ont été trouvées au Liban. En Gaule, on a trouvé de nombreux petits taureaux en bronze. En Espagne, on connaît les *toros de Guisando*, images de bœufs grossièrement taillées dans des blocs de granit de la chaîne carpentanique. L'origine de ces sculptures est inconnue. Il en existe encore à Durango en Castille, à Avila et près de Tiemblo. On sait d'ailleurs que le culte de la vache est fort ancien en Espagne (1). »

Crocodilopolis, caractérisée par le bucrâne, était la capitale d'une oasis aussi libyenne qu'égyptienne, le Fayoum ; enfin Khem ou Kham, le père probable des Chamites, caractérisé de même par la présence de deux cornes bovines rattachées à sa koubbah, était le dieu spécial des Madjaiou (les *pillards*, comme les *Touareg*), aujourd'hui les Ouled-Ma'azeh, riverains du littoral africain de la mer Rouge, que M. Chantre compare aux Fellahin et aux Coptes. Sous le rapport de l'indice céphalique, par exemple, ils se rapprochent « des Égyptiens actuels et de quelques Berbères de Tunisie. Ils s'éloignent des Arabes de Syrie, de Tunisie et d'Algérie (2). »

D'après ces diverses considérations, et au jugement de M. Flinders Petrie, l'emploi du bucrâne comme phylactère serait particulièrement méditerranéen ; il remonterait jusqu'à la préhistoire en Afrique, avec les bucrânes peints de Hon et les crânes des dessins rupestres du Sud oranais ; il apparaîtrait surtout, en Egypte, dans des

(1) H. et L. Siret, *Les premiers âges du métal dans le Sud-Est de l'Espagne*, p. 35.

(2) E. Chantre, *Recherches anthropologiques en Égypte*, p. 217-221.

îlots de population libyenne, comme Khemmis, Coptos, Diospolis parva, Kahem, Noubt, Crocodilopolis; et la *libycité* de la primitive Égypte, admise par MM. Petrie, Sayce, de Morgan, Chantre, Naville, Medemann, Capart, Deniker, Sergi, etc., recevrait de là une nouvelle confirmation (1).

Alger, le 14 mai 1906.

E. LEFÉBURE.

ADDENDA

Deux importants compléments à ce travail sont ceux qui ont été publiés dans la *Revue de l'Institut de Carthage*, par M. Eusèbe Vassel, avril 1907, p. 181 à 189 (os frontal de bœuf) et par le Dr Bertholon, janvier 1909, p. 27 à 32.

La *Dépêche Tunisienne* du 6 juin 1906 (n° 5770) a reproduit une intéressante étude sur les superstitions juives, où il est question de cornes de bœufs que l'on place sur les maisons.

Je trouve encore dans mes notes que les Espagnols de la province de Murcie ne mangent pas de chair de vache : c'est sans doute un reste de l'ancien culte de la vache.

(1) Peut-être est-ce de l'emploi du bucrâne comme phylactère qu'a subsisté l'usage d'employer les cornes comme préservatif du mauvais œil? On admet facilement qu'il est plus commode de porter sur soi une corne qu'un crâne. (P. P.)

Enfin, à Tétouan, j'ai vu dans un coin de fenêtre d'une boutique indigène une portion de frontal de bœuf, avec les deux cornes. Ces ossements étaient placés bien en évidence, de manière à attirer tout d'abord le regard.

P. P.

Le Gérant,

J. BÉVIA.

ALGER. — TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN.

L'ŒUVRE ALGÉRIENNE D'ERNEST FEYDEAU[1]

Tous ceux, aujourd'hui, qui, parce qu'ils s'estiment *cultivés*, croient convenable de pousser leurs lectures au delà des livres du jour, et de *découvrir* une fois de plus les œuvres qui eurent du succès, il y a cinquante ou cent ans, usent à l'ordinaire de prudence en cette aventure; s'ils s'en remettent pour la découverte au hasard, ils ne sont point fâchés cependant que les manuels, leur aient facilité, par quelques formules préliminaires, la formation de leurs prochaines impressions. Or, ces bons livres, qui ont, après tout, une pudeur semblable à celle des « bons livres » de morale et de classe, se taisent tout à fait sur la personne, littérairement très discutée, et même un peu compromise, d'Ernest Feydeau. Permis donc à celui qui n'est point vraiment un curieux d'histoire littéraire d'ignorer *Fanny* ou *Catherine d'Overmeire*, et de ne point savoir que son auteur se crut un révolutionnaire de lettres et un chef de bande parmi ses confrères. On sait moins encore, et ceci est plus regrettable peut-être, car cette partie de son œuvre a de la vraie originalité, qu'Ernest Feydeau voyagea fort intelligemment en Algérie, il y a un demi-siècle, qu'il a laissé deux volumes de jolies impressions, où les amis du vieil Alger peuvent fort bien se récréer, et qu'il a écrit un roman aimable, passablement neuf,

(1) *Alger*, *1862*; *Le Secret du bonheur*, 1864; *Souna* [posthume], 1877.

sur la colonisation algérienne à peine commençante. C'est de quoi il va être question principalement ici : il y a peu d'anciens livres sur les choses d'Algérie qu'il soit aussi intéressant de rouvrir, et sur lesquels il vaille autant la peine de s'informer.

I

Si l'on se borne à y chercher de quoi illustrer d'une sorte de légende les vieilles gravures, avec l'unique dessein de se mieux représenter la physionomie d'Alger et de ses environs, vers 1860, la lecture en sera vite faite, d'autant qu'elle est facile et attrayante. Mais on ne connaîtra bien la vraie valeur de ces livres — ce qu'ils renferment d'impressions spontanées, et de procédé littéraire, d'admiration vraie et d'enthousiasme officiel — qu'en faisant connaissance avec l'auteur.

Il fut de ces écrivains — presque tous en sont, mais quelques uns beaucoup trop — qui, le jour où ils débarquent dans un pays quelconque d'outre-mer, à la recherche de paysages nouveaux et de mœurs originales, savent déjà non pas précisément ce qu'ils verront, mais comment ils le verront : ils emportent leur palette habituelle, et ne changent point leur manière d'y toucher ; cette comparaison banale est tout à fait bonne à l'égard de Feydeau puisqu'il était quelque peu peintre (1), et surtout qu'il se disait de l'école pittoresque en littérature — celle de Th. Gautier, de Flaubert et de Fromentin — qui prétendit transposer dans l'œuvre littéraire les artifices de la peinture, et réaliser dans une page écrite des effets analogues à ceux d'un tableau. Avant de venir à Alger, Feydeau avait *sa* manière d'écrire, par conséquent de *voir*, qui n'était d'ailleurs guère à lui, puisqu'il la dut principalement à Flaubert ; il avait *son* Algérie, qui était

(1) Du moins il regrettait de ne pas l'être (*Souna*, p. 70), et faisait de la critique d'art.

celle de Fromentin ; il avait *ses* idées sur la colonisation, qui étaient celles d'un certain monde officiel au temps de la création du ministère de l'Algérie. On ne saurait donc mieux se préparer à le lire qu'en recueillant d'abord quelques renseignements sur ses premières années d'écrivain.

« Depuis l'âge de 16 ans je n'avais d'autre idée, a-t-il écrit (1) en sa cinquantaine, que celle de consacrer ma vie à l'art littéraire..... c'était chez moi une irrésistible vocation et une passion (2) ». Que d'hommes, au siècle dernier, ont connu cette jeune ardeur et ont publié avant leur vingt-cinquième année un volume de vers, qui se sont tu ensuite, sans plus jamais se sentir tourmentés, leur énergie ayant été détournée ailleurs ! comme eux Feydeau fit paraître à vingt-trois ans un recueil de vers — *les Nationales* (3) — ; comme eux il se tut — non pas définitivement, mais si longtemps que cela pouvait donner l'illusion d'un renoncement. La passion d'écrire, ou si l'on veut de se faire imprimer de bonne heure et souvent, qui est le signe de la plupart des vocations littéraires, lui fut épargnée dix années durant : au moins elle fut réfrénée, et, pendant ce temps, le jeune homme fit tout autre chose que de la littérature ; à vingt-quatre il était « employé chez le banquier Jacques Laffitte, aux appointements de quinze cents francs (4) » ; dès lors il vécut dans le monde de la Bourse, occupé de spéculations qui l'enrichirent d'abord et manquèrent plus tard de le ruiner (5), comme il arrive ; la vie lui fut aisée et douce ; il s'amusa ; il se maria ; mais l'existence d'homme du monde, le métier d'agent de change n'acca-

(1) *Fanny*, nouv. éd., Paris, 1881, in-12, p. XVIII (Préface de juin 1870).

(2) Voir sur sa jeunesse des anecdotes amusantes dans Max. du Camp, *Souvenirs littéraires*, I, 34 et suiv.

(3) Paris, 1844, chez Ledoyen.

(4) *Fanny*, p. XVI.

(5) Voir Flaubert, *Correspondance*, III, 172.

parent pas absolument. Feydeau revint à la littérature, et ce fut par un détour que connaissent presque tous les amateurs ; le goût des choses d'art ancien ou moderne, la manie des collections, qui permet l'accès des cénacles de peintres, d'écrivains et de critiques, et donne à l'intrus de vives démangeaisons d'écrire, de peindre et de juger, comme le font ses amis.

« Un grand gaillard brun et grave, un homme de la Bourse, toqué d'Égypte, et qui, sous le bras un plâtre d'un Cheops quelconque, expose en phrases solennelles son système de travail.... » telle est l'impression que les Goncourt gardèrent d'avoir, pour la première fois, rencontré Feydeau, le 3 janvier 1857, au bureau de l'*Artiste* (1). Cette revue, vieille alors d'un quart de siècle (2), avait pour rédacteur en chef Th. Gautier, pour directeurs Ed. Houssaye et X. Aubryet ; elle partageait ses colonnes entre la littérature et les arts, mais prétendait donner plus de place à l'art, tant par le nombre des articles que par la gravure dont était accompagné chaque numéro. Les rédacteurs littéraires Flaubert, L. Bouilhet, Ars. Houssaye, Th. de Banville, les Goncourt, Baudelaire, Fromentin.... etc., acceptaient tous la profession de foi de leur maître Th. Gautier, qui de temps en temps rappelait que sa principale gloire était d'avoir « changé le dictionnaire en palette (3) ». Dans le bureau de rédaction où fréquentaient les peintres, c'étaient des causeries étincelantes, de prestigieux paradoxes sur l'art, la littérature, sur leurs rapports ; Flaubert s'y passionnait ; le journal des Goncourt en a conservé quelques uns. Il y était fait surtout grande dépense de théories : Feydeau fit emploi d'une richesse ainsi prodiguée, et il la monnaya dans ses premiers essais littéraires.

(1) *Journal des Goncourt*, I, 164.
(2) Elle avait commencé de paraître en 1831.
(3) L'*Artiste*, numéro du 14 décembre 1856, p. 3.

L'idée la plus chèrement proclamée dans ce groupe fut sa première inspiration ; par désir de vérité, de couleur locale, de scrupuleuse exactitude dans le costume et le décor, la nouvelle école de peinture — les peintres orientalistes surtout, — avait goût pour les recherches archéologiques, — archéologie d'ailleurs superficielle et pittoresque. La représentation plastique du passé, l'évocation colorée et minutieuse de grandes visions historiques, tel était le but avoué, et le seul, de ce travail érudit. Peindre, au lieu des personnages bibliques de Poussin, conventionnels et abstraits comme des héros de tragédie, un vrai paysage d'Orient et de vrais costumes bedouins, de manière qu'on croie voir « le vieux Isaac de la Genèse, Esaü, Jacob, les chameaux bruns.., le groupe de palmiers.., le soleil derrière le triple étage de montagnes.... », et qu'on soit ravi jusqu'à crier : « ô Palestine ! o Palestine ! (1) », ainsi que le fit, près de Blidah, l'enthousiaste Fromentin, — c'était le désir de bien des peintres, et ils le tentèrent pour toutes les antiquités : homérique, biblique, grecque, romaine, médiévale... etc.. Ce fut là la théorie, le procédé le plus constant de Flaubert ; fureter à travers les textes et les monuments, accumuler les détails typiques, entasser les images partielles, puis devant l'amas des notes « se monter le bourrichon (2) » comme il disait, jusqu'à s'emplir les yeux d'un « mirage » qu'il suffira ensuite de fixer (3). C'est ainsi que furent écrits *Salammbô*, *La Tentation de Saint-Antoine*, *Herodias*, *La Légende de Saint-Julien l'hospitalier*. Cette manière ne lui était pas nouvelle : « une rêverie si vague qu'elle soit, écrivait-il, dès 1847, peut vous conduire en des rêveries splendides,

(1) Expressions empruntées à Fromentin. *Lettres de Jeunesse*, Paris 1909, in. 12, p. 256. Lettre du 17 novembre 1847 à M. E. Beltrémieux.
(2) *Journal des Goncourt*, VI, 62.
(3) Expressions de Flaubert à propos de *Salammbô*. Lettre à Sainte-Beuve, éd. déf. p. 354.

quand elle part d'un point fixe. [Ce point fixe c'est le détail archéologique]. Alors l'imagination comme un hippogriffe qui s'envole frappe la terre de ses pieds et voyage en ligne droite vers les espaces infinis (1) » Feydeau n'eut pas l'envergure de Flaubert, ses mirages furent de moindre effet, mais il appliqua la méthode du grand ami ; et sa première spécialité, celle par laquelle il se fit connaître, fut celle d'un « antiquaire pittoresque (2), d'un coloriste érudit (3) ».

Il parlera plus tard avec un peu d'orgueil de cette période de son existence intellectuelle « Dix années de ma vie, écrit-il en 1862, passées à étudier les origines de l'art chez les anciens me permettent, peut-être, de me prononcer sur la question que je soulève. Si, depuis quelque temps, il m'a plu de faire alterner mes travaux de critique et d'histoire avec des romans, je n'ai pas abdiqué le droit de donner mon opinion raisonnée sur les problèmes ressortissant à l'archéologie et surtout je n'ai jamais voulu laisser supposer que j'avais abandonné cette science à qui je dois les satisfactions les plus nobles de ma jeunesse (4) ». Son bagage — ou puisqu'il s'agit de science, sa bibliographie n'est pas considérable : quelques articles à *l'Artiste* et dans de grands journaux sur « l'idéal égyptien » (5) — l'Inde moderne et le peuple indou (6) — une étude d'art sur les pays bibliques (7) — un article sur les collections du Palais Royal (8), plusieurs sur la crémation dans l'antiquité (9)...

(1) *Par les Champs et par les Grèves*. p. 107.
(2) Sainte Beuve *Causeries du Lundi*. XIV. 178.
(3) L'*Artiste*, 3 janvier 1858. p. 1.
(4) *Alger*, Paris 1862. p. 267.
(5) *L'Artiste*, 14, 21 et 28 décembre 1856.
(6) *L'Artiste*, 4 janvier 1857.
(7) *L'Artiste*, 8 et 15 mars 1857.
(8) *L'Artiste*, 18 janvier 1857.
(9) *La Presse*, 22, 25 et 28 janvier 1857.

etc. : tel était le genre de ses premiers travaux. Sa plus grande entreprise fut une *Histoire des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens* qu'il publia en livraisons, de 1856 à 1861, sous les auspices du ministre de l'Instruction Publique et des Cultes (1) ; mais il s'en lassa vite, et l'ouvrage fut abandonné après le deuxième volume. Les archéologues de profession eurent du dédain pour leur collègue improvisé : ils le dirent, mais Feydeau ne s'en alarma point il « affirma qu'il n'y avait que quatre erreurs dans son livre et défia de les trouver ! (2) » Peu importerait évidemment dans un tel ouvrage le nombre ou la qualité des erreurs ; pour peu qu'elles soient érudites, l'œuvre reste de poids, et le travail a son utilité. Mais il suffirait de lire la préface « Essai sur l'histoire des mœurs et des coutumes (3) » pour s'aviser que Feydeau n'a point eu d'autres préoccupations que celles d'un littérateur et d'un amateur des choses d'art. Il y a mis en montre toutes les vieilles théories romantiques, revernies à neuf dans le bureau de *l'Artiste*, sur l'art, sur la conception d'une histoire pittoresque à la manière d'Augustin Thierry, sur l'évocation poétique du passé — seuls, dit-il, les poètes devinent la couleur historique et font réellement revivre les siècles passés (4) — sur l'abondance et la richesse nécessaires des descriptions, sur l'utilisation profitable des détails en vue de la couleur locale, sur l'élimination de toute préoccupation morale... Rien ne manque, on le voit, à ce petit écrit qui se donne des airs d'une *Préface de Cromwell*, des lieux communs d'esthétique littéraire qui furent le plus en faveur de 1825 à 1860 :

(1) ... Planches et plans exécutés sous la direction de M. Alfred Feydeau, architecte de la ville de Paris. Paris, in-4. Gide et Baudry. — Ont paru les livraisons 1 à 22.
(2) Ant. Laporte. *Histoire littéraire du XIXe siècle*. V. 14.
(3) pp. 1 à 58 du tome I. (daté de novembre 1855).
(4) § V de la Préface.

Th. Gautier, qui ne s'en prive point, les colore du moins avec verve jusqu'à donner parfois l'illusion du neuf : à peine si Feydeau les démarque.

Et il n'est pas besoin de pousser bien avant la lecture de l'*Histoire des usages funèbres* pour se rendre compte qu'il n'y a là que de la littérature. « Tête froide et cœur chaud, voilà quelles sont les deux indispensables qualités de tout historien, disait la *Préface* (1) » : la tête froide s'intéressait aux monuments figurés ou aux textes, mais elle échauffait vite le cœur ; et il ne s'agissait plus que de descriptions et d'évocations, à toute volée d'imagination, quelquefois sous la forme romanesque. Voici un lever de soleil sur Thèbes qui prétend aider à reconstituer la physionomie de la vieille ville, telle qu'elle était sous la XIXe dynastie :

..... « Aussi loin que la vue peut s'étendre, ce ne sont qu'escaliers de terrasses, gerbes de rues, larges angles d'édifices, talus de pylônes, espaces déserts, toits plats et superposés, entre lesquels jaillissent des aiguilles d'obélisques, se groupent des troupeaux de sphinx, se dressent des têtes de colosses, et se déroulent d'interminables colonnades couronnées de chapiteaux de fleurs. Le regard se décourage à mesurer l'étendue et la profondeur de ce labyrinthe, aussi vaste, aussi tourmenté qu'un océan. Il semble que ses millions de vagues, immobilisées soudain par le froid, en une nuit, ont conservé les formes heurtées et les tumultueux mouvements que la marée leur imprimait. Les saillies de corniches, les grands pans de murailles, les bouches béantes des portiques, les entablements des palais, les faisceaux des colonnes, entrecoupés, entassés, confondus ; tantôt précipités sur les pentes du fleuve, comme un écroulement de montagnes, tantôt étayés et superposés sur les rampes de la ville, comme des escaliers de Babel : ici nettement accusés et profilant leurs vives arêtes sur le sombre azur du ciel : là bas indécis, estompés, et comme oscillant dans les brumes ardentes et vaporeuses du lointain : tous ces escarpements, toutes ces formes sévères se découpant, par lignes parallèles de moins en

(1) § XI.

moins accusées, à tous les plans du théâtre, vous causent un éblouissement, un vertige qui ne sait à quoi se fixer et se retenir et qu'augmente encore le fourmillement confus de ces millions d'êtres que vous voyez en tas remuer sur le pavé.

Cependant, çà et là, se dressant au milieu de vastes espaces, des amas d'édifices plus accusés, plus haut, plus étroitement groupés, mieux saisis par l'éclatante lumière qui les fait réverbérer comme des plaques de bronze attirent enfin le regard et le retiennent. Ce sont là les écueils de cet océan tout ruisselant de rayons torrides, acérés, insupportables d'intensité. D'interminables superpositions de terrasses isolent ces écueils monstrueux qui se haussent au-dessus de la ville et la dominent de toute la tête, comme pour la mieux surveiller. Il n'y a pas, sur toute la terre habitée, de plus prodigieux aspect que celui de ces robustes édifices disséminés sur le sein de cette reine des capitales, il n'y a pas de tableau plus émouvant que celui de cette plage sans bornes, à la fois aérienne et ténébreuse : jamais, ni dans le présent, ni dans l'avenir, jamais l'œil de l'homme stupéfait ne verra de spectacle comparable à celui du soleil équatorial se levant brusquement sur cette ville immense : frappant tout à coup de ses rayons obliques ces millions d'angles et ces millions de profondeurs anéanties dans l'ombre de la nuit : éclairant ces arcs béants, ces pylônes en talus, ces aiguilles hardies, ces colosses trapus, ces massifs énormes et ces gigantesques colonnades : allongeant sur les faces des propylées de larges bandes d'ombre : illuminant leurs vives arêtes et les faisant étinceler, comme des rubans de diamants, puis enveloppant rapidement, ce monde d'édifices dans la poussière de flamme d'une lumière ardente comme celle d'un incendie, pendant que mille gracieux bouquets de palmiers de doums et de sycomores, balancent lentement leurs fronts chevelus au niveau des éclatantes murailles, et que le ciel d'un bleu profond qui se déploie comme un grand voile sur cette scène immense, fait saillir jusqu'à ses moindres détails et les découpe hardiment sur son azur.

Nature grave et sereine d'une splendeur constante, nature superbe, éternellement serieuse ! Ampleur des masses, sevérité des lignes, transparence des tons, profondeur des ombres : tout est grand, tout est vaste, tout écrase l'homme et le stupéfie, une mer de sable s'étend et roule autour des horizons : une vaste oasis fleurit au centre, encadrant une ville prodigieuse ; un ciel d'une

implacable pureté, un ciel morne, invariable, englobe le désert, l'oasis et la ville, tout éblouissant de rayons ! » (1).

Flaubert n'a pas traité autrement sa Carthage ; et il a vu, avec la même netteté de l'image, le soleil se coucher ou la lune se lever sur la colline de Byrsa ! L'archéologie n'était qu'un accès à la littérature, une invitation au poème.

Feydeau d'ailleurs ne s'illusionnait pas plus qu'il n'était convenable sur la valeur de cette théorie, et surtout il ne croyait pas qu'il dût y croire longtemps ; il annonçait, en queue de préface (2), que sa carrière d'archéologue dépendrait du succès fait à son livre : le succès fut médiocre, Feydeau n'insista pas, il alla à d'autres inspirations ; c'est tout au plus si, en 1860, il se souviendra assez de ses études passées, pour donner à son voyage d'Algérie le prétexte d'une mission archéologique, qui fut d'ailleurs de pure fantaisie.

Il renouvela sa manière ou plutôt il en prit une autre qui fut également provisoire. L'art pour l'art, la phrase de prose belle comme le vers, le livre harmonieux comme un poème, la transformation par le style des manières les moins nobles, la dépréciation du sujet devant le prestige de la forme... c'était là encore une des grandes théories sur lesquelles on bataillait dans les bureaux de l'*Artiste* ; Flaubert, quand il y arrivait, à peine descendu de la diligence de Rouen, ne manquait pas de s'emporter à propos de toutes les idées qu'il soutenait : mais il mettait une particulière véhémence à celle là ; et, le paradoxe l'entraînant, il arrivait à rêver « d'un livre sur rien, un livre sans attache extérieure, qui se tiendrait de lui-même par la force interne de son style comme la terre sans être soutenue se tient en l'air, un livre qui n'aurait presque pas de sujet, ou du moins, ou

(1) *Histoire des usages funèbres*. Tom. I., pp. 137-138.
(2) § XIX de la Préface.

le sujet serait presque invisible, si cela se peut. (1) » Feydeau répéta docilement ces propos ; les frères Goncourt se sont amusés à noter le spectacle que tous deux donnaient à leurs amis dans ces moments d'exaltation : « 11 avril 1857, cinq heures, rencontré à l'*Artiste* Gautier, Feydeau, Flaubert..... Puis entre Flaubert et Feydeau ce sont des petites recettes du métier, agitées avec de grands gestes et d'énormes éclats de voix, des procédés à la mécanique de talent littéraire, emphatiquement et sérieusement exposées, des théories puériles et graves, ridicules et solennelles sur les façons d'écrire et les moyens de faire de la bonne prose : enfin tant d'importance donnée au vêtement de l'idée, à sa valeur, à sa trame, que l'idée n'est plus que comme une patère à accrocher des sonorités (2) ». Le résultat de cette nouvelle initiation ce fut un poème en prose, un poème lyrique *Les Quatre Saisons* (3), empli de descriptions de nature, et dont les alinéas veulent se dérouler harmonieusement comme des strophes : le thème en est simple, autour d'un amour qui naît, grandit, dépérit, et meurt, la nature avec l'immense cadre de ses paysages changeants, étale le rajeunissement, la maturité, le vieillissement et la décrépitude de ses propres forces. Le sujet n'est rien, la forme est tout ; et Flaubert dut être content de son disciple, encore que celui-ci eût l'imitation intempérante, et qu'il poussât un peu trop loin l'idée chère au maître, celle que le monde n'est qu'une confusion, que « l'illusion est la seule vérité (4) » et que « toutes les choses y compris votre existence n'ont pas d'autre utilité que d'être transposées comme pour

(1) *Correspondance*, II, 70 ; lettre à Louise Colet, janvier 1852.
(2) *Journal des Goncourt*, I, 177 et 178.
(3) *L'Artiste* : — Le Printemps : 5 avril 1857 ; — l'Été : 28 juin, 5 et 12 juillet 1857 ; — l'Automne : 24 janvier 1858 ; — l'Hiver : 16 mai 1858.
(4) *Tentation de Saint Antoine*, éd. Charpentier, p. 261.

l'emploi d'une illusion à décrire (1) », et de donner matière au travail du peintre ou de l'écrivain.

II

Tout cela — archéologie ou prose poétique — ne constituait pas à Feydeau une vraie notoriété, en dehors du petit groupe de ses amis; dans ce cénacle, comme dans tous les cénacles, les fidèles officiaient bien tour à tour, chantant les louanges de leur voisin; mais ces balancements complaisants de l'encensoir en petite chapelle ne peuvent donner longtemps l'illusion de la célébrité. Feydeau n'avait de vraie conviction littéraire que celle du succès; et il le cherchait, avec l'aide d'amis plus expérimentés, impressionné surtout par les réussites brutales qui enrichissent l'auteur et le libraire. Quant *Madame Bovary* eut paru, avec le gros bruit de scandale qu'elle fit d'abord, Feydeau ne tarda pas à se jeter vers cette route, dont le terme paraissait si facile à atteindre. Ce qui avait fait le succès du livre auprès du grand public, c'est qu'il était le premier où l'on eût parlé crûment de l'adultère; ce qui avait encore augmenté le succès c'est que l'auteur avait dû s'expliquer, devant les magistrats de quelques scènes suspectes; le public lettré avait apprécié par surcroit le travail du style et l'effort d'art. Feydeau adopta la recette, avec des perfectionnements de détail: il se hâta de faire un roman d'armature pareille: l'adultère, en était l'unique sujet, et un adultère renforcé, si je puis dire, par ceci que c'était non pas le mari mais l'amant qui se tourmentait de jalousie: de même que Flaubert avait écrit la scène du fiacre, il écrivit la scène du balcon; il conserva au surplus quelques unes de ses habitudes de poète lyrique en prose, quelques unes de ses manies d'antiquaire

(1) Préface aux *Dernières Chansons* de L. Bouilhet (*Par les Champs et par les Grèves*, p. 38).

minutieusement descriptif. Et *Fanny* eut les mêmes amis et les mêmes adversaires qu'avait eus *Madame Bovary*; sa donnée émut la curiosité; quelques pages scandalisèrent agréablement; et tout le monde s'accorda à dire que le style était poétique, que le livre était « écrit », soit qu'on fît cette concession par esprit de justice, ou bien qu'on voulût relever la qualité du plaisir qu'on avait pris à la lecture de ce roman équivoque. *Fanny* eut trente éditions en peu de temps, les grands critiques, bienveillants ou amers, en parlèrent; Sainte-Beuve l'appelait « une des Bibles de ce temps (1) », G. Sand (2) et Flaubert l'admiraient complaisamment: à en croire Flaubert les cochers de Rouen se prélassaient sur leur siège en lisant *Fanny* (3); à l'en croire toujours, un beau mariage bourgeois aurait été manqué parce que le jeune homme surprit le « livre infâme » dans la table à ouvrage de sa fiancée (4); « les belles dames se cachaient pour aller acheter chez le libraire le nouveau roman qui fait du bruit »; elles feignaient en effet de ne point savoir son titre, et l'emportaient discrètement pour le lire avec mystère (5). Le succès parut d'autant plus gros, que, Flaubert ne renouvelant point sa tentative (il écrivait *Salammbô*), Feydeau put se croire le chef de l'école du roman « sincère », et du mouvement réaliste. Presque coup sur coup il publia trois autres romans: *Daniel* (1859), *Catherine d'Overmeire* (1860), *Sylvie* (1861).

Je n'ai pas à chercher ici si cette désignation de *réaliste* était justifiée, ni même à préciser quelle fut la vraie valeur de *Fanny*, pourquoi il y eut tant d'engoue-

(1) Avec *Volupté*, *Mlle de Maupin* et *Mme Bovary* (Troubat. *Sainte Beuve et Champfleury*. Paris, 1909, p. 201, note).

(2) Lettres à Feydeau, août 1859 *Revue de Paris*, (15 février 1896).

(3) Flaubert, *Correspondance*, III, 162.

(4) Même référence, III, 162.

(5) Montégut, *Le roman intime de la littérature réaliste* (*Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1868, pp. 197-198).

ment à son propos et pourquoi il cessa si vite ; il suffit de marquer quelle sorte d'écrivain était Ernest Feydeau à la veille de sa venue en Algérie : un styliste, à qui tous les sujets, toutes les théories et tous les succès étaient bons, infatué de lui-même, au point de s'imaginer que « tout le génie littéraire du XIX[e] siècle s'était concrété en lui »... Il disait : « Nous sommes trois : Hugo, Flaubert et moi ». Un jour qu'il causait avec Flaubert, Bouilhet entra. Feydeau le regarda, le reconnut et lui dit : « Ah ! c'est vous, mon bon Bouilhet, asseyez-vous, vous êtes digne de nous entendre » (1). Mérimée, qui le rencontra quelques jours avant son départ pour Alger, le trouva « fort beau garçon » mais s'amusa de sa vanité par trop naïve... « Il va en Espagne pour y faire le complément de ce que Cervantès et Lesage ont ébauché ! Il a encore une trentaine de romans à faire dont il mettra la scène dans trente pays différents : c'est pourquoi il voyage » (2).

Malgré cet orgueil, Feydeau ne tarda pas à être de moins en moins difficile sur la qualité des succès littéraires qu'il voulait obtenir ; il se préoccupait surtout, dès 1859, de bien vendre ses romans, au sincère étonnement de Flaubert, à qui, jusqu'alors, la littérature, bien loin de lui rapporter, « avait coûté deux cents francs » (3) ; à sa grande inquiétude aussi, car il voyait son ami de plus en plus renoncer à l'*art* et s'encanailler dans « une manière hâtive et commerciale où [il finirait] bientôt par perdre son talent ». « Je t'en supplie, ajoutait-il, continue comme tu as fait jusqu'à présent » (4). G. Sand et Sainte-Beuve lui adressaient les mêmes conseils, et aussi inutilement. D'ailleurs, les événements

(1) Max. du Camp, *Souvenirs littéraires*, II, 266 et 267. Voir aussi *Journal des Goncourt*. I, 177.

(2) Mérimée, *Lettres à une inconnue*, II, 97, 12 mai 1860.

(3) *Correspondance*, III, 151 (1860).

(4) *Correspondance*, III, 172 (1860).

poussaient Feydeau sur cette pente : il perdait sa femme au début de 1860 (et Flaubert lui donnait pour principale consolation qu'avec ses propres souffrances il allait pouvoir faire « de bons tableaux » et de « bonnes études ») (1) ; sa situation pécuniaire lui paraissait « désespérée » ; il quittait la Bourse, où il ne « trouvait plus le moyen de gagner de quoi vivre » (2) ; le journalisme, la littérature facile le tentait : il céda peu à peu. « Les plus forts y ont péri, lui écrivit Flaubert (3). L'art est un luxe : il veut des mains blanches et calmes. On fait d'abord une petite concession, puis deux, puis vingt. On s'illusionne sur sa moralité pendant longtemps, puis on s'en fout complètement. Et puis on devient imbécile tout à fait » (4). — Dix ans après, Flaubert constatera avec une tristesse résignée que dans les *Mémoires d'une demoiselle de bonne famille*, il y avait « des folichonneries, et qu'il n'y avait que cela » (5).

C'est précisément en 1860, à ce moment d'indécision, que Feydeau se fit charger par le ministère d'État et de la maison de l'Empereur, d'une mission archéologique en Algérie, « jusque dans le grand désert saharien » (6). En réalité, il ne s'éloigna guère d'Alger et ne fit point d'archéologie ; la raison de ce voyage était autre : l'Algérie venait d'être mise décidément à la mode dans le petit groupe des amis de Feydeau ; Flaubert, pour se documenter sur *Salammbô*, venait d'y voyager (printemps de 1858) et sa conversation enthousiaste réchauffait sans cesse l'ardeur de ses souvenirs ; Fromentin venait de se donner une célébrité avec ses

(1) Même référence, III, 170 (1860).

(2) Même référence, III, 172 (1860).

(3) Même référence.

(4) Même référence.

(5) Même référence, IV, 156. (1873).

(6) E. Feydeau. *Souna*. 99. — *Akhbar* n[os] du 22 juin et du 15 novembre 1860.

deux volumes d'impressions algériennes (1856-1859) (1) ; Th. Gautier rappelait sans cesse les souvenirs de son voyage de 1845, et présentait au public, avec de truculents éloges, le premier livre de Fromentin (2) ; G. Sand annonçait que ce livre était appelé à un immense succès, à un « succès populaire » (3). La création de l'éphémère ministère de l'Algérie (1858-1860) appelait plus que par le passé l'attention sur la colonie ; l'Empereur se préparait à lui donner la réclame d'un voyage officiel, d'inauguration, de revues et de fantasias (septembre 1860).

Il n'était pas besoin d'un tel concours de circonstances pour que Feydeau cédât une fois de plus au miroitement de l'actualité, et à la tentation du succès facile. Il poussa même la déférence envers Fromentin jusqu'à lui devoir l'époque choisie pour son voyage, — l'été : parce que depuis l'*Été dans le Sahara*, c'était la seule époque où il convînt à un artiste de voir l'Algérie — jusqu'à conserver aussi dans son livre *Alger* la forme épistolaire que Fromentin avait donnée à ses deux volumes.

Et l'on voit d'avance maintenant, le voyageur que sera Feydeau : un touriste aux trois quarts officiel, qui apporte des vues optimistes et gouvernementales sur la colonie, et vient *chercher* leur confirmation ; un écrivain superficiel et facile, à demi-journaliste déjà, qui vient *chercher* un livre à effets ; un adepte de l'école descriptive et réaliste, qui vient également *chercher* au-delà de la Méditerranée de la vive couleur locale, des mœurs pittoresques, de beaux costumes, et par

(1) *Un été dans le Sahara*, paru dans la *Revue de Paris* en 1856, publié en 1857. — *Alger*, fragments d'un journal de voyage : l'*Artiste* (juillet-août 1857). — *Une année dans le Sahel*, paru dans la *Revue des Deux Mondes* (décembre 1858), publié en 1859.

(2) L'*Artiste*, 22 février et 1er mars 1857. — Recueilli dans l'*Orient*. 1877. III 333.

(3) La *Presse*, 8 mai 1857. Voir aussi 10 mars 1859.

dessus tout des motifs qu'il puisse ornementer d'une belle prose.

III

Il débarqua à Alger le 19 juin 1860 (1) ; il passa dans la ville ou dans les environs immédiats, une vingtaine de jours : puis il accompagna le général Yusuf au cours d'une tournée d'inspection à travers la Mitidja, à Cherchell et au-delà ; il tomba malade en août, ayant pris les fièvres, et retourna à Alger au début de septembre. Tous les beaux projets « sahariens » furent oubliés : il demeura à Alger jusqu'au 13 novembre. Deux jours après l'*Akhbar* (2) publiait cette note à la rédaction de laquelle le voyageur ne fut sans doute pas étranger : « M. Feydeau, l'auteur bien connu de *Fanny* est parti pour France (*sic*) par le dernier courrier. M. Feydeau avait été chargé par M. le Ministre d'État d'une mission archéologique en Algérie. Le jeune savant a fait plusieurs excursions dans l'intérieur, et les nombreux documents qu'il a recueillis pendant son séjour, serviront utilement la science ! »

Par les lettres de Sainte Beuve et de Flaubert, nous sommes renseignés assez agréablement sur ce voyage et sur la manière dont fut conçu et préparé le volume d'*Alger*.

« Eh bien, mon bon, écrit Flaubert, le 4 juillet 1860 (1), Qu'en dis-tu de cette Méditerranée et de cette Afrique ? Te fous-tu suffisamment d'azur dans l'œil et d'air dans le ventre ? Admires-tu les dromadaires ? Il me semble te voir dans ton costume ! Ah ! vieux gredin, comme je t'envie et que je voudrais être à tes côtés... Et crève-toi les yeux à force de regarder, sans songer à aucun livre (c'est la bonne manière). Au lieu d'un, il en viendra dix,

(1) *Akhbar*, passagers arrivés de France, courrier du 19 juin.

(2) N° du 15 novembre.

quand tu seras chez toi à Paris. Quand on voit les choses dans un but, on ne voit qu'un côté des choses... Ah ! vieux bougre, comme je voudrais m'en aller avec toi jusqu'à Touggourt » (2).

Quelques jours après, il raille son ami de ce qu'il « [s'enamoure] des mœurs arabes » (3) ; plus tard, il se moque de voir avorter les grands projets de voyage dessinés à Paris.

« Il paraît que tu as eu chaud, mon bonhomme ? Je sais ce que c'est, ne t'en déplaise (que d'avoir chaud), bien que tu m'écrives « Tu ne peux pas t'en faire une idée ». J'étais au mois de juin sur les bords de la mer Rouge, mon bon, et j'ai traversé le tropique en juin, ah !

« Veux-tu que je te fasse une petite prédiction ? *Tu ne retourneras pas en Afrique*, un voyage raté ne se recommence pas ; si tu veux aller au printemps à Touggourt, reste en Algérie jusque-là. Mais je crois que tu t'embêtes de Paris, mon vieux, avoue-le. Allons ! tu ne découvriras pas les sources du Nil. Oh ! sois vexé, je m'en fous. Tout cela est pour t'engager pendant que tu y es, à te transporter à Constantine ; *je t'en supplie*, vas-y. Tu me remercieras ensuite. »

Et quelques jours après :

« Si je t'ai agacé en te rabâchant Touggourt, c'est que j'ai vu de nombreux dessins sur ce pays, qui m'ont tellement toqué, que j'avais fort envie d'y aller moi-même, étant à Constantine, voilà. Mille excuses et n'en parlons plus.

» Mais je te ferai observer qu'il n'y a pas moyen de s'y reconnaître et que je mérite de l'indulgence. Tu pars en me disant que tu vas faire un grand voyage dans l'Afrique française, etc., etc. Puis ça se borne à la province d'Alger. D'abord tu voulais faire un roman, puis ça été un voyage. Puis ce n'est un roman. Je réponds toujours à des idées que tu n'as plus, tel est le vrai, ou peut-être

(1) *Correspondance*, III, 185 et 186.
(2) Même référence, III, 188.
(3) Même référence, III, 189 et 190.

deviens-je idiot ? Ce qui serait possible. Je fais tout ce qu'il faut pour cela par la manière dont je vis.

» N'importe, j'embrasserai ta vieille trombine avec moult satisfaction » (1).

Dès les premières semaines, Feydeau avait décidé de rédiger au jour le jour le livre qu'il allait rapporter d'Algérie, en conservant au récit la forme presque de ses notes de voyage. Sainte-Beuve et Flaubert, qui lui étaient comme une sorte de conseil littéraire et cherchaient à régler son talent, dont il n'avait que trop de disposition à faire sotte dépense, lui déconseillaient fortement ce travail trop facile.

Je repousse absolument, écrit Flaubert, l'idée que tu as d'écrire ton voyage : 1° parce que c'est facile ; 2° parce qu'un roman vaut mieux. As-tu besoin de prouver que tu sais faire des descriptions ?... Fais-nous... un grandissime roman sur l'Algérie ? Tu dois en savoir assez ? Il y a plus à faire sur ce pays que Walter Scott n'a fait sur l'Écosse, et un succès non moindre attend ce ou ces livres-là (2).

Pour commencer par l'Algérie, disait Sainte-Beuve, ne voyez-vous pas d'inconvénient à éclater si brusquement par des impressions publiées *pendant* votre voyage même et avant votre retour ? Je n'ai encore causé avec personne, mais j'aimerais mieux que vous attendissiez un peu. Amassez, voyez, faites vos cartons : le tableau viendra après ; mais ne vous pressez pas. Quelques mois sont bientôt passés. Ainsi votre livre sera mieux concerté.

Et dans la même lettre le critique recommandait « un travail complet et approfondi sur l'Algérie montrée et vue comme il vous est donné de la voir et de l'exprimer » (3).

Mais Feydeau supportait impatiemment ces conseils,

(1) *Correspondance*, III, 192.
(2) *Correspondance*, III, 190.
(3) Sainte-Beuve, *Correspondance*, 1877, I, 256 et 257-259.

malgré qu'il parût quelquefois près d'y déférer : une circonstance, décidément trop tentante, lui rappela ses ambitions de journaliste, et ses devoirs de voyageur officiel. Pendant son séjour dans la colonie, l'Empereur et l'Impératrice, précédés d'une semaine par le Ministre de l'Algérie Chasseloup-Laubat, débarquèrent à Alger, posèrent la première pierre du boulevard de l'Impératrice, allèrent se promener à Blida, assistèrent à une fantasia et à une revue (1)... Il eût été bien agréable, et certainement avantageux, d'être *reporter* d'un des journaux officieux, ou officiels, du *Moniteur* par exemple, et de consacrer sa belle prose à exalter les vertus de l'Empereur et les bienfaits de la colonisation. Par Sainte-Beuve, Feydeau chercha à se faire nommer historiographe du voyage impérial, ou du moins à obtenir qu'on publiât immédiatement, par fragments, dans le *Moniteur* ses propres impressions de touriste. Sainte-Beuve s'entremit (2) ; mais on ne désigna point d'historiographe. « C'est mieux, écrivait le prudent ami, et vous-même vous avez mieux à faire. Recueillez-vous, repassez à la réflexion dans une vue d'ensemble avec un peu de recul, ce que vous savez, avec un admirable organe, arracher de vive force du premier coup » (3).

Au moment où ces conseils de travail et d'attente arrivaient, Feydeau, ne résistant plus à ses velléités de reporter, mais repoussé par les journaux parisiens, se rabattait sur la presse d'Alger : il publia dans l'*Akhbar* du 25 septembre, une description de la fantasia donnée le 18, en l'honneur du couple impérial. C'est un morceau agréable et brillant, type des notes de voyage que prenait au jour le jour le voyageur, et qu'il reproduisit à peu près telles quelles dans son *Alger* ; l'on devine ainsi

(1) 17-21 septembre 1860.

(2) Sainte-Beuve, *Correspondance*, I, 259 et 262, 25 août et 24 septembre 1860.

(3) Même référence, I, 202, 21 septembre 1860.

combien son livre fut élaboré rapidement et peu remanié par la suite.

De retour en France, Feydeau commença par achever un roman qu'il avait laissé sur la table de travail, *Sylvie* (1) ; ensuite il termina son volume d'impressions sur *Alger* ; il songea un moment à tirer de ses souvenirs une pièce de théâtre (2). Mais il n'avait point l'intention d'être aussi réaliste qu'il avait prétendu l'être dans *Fanny* ; il se promettait d'écrire « dans les tons doux », ce qui révoltait l'intransigeant Flaubert.

« Pourquoi veux-tu l'écrire dans les « tons doux ? » Soyons féroces, au contraire ! Versons de l'eau-de-vie sur ce siècle d'eau sucrée. Noyons le bourgeois dans un grog à XI mille degrés et que la gueule lui en brûle, qu'il rugisse de douleur ! C'est peut-être un moyen de l'émoustiller ? On ne gagne rien à faire des concessions, à s'émonder, à se dolcifier, à vouloir plaire en un mot. Tu auras beau t'y prendre, mon bonhomme, tu révolteras toujours. Dieu merci pour toi (3). »

A la fin de 1861 le livre n'était pas terminé (4). Il parut en 1862 : il ne fut pas très remarqué, ainsi qu'il arrive souvent aux livres trop uniquement faits de descriptions, et presque généralement aux livres qui parlent aux Français des choses d'Algérie.

IV

Alger (5) est écrit sous forme de lettres adressées à un ami que Feydeau appelle « cher maître » (6), et qui est, j'imagine, Sainte Beuve ; c'est un livre agréable et bien fait, mais assez superficiel ; et l'on ne sait trop

(1) Flaubert, *Correspondance*, III, p. 190.

(2) Même référence, III, p. 214.

(3) *Correspondance*, III, p. 214.

(4) Même référence, III, p. 226.

(5) *Alger*, étude, nouv. edit. Paris, C. Lévy, 1884, in-12.

(6) *Alger*, p. 146.

comment l'entreprendre, si l'on veut l'étudier tant soit peu. On a d'ailleurs un embarras pareil devant tous les livres d'impressions de voyages : suivant le pays, un certain nombre de lieux communs et de descriptions obligatoires s'imposent à l'écrivain, parce que ses cicérones l'ont conduit aux mêmes spectacles où étaient allés ses devanciers, et il n'y a pas, après tout, dans une ville, si pittoresque soit-elle, tant d'occasions de s'extasier, que les enthousiasmes de ses successifs visiteurs aient chance d'être souvent originaux ou spontanés. Impossible d'ouvrir un livre sur Alger sans y trouver les descriptions d'une mystérieuse rue arabe, d'une danse mauresque, d'un intérieur de café maure, d'une séance au bain maure !... Même bien faits, ces tableaux, qui sont assez immuables dans la réalité, risquent de lasser, car on les a déjà lus, à peu près tels quels, plus de vingt fois. Fromentin — et c'est là une vraie originalité — a eu souci d'éliminer de son récit tous les spectacles qui plaisent au banal touriste ; il s'est astreint dans ses tableaux à la menue notation des couleurs et des changements de lumière ; il a perpétuellement associé son âme sentimentale et son imagination romantique aux souvenirs qu'il cherchait à reproduire vivement. Cette *manière*, un peu transformée, a fait impression sur Feydeau : et il n'est pas difficile de la retrouver dans *Alger* dès le premier abord.

D'avance — cela est évident — il avait élu certains paysages algériens et certaines scènes comme particulièrement dignes de l'attention et du travail d'un écrivain ; il savait aussi d'avance comment se préparer, en artiste, à les voir et à les décrire : une maison mauresque dans le Sahel, avec vue sur la mer, des serviteurs indigènes, quelques amis indigènes, une vie isolée ; jouir de la torpeur des longues journées de soleil ; se promener quotidiennement dans la ville arabe (1)... tel

(1) *Alger*, pp. 240-248 et suiv.

était le programme de Feydeau, et c'était celui de Fromentin, tel que, quelques mois avant (1859), *Une Année dans le Sahel* l'avait exposé.

Comme lui encore, il tiendra à apprécier en artiste la beauté de la race nègre, à l'ordinaire méprisée ou au contraire affichée avec ridicule (1) ; comme lui, il plaindra, avec une sympathie profonde et sentimentale, les Maures d'Alger dont on démolit la ville, et qu'on incommode en développant à côté d'eux, et contre eux, une civilisation qui leur est parfaitement indifférente (2). Tous ces thèmes, Feydeau avait pu les entendre dans les bureaux de l'*Artiste*, il avait pu les lire dans les colonnes mêmes de la revue (3).

Aussi, en maint passage d'*Alger*, on se persuade, non que Feydeau a directement imité Fromentin, mais qu'il s'était d'abord fait, par son intermédiaire, une image du spectacle qu'il allait voir, et qu'il l'a *revu* ensuite dans la réalité à travers cet écran. C'est là d'ailleurs un procédé que ne dédaigna point du tout l'école pittoresque : de même que Th. Gautier disait d'une scène vraie : « c'est un Greuze ou un Rembrandt » ; de même qu'il se flattait parfois de représenter l'Orient « à la manière de » Delacroix, de Decamps, ou de Marilhat. Feydeau pouvait bien le dessiner « à la manière de » Fromentin ! on appelait cela « une transposition d'art » : il s'agissait non pas de représenter la réalité du spectacle, mais de donner idée du tableau qu'un peintre célèbre en eût fait, avec ses habitudes ordinaires de composition, de dessin et de couleur.

Fromentin, à une époque où il ne se proposait pas encore bien fermement d'écrire, collectionnait, dans ses carnets de voyage un certain nombre d'esquisses, qui complètaient ses dessins ; il y notait de menus détails,

(1) *Alger*, pp. 202 et suiv.
(2) *Alger*, p. 40.
(3) Juillet-août 1857. *Alger*, par Eug. Fromentin.

et indiquait par surcroît les couleurs convenables, et la manière de les plaquer et de les nuancer, si jamais son souvenir du moment devait être réalisé en tableau; Feydeau lui, n'avait pas dessein de peindre — il le regrettait (1) — mais il usait de la même méthode: et collectionnait les sujets de petits tableaux à écrire. Son livre n'a pas de grands aperçus sur la nature africaine, mais seulement des « cartons » comme disait Sainte-Beuve (2); peu de souvenirs et d'impressions qui ne soient pas uniquement plastiques: les descriptions sont composées avec le souci unique de produire des effets visibles et quasi picturaux. S'agit-il d'un paysage, ce qui est marqué surtout ce sont les plans successifs, la disposition respective de l'ombre et de la lumière, les tons du tableau.

[Alger a] la forme d'un triangle. Ce triangle est posé au bord de la mer et comme plaqué sur la colline. La ville se développe ainsi dans le sens de la hauteur et se montre radieusement tout à plein, depuis le quai, piédestal irrégulier qui supporte le poids de sa masse, jusqu'à la forteresse turque.

Elle procède de haut en bas par échelons, distribuant de toutes parts avec un caprice adorable, les degrés multipliés de ses terrasses..... Ce qui me plaît le plus dans ce panorama disposé en amphithéâtre, c'est la franchise de sa couleur. Il n'est guère possible de voir même dans l'Extrême Orient, un tableau plus hardi et plus largement composé. Quatre tons ont suffi pour créer cette merveille. La mer est d'un bleu sombre, presque noir, la ville d'un blanc de lait, les montagnes sont toutes fauves comme des croupes de lions qui se chauffent au soleil, et le ciel semble un dais de satin reluisant, plus doux de ton que la turquoise...

Tout en bas ce sont des fortifications dégradées et comme rongées par le soleil, puis trois dômes tout blancs arrondissent leurs côtes sèches, et deux minarets filent en l'air. Auprès s'étend une mince bordure d'arbres écimés. En avant les bâtiments de l'Amirauté se groupent harmonieusement autour d'un phare et l'on

(1) *Souna*, p. 70.
(2) Voir page 21 de cet article.

voit à travers un réseau de mâts et de vergues, les lignes droites du port se refléter dans l'eau calme. Des taches grises en assez grand nombre vers la basse ville, se perdent dans la masse blanche comme des ombres de nuages qui glisse sur un mont de neige. Ces taches sont produites par les murailles des maisons françaises, mais la lumière les accable si bien de rayons qu'elles ne blessent les yeux qu'à demi, ou plutôt elles les reposent un peu de l'ensemble éblouissant dont les mille facettes étincellent (1).

Pour un *portrait* pittoresque — un tableau de genre minutieux et fouillé, — il faudra au contraire accumuler les détails, préciser les parties du costume, beaucoup plutôt que donner une impression d'ensemble, une physionomie.

[La juive Miriam est] une créature mignonne et fluette de taille moyenne, à l'air soumis comme interdit, très nonchalante d'attitude et portant les signes d'une mort précoce dans les traits de sa figure. Elle se sentait déjà si faible qu'elle s'appuyait le long des murs en marchant, et, quand elle s'arrêtait, elle accotait son épaule au montant d'une porte, pliant la jambe et posant son pied sur la pointe dans une pose pleine de fatigue et de langueur. Son teint clair avait l'éclat brillanté de la porcelaine, mais une légère ombre rosée colorait faiblement ses pommettes saillantes. Sa tête était petite, sa face un peu allongée, son front très serré vers les tempes, son menton lourd, son nez écrasé, mais correct, et avec ses narines ouvertes, ses prunelles très noires, enfoncées et comme figées au centre de ses sclérotiques bleues, ses sourcils allongés et réunis par le *hennah* qui décrivaient au-dessous de son front un grand trait, l'isolant du reste du visage : avec son foulard rouge à raies noires disposé comme le bonnet à pan carré des anciens égyptiens, et, au-dessous du foulard, ses oreilles en saillie, et, plus bas encore, sa longue bouche presque sans lèvres, aux angles abattus, et son cou mince, elle avait l'air d'une statuette d'Isis.

Sa robe — *djebba* — de satin grenat, un peu sombre, et moirée à bouquets cerise, avec un grand plastron d'or plaqué sur les seins, s'échancrait à la base de son cou qu'entourait un collier de dia-

(1) *Alger*, pp. 2, 3 et 4.

mants agencé en étoiles. Cette robe, sans manches, découvrait le sommet de l'épaule et laissait voir un cafetan de soie blanche brodé de palmes roses. Une ceinture de cachemire serrait sa taille au-dessous de ses seins flottants, et de là sa jupe tombait toute droite autour de son corps, comme un fourreau, sans un seul pli, jusque sur ses pieds mignons à peine chaussés de sandales peintes en cuir rouge. Un large galon d'or bordait cette robe épaisse et semblait, dans sa dureté, un cercle de métal. Ses bras d'enfant étaient nus sous des demi-manches de tulle. Enfin elle avait de petites mains très pâles, avec des bracelets d'or qui dansaient sur ses poignets, et une odeur d'ambre très pénétrante s'exhalait de sa personne (1).

Ces deux passages suffisent, je crois, à marquer, de manière très convenable, le procédé ordinaire des descriptions de Feydau, qui a évidemment quelque analogie avec la manière de Th. Gautier ou de Flaubert, mais qui surtout est habilement calqué sur celle de Fromentin. C'est en faire un éloge qui n'est point médiocre.

Il lui a d'ailleurs emprunté autre chose encore : Fromentin n'était pas si uniquement préoccupé de noter, dans ses carnets, des détails, des lignes, et des couleurs qui pussent lui faciliter un jour la mise en œuvre de ses tableaux, qu'il n'inscrivît parallèlement les manifestations de sa sensibilité, si inquiète, sans cesse tirée vers la rêverie, et prise par le charme du souvenir, empreinte souvent d'un panthéisme naturaliste à demi mystique. Ses lettres de jeunesse qu'on vient de publier (2) témoignent abondamment combien cette sensibilité était profonde et frissonnante, un peu trop vite éveillée pour qu'elle ne dégénérât pas quelquefois en une sentimentalité assez banalement romantique. Dans son premier volume, l'*Été dans le Sahara*, il avait fait effort pour décrire avant tout, et rester principalement un peintre. Dès le second volume, l'*Année dans le Sahel*, un

(1) *Alger*, pp. 185, 186 et 187.

(2) Eug. Fromentin. *Lettres de Jeunesse*, biographie et notes par Pierre Blanchon. Paris, Plon 1909 in-12.

peu affermi par le succès, il résistait moins à cette pudeur intime de cacher la vie secrète de son cœur, et les rêveries vagues, les couplets émus, quelquefois un peu romance, sur le chant du rossignol, sur la fuite du temps, sur la mort, etc., se donnèrent plus large place : G. Sand se montra très satisfaite, de « cette âme rêveuse et contemplative, mariée pour ainsi dire avec l'éternel spectacle de la nature » (1), car elle aimait qu'on manifestât publiquement les richesses de sa sensibilité, encore qu'on risquât d'en faire ainsi un étalage trop voyant et indiscret. Par là Fromentin s'acheminait vers le roman autobiographique de *Dominique*, qui n'est, sous la fiction très transparente du récit, que l'étude de sa propre sensibilité. Feydeau n'avait certes point ce tempéramment mélancolique et attristé ! autant Fromentin se réjouissait d'être appelé idéaliste (2), autant il tenait à son *réalisme* ; n'était-il pas l'auteur de *Fanny*, ne prétendait-il pas que l'écrivain doit être sincère et brutal sans rien ménager, et n'était-il pas encouragé à persister dans ce dessein féroce par les admonestations de Flaubert ? (3) Mais il n'était pas homme non plus à résister à l'attrait d'une méthode qui avait réussi : on avait aimé dans Fromentin les lieux communs sur l'isolement du voyageur, sur la mort, sur les brutalités de la civilisation : ce que Flaubert appelait les « commentaires et réflexions châteaubrianesques sur la fuite des jours, la chute des feuilles et celle des cheveux » ; il y en eut dans Feydeau (4). Mais, comme il est en réalité sceptique et indifférent, ironique de préférence et surtout observateur, cette attitude voulue ne dure pas bien longtemps, et elle ne s'exprime pas par des mots bien convaincus ;

(1) *La Presse*, 10 mars 1859.

(2) Voir sa correspondance avec G. Sand, L. Gonse. *Eugène Fromentin*. Paris 1881, pp. 143 et suiv.

(3) Lettre à G. Sand du 20 février 1859. Gonse, *ouvrage cité*, p. 152.

(4) Voir page 153 de cet article.

mais elle est plus d'une fois sensible (1). C'était apparemment ce qu'il voulait faire entendre, en annonçant que son livre serait écrit « dans les tons doux ».

Néanmoins, et là son livre cesse d'être une réplique un peu affaiblie de ceux de Fromentin, il n'a pas tout à fait oublié ses théories de romancier *réaliste*. Fromentin se défendait de donner place aux spectacles vulgaires, aux détails laids et choquants : Feydeau n'avait point ces répugnances, et se fût volontiers laissé aller à des descriptions si pittoresques et minutieuses des mœurs exotiques, qu'elles eussent pu facilement devenir scabreuses. « Je suis vraiment désolé, dit-il quelque part, de vous présenter cet intérieur mauresque dans sa réalité vulgaire : mais depuis qu'on m'a appelé *réaliste*, je me crois tenu à ne pas écrire un seul mot qui ne soit l'expression la plus exacte de la vérité. Que d'autres essayent *d'arranger* l'Afrique ; pour moi je décris ce que je vois, et tant pis si ce que je vois n'est pas beau (3) ». Fromentin, quand il lui arrivait de décrire des Arabes aimait assez les dessiner immobiles, avec les gestes sculpturaux et étoffés qu'il leur aurait donnés dans un tableau ; Feydeau au contraire, puisqu'il était romancier, tenait à faire agir ses personnages, et à les peindre dans leurs attitudes et leurs propos successifs. De là des différences qui ne sont point petites : ainsi Fromentin n'avait pas manqué d'éliminer de son œuvre presque tout ce qui révélait la civilisation européenne ; et ses livres pourraient facilement être dénommés — à la ressemblance de tel autre — *l'Algérie sans les Français*. « J'espère, écrit au contraire Feydeau au début de son deuxième chapitre, que vous pouvez dès à présent vous faire une idée juste de la ville d'Alger. Je ne vous ai dissimulé aucun des traits de sa physionomie hybride,

(1) **Flaubert.** ***Correspondance*, 25 avril 1858, tome III p. 127.**

(2) **Voir notamment pp. 236, 240, 244, 262, 281, 282, etc.**

(3) ***Alger*, p. 63.**

moitié mauresque, moitié française, aimant mieux vous la représenter *telle qu'elle est*, avec ses laideurs et ses beautés que de vous la montrer sous un de ses aspects seulement, afin de crayonner un dessin plus homogène. Il y a des artistes [et sans doute il désigne ici Fromentin] qui vont en Algérie uniquement pour étudier les mœurs arabes..... Je ne mets pas tant de restrictions dans mes études, et ne vois pas d'ailleurs la nécessité de garder le silence sur mille choses intéressantes, parceque, se passant en Afrique, elles ont rapport aux Français » (1).

Ici d'ailleurs Feydeau répétait les affirmations de Flaubert : « En fait d'ignoble, écrivait celui-ci, le 25 avril 1858, je n'ai rien vu d'aussi beau que trois Maltais et un Italien (sur la banquette de la diligence de Constantine) qui étaient sâouls comme des Polonais, puaient comme des charognes et hurlaient comme des tigres : ces messieurs faisaient des plaisanteries et des gestes obscènes, le tout accompagné de pets, de rots, et de gousses d'ail qu'ils croquaient dans les ténèbres à la lueur de leurs pipes. Quel voyage et quelle société ! C'était du Plaute à la douzième puissance. Une crapule de 75 atmosphères (2). » Telle était sans doute la qualité des spectacles que Flaubert conseillait à Feydeau de reproduire quand il l'invitait « à *noyer* le bourgeois dans un grog à XI mille degrés » (3). La matière était riche : on le sait depuis les romans de M. Louis Bertrand (4) ; mais Feydeau, désireux de *tons doux* se montra fort discret, et il fut beaucoup moins *réaliste* qu'il ne le promettait. Du moins il a été très sensible aux contrastes et aux bigarrures qu'offrait en 1860, la ville d'Alger : et il est très amusant aujourd'hui, surtout si l'on a en mains de vieilles gravures, de lire les quelques pages où il décrit

(1) ***Alger*, pp. 43 et 44.**

(2) ***Correspondance III*, 127.**

(3) **Voir page 153 de cet article.**

(4) ***Le sang des races* ; *La Cina*, 1901 ; *Pépète le bien aimé*, 1904.**

l'animation cosmopolite des rues de la ville, le tohu-bohu de la place du Gouvernement, la cocasserie des meubles de moderne camelote échoués dans les vieilles maisons mauresques (1)..... etc. ; le tout écrit avec un esprit de blague aimable et un scepticisme indulgent, qui ne sont certes point dans la manière de Flaubert, ni de Fromentin, mais qui ne déplaisent point, encore qu'un peu faciles.

Comme il songeait à rapporter d'Algérie un roman de mœurs, pittoresque et vrai, Feydeau avait fait collection de types ; et au lieu de se borner à l'image classique de l'Arabe majestueux et biblique, il a dessiné avec assez de verve quelques uns des types singuliers qu'a produits, dès le début de la conquête, le frottement des deux civilisations : ainsi, Ali le juge qui « dans la rue plaçait la main sur son cœur et baissait le front pour saluer un marabout couvert de guenilles », et qui « se tournant vers un bon vivant de colon de sa connaissance, lui disait : — Bonjour, mon vieux, comment vas-tu ? » (2) — ou encore, Kaddour, le bel officier indigène, « pauvre soldat » que « la bouteille.... charme et qu'une paire d'yeux noirs.... rend fou » (3). De tels types et de telles observations, assez abondamment répandus dans le livre, sont certainement ce qui fait sa plus sûre originalité.

Les problèmes coloniaux — que Fromentin ignorait — n'ont pas paru tout à fait négligeables au voyageur que le ministre d'État et de la maison de l'Empereur avait chargé d'une mission officielle. Les questions algériennes avaient alors un regain de faveur ; c'était le temps où Napoléon III allait venir visiter la colonie et élaborer de grands projets, demi chimériques sur la colonisation, sur l'assimilation des indigènes, sur la rénovation de

(1) Voir pp. 19, 45, 49.
(2) P. 92.
(3) P. 144.

l'Algérie (1). Après de longues plaintes sur leur misère et l'abandon où les laissait la mère patrie, les colons commençaient à recevoir quelques satisfactions officielles ; on venait d'étendre à l'Algérie les opérations du crédit foncier ; on faisait, à Paris, une exposition des produits de l'Algérie, et l'Empereur la visitait officiellement ; cinq millions étaient alloués aux travaux publics ; le corps législatif votait la construction des premiers chemins de fer ; à Alger même, on transformait la ville en commençant la construction d'immenses docks que devait dominer le boulevard de l'Impératrice ; les souverains par leur présence, allaient marquer le renouveau et les promesses de richesses pour les années futures. Tout cela avait créé chez les maures, les juifs, les arabes, les soldats, les employés, les négociants, les voyageurs, et les femmes, une fièvre de conversations et d'espoirs sur *l'avenir de la colonie*. Feydeau en a donné d'assez jolis croquis (2). Dans le même temps et par une conséquence naturelle, on rêvait d'embellissements pour Alger ; de grandes rues devaient traverser les vieux quartiers démolis, on jetterait bas mainte maison mauresque, on ferait de hautes bâtisses à arcades ! Feydeau, en sa qualité d'archéologue et de rédacteur à l'*Artiste*, protesta contre l'imprudence de ces projets, qui risquaient de ruiner le charme d'Alger « La municipalité algérienne est pleine de bon vouloir dit-il, mais le bon vouloir ne suffit pas dans l'exécution des œuvres d'art. Je voudrais que dans le conseil des bâtiments civils qui vient d'être institué, l'on fît une toute petite place à un artiste — j'entends à un véritable artiste — qui donnerait son avis sur les monuments à élever ou à abattre, éclairerait ses collègues, s'opposerait aussi bien aux actes de vandalisme qu'à l'adoption des projets dictés par le mauvais goût, et, dans toutes

(1) Lettres du 6 février 1863 et du 20 juin 1865.
(2) *Alger*, pp. 51 et 52.

les questions qu'il serait appelé à débattre, parlerait avec l'autorité d'un homme spécial et l'ascendant d'une conviction » (1). Feydeau s'exprime trop bien sur les qualités de ce haut fonctionnaire des beaux-arts pour qu'il n'ait pas songé un moment à la possibilité d'en tenir dignement le personnage ; il avait d'ailleurs une théorie qui l'eût rendu parfaitement propre à cet office : il songeait à établir un style néo-oriental officiel, et à l'imposer. « Au surplus, a-t-il écrit, je ne sais pour quelle raison le Gouvernement ne prendrait pas l'initiative dans la question qui nous occupe. Il suffirait d'un ordre parti d'en haut pour rendre au vieil Alger son caractère oriental. Et l'on verrait, alors, comme autrefois la ville mauresque émerger, blanche, et sans tache du milieu des flots » (2). De tels rêves suffiraient, n'est-il pas vrai ? à témoigner toute l'*actualité* de ce petit volume sur Alger — et on y trouvera au besoin des développements sur l'hivernage, sur l'assimilation des indigènes, sur leur instruction, et même sur l'éducation des femmes indigènes, qui semblent écrits de la semaine dernière.

V

Avec *Le Secret du bonheur* (3) (1864), qu'il écrivit aussitôt après *Alger*, E. Feydeau a essayé de donner le « grandissime roman » que réclamait Flaubert, et aussi Sainte-Beuve : il y a représenté la vie des Français d'Algérie vers 1860; non pas ceux de la ville, mais les colons, les soldats et les administrateurs ; il a montré leurs efforts et leurs déboires, leurs qualités de belle énergie, et comment parfois ils n'en faisaient qu'un inutile emploi ; leurs relations avec les indigènes, etc...

(1) Pp. 269 et 270.
(2) *Alger*, pp. 275 et 276.
(3) *Le Secret du bonheur*, [illegible]

Bref, les principaux aspects du problème de la colonisation algérienne, tel qu'on le posait alors, paraissent en ce livre : c'est dire d'avance son intérêt.

Pour l'écrire, Feydeau a utilisé les matériaux — notes et souvenirs — qu'il avait rapportés des quelques semaines où il accompagna le général Yusuf : cette tournée avait, semble-t-il, pour objet principal l'inspection des postes militaires et des bureaux arabes, l'étude des tentatives de colonisation officielle faites ou projetées dans la région de Cherchell et de Ténès (1) : elle comportait naturellement un certain nombre de scènes et de spectacles : aspect d'un détachement en marche, conversations d'officiers, rencontre de bohémiennes indigènes, vue d'une ferme de colon, animation d'un village de colonisation qui s'ébauche, etc... ; ce sont ces scènes qui ont donné la matière essentielle du roman. Et son cadre général, d'ailleurs, n'est autre qu'un voyage qui va de Miliana jusqu'à Ténès et Téniet-el-Haâd, c'est-à-dire l'itinéraire même que Feydeau suivit botte à botte avec Yusuf ; l'action a été combinée de manière à ce que les scènes importantes se passent dans les paysages qui avaient le plus frappé l'écrivain. La traversée de l'oued Dhamous, périlleuse en temps de crue subite, lui a inspiré les événements dramatiques des cent premières pages du roman, et lui a permis de rassembler, dans des dangers et des intérêts communs, les protagonistes ; la forêt de cèdres de Téniet-el-Haâd l'a assez impressionné pour qu'il y envoie la tribu des Beni-Haoua, injustement chassée de ses terres, et pour qu'il se donne ainsi occasion de la décrire (2). Il y a de même plusieurs tableaux excellents des mœurs indigènes (3). Cette réalité perpétuelle du cadre, cette netteté toujours vive du souvenir ont évidemment soutenu Feydeau, et son œuvre garde-

(1) *Souna*, p. 1.
(2) Tome II, p. 282.
(3) Par exemple l'entrée au douar, tome I, p. 314.

ainsi une allure et un intérêt, que n'ont pas eus par la suite bien des prétendus « romans algériens », produits d'une trop fantaisiste imagination.

L'intrigue elle-même, encore qu'elle ne soit ni très corsée, ni très savoureuse, vaut la peine qu'on la résume avec un peu de détail. Le capitaine Thierry, en garnison à Miliana, a perdu autrefois sa femme et deux enfants : il n'a gardé qu'une fille, Noémi. Il est malheureux, d'ailleurs aigri par la lenteur de son avancement. On le désigne pour diriger les travaux de création d'un port et d'un village dans la baie de Montararach, près de l'oued Dhamous. Il part emmenant Noémi (31 octobre 1860).

Au passage de l'oued Dhamous, un orage et une crue subite mettent la petite expédition en un très grave danger ; le capitaine, sa fille, le guide Maumenèsche et deux serviteurs nègres sont bloqués dans une île de l'oued, et les soldats dans une autre. La crue augmente : le père et la fille risquent d'être noyés. Ils sont sauvés par l'intervention d'un colon bienfaisant, le comte de Bugny, ancien colonel, qui s'est installé dans un bordj près de l'oued Dhamous ; les indigènes des Beni-Haoua, qui l'appellent le *kebbir*, l'adorent pour son humanité. Son fils Étienne sauve Noémi, en allant la chercher à cheval à travers l'oued ; le courage des soldats et du guide, ainsi que de heureux hasards achevèrent de mettre tout le monde hors de danger.

Le capitaine et sa fille acceptent l'hospitalité au bordj, le *kebbir* étant d'ailleurs un ancien camarade de Thierry, qui ne tarde pas à connaître sa vie et celle de sa famille, sa bonté avec les indigènes. Au moment où le capitaine va repartir, le comte de Bugny lui propose de garder Noémi, pour ne pas l'exposer aux fatigues du campement de Montararach pendant l'hiver : la proximité des lieux permettra d'ailleurs au père et à la fille de se voir aussi souvent qu'ils le voudront.

Étienne et Noémi, pendant les mois d'hiver où ils vivent ainsi rapprochés, ne manquent pas de s'éprendre

d'amour ; mais ils n'osent se le dire, malgré les prédictions encourageantes d'une bohémienne. Enfin, Étienne avoue ses sentiments ; Noémi qui sait combien son père, neurasthénique et tourmenté, a besoin d'elle, tâche, par esprit de sacrifice, de repousser cet amour ; mais elle ne peut cacher tout-à-fait son propre élan.

L'arrivée d'un colon, ignorant et peu sympathique, Simon, provoque de graves malheurs ; il a obtenu une concession, et la dépossession de la tribu des Beni-Haoua ; cette nouvelle jette chez les indigènes des sentiments de révolte ; pourtant le caïd Seddik, dévoué à la France et grand ami du *kebbir*, est sûr. Mais des malfaiteurs, venus de Mazouna, veulent piller le bordj de l'oued Dhamous et tuer ses habitants : ils s'emparent, sur la route, d'Étienne, que délivre bientôt Maumenèsche ; les deux hommes dans la nuit, avertissent le caïd Seddik et arrêtent les malfaiteurs au moment où ils viennent de pénétrer dans la maison, et où d'ailleurs l'apparition fantômatique sur une terrasse, de Marguerite, fille du *kebbir* les a épouvantés. Malgré cette preuve de fidélité, il faut que les Beni-Haoua s'en aillent ; on a mobilisé d'ailleurs force troupes : mais ils ne se révolteront point.

Entre temps, le père et la mère d'Étienne ont deviné son amour, et ils s'emploient à vaincre les scrupules de Noémi et l'égoïsme de son père ; cette vertueuse famille se décide aussi à racheter, par une surenchère sur l'adjudication de Simon, le territoire des Beni-Haoua et à le leur restituer. Quand ils ont réalisé leur généreuse intention, la tribu a déjà émigré ; le *kebbir* et son fils la rejoignent vers Téniet-el-Haad et la ramènent. Cependant un tremblement de terre détruit Montararach : Étienne sauve une seconde fois Noémi : le capitaine Thierry, ébranlé par sa douleur et par l'influence de la sœur d'Étienne, renonce à son attachement égoïste : Noémi épousera Étienne : les deux familles vivront unies, d'autant que le capitaine, grâce à l'intervention

de son ancien camarade, est promu commandant, et nommé chef du bureau arabe de Miliana. Le mariage termine le roman.

Le *kebbir* a ainsi trouvé, pour toute sa famille et tous ses amis, français ou indigènes, *le secret du bonheur*.

Bien que cette analyse ait forcément mis à la lumière surtout l'intrigue, et la partie purement romanesque de l'œuvre, elle décèle déjà l'originalité de la tentative d'Ernest Feydeau. Au surplus quelques phrases de la dédicace à Louis Bouilhet aideront à préciser l'espèce d'intérêt que l'auteur a voulu réaliser dans son « étude ».

..... Le livre que je vous dédie présentait des difficultés de plusieurs sortes. Préjugés enracinés à combattre, nécessité de faire marcher de front deux actions, obligation de peindre en les discutant, des mœurs et des caractères avilis à dessein par tant de gens intéressés à déshonorer leurs victimes, rien n'y manquait, des pierres d'achoppement qui peuvent décourager un écrivain...

J'ai bien moins voulu raconter une légende d'amour que décrire une certaine contrée peu connue, et en même temps exprimer une certaine manière de penser, de sentir, d'agir chez les gens réunis par le hasard, dans cette contrée attrayante. J'ai voulu également respecter la vérité dans les caractères, sans m'accorder à moi-même qu'une très faible latitude dans le romanesque des événements. Aussi n'est-il pas un seul des personnages de cette étude, qui ne soit un portrait sincère, presque pas une de ses nombreuses scènes qui ne se soit passée devant mes yeux. Ces pages tranquillement déroulées, dirai-je lentement ? — pour l'édification des hommes de bonne foi, sont moins dans leur ensemble une œuvre d'invention qu'un simple chapitre d'histoire.

..... j'essaye de réaliser ce rêve de tant d'écrivains : créer une œuvre qui, sans blesser l'imagination la plus chaste, soit faite cependant pour plaire aux esprits sérieux ; ..... je veux exposer spécialement aux yeux du public des mœurs pures, de nobles sentiments, des *exemples* (1).....

Une partie romanesque, idyllique et chaste — l'étude de la façon dont se comportent des français réunis sur

(1) Tome I, pp. 5 et 6.

une portion du sol algérien, tous les jours en relation d'intérêt et d'existence avec les indigènes — un certain nombre de portraits sincères. Voilà ce que l'auteur signale lui-même dans son livre, comme étant l'essentiel, et ce qu'il est naturel d'y rechercher d'après son indication.

A vrai dire, la partie romanesque n'a rien de bien intéressant, et les personnages qu'elle met en scène : le fiancé courageux, timide, idéal ; la jeune fille détachée de toutes les préoccupations terrestres ; les parents vertueux et bénisseurs, sont un peu trop, pour nous agréer faits à la façon *du Roman d'un jeune homme pauvre* (1) ! Feydeau qui s'entendait plutôt, depuis *Fanny*, à peindre les faiblesses humaines (2), était novice en cette nouvelle manière, et il ne s'y est point montré adroit ni surtout discret (3) : une teinte rose tendre, par moment fade à agacer, s'étend sur toute cette partie de l'œuvre, qui, si elle n'était faite que de cela, serait un très médiocre roman pour fillettes sentimentales.

Il en faut dire autant, ou presque, d'une autre forme de romanesque, qui ne s'est point autant démodée, mais qui n'en reste pas moins de qualité inférieure : les romans de Fenimore Cooper et de Meyne Reid, avaient été traduits vers 1845, au moment où l'Algérie, uniquement livrée aux entreprises militaires, était un pays tout de prestige pour les imaginations ardentes. Ces romans disaient l'admirable dépense d'énergie qu'on peut faire aux pays neufs ; ils montraient les drames de la prairie, l'homme aux prises avec les difficultés que les hasards des rencontres ou les bouleversements de la nature suscitent à ses desseins, la ruse des Indiens et leur férocité patiente, le courage tranquille et intelligent que

(1) Qui date de 1858.

(2) Expression de la préface du *Secret du bonheur*.

(3) Voir surtout le portrait de Marguerite. Tome I, p. 141. — et la scène de l'aveu entre Etienne et Noëmi. Tome I, p. 171.

l'européen leur oppose, pour presque toujours triompher à la fin... etc. Pourquoi ne pas appliquer à l'Algérie une telle *recette* d'intérêt, la même d'ailleurs qu'exploitèrent les grands récits de chasse de Gérard et de Bombonnel ? Aussi bien c'est là ce qu'ont tenté quelques auteurs inconnus (1) ; et c'est ce qu'a fait pour sa part Feydeau dans le *Secret du Bonheur*. Comme le « Vieux Trappeur » de Cooper, le Guide kabyle, Maumenèsche, a une connaissance si intime des aspects du sol et des détails d'un paysage qu'il devine au premier regard les embûches préparées et les complots demi-réalisés : il sait se coller l'oreille contre terre et reconnaître à de grandes distances la présence d'un homme ou d'une bête ; il sait remarquer les frottements de bride sur la mousse des arbres, ou les cailloux déplacés, et ses observations logiquement enchaînées l'amènent vite à deviner les secrets les plus compliqués ! Cadre à part, les romans policiers, pour lesquels on se passionne tant aujourd'hui, ne sont que le renouvellement de cette vieille matière : et les amateurs de telles péripéties pourront se plaire à suivre, dans le roman de Feydeau, le long récit de l'attaque du *bordj* des colons par des rôdeurs indigènes, leur approche sous forme de buissons animés, l'enlèvement et la délivrance du brave Etienne, l'entrée nocturne et silencieuse des criminels dans l'intérieur de la maison, l'arrivée soudaine des renforts, la confusion générale des méchants et le triomphe des bons. Pareillement, et pour des motifs semblables, on pourra se plaire aux dangers que courent les principaux personnages du livre, enfermés dans deux îlots de l'oued Dhamous, au moment d'une forte crue, et au courage ingénieux des sauveteurs.

Le livre a heureusement une autre matière sans quoi il ne vaudrait pas la peine de le lire ; les nécessités de l'inspection du général Yusuf avaient donné au voyage

(1) Notamment Léonce Beynet auteur des *Drames du Désert*.

de Feydeau une direction fort intelligente, l'obligeant à se documenter, de la meilleure manière qui fût alors, sur l'administration et la mise en œuvre de l'Algérie, l'obligeant aussi à passer en revue, pour ainsi dire, tous ceux qui, administrateurs, soldats ou colons, étaient employés à cette tâche.

Une des questions dont le monde officiel se préoccupait le plus alors — et les lettres impériales de 1863 et de 1865 lui donnent une grande place — était celle de l'expropriation des terres indigènes, et ses conséquences ruineuses. Pour créer de nouveaux centres de colonisation, il fallait faire choix de bonnes terres, bien situées et de rendement facile, qui assurassent l'existence des nouveaux colons et la prospérité du village ; une tribu indigène occupait à l'ordinaire ce territoire, dont elle avait depuis des générations reconnu les avantages, et qu'elle avait tant bien que mal mis en valeur : nécessité donc était de la déplacer par mesure administrative. et de l'envoyer plus loin, en lui donnant en échange un domaine de moindre rapport, nouveau en tout cas, et où il faudrait recommencer tout l'effort définitivement acquis sur le premier. Par surcroît il arrivait que les colons européens n'eussent aucun succès sur les champs expropriés à leur dessein : peu à peu les biens revenaient aux mains des anciens propriétaires, qui savaient les racheter, et la tentative officielle était ainsi tout à fait annulée, il n'en restait que des cas de misère individuelle, des pensées de révolte et de revanche chez les indigènes inutilement tourmentés. Le sénatus-consulte de 1863 prétendit précisément empêcher de telles situations, en déclarant que les terres indigènes étaient la propriété de la tribu qui les occupait par tradition. Cette question est tout au long traitée dans le *Secret du bonheur* : le colon Simon se fait concéder par l'administration les terres des Beni-Haoua, pour y tenter la culture du coton ; la tribu ainsi dépossédée (on l'envoie au loin du côté de Tiaret) est tout près de l'insurrection, bien que fidèle et

dévouée à la France : l'autorité croit nécessaire un mouvement de troupes assez odieux pour contraindre les Beni-Haoua à l'obéissance : le tableau lamentable de la tribu en marche vers son lieu d'exil, les hommes en haillons, les femmes écrasées de fardeaux, les enfants « pêle-mêle avec des pastèques et des bottes de légumes dans de grands paniers portés par des ânes (1) » est également dessiné avec cette intention de forcer la conviction par la pitié : tour à tour le *bon colon* (le kebbir), et le *vertueux caïd* (Seddik) disent, en des propos énergiques, la nécessité de respecter les biens des indigènes et de ménager leurs traditions, l'avantage qu'il y a à les traiter en associés bien plutôt qu'en ennemis naturels (2). Voici en quels termes le caïd Seddik défend les droits de ses coreligionnaires devant le général envoyé pour les réduire au respect : il y a un peu de littérature et de phraséologie dans son discours — aussi bien, cela peut vouloir être un pastiche des manières de dire orientales, et l'ensemble est assez noble.

« Le jour, éloigné déjà, où nous avons fait notre soumission, vous nous avez promis que nous ne serions jamais inquiétés dans la possession de nos terres. Aujourd'hui, vous tenez un autre langage. Pourquoi ? Les puissants et les forts sont justes. La justice ne permet pas de revenir sur une convention solennellement jurée. Les Turcs agissaient ainsi, mais, si vous voulez faire comme les Turcs, pourquoi les avez-vous chassés ? Jamais nous ne vous avons donné de sujets de plaintes. Nous avons eu de mauvaises années, nous avons eu les sauterelles, l'inondation, la sécheresse, la disette, nos douars ont été dépeuplés par la maladie de nos serviteurs et de nos bestiaux ; et jamais nous n'avons demandé qu'on nous fît remise de la moindre partie de l'impôt. Nos cavaliers vous ont soutenus contre l'Émir et Bou-Maza. Combien d'entre eux sont morts ! Combien d'autres, sans me compter, ont reçu des blessures à votre

(1) Tome II, p. 290.
(2) Voir la conversation de Simon et du kebbir, Tome II, p. 235 et suiv.

service ! Les malfaiteurs, nous les avons toujours poursuivis. Hier encore, nous mettions la main sur l'une de leurs bandes. Chaque fois que des querelles se sont élevées chez nos voisins, faisant notre devoir de marabouts, nous nous sommes interposés entre eux, prêchant la paix, et nous sommes toujours parvenus à réconcilier les uns avec les autres. Est-ce donc là la récompense de notre fidélité ? Tu dis que tu n'apportes pas un châtiment, mais, tout au plus, une contrariété. Toi qui es sage, réfléchis, toi qui connais la valeur des mots, appelles-tu contrariété l'obligation de quitter la terre où nous avons vécu, que nous avons améliorée par nos labours et nos engrais, dont la fertilité est fille de notre travail ; la terre qui nous a vus naître enfin, où nous avons aimé, prié, souffert, combattu maintes fois, et, dans nos moments de tristesse, rêvé sous nos maisons de poil à des jours meilleurs ? Cette terre fertile, en effet, et que tu nous accuses à tort de laisser en friche, pourrons-nous l'emporter dans l'exil, à la plante de nos pieds nus, ou sous les fers de nos chevaux ? Emporterons-nous aussi les os de nos pères ? Et là où tu nous envoies, dans ce domaine si vaste, où il y a des bois, des fontaines, dis-le-moi, monseigneur, mes jeunes gens retrouveront-ils les fontaines de leurs amours ? Puisque ce territoire est bon, que n'y envoie-t-on ceux qui veulent défricher nos terres ? Ils y seront très bien. Que leur importe d'aller ici plutôt que là, sur les bords de l'eau bleue ou sur les rampes du désert ? Nous, nous tenons à demeurer ici, dans les champs dont nous connaissons les moindres taillis, entourés des voisins que nous aimons et qui nous respectent » (1).

Au surplus toute une partie du livre — et son personnage principal le *kebbir* ont le dessein de nous exposer la bonne politique nécessaire envers les indigènes, et les résultats de confiance mutuelle, d'affection et de commun enrichissement que tous en retirent ; en regard, l'œuvre stérile du mauvais colon, Simon, ignorant et brutal, appuyé par une administration inutilement oppressive.

« Je m'appliquai, dit le *kebbir* [en résumant sa conduite], à gagner leur affection par ma justice, mon esprit de tolérance et des

(1) Tome II, pp. 207-209.

services de toute nature. J'appris que le koubba de Sidi el-Bahri, tombeau d'un homme vénéré et situé à une lieue d'ici, était en ruine. Je le fis restaurer à mes frais. Je concédai à mes voisins un droit de passage à travers mes terres, — faveur que mon prédécesseur leur avait toujours refusée, — afin qu'ils pussent mener leurs troupeaux au pacage par un chemin plus court et plus aisé. Je renvoyai ceux de mes serviteurs qui les maltraitaient ou cherchaient à les exploiter. Que vous dirai-je encore? Je continue ici, de mon autorité privée, le rôle secourable et pacificateur que l'État me confia pendant vingt ans. Je soigne mes voisins quand ils sont malades; je les secours quand ils sont dans le besoin; je prête du grain aux uns, j'en donne quelquefois aux autres, aux plus pauvres; je ne leur marchande jamais mes conseils pour soigner leurs bestiaux, améliorer leurs terres; je les protège contre les usuriers; je fais régner entre eux la concorde; je les amène enfin, insensiblement, et non sans peine, car ils sont un peu nonchalants et routiniers, à adopter ce qu'il y a de bon dans notre civilisation, d'humain dans nos mœurs, sans renoncer cependant à ce qu'il y a de noble et d'élevé dans les leurs, et, comme, grâce à Dieu, le fond de l'humanité est toujours et partout le même, j'ai su me faire respecter de tous les hommes qui m'entourent en méritant leur affection par des bienfaits » (1).

Et quand, allant jusqu'au bout de ses idées, *le kebbir* a racheté la terre des Beni Haoua pour la leur rendre, le jour du mariage d'Étienne et de Noémi, au milieu des fleurs d'oranger, des myrtes, des roses de Bengale et des lanternes vénitiennes, parmi les burnous roses, bleus, jaunes et verts d'une fantasia qui flottent au vent, aux sons des flûtes arabes et au bruit des fusils, une apothéose finale d'officiel optimisme unit les bons français et les bons indigènes, qui tous ont trouvé, grâce à cette politique d'association et d'indulgence, le vrai « secret du bonheur. »

Ce rêve légèrement idyllique d'une Salente arabe, était en même temps, comme il est naturel, la vive critique des erreurs présentes: Feydeau est en effet sans enthousiasme devant l'œuvre colonisatrice de l'administration algérienne: ou plutôt s'il a de l'enthousiasme — et il en a; son style, en tout cas, en donne parfois l'illusion — c'est l'exaltation banale des réformateurs qui font précéder leurs projets régénérateurs de vues tout à fait pessimistes sur le passé. Il a rassemblé ses critiques dans le récit qu'il fait des évènements auxquels donne lieu la fondation du village de colonisation de Montararach, sur les bords de l'oued Dhamous, — à l'endroit à peu près, j'imagine, où fut bâti plus tard le village de Dupleix. Ce récit est assurément fantaisiste, mais fait avec des documents ou des renseignements de bonne source. La direction des premiers travaux est donnée à un officier vieilli, malade, aigri de sa carrière manquée, sans confiance dans l'œuvre qu'il entreprend; les premières tentatives sont incohérentes et ruineuses: les colons, sont paresseux et querelleurs plus occupés de boire le vermouth et l'absinthe, que de défricher. L'histoire du village n'est pas longue d'ailleurs: un tremblement de terre le détruit: et l'entreprise était si artificielle que personne n'essaie de réparer les effets de la catastrophe: il en est de cet essai comme de bien d'autres: les colons se dispersent, dans les villes voisines, ou plus loin, et la solitude se refait là où l'on avait cherché à grande dépense d'argent et d'efforts, à créer un centre de culture et de colonisation. Au cours de ce récit pessimiste, et dont l'intention se devine trop aisément, Feydeau a donné quelques bons tableaux, riches de détails et qui sont, je crois, de sérieux documents, qu'il ne serait pas mauvais de lire aujourd'hui en même temps que les conclusions des statistiques ou des enquêtes officielles sur la colonisation. Voici, en exemple, un croquis du village, pendant les premières semaines de son existence.

« Le village s'élevait sur une butte naturelle en forme de quadrilatère, dont la face la plus étroite était tournée vers la mer, la

(1) Tome I, p. 174.

plus longue, surplombant le lit desséché de la rivière de près de cinquante pieds. Un chemin en pente douce montait de la vallée jusqu'au pied de la butte, et, par un luxe de précautions que bien des gens déclaraient inutiles, on avait construit à grands frais sur tout le pourtour une muraille crénelée. Des tourelles se dressaient aux angles, des meurtrières étaient pratiquées dans le mur, l'unique porte qui donnât accès dans l'intérieur était protégée par une galerie couverte et deux épaulements de gazon. Ces ouvrages ayant exigé près de quatre mois de travail, la construction des habitations se trouvait un peu retardée. Pas une seule maison n'était terminée, et, sur une centaine qui devaient s'élever dans l'enceinte, il y en avait au moins trente qui sortaient à peine de terre. Deux rues qui se coupaient à angle droit partageaient ces maisons en quatre massifs, et les édifices publics étaient réunis autour de la petite place située au point de jonction de ces rues. La caserne s'élevait d'un côté, faisant face à l'hospice; de l'autre le bureau arabe servait de pendant au caravansérail. Au milieu de la place, on voyait un bassin entouré de jeunes plants de platanes; la chapelle en forme de chalet, surmontée d'un clocheton, se trouvait un peu reculée du côté de la mer, et tous ces édifices étaient d'une simplicité extrême. On les eût volontiers pris pour des bicoques, si de grandes lettres noires peintes au-dessus des portes n'avaient révélé au public leurs diverses destinations.

Ce qu'il y avait de plus caractéristique dans l'ensemble de ce village, à peine ébauché, c'était son apparence vulgaire. Les grandes lignes du paysage africain qui l'enfermait lui donnaient quelque chose de pauvre et de chétif. Les monts fauves qui s'en allaient vers l'Ouest derrière lui, avec des attitudes grandioses; les sommets bleus de l'extrême horizon, étagés au-dessus; la végétation puissante des bois montant le long des pentes et s'entassant dans les ravins, tout, jusqu'à la pureté de l'air et du ciel, se réunissait pour l'accabler dans sa petitesse. La couleur y manquait aussi bien que le contour. Il détonnait dans cette nature. On ne pouvait le regarder de loin et l'embrasser dans son ensemble sans éprouver un sentiment de gêne et de malaise.

En attendant que leurs maisons fussent achevées, les colons campaient au milieu des rues et sur la place. Les uns logeaient, comme les soldats, sous des tentes; les autres, comme les officiers, se réfugiaient pour passer la nuit sous des baraques. Des matériaux de toute sorte : bois de charpente, pierres taillées, briques.

moellons, barils de plâtre et de chaux, sable, ferraille, étaient partout amoncelés. La chapelle, pour le moment, servait d'écurie aux chevaux et aux mulets de la petite garnison; le caravansérail remplissait l'office de parc à bestiaux. Des cabarets, portant une branche de pin pour enseigne, se retrouvaient à chaque pas, avec des cuisines en plein vent. Rien n'était terminé. La route qui devait réunir Cherchel à Ténez, à peine ouverte, avait été défoncée par les charrois, et elle apparaissait de loin comme un long cloaque où se débattaient les hommes et les bêtes de trait. Enfin, toute la banlieue présentait le même aspect de travaux inachevés. Des percées s'effectuaient sur les flancs des montagnes par de larges abatis d'arbres et de broussailles; le sol, en maint endroit, était bouleversé par la pioche et déchiré par la charrue; des jardins maraîchers commençaient à verdir dans les fonds humides; ici, on empilait des bois coupés; là, on brûlait de mauvaises herbes; des charrettes chargées de meubles grossiers et convoyées par des colons récemment arrivés de France et des îles Baléares, se mouvaient pesamment vers des enclos où s'élevaient des crèches et des appentis de branchages, en attendant qu'on eût le temps d'y bâtir des fermes; des femmes et des enfants les accompagnaient, poussant devant eux des troupeaux de vaches et de moutons, et les Arabes, accroupis à l'ombre des chênes, assistaient silencieusement à cette invasion d'étrangers, échangeant parfois un regard quand ces derniers les interpellaient en passant, s'étonnant naïvement de leur inaction et les traitant de paresseux parce qu'ils ne venaient point les aider à pousser les roues de leurs charrettes.

Au moment de l'arrivée du kebbir et de sa suite, il y avait dans tout le village un va-et-vient de gens et de bêtes qui rappelait assez fidèlement l'animation incohérente des fourmilières. Quoique ce jour fût un dimanche, personne ne demeurait inactif: les soldats creusaient, piochaient, transportaient les briques et les pierres, les ouvriers bâtissaient; les femmes attisaient le feu des fourneaux de cuisine, puisaient de l'eau à la fontaine ou couraient après leurs enfants. Les bêtes de somme tiraient des fardeaux; les cabaretiers s'agitaient pour servir leurs pratiques; des Juifs pâles et sales, coiffés du turban et traînant leurs savates dans la boue, attiraient les passants vers leurs échoppes et leur proposaient des marchés que ceux-ci n'acceptaient qu'en maudissant la nécessité, car l'usure des Juifs d'Algérie a toujours été

excessive. On voyait à la porte des cabarets des hommes coiffés du chapeau français et vêtus de quelque mauvaise redingote rapiécée, se hâter d'avaler un verre d'absinthe ou de vermouth, puis allumer leur pipe, et jetant une lourde cognée sur leur épaule, se diriger vers la forêt. Des familles d'Allemands au teint hâve, à l'air résigné, pauvres gens que la misère avait chassés de leur pays et qui venaient la retrouver dans une contrée où la chaleur la rend plus pesante, offraient de se louer au premier venu, et montraient leurs bras musculeux, ne pouvant se faire mieux comprendre. Des Espagnols de Mahon, debout contre les murs, avec des bottes de légumes à leurs pieds, attendaient des chalands qui ne venaient guère ; des négresses accroupies à terre, mornes comme des statues, vendaient de petites galettes ; des Maltais partaient pour la pêche, bousculant les passants et trébuchant sous le poids de leurs avirons et de leurs filets ; des Provençaux péroraient avec de grands gestes ; et le bruit des marteaux et des scies, les cris, les hennissements, les abois des chiens, produisaient un vacarme assourdissant, qui faisait de cet embryon de bourgade une sorte de tour de Babel en miniature (1).

Les mêmes intentions et le souci de défendre les mêmes thèses, sont également nets, si l'on fait paraître à la suite les personnages de ce roman : mieux encore par ses *portraits* que par ses descriptions et par ses récits, Feydeau a mis en action, de façon ainsi prenante, les théories coloniales, pour la défense desquelles il écrivait son livre. C'est M. Simon « le roumi », type du colon ordinaire, fraîchement venu de la métropole, ne sachant rien du pays où il veut s'enrichir, n'ayant aucun souci de s'informer des mœurs indigènes, destiné à faire paraître bientôt odieuse à nos sujets la domination française, sans pour cela réussir lui-même ; au surplus il a déjà les ridicules de Tartarin, et même quelques-unes de ses habitudes.

« Je n'ai jamais vu d'homme plus craintif [dit son guide]. Il a peur de tout : des coupeurs de route, de la fièvre, des lions, des

(1) Tome I, pp. 284-289.

vipères, des moustiques, des scorpions, de la faim, de la soif, du soleil, de la fatigue, de son cheval, de son ombre et de la rosée des nuits. Il marche avec deux pistolets dans ses fontes et une carabine chargée posée sur sa selle. Son bagage serait plus que suffisant pour aller jusqu'au Soudan. Il a, dans une grande boite, toute sorte de médicaments, et plus de cinquante ustensiles embarrassants, jusqu'à un filtre pour son eau, et je ne sais combien de marmites et de casseroles. Il ne fait point six pas sans son parapluie, et il couche sous un filet pour se préserver des mouches. Tout le long de la route, il n'a cessé de s'étonner du mauvais état du pays, de la largeur des rivières, de la hauteur des montagnes, de l'absence de population, de la malpropreté des caravansérails ; et il ne se fatigue pas de se comporter au rebours de la sagesse et du savoir-vivre. Si un Arabe lui parle, il lui demande des nouvelles de sa femme ; si un autre s'approche de lui pour lui baiser la botte, il le laisse faire ; il souffle sur sa nourriture ; il crache sous les tentes ; enfin, il offre de l'argent pour l'hospitalité. Tout mon temps est occupé, avec lui, à le rassurer contre la crainte des animaux féroces, qui ne se montrent jamais pendant le jour, et à l'empêcher de faire rire à ses dépens les personnes qu'il rencontre » (1).

Dans l'autre panneau du diptyque c'est l'image *du bon colon* : et il en a été suffisamment parlé ici, pour que sa physionomie soit déjà connue : quelques traits achèveront de la préciser. Le comte de Bugny, avant de devenir colon, était officier : chef d'un bureau arabe, il s'est épris de la vie libre du *bled*, il aime l'autorité absolue et bienfaisante que ses fonctions lui permettent : plutôt que de retourner vivre en France, dans une petite garnison, l'existence banale d'un officier quelconque, il a préféré quitter l'armée, acheter des terres, diriger de nombreux serviteurs, s'imposer par le prestige aux indigènes ses voisins, et devenir ainsi le chef d'un petit royaume, où il trouve à dépenser tous ses désirs d'indépendance et d'énergie : sa femme et ses enfants paraissent un peu effacés devant sa maîtrise, sans cesse

(1) Tome I, p. 229.

exercée et agissante ; mais ils acceptent volontiers cette domination, toujours désireuse du bien des autres, et qui ne reprend de leur liberté que ce qui précisément est nécessaire à leur bonheur.

Le milieu militaire dans lequel Feydeau avait vécu si intimement pendant la tournée du général Yusuf lui a également donné la matière de quelques heureux portraits ; l'obligeant accueil qu'il avait reçu exigeait de l'auteur qu'il eût quelque discrétion, et d'ailleurs ce monde des officiers d'Afrique lui était assez sympathique pour qu'il ait tenu, dans ce livre et dans *Souna* (1) à le défendre avec chaleur contre des insinuations peu bienveillantes ; néanmoins les portraits qu'il en donne sont légèrement satiriques. C'est le lieutenant Marcel, trop occupé de la coupe de son uniforme et du *dandysme* parisien, absolument désintéressé des choses d'Algérie, qui n'aura rien de mieux à faire que d'aller chercher dans une garnison de France le moyen de satisfaire ce genre de préoccupations, inutiles et quelque peu ridicules en pays de conquête et de colonisation. C'est le capitaine Thierry, bonhomme de père, et honnête officier, mais aigri et mécontent, à qui l'on a tort de donner une mission, que ni ses aptitudes, ni son caractère ne lui permettent de bien remplir, celle de créer et d'administrer un village. C'est le médecin-major passionné de botanique, et qui emploie tout son temps à herboriser avec son ami le curé, auquel l'indifférence religieuse des colons laisse autant de loisirs qu'il est nécessaire. Ce sont les grands chefs un peu trop amis des manifestations militaires à effet, et des répressions promptes et retentissantes, là où quelques entretiens tranquilles et des paroles indulgentes seraient plus profitables pour tous que des bataillons de turcos ou des escadrons de chasseurs.

Il y a aussi des portraits d'indigènes assez curieusement observés, non plus dans leur immobilité artistique ou le pittoresque de leur vie intime, mais surtout dans les attitudes et le langage que leur donne la fréquentation des Français, et les rapports d'administration ou d'affaires qu'ils ont avec eux. Les chefs d'abord : le bon caïd Seddik, résigné devant les coups de force de l'autorité, sentencieux à souhait, et qui reçoit ses hôtes sous la tente, ou pour une *diffa*, avec une majesté très orientale. Les serviteurs ensuite : le cavalier du bureau arabe, Maumenèsche, le *factotum* du roman, dévoué, scrupuleux et gouailleur, ayant pour le gouvernement qui l'emploie un respect que rien ne peut entamer, et risquant de se noyer plutôt que d'abandonner un des mulets du bureau arabe, dont il a la charge. La plèbe : tout le douar des Beni-Haoua, haillonneux, tumultueux et misérable ; les nègres soudanais, grands enfants passionnément esclaves du maître ; les maraudeurs arabes, rusés et criminels, effrontés, menteurs une fois qu'ils sont saisis sur le fait, et que la justice tâche à informer.

(1) Voir plus loin.

On le voit, le roman algérien de Feydeau est plein de choses : il présente des tableaux pittoresques, et de nombreux types dont l'ensemble constitue un petit monde animé et très vivant. Cette tentative reste isolée et fort originale puisqu'elle était la première à vraiment parler, et que c'est dans ces toutes dernières années seulement que les auteurs de romans sont revenus à une telle matière. *Le Secret du bonheur* vaut donc d'être relu en même temps que les romans de MM. Bertrand, Duchêne, Marival, de Vandelbourg, Randau (1) ; et l'on pourrait, par surcroit, y faire choix d'une cinquantaine de pages, qui donneraient aux livres de nos écoles primaires et de nos classes enfantines quelques bons

(1) F. Duchêne : *France nouvelle* ; *Thamila* (*l'Illustration*, 1907). — R. Marival : *Le Çôf*, 1902. — R. de Vandelbourg : *Sur les hauts plateaux* ; *La Ville du Soleil*. — R. Randau : *Les Colons*, 1907 ; *Les Explorateurs*, 1909, etc.

tableaux et récits, réalistes et amusants, où les petits algériens apprendraient à connaître leur pays et ses habitants, où ils recevraient par surcroît quelques notions d'histoire et de politique indigènes. C'est faire un très grand éloge d'un livre, malgré l'apparence, de dire de lui que, même partiellement, il peut être utile aux enfants, quand du moins, cela va sans dire, il n'a pas été écrit tout exprès pour eux.

VI

Ernest Feydeau est mort en 1873 (1) — *Souna* (2) a paru en 1877 : cette œuvre posthume a été composée en très grande partie avec les notes de voyage que l'écrivain n'avait pas utilisées dans le *Secret du bonheur*, celles qui avaient trait à la tournée d'inspection pendant laquelle, en juillet 1860, il accompagna le général Yusuf. Le récit tel que nous le lisons, a dû être rédigé à la fin de 1872, ou plutôt dans les premiers mois de 1873 ; il n'est que de constater certaines erreurs de Feydeau sur les dates de son voyage et sur l'emploi qu'il fit de son temps en Algérie (3) ou de lire les renseignements qu'il donne sur la carrière ultérieure des officiers en la compagnie desquels il excursionna (4), pour s'aviser déjà que la rédaction de *Souna* fut fort tardive, deux indications précises : une allusion railleuse à l'ex-gouvernement de la Défense nationale et à la personne de Gambetta (5), une vive critique du décret Crémieux (24 oc-

(1) Sur sa maladie et sa mort voir le *Journal des Goncourt*, V. 93, et Flaubert, *Correspondance IV*, 165.

(2) *Souna*, — *Mœurs arabes. A franc étrier ! Contes des mille et une nuits. Anifa, Madina, Aïcha*), C. Lévy, nouv. éd. 1882, in 12.

(3) *Souna*, p. 1 : Feydeau dit « plusieurs mois » là où il n'y a eu que trois semaines (19 juin-9 juillet).

(4) *Souna*, p. 5.

(5) *Souna*, pp. 115 et 116.

tobre 1870) (1) présenté comme déjà vieux de deux ans, obligent à reculer la mise en œuvre, d'ailleurs inachevée, de ce volume jusqu'aux derniers mois de la vie de l'auteur, — ceux, sans doute, où il était déjà si usé par la maladie que la persistance de sa vie étonnait le médecin et les amis (2). Il n'y a donc pas à s'étonner de l'aspect négligé, et pour ainsi dire un peu fatigué, de cette œuvre ; on y trouve d'anciennes notes de voyages, « crayonnées » sur place et conservées telles quelles, ou à peine remaniées (3), juxtaposées, sans souci de dissimuler le joint, avec d'autres morceaux évidemment rédigés d'après quelques très brèves indications du carnet de route, que l'imagination et le style un peu prolixes de Feydeau, ont, faute de souvenirs plus précis, délayées jusqu'au verbiage. Certes le désir de n'employer son talent d'écrivain qu'à composer des œuvres d'art, des « perles », comme il disait en 1858 (4), ne l'a guère inquiété ici ; la bonne influence qu'eurent sur lui un moment Flaubert et Ste-Beuve était devenue tout à fait inefficace, et il était descendu, jusqu'aux dernières marches, vers cette littérature mercantile, de laquelle on avait voulu lui faire horreur par avance. Pour amuser le lecteur, et donner à son livre l'attrait de gros rire qui fait le succès auprès d'un certain public, Feydeau n'a pas hésité dans *Souna* à user de procédés un peu grossiers, qui sont plutôt de la manière de Paul de Kock ou de Champfleury : il se met lui-même en scène, plusieurs fois, dans des postures à souhait ridicules, puisqu'il se montre successivement expulsé d'une maison par des

(1) *Souna*, p. 6.

(2) *Journal des Goncourt*, v. 93.

(3) Voir p. 134. — Voir par exemple le passage sur Cherchell, pp. 135 et suiv. En général d'ailleurs l'emploi subit du présent au lieu de l'ordinaire imparfait, le caractère uniquement descriptif, sans mélange de réflexions personnelles, pourraient signaler ces morceaux.

(4) Voir page 146 de cet article, note 1.

mauresques qui le chassent en le menaçant de grands pinceaux enduits de lait de chaux ; — puis complètement ivre ; — ensuite fort couard devant un animal qu'il croit un lion, mais qui n'est qu'un chien ; — aux prises enfin avec un barbier arabe qui veut lui raser la tête en ne lui laissant sur le sommet qu'une petite touffe de cheveux (1) ! Ce sont évidemment des effets un peu bien faciles !

A côté de ce récit de voyage, principalement fait de menus incidents de cette sorte, il y a quelques nouvelles, peut-être composées antérieurement, et presque point rattachées au récit lui-même ; on a impression que pour donner à *Souna* l'étendue d'un volume ordinaire, l'auteur ou ses éditeurs posthumes ont fait flèche de tout bois.

Pourquoi Feydeau a-t-il repris, en 1872 et 1873, ses notes sur l'Algérie, tout à fait abandonnées depuis dix ans ? Une explication tente, d'autant qu'elle rendrait très convenablement raison du ton même de *Souna*. Le *Tartarin de Tarascon*, d'Alphonse Daudet — essayé sans succès en 1869, dans deux journaux (2) — fut publié en librairie en 1872 et obtint aussitôt le retentissement qu'il n'avait pas eu sous sa première forme. La manière dont les choses d'Algérie furent présentées en ce volume était toute nouvelle, et peut-être fut-ce là une des grandes raisons de sa fortune ; jusqu'alors, la colonie avait surtout fourni aux écrivains la matière de descriptions pittoresques et artistiques, de récits militaires ou romanesques, où les aventures et les sentiments pouvaient être de plus haute taille que ne le permettaient des sujets « français ». — Le *Secret du bonheur* fut, on l'a vu, conçu conformément à cette espèce de préjugé littéraire.

(1) *Souna*, pp. 29. 35. 114. 196.

(2) *Le Petit Moniteur universel*, puis le *Figaro*. Voir A. Daudet. *Trente ans de Paris*.

Avec Daudet, au contraire, l'Algérie fut brusquement découronnée de tout son prestige exotique et guerrier ; elle devint pour le lecteur français un pays de banal tourisme où les aventures ne pouvaient être que les médiocres incidents de voyage, inévitables en toute contrée où l'on excursionne, et qui déconcerterait radicalement les rêveurs assez naïfs pour venir y chercher confirmation de l'image grandiose et terrifiante que, jeunes, ils s'en étaient formée, grâce aux récits d'exploration, de chasse ou de conquête. Tout le comique de *Tartarin de Tarascon* naît de ce désenchantement perpétuel, de ce contraste entre l'Algérie telle que l'avait rêvée une imagination poétique et sentimentale, et l'Algérie telle que la pouvait voir un observateur minutieux et réaliste ; Daudet, d'ailleurs, avant de s'en amuser, a ressenti, mais d'une manière infiniment plus délicate et atténuée, toutes les désillusions de son héros (1). Avec les contes des Mille et une Nuits, il s'était mis aux yeux un mirage de vie orientale, la vision de princesses passionnées, enfermées derrière les hautes murailles de harems, dont on ne peut approcher sans risquer la mort ; il avait aimé la langue fleurie et comme fardée des poésies amoureuses de l'Orient ; il ne trouvait que des mauresques vagabondant en liberté, d'abord facile, et qui parlaient le patois de Marseille avec l'accent du crû. Avec Gérard et Bombonnel, il avait imaginé les grandes chasses, les dangers de l'affût en plein désert ; et il constatait qu'on ne peut chasser, près d'Alger, autrement que dans des carrés d'artichauts, ni tuer, en fait de fauves, autre chose que des lions aveugles et apprivoisés ! Ainsi du reste.

Ces effets de comique — si sûrs dans leur principe et dont *Tartarin de Tarascon* venait de démontrer l'excellent effet — Feydeau a cherché à les utiliser dans *Souna*. Comme Daudet, il raille l'héroïsme désormais

(1) Il le confesse dans *Trente ans de Paris*.

impossible des grandes chasses, en contant sur le mode épique sa rencontre nocturne avec un chien qu'il croit un lion ; comme Daudet encore, il plaisante sur les Français qui s'habillent en *Teurs* pour se donner de la peur à eux-mêmes, et il cherche à faire rire en se représentant vêtu d'un burnous, coiffé d'un immense chapeau, incapable de garder l'équilibre sur une selle arabe (1) ! Dans *Souna*, enfin, il y a des mauresques comme dans *Tartarin de Tarascon*, point aussi délurées, certes, que Baïa, mais tout à fait ramenées à leur condition de banales filles de joie. — Ce sont pourtant les mêmes carnets de voyage qui ont inspiré *Alger* et le *Secret du Bonheur* d'une part, *Souna* de l'autre ; mais en 1862, Feydeau relisait ses notes pour en tirer parti d'après les théories de Flaubert ou de Sainte-Beuve ; en 1872, il les relut pour en tirer parti d'après la manière de Daudet ; et cela explique de façon très satifaisante la différence de l'inspiration et du ton.

Il est un passage pourtant dans *Souna* où Feydeau a pris le contre-pied de Daudet. *Tartarin de Tarascon* décèle en maint endroit le parti très ferme, et presque méchant quelquefois, de l'auteur contre l'administration française en Algérie, surtout l'administration militaire : Daudet en veut tout spécialement aux bureaux arabes, ce « beau képi galonné reluisant au bout d'une trique » (2), et il répète à leur propos quelques-unes de ces violentes attaques qui, depuis l'affaire Doineau principalement, réapparaissaient de temps en temps dans la presse métropolitaine. Feydeau, au contraire, avait vécu très intimement dans ce monde d'officiers de l'armée d'Afrique, le général Yusuf lui avait démontré sur place l'excellence des bureaux arabes ; déjà, dans le *Secret du bonheur*, avec le personnage du kebbir, le romancier

(1) *Souna*, p. 199 et suiv.

(2) *Tartarin de Tarascon*, Paris, Flammarion (181e mille), p. 189. Voir aussi p. 191.

avait imaginé la belle œuvre de civilisation qu'un chef énergique et bienveillant, rassemblant en ses mains tous les pouvoirs d'administration, de justice et de bienfaisance, pouvait réaliser, grâce au prestige que lui donnaient auprès des indigènes son uniforme et sa carrière militaire.

Pareillement dans *Souna*, il a dessiné par de petites touches successives l'image de Yusuf, comme une réalisation présente de cet idéal : son grand cœur, sa large intelligence, sa bonté envers les Arabes, son attention scrupuleuse apportée aux intérêts de la colonisation, bien plus qu'aux détails de la vie militaire ; Feydeau a consacré en outre près de trente pages à une apologie de l'administration militaire, où des anecdotes, des conversations, des tableaux variés et mélangés en habile proportion, tendent tous à détruire la sotte légende qui présentait aux lecteurs du *Siècle* ou de l'*Opinion nationale*, par exemple, les chefs des bureaux arabes comme « des espèces de vampires qui volaient effrontément les indigènes confiés à leur administration, assassinaient les malheureux colons qui refusaient de se laisser rançonner, et se roulaient d'ailleurs périodiquement dans un torrent de voluptés prohibées (1) » ; simples, pauvres, travailleurs, sobres, sérieux, « se montrant chaque jour sur la brèche, occupés à pacifier, à administrer, étant toujours des premiers au feu et des derniers à la retraite, et ne recevant qu'un supplément de solde d'environ soixante francs par mois » (2), à peine récompensés par un avancement un peu plus rapide... voilà le portrait que donne d'eux Feydeau avec sympathie et verve.

Mais, sans plus parler de ces développements d'actualité ou de ces préoccupations de polémique, qui n'ont certes point grand mérite d'originalité, j'en viens à la

(1) *Souna*, pp. 148 et 149.

(2) *Souna*, p. 161.

partie proprement littéraire du livre, celle où le travail de mise en œuvre artistique, encore qu'inachevé et fort imparfait, existe cependant. La couleur des impressions de voyage n'est plus très vive, et leur pittoresque s'est fort atténué pendant les dix années où le souvenir en fut négligé : seuls les passages transcrits à peu près tels quels du carnet de route — les gorges de la Chiffa, une fantasia, une rue du marché de Boufarik, la description de Cherchell (1) — valent d'être rapprochés de développements analogues dans *Alger* et dans le *Secret du bonheur :* les procédés y sont pareils et le résultat fort semblable : inutile d'y insister. En revanche, quelques ébauches de récit — exactement cinq, résidu des notes par lesquelles Feydeau se documentait sur la vie indigène, afin de préparer les personnages et peut-être aussi la matière d'un roman algérien — peuvent retenir un moment l'attention. Sur ces cinq récits, trois ont été évidemment racontés à l'auteur, et il n'a eu d'autre besogne que de transcrire (2) ces petits contes populaires, vraies glanes de folk-lore, produit de ces imaginations d'Orient, si enfantines à la fois et si luxuriantes dans leurs fictions. Les deux autres récits semblent personnels à Feydeau : du moins il les a personnellement élaborés, y apportant tout le profit de ses observations et de ses études.

Souna, — le personnage qui donne son nom au livre, — une mauresque de Blida, blanchisseuse ordinaire des officiers de la garnison, raconte l'*histoire d'un bey de Titteri*, qui, à l'entendre, n'est pas « une histoire ordinaire, une histoire toute simple », mais « une bonne histoire » (3), c'est-à-dire un de ces récits fantastiques à l'imitation des *Mille et une Nuits*, tel qu'il s'en était multiplié depuis la première traduction des contes orien-

(1) *Souna*, pp. 12, 70, 141 et 166.
(2) *Souna*, p. 224.
(3) *Souna*, p. 40.

taux au début du XVIIIe siècle (1). Ali ben Direm, bey de Titteri, se promène la nuit dans sa ville, tel Haroun Al Raschid ; il rencontre un mari lamentable, qui se plaint qu'un nègre, Debrôm, ait enlevé sa femme, et qu'il l'ait enfermée avec beaucoup d'autres dans un harem mystérieux, enclos au milieu d'une forteresse ignorée. Le bey pénètre par escalade dans cette sinistre maison ; il voit la joyeuse vie qu'on y mène, les orgies crapuleuses de femmes et de nègres s'enivrant de vin ; il se déguise en femme pour approcher du terrible nègre et lui enlever les clefs des portes ; alors il fait entrer dans la demeure ses compagnons qui l'attendaient au dehors ; et il y a un moment de belle tuerie : femmes et nègres sont étranglés, poignardés, décapités, écrasés ; le palais est rasé (2). L'histoire est lugubre à souhait, mais l'écrivain ne l'a pas prise plus au sérieux qu'il n'est convenable : lui-même a signalé les invraisemblances du récit et forcé le pastiche ; il semble tout le premier s'amuser de la cocasserie des événements qu'il rapporte.

La femme rusée et le marabout et *La femme a plus d'esprit que l'homme* (3) sont des contes de café maure faits par le spahi Bel Kacem : après le récit fantastique, le conte railleur analogue à notre fableau, qui dit la fragilité des vertus féminines, les ruses ingénieuses dont sont victimes les hommes, forts ou intelligents, mais très sots toujours devant la femme ; le prototype en est le joli conte médiéval qui montre le philosophe Aristote, vautré à terre, harnaché et muni du bât, parce qu'il a voulu plaire à une jeune indienne qui se venge ainsi des conseils de sagesse que le vieux précepteur avait voulu donner à l'amoureux Alexandre. Les deux petits contes de Feydeau n'ont au surplus guère de

(1) Voir P. Martino, *L'Orient dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe siècles*, Paris, 1906, p. 252 et suiv.
(2) *Souna*, pp. 41-64.

couleur orientale : lui même reconnaît qu'on pourrait sans trop d'invraisemblance les attribuer à Boccace (1) ; toute la dépense d'exotisme a été d'esquisser le portrait de Bel-Kacem, et le cercle de ses auditeurs.

Ces récits — fantastiques ou satiriques, — même présentés comme documents sur la vie indigène, concouraient médiocrement au grand dessein de Feydeau, qui était, on l'a vu, de montrer, en un grand roman, les relations des européens et des indigènes en Algérie. Dans *Souna* — c'est-à-dire, au fond, dans des notes de voyage antérieures à la composition du *Secret du Bonheur* — il a amorcé deux récits, où il eût pu, avec quelque travail supplémentaire, satisfaire à cette intention. L'un est d'ailleurs à peine tracé en quelques pages : entre Ameur el Aïn et Marengo une « idylle..... se présenta...... brusquement sans dire gare » (2), devant l'escorte du général Yusuf : un beau nègre « Apollon du désert » assis sur un banc de pierre, aux côtés d'une jeune alsacienne, sa femme. Aussitôt l'histoire de ce mariage parut à Feydeau la matière possible d'un roman tel qu'il le rêvait. « En effet, si l'on voit souvent en vertu de l'impérieuse loi des contrastes, des hommes de race blanche aimer jusqu'à la folie, presque jusqu'à la rage, des femmes de couleur, il est extrêmement rare et même plus que rare de rencontrer une jeune fille blanche, blonde poétique, aux yeux bleus, parfaitement élevée d'ailleurs, et très chaste, aimant assez un nègre pour l'épouser. Le seul Shakespeare à une époque où les droits imprescriptibles de la pensée étaient bien autrement respectés dans toute l'Europe qu'ils ne le sont et ne le seront malheureusement jamais en France, le seul Shakespeare, dis je, entre tous les écrivains présents et passés eut l'idée, en l'accompagnant malheureusement d'obscénités qui le déparent, de tenter un pareil

(1) *Souna*, p. 226.
(2) *Souna*, p. 78.

sujet (1)... » Cette modernisation du sujet d'*Othello* était
évidemment un beau thème de roman algérien. Mais
Feydeau s'en est vite lassé ; en outre il n'a passé que
quelques heures dans les lieux où il aurait eu si riche
matière à observer ; et son récit est tout tendu à déce-
voir le lecteur, en faisant miroiter la promesse ironique
d'aventures et de développements que l'auteur n'a point
du tout l'intention de faire. Toute l'enquête de Feydeau
aboutit à ce résultat que la belle Alsacienne a épousé le
beau nègre, parce que cela faisait plaisir à ses parents,
parce qu'on avait besoin à la ferme d'un homme jeune, actif
et courageux, et parce que le général Yusuf a conseillé
ce mariage, qui servait le dessein de sa politique indi-
gène. Le roman si curieusement amorcé, s'arrête court.
Le morceau qui raconte l'histoire de Anifa, Madina et
Aïcha, les trois sœurs de Souna (2) est beaucoup plus
développé ; aussi bien, c'est la partie la meilleure du
ivre « quelque chose, au dire de Feydeau, de pris sur le
dans la vie arabe » (3) qui « en apprendra plus sur les
œurs indigènes que tout ce [qu'on pourrait] voir par
es] yeux pendant six mois (4). A quatorze ans Souna
pouse un petit épicier de Tipaza qui la bat si fort qu'elle
oit demander au cadi la séparation ; elle rejoint à Blida
s trois sœurs, également divorcées, Madina et Anifa,
ntretenues par de riches amants indigènes, Aïcha, qui
t folle. Malgré les encouragements de ce milieu, elle
garde son cœur », jusqu'au jour où un officier français
capitaine Pierlet, la sauve d'une attaque de malan-
ins. Dans la maison des quatre sœurs ce sont désor-
is des fêtes perpétuelles et si ruineuses, que pour y
bvenir, le capitaine Pierlet consent à de louches
potages d'argent ; découvert, il se suicide. C'est la

) *Souna*, p. 109.
) *Souna*, pp. 227 et 273.
) *Souna*, p. 227.
) *Souna*, p. 228.

misère dans la maison ; Souna par son travail et une économie acharnée arrive à faire vivre tout le monde.

Un jour au cours d'une grande fête que donnait l'aga de Beni Khrelif, pour le mariage de son fils, une bande de Hadjoutes tue et pille ; Madina et Anifa sont hachées de coups de couteau : Aïcha et Souna échappent. Souna est recueillie par des négresses à qui elle conte de beaux récits ; plus tard, les officiers, pour la tirer tout à fait de misère, en font leur blanchisseuse ; elle soigne avec un dévouement passionné un de ces officiers gravement malade.

Dans ce récit, qui n'est pas sans analogie avec l'aventure des mauresques Haoua et Aïchouna que Fromentin a contée à la fin de *Une Année dans le Sahel*, il y a un très joli réalisme suffisamment minutieux, mais point encombrant ; de curieux tableaux de vie indigène — l'intérieur de Souna, la vision de l'auditoire de négresses devant lequel la jeune femme fait ses contes merveilleux ; — un personnage assez vivement dessiné, le capitaine Pierlet, type de certains officiers de l'ancienne armée d'Afrique, têtes brûlées, jouisseurs et peu scrupuleux, entraînés à de douteuses complaisances, dont les aventures avaient fait suffisamment de bruit à l'époque pour qu'on les ait portées au roman et au théâtre (1).

C'est assez parler de *Souna* que d'avoir signalé ainsi rapidement les développements principaux et les meilleures esquisses de cet album de voyage, hâtivement rédigé et d'ailleurs inachevé, mais qu'il n'est pas déplaisant de feuilleter après *Alger* et le *Secret du bonheur*.

PIERRE MARTINO.
Professeur à l'École des Lettres d'Alger.

(1) Voir Ch. Edmond, *L'Africain*, 1860 : le type du capitaine Keller.

LES NOMS DES ANNÉES CHEZ LES TOUAREG DU AHAGGAR DE 1875 A 1907

Au cours d'une tournée effectuée en 1908, le colonel Laperrine, commandant militaire du territoire des Oasis, a noté certaines expressions en usage chez les Touareg du Ahaggar pour définir les années écoulées.

Il est à remarquer que, d'après ce que rapporte le Colonel, les Touareg comptent par années solaires, allant du milieu d'un hiver au milieu de l'hiver suivant, c'est-à-dire approximativement du 1er janvier au 1er janvier suivant. On sait, d'ailleurs, que le calendrier Julien est resté en usage en bien des points de l'Afrique du Nord, où on l'utilise toujours pour déterminer les époques où doivent s'accomplir les travaux agricoles, l'emploi du calendrier arabe étant réservé à toutes les autres circonstances de la vie. Il ne faut donc pas s'étonner que Duveyrier ait écrit « qu'à la différence des » Arabes, la plupart des Touareg savent leur âge en années lunaires » (1). Il n'insista pas d'ailleurs sur la question, et les données recueillies par le colonel Laperrine semblent indiquer que les Touareg sont eux-mêmes très peu fixés sur la question du calendrier qu'ils ne cherchent à résoudre que très approximativement.

Il est à noter également que, dans l'énumération suivante, les Ahaggar évitent de rappeler leurs défaites.

***

Les années touarègues sont des années solaires, allant du milieu d'un hiver au milieu de l'hiver suivant, c'est-à-dire approximativement du 1er janvier au 1er janvier.

(1) *Touareg du Nord*, Paris, 1864, p. 421 ; cf. Benhazera, *Six mois chez les Touareg du Ahaggar*, Alger, 1908, p. 44.

1875. — Aouétaï oua n Belouien, « année celle des Ibelouien, » — année où les Kel-Ajjer, alliés aux Ibelouien, envahirent l'Ahaggar, vainquirent les Kel-Ahaggar à Tinhart et pillèrent leurs campements à Tabezzat.

1876. — Aouétaï oua d iousa Ahaggar Amded, « année celle où alla l'Ahaggar à Amded », — année où les Kel-Ahaggar allèrent tous camper dans l'oued Amded, à environ un jour en aval d'Abelessa, parce que le pâturage y était très beau.

1877. — Aouétaï oua n Oug'midhen, « année celle d'Oug'midhen », — année où les Kel-Ahaggar vainquirent les Kel-Ajjer au mont Oug'midhen, près de l'Oued Tarat. Le combat porte les deux noms d'Oug'midhen et de Tarat.

1878. — Aouétaï oua n I-n-aleggi, « année celle d'I-n-aleggi », — année où les Kel-Ahaggar tuèrent environ 80 Kel-Ajjer dans l'oued I-n-aleggi, à trois jours de Rhât, dans le Tassili des Ajjer.

1879. — Aouétaï oua n Abedeqqenat, « année celle des Abedeqqenat », — année où la bande de brigands composée de Chaanba et de vagabonds de divers pays, appelée par les Kel-Ahaggar Abedeqqenat, et, par les Arabes, Medaganat (1), razzia les Isaqqamaren.

1880. — Aouétaï oua n Ir'ar'rar, « année celle de l'Ir'ar'rar », — année où une grande partie des Kel-Ahaggar campa dans la vallée de l'Ir'ar'rar (entre Tafedest et Tourha) où le pâturage fut fort beau.

1881. — Aouétaï ou n Koufar, « année celle des païens (c'est-à-dire des chrétiens) », — année du massacre du colonel Flatters et de ses compagnons.

1882. — Aouétaï oua n Dag-echchikh, « année celle des

(1) Cf. Les Medaganat, par A. Le Châtelier, in *Revue Africaine*, 1886, et tirage à part, Alger, 1888.

fils du Cheikh (des Kounta) », — année où les Kel-Ahaggar razzièrent les Kounta.

Cette même année porte aussi le nom suivant :

Aouétaï oua n tekebel errokh, « année celle où a été soutenue l'âme (ar. : « rouh ») », — année où on a été soutenu, soulagé, par un peu de pluie survenue à un moment où on n'en pouvait plus de sécheresse.

1883. — Aouétaï oua n Dermechaka « année celle des Dermechaka », année où Anâba ag Amellal (Kel-Ahaggar) razzia les Dermechaka.

1884. — Aouétaï oua d emman Teg'éhé-mellet añr'an ten Echcha'anba, « année où moururent les Teg'éhé-mellet, les tuèrent les Chaanba » — année où deux Chaanba tuèrent par trahison trois Teg'éhé-mellet auxquels ils s'étaient associés pour faire un petit rezzou.

1885. — Aouétaï oua n Ag'erar, « année celle de l'Ag'erar, — année où il y eut beaucoup d'herbe dans la région d'Ag'erar et où tous les Kel-Ahaggar y établirent leurs campements.

1886. — Aouétaï oua d emiharen Imeqerr'esen, « année où furent razziés les Imeqerr'esen », — année où les Imeqerr'esen furent razziés par les Kel-Ahaggar.

1887. — Aouétaï oua n Rîen, « année celle de Irîen », — année où Irîen, chef des Ioullemmeden (1), fut razzié par les Kel-Ahhagar qui l'attaquèrent dans ses campements mêmes.

1888. — Aouétaï oua n mouhoug'g'ag, « année celle des pélerins », — année ou 20 ou 30 Isaqqamaren allèrent à La Mecque.

1889. — Aouétaï oua d emihar'enet tirekfin, « année où furent razziées les caravanes », — année où les caravanes allant de Rhât à l'Aïr furent razziées par les Kel-Ahaggar.

(1) Les Aouélimmiden de Duveyrier.

1890. — Aouétaï oua n tiherouhar, ti n Belouien, « année celle des fuites tumultueuses, celles (produites par l'annonce de l'arrivée) des Ibelouien », — année où la nouvelle de l'arrivée subite d'un rezzou d'Ibelouien se répandit dans l'Ahaggar et y causa un grand tumulte de fuite et de rassemblement. (La nouvelle se trouva fausse).

1891. — Aouétaï oua n tahoualt, « année celle des sauterelles », — année où il y eut beaucoup de sauterelles.

Cette même année s'appelle aussi du nom suivant : Aouétaï oua n Regagda, « année celle des Regagda », — année où les Kel-Ahaggar razièrent les Regagda, fraction des Kounta.

1892. — Aouétaï oua n timag'hîouin, « année celle des quelques choux sauvages », — année où il ne plut presque pas et où il n'y eut d'autre verdure qu'un peu de choux sauvage dans l'Atakor-n-Ahaggar.

1893. — Aouétaï oua n dar'idheg' Moûsa Elr'Ekla, « année celle dans (laquelle) fit un rezzou Moûsa contre l'Elr'ekla », année où Moûsa ag Amâstân, à la tête d'une troupe de 50 à 60 hommes, fit un rezzou heureux dans la région d'Elr'Ekla, à l'ouest d'Araouân.

1894. — Aouétaï oua n Oulad Bouredda, « année celle des Oulad Bouredda », — année où les Kel-Ahaggar, unis aux Kel-Adr'ar, allèrent au nombre de 600, sous la conduite de Moûsa ag Amâstân, Atîsi, Anâba, Amder', Bâba, en rezzou chez les Oulad Bouredda, arabes habitant à l'ouest d'Arouân ; les Kel-Ahaggar furent victorieux dans trois combats, tuèrent 80 Oulad Bouredda, firent de grandes prises ; ils perdirent deux nobles, Doukka ag Khamîdou et Elouâfil ag Chîkât et 10 Imrad.

1895. — Aouétaï oua d emman For'as, « année où moururent les Ifor'as », — année où Anâba ag Amellal (Kel-Ahaggar) tua, par trahison 2 Ifor'as (des Ifor'as agrégés aux Kel-Ajjer) venus chez lui en députation.

1896. — Aouétaï oua n Tekouîat, « année celle de Tekouîât », — année où les Kel-Ahaggar campèrent dans l'oued Tekouîat (entre l'Ahenet et Adr'ar), où il y avait un peu de pâturage, tandis qu'il n'y en avait pas du tout dans l'Ahaggar ; ce fut une année de sécheresse.

1897. — Aouétaï oua n Z'erouân, « année celle d'Iz'erouân », — année où les Kel-Aaggar razzièrent Iz'erouân, lieu de l'Azaouar, et y tuèrent plus de 100 hommes.

1898. — Aouétaï oua d ijjen Ahaggar Adr'ar, amman Taitoq, « année celle où fit accroupir (campa) l'Ahaggar dans l'Adr'ar, moururent les Taitoq », — année où la plupart des Kel-Ahaggar allèrent camper dans l'Adr'ar à cause de la sécheresse et où les Taitoq furent tués dans l'Adr'ar par des Kel-Aïr venus en rezzou.

1899. — Aouétaï oua d iousa Ahaggar Ahenet, « année celle où alla l'Ahaggar dans l'Ahenet », — année où presque tous les Kel-Ahaggar allèrent camper dans l'Ahenet, à cause de l'extrême sécheresse de l'Ahaggar.

1900. — Aouétaï oua d iousa Ahaggar Ajjer, « année celle où alla l'Ahaggar dans l'Ajjer », — année où presque tous les Kel-Ahaggar allèrent camper dans l'Ajjer à cause de l'extrême sécheresse de l'Ahaggar.

1901. — Aouétaï oua d iemout Ahitar'el, « année où mourut Ahitar'el », — année où mourut l'amenoukal Ahitar'el ag Biska.

1902. — Aouétaï oua d iousa Ahaggar Ajjer oua iharien, « année celle où alla l'Ahaggar dans l'Ajjer celle suivant » — année où presque tous les Kel-Ahaggar allèrent encore une fois camper dans l'Ajjer à cause de la grande sécheresse de l'Ahaggar.

1903. — Aouétaï oua n tainast, « année celle de l' « oucham », — année où il y eut une grande quantité de la plante verte appelée en arabe « oucham » et en tamahag tainast.

1904. — Aouétaï oua foull ig'a Moûsa elr'afiet dar'

Taouat, « année celle dans fit Moûsa la paix dans le Touat », — année où Moûsa ag Amâstân alla à In-Salah et y fit la paix avec les Français.

1905. — Aouétaï oua d ifel Moûsa eg'ériou, « année où Moûsa vint du fleuve », — année où Moûsa ag Amâstân alla sur les bords du Niger et en revint.

1906. — Aouétaï oua a R'elîan, année celle d'Ir'elîan », — année où une grande partie des Kel-Ahaggar campa dans les oueds de l'Adr'ar appelée Ir'elîan.

1907. — Aouétaï oua n eg'en oua n ag Iakhia, » année celle du rezzou celui du fils de Iakhia », — année où les Kel-Ahaggar firent un rezzou contre Reskou ag Iahia (Kel-Ajjer) et le tuèrent.

LAPERRINE.

LA QUESTION MAROCAINE EN 1846

Le traité de Tanger et la convention de Lalla Marnia semblaient de nature à rétablir la bonne harmonie entre la France et le Maroc et à mettre fin au désaccord qui les séparait depuis 1830. Victorieuse en 1844, la France n'avait réclamé ni compensation pécuniaire ni cession territoriale, témoignant ainsi de son désintéressement et de sa ferme volonté de ne pas porter atteinte à l'intégrité de l'empire chérifien. Le Maroc, de son côté, avait consenti à une délimitation de frontière ; il avait ainsi reconnu les faits accomplis depuis 1830 et s'était, par là même interdit, pour l'avenir, tout prétexte à récrimination. Cependant les heureux effets de ces accords ne se firent pas immédiatement sentir ; les relations demeurèrent tendues entre les deux États ; on put même craindre, au mois d'avril 1846, un nouveau conflit. Désireux de rétablir l'ordre dans la région frontière, Bugeaud réclamait, en effet, au risque de provoquer les plus graves complications, l'autorisation d'entreprendre une expédition militaire dans l'intérieur de l'empire. Le Gouvernement français refusa, toutefois, de céder aux sollicitations du maréchal et de s'engager dans l'aventure où celui-ci cherchait à l'entraîner. C'est l'histoire de cette période critique de l'Algérie, que nous nous proposons de retracer dans cette étude, en mettant à profit, d'une part, les renseignements recueillis aux archives historiques du ministère de la guerre, par le capitaine Azan, et utilisés par lui dans son ouvrage sur Sidi Bra-

im, et, d'autre part les documents inédits, que nous avons pu retrouver nous même dans les archives du gouvernement général de l'Algérie (1).

I

L'obstacle le plus sérieux au maintien de la paix et des bonnes relations avec le Maroc était la présence, sur le territoire chérifien, au voisinage de la frontière algérienne, d'Abd-el-Kader et de sa « deïra » (2). L'émir, en effet, qui n'avait pas pris part à la guerre de 1844, avait vu son autorité s'accroître de tout ce que la défaite avait enlevé au prestige et à la puissance de l'empereur. Les représentants de la France avaient bien compris que cette présence était une menace permanente pour l'Algérie et ils avaient essayé de parer à ce danger. En vertu de l'article 4 du traité de Tanger, Abd-er-Rahman s'était engagé à mettre Abd-el-Kader hors la loi et à le poursuivre jusqu'à ce qu'il tombât en son pouvoir ou fût contraint de quitter le Maroc. Les commissaires français avaient également obtenu l'insertion dans la convention de Lalla-Marnia, d'une clause enlevant à l'émir et à ses partisans le bénéfice du droit d'asile, que chacune des parties contractantes reconnaissait aux sujets de l'autre sur son propre territoire (3).

Excellentes en elles mêmes, ces dispositions étaient d'une exécution difficile. Abd-el-Kader, en effet, n'était

(1) La majeure partie des documents utilisés dans ce travail, provient des Archives du Gouvernement général — Politique — Carton XXI, liasse 1 (Correspondance générale).

Nous désignerons ces documents par l'abréviation, G. G. A .... n°......

(2) La « deïra » était un rassemblement constitué par les débris de l'ancienne smala d'Abd el Kader. Elle comprenait la famille de l'Émir, celles de ses lieutenants, des dissidents algériens, des troupeaux, etc., sous la garde de troupes irrégulières.

(3) Convention de Lalla Marnia, art. 7.

point d'humeur à se laisser expulser, et l'empereur ne se trouvait pas en mesure de l'y contraindre par la force. Installée à l'Ouest de la Moulouya, aux confins des territoires occupés par les Oulad Selloût, les Beni ben Fahi, les Hallaf, les Guelaya, les Beni Snassen, la deïra se procurait sans peine des vivres, et pouvait, en cas de danger se retirer dans les montagnes du Rif, dont les habitants, soustraits, en fait, à l'autorité de l'empereur, avaient, à diverses reprises manifesté leurs sympathies à l'émir. Inquiet de la popularité dont jouissait Abd-el-Kader auprès des populations de la région orientale du Maroc, sur lesquelles son propre représentant, le caïd d'Oudjda, n'exerçait qu'une action illusoire, Mouley Abd er Rahman, ne se méfiait pas moins des relations qu'Abd el-Kader entretenait avec plusieurs notables de Fas. Aussi se gardait-il de brusquer les choses, par crainte de provoquer un soulèvement funeste à son autorité quasi méconnue par ses propres sujets. D'autre part, désireux de paraître donner satisfaction à la France, il maintenait en fonctions à Oudjda le caïd Si Hamida, qui, à tort ou à raison, passait auprès des indigènes, pour animé des meilleures dispositions à l'égard des chrétiens.

Ce système de temporisation et de ménagements imposé par les circonstances, donna tout d'abord d'heureux résultats et fit quelque temps illusion au commandant supérieur de la province d'Oran (1). Une tranquillité relative régna, en effet, durant le printemps sur la frontière française. Les relations commerciales interrompues par la guerre recommencèrent entre Oudjda et Tlemcen. Lamoricière se réjouissait de cet heureux changement. « L'ensemble de ces faits, écrivait-il à Bugeaud, me paraît indiquer que le Maroc voulait se servir d'Abd el-Kader pour nous susciter des embarras afin de nous trouver plus faciles, dans la conclusion du

(1) Lamoricière.

traité définitif (1) ». L'optimisme de Lamoricière, n'était pas, il est vrai, partagé par tous ses subordonnés, ni même par le gouverneur général. Ils appréciaient la situation d'une façon bien différente. « Nous sommes f... dedans par les Marocains d'une façon mirobolante, répétait Montagnac ; pas une condition du traité n'a été exécutée ; ils protègent nos ennemis, les maraudeurs, tous les goums des environs, qui viennent inonder nos contrées... et l'on trouve que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes... (2) ». En termes plus modérés, Bugeaud exprimait des idées analogues. « Vous avez trouvé, mandait-il à Lamoricière, que le Maroc n'était pas si noir avec nous, qu'on le disait ; en un mot vous le trouvez gris ; quant à moi je le trouve noir jais. Quand je vois Abd el-Kader aller et venir, traverser les plaines au loin et envoyer vendre sur le marché d'Oudjda et ailleurs le produit de ses rapines, sans que personne l'inquiète, je dis : il y a concert ou, tout au moins, tolérance coupable, perfidie... Nous voilà sur un qui vive perpétuel, recevant des outrages, des violations de territoire et n'en rendant pas. C'est un rôle, je vous l'avoue, qui ne convient guère à mon caractère, ni à mes opinions militaires et politiques à l'égard du Maroc. Je crois qu'en se faisant trop doux, trop endurant, on ne fera qu'accroître le mal, à tel point qu'une guerre sérieuse deviendra inévitable (3). Les événements justifiaient les observations du gouverneur général. Après quelques semaines de tranquillité, le désordre avait recommencé. Les vols, les attaques à main armée commis par les partisans d'Abd el-Kader réfugiés au Maroc, au détriment ou contre la personne des sujets

(1) Lamoricière à Bugeaud : 14 juin 1846. Archives du gouvernement général de l'Algérie. Politique. Carton xx, liasse 4.

(2) Montagnac. Lettre du 31 mai 1845 (Lettres d'un soldat, p. 485). Cf. aussi les lettres du 7 juin, et du 15 juillet.

(3) Bugeaud à Lamoricière, 18 juin 1845. Archives du gouvernement général. Politique, xx, liasse 4.

français se multipliaient. Les amendes infligées par le caïd d'Oudjda, à quelques uns des délinquants, Mehaïa ou Beni Ouacine, ne suffisaient pas à calmer l'effervescence. L'agitation gagnait même les tribus kabyles du territoire algérien, tandis que des individus isolés ou réunis en bandes traversaient les lignes frontières et allaient rejoindre la deïra. Celle-ci compta bientôt près de six mille tentes (1). Aussi Cavaignac, commandant la subdivision de Tlemcen, proposait-il de rompre les négociations engagées avec les autorités marocaines pour obtenir le châtiment des coupables et d'occuper fortement le massif montagneux compris entre le Kiss et Djema-Ghazaouat. Plus audacieux, Bugeaud eût volontiers poussé une pointe jusqu'à Oudjda ; il se montrait même disposé à aller plus loin encore et à poursuivre Abd el-Kader, en territoire étranger (2). Éclairé par les rapports de Cavaignac, il laissait percer, au moins dans sa correspondance particulière, une inquiétude et un mécontentement de jour en jour plus grands. « Les dispositions des agents de l'empereur à Tanger ont paru excellentes, écrivait-il le 12 août, à la duchesse d'Isly ; mais à la frontière c'est tout différent ; le même système d'hostilités perfides n'a cessé d'y régner ; Abd el-Kader y fait tout ce qu'il veut et y reçoit toutes espèces de secours ; des cavaliers marocains mêlés aux siens viennent faire des courses sur notre territoire » (3)... « Abd-

(1) Azan, Sidi Brahim, chap. I, *Les Préliminaires de l'insurrection*, passim.

(2) « Si j'avais été à Lalla-Marnia avec des forces suffisantes, j'aurais été sans hésiter, jusque sur le marché d'Ouchda saisir les gens de l'Emir et le produit des vols qu'ils ont fait dans le Sahara Algérien. Je n'hésiterais pas davantage à courir sur Abd el-Kader sur le territoire marocain, et soyez sûr que la guerre ouverte ne résulterait pas de cet acte d'énergie. » Bugeaud à Lamoricière, 18 juin 1845. La même opinion est exprimée dans une lettre de Bugeaud à Soult, 2 août 1845. Azan : Sidi Brahim, p. 323.

(3) Bugeaud à la duchesse d'Isly, 12 août 1845, dans d'Ideville : le Maréchal Bugeaud, T. III. p. 35.

el-Kader est entouré de 3.000 à 4.000 émigrés ; il prépare un retour, c'est évident, et le Maroc le laisse faire ; il y a là un danger permanent. »

Quelques semaines plus tard les prévisions du gouverneur général se réalisaient. Abd el-Kader envahissait le territoire français. Le 23 septembre Montagnac et la colonne qu'il commandait étaient écrasés à Sidi Brahim ; des soulèvements éclataient sur divers points de la province d'Oran ; l'insurrection gagnait même la vallée du Chélif et le Titteri ; Abd el-Kader, enfin, au lieu de rejoindre la deïra s'enfonçait au cœur de l'Algérie (1). Le gouvernement français prit, sans hésiter, les mesures commandées par les circonstances. Des renforts furent envoyés à l'armée d'Afrique, afin de la mettre en mesure de réprimer la révolte sur tous les points à la fois et de poursuivre l'Émir. Aucun résultat décisif, toutefois ne pouvait être obtenu, si le gouvernement chérifien continuait à pratiquer la politique ambiguë, qu'il avait suivie jusqu'alors. Sa complicité au moins tacite, dans les évènements qui bouleversaient l'Algérie apparaissait de la façon la plus claire. C'est en territoire marocain qu'Abd el-Kader avait pu tout à loisir préparer son agression ; c'est en territoire marocain qu'il expédiait ses prisonniers et son butin. Bien plus, des sujets marocains s'étaient joints à ses contingents et avaient participé à l'invasion du territoire français. L'inertie et la mauvaise volonté du maghzen, dont les effets désastreux venaient d'être démontrés, étaient grosses de périls pour l'avenir. Il importait au gouvernement français de se prémunir contre les surprises fâcheuses, qu'elles pouvaient encore lui réserver. Aussi Bugeaud invitait-il le gouvernement à étudier avec attention l'attitude à prendre à l'égard du Maroc, et à ne pas se contenter des garanties contenues dans les instruments diplomatiques. « Les traités de Tanger et de Lalla-Marnia, ajoutait-il,

(1) Bugeaud à la duchesse d'Isly, 8 août 1845. Ibd. p. 32.

sont à mes yeux une feuille de chêne, que le vent emporte Tout l'Islamisme de l'Afrique du Nord est uni contre nous (1). »

Le ministre n'avait pas attendu les objurgations de Bugeaud pour adresser des représentations énergiques à Abd er-Rahman ; mais il se rendait compte qu'elles risquaient de demeurer sans effet. Aussi se préoccupait-il des moyens à employer pour suppléer à l'impuissance ou à la mauvaise volonté du maghzen. Divers expédients furent donc examinés (2). Le plus original était, sans contredit, celui que proposait le docteur Warnier : la coopération de la France et d'Abd er-Rahman. Le chérif aurait assumé la tâche de châtier les tribus marocaines qui s'étaient compromises avec Abd el-Kader, ainsi que les Algériens dissidents réfugiés en territoire chérifien. Pendant toute la durée des opérations, l'empereur serait assisté d'un commissaire français, qui se tiendrait également en relations avec le gouverneur général de l'Algérie. De cette manière, l'empereur et le gouverneur général pourraient agir de concert. Le commissaire français devrait posséder une connaissance approfondie de la langue et des usages arabes, être au courant des affaires algériennes et marocaines, posséder enfin des notions assez précises en matière d'opérations militaires. Un seul homme, selon le docteur Warnier, réunissait toutes ces conditions. C'était Léon Roches, qui, après avoir collaboré à la rédaction de la convention de Lalla-Marnia, avait réussi à la faire ratifier par Mouley Abd er-Rahman, et auquel Bugeaud temoignait, d'autre part, la confiance la plus complète (3).

Ce système de la coopération franco-marocaine, dont

(1) Bugeaud à Soult, 6 octobre 1845.— Dans Azan : Sidi Brahim, p. 68.

(2) Cf. Azan, *Sidi Brahim*, chap. XIII, La question du Maroc.

(3) Le Dr Warnier au directeur des affaires de l'Algérie au Ministère de la Guerre, 9 octobre 1845, dans Azan, *Sidi Brahim*, chap. XIII, p. 333 sqq.

l'essai aurait peut-être amené bien des mécomptes, devait paraître, en 1845, trop étrange pour être adopté. Celui de Lamoricière était beaucoup plus simple, partant beaucoup plus acceptable. Il consistait à user du droit de suite reconnu à la France par le traité de Lalla-Marnia pour exercer en territoire marocain les représailles indispensables. Lamoricière le formulait en ces termes : « Nous devons nous regarder non comme en guerre avec l'empereur, mais comme en état d'hostilités flagrantes avec les populations riveraines. Dès lors, sans vouloir, ce qu'à Dieu ne plaise, conquérir la moindre parcelle du Maroc, nous devons, sans tenir compte du tracé de la frontière, porter le fer et le feu chez toutes les tribus qui recevront Abd el Kader, ne nous arrêtant dans cette marche, que lorsque nos intérêts nous le commanderont » (1). Lamoricière admettait, en somme, l'éventualité d'incursions en territoire marocain, mais il en limitait l'objet au châtiment des tribus qui avaient fait acte d'hostilité à l'égard de la France, ou des rebelles algériens qui avaient tenté de se soustraire à la répression en se retirant au delà de la frontière.

Bugeaud ne se contentait pas à si bon compte. C'était la puissance même d'Abd el Kader, instigateur de toutes les rébellions, qu'il voulait détruire. Or, tant que l'émir pourrait se refaire à la deïra, tant que cette deïra même pourrait servir de refuge et de centre de ralliement aux adversaires de la domination française, la sécurité de l'Algérie ne saurait être considérée comme assurée. C'était donc cette deïra qu'il fallait atteindre et disperser, dut-on, pour y parvenir, s'enfoncer dans l'intérieur du Maroc. Déjà, avant Sidi Brahim, le maréchal avait exprimé cette opinion ; il la soutint de nouveau au mois d'octobre et proposa à Soult un plan de campagne destiné à amener un résultat décisif. Il commencerait par réduire les tribus algériennes de la frontière, Msirda, Souhalia, Oulhassa,

(1) Lamoricière à Soult, 1er octobre 1845. Azan, *op. cit.*, p. 331.

Trara ; puis, pénétrant sur le territoire marocain, il châtierait les Beni-Snassen et s'avancerait jusqu'à la Moulouya. Un pont de bateaux construit sur cette rivière permettrait aux troupes de la franchir et de pousser des reconnaissances sur la rive gauche à la recherche de la deïra. Si celle-ci se trouvait hors d'atteinte, on regagnerait le territoire algérien, non sans avoir étudié le pays entre la frontière et la Moulouya et examiné le parti qu'il serait possible d'en tirer ultérieurement (1). L'expédition pourrait être préparée à loisir et avec tout le soin désirable. Bugeaud se proposait, en effet, de l'entreprendre seulement au printemps, dans les derniers jours du mois d'avril ou au commencement de mai, époque où l'eau et les fourrages se rencontrent partout en quantité suffisante, et où la chaleur n'est pas encore assez forte pour gêner la marche des colonnes (2). L'hiver devrait être employé à pacifier l'Algérie. En attendant, il importait que la diplomatie française insistât auprès d'Abd er-Rahman pour le décider à exécuter ses engagements. La présence à Paris d'un ambassadeur, que le chérif, sur les instances de Léon Roches, avait promis d'envoyer en France, contribuerait peut-être au succès de ces négociations. Quant au gouvernement français, Bugeaud était convaincu qu'il se rallierait volontiers à ses propositions. Rivet, l'aide de camp du maréchal, en faisait l'aveu à Léon Roches en lui annonçant l'arrivée en Afrique de six régiments d'infanterie et de deux régiments de cavalerie : « C'est dire assez que ce n'est plus seulement le rétablissement de l'ordre en Algérie que l'on veut, mais l'extirpation de la cause du mal jusque dans sa racine. Nul doute que l'on ne soit décidé à aller

(1) Soult à Bugeaud, 11 octobre 1845, dans Azan, *Ibid.*, Appendice, pièce 80.

(2) En 1844, Bugeaud avait pu constater l'impossibilité d'entreprendre une campagne d'été au Maroc. La chaleur et la rareté de l'eau et des fourrages l'avaient de son propre aveu, empêché de poursuivre l'armée marocaine après la bataille d'Isly.

chercher Abd el Kader partout où il sera, sans respect pour les frontières. L'hiver sera consacré à refaire notre situation en Algérie tout aussi bonne et meilleure peut-être qu'elle n'était auparavant, et, quand la bonne saison sera venue, nous serons en mesure d'opérer chez les Beni-Snassen et de passer la Moulouya s'il le faut.

Toute notre diplomatie, mon cher Roches, à mon sens, doit tendre aujourd'hui à persuader à l'empereur qu'il est dans son intérêt de coopérer avec nous à l'expulsion ou, ce qui vaudrait mieux, à l'anéantissement d'Abd el Kader. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que nous agirons avec ou sans l'empereur du Maroc. Il n'est plus possible qu'il en soit autrement » (1). A cette lettre de Rivet, Bugeaud avait ajouté quelques mots de sa main pour recommander au destinataire de tenir secrètes ses véritables intentions : « Gardez-vous bien, mon cher Roches, de parler de l'intervention ou de l'invasion que nous pourrions faire sur le territoire marocain *sans* le consentement de l'empereur » (2).

Le ministère paraissait, de son côté, partager les idées du maréchal sur la conduite à tenir à l'égard du Maroc. Le 13 octobre, en effet, le ministre des affaires étrangères Guizot, avait adressé au consul général de France à Tanger, M. de Chasteau, des instructions fort détaillées. Notre représentant devait présenter au Maghzen des observations sévères sur la négligence des autorités marocaines et leur peu d'empressement à exécuter les stipulations de Tanger et de Lalla-Marnia. Il devait, en conséquence, informer l'empereur que le gouvernement général de l'Algérie avait reçu l'ordre de poursuivre Abd el Kader sur le territoire marocain et de châtier les populations qui avaient pris parti pour lui. Assurément

(1) Rivet à Léon Roches, 16 octobre 1845, dans d'Ideville, *op. cit.*, t. III, p. 55.

(2) D'Ideville, *loc. cit.*, p. 57. Le texte de d'Ideville porte *sous* le consentement, ce qui est évidemment en contradiction avec la pensée du maréchal.

le gouvernement français était éloigné de toute pensée de conquête ; il le prouvait en invitant l'empereur à joindre ses forces aux siennes pour assurer d'un commun accord le rétablissement de l'ordre, les troupes chérifiennes opérant d'un côté de la frontière, les troupes françaises de l'autre. Mais la France était décidée à faire respecter son prestige et son territoire. Si l'empereur lui refusait son concours, elle s'en passerait et agirait seule (1).

Ces menaces étaient-elles sérieuses, et le gouvernement songeait-il à les mettre à exécution ? M. Azan ne le croit pas. Il s'appuie sur ce fait, qu'au moment où Guizot rédigeait sa dépêche à M. de Chasteau, Bugeaud n'avait pas encore reçu les instructions auxquelles il était fait allusion dans ce document. Bien plus, le maréchal ayant eu connaissance par des articles de journaux des projets que l'on prêtait au gouvernement, dut demander des explications à ce sujet (2). Cet argument est peut-être moins probant qu'il ne le paraît de prime abord. Le gouvernement français ne pouvait en effet tarder à adresser des représentations au maghzen ; d'autre part les idées de Bugeaud étaient assez connues pour qu'il ne fût pas nécessaire d'attendre les observations que le gouverneur général ne pouvait manquer de soumettre à ses chefs, et qu'il leur soumit, en effet, dans sa lettre du 11 octobre. En menaçant l'empereur d'une invasion des troupes françaises sur son territoire, Guizot savait d'avance qu'il répondait au plus ardent désir du maréchal et qu'il ne risquait pas d'être désavoué par lui. Aussi bien les instructions rédigées pour Bugeaud le 22 octobre se croisèrent avec la lettre, par laquelle il réclamait des éclaircissements. Ces instructions étaient en parfaite correspondance avec la dépêche adressée par

(1) Azan. *op. cit.*, ch. XIII.

(2) Bugeaud à Soult, 22 octobre 1845, dans Azan, op. cit., chap. XIII, p. 341.

le ministre des affaires étrangères à M. de Chasteau, comme aussi, mais seulement dans une certaine mesure, avec les propositions formulées par le maréchal dans sa lettre à Soult du 11 octobre. Le ministre de la guerre prescrivait au gouverneur général, non seulement de punir les tribus algériennes révoltées, mais encore « de venger la France des échecs fâcheux que nos armes avaient éprouvés sur la frontière du Maroc de la part d'Abd el-Kader, auquel s'étaient joints bon nombre de sujets marocains. » Le maréchal devait, en conséquence, se porter contre les rassemblements de l'Émir, et pénétrer au besoin sur le territoire de l'empire. « Si la poursuite vous conduit au-delà de la frontière, vous n'hésiterez pas à la passer, afin d'aller punir les Beni-Snassen et la partie des Angad du Maroc, qui ont accompagné Abd el-Kader dans leur déloyale agression... A cet effet vous pourrez pousser jusqu'à la Moulouya, mais lorsque l'expédition sera terminée, vous reviendrez sur le territoire de l'Algérie. Vous aurez soin de ne former aucun établissement dans la dépendance du Maroc, ce qui n'exclut pas les précautions à prendre pour la sûreté de vos communications en arrière » (1).

Soult et ses collègues du cabinet acceptaient donc l'idée d'une intervention militaire au Maroc, mais apportaient des modifications importantes aux projets élaborés par Bugeaud. Il n'était plus question, en effet, que de châtier les tribus immédiatement voisines de la frontière, et non de poursuivre et de détruire la deïra comme l'eût souhaité le maréchal. D'autre part la Moulouya devait marquer la limite extrême des reconnaissances françaises, alors que Bugeaud demandait à s'avancer au-delà de cette rivière, s'il le jugeait nécessaire. Ces restrictions s'expliquent par l'incertitude où l'on se trouvait sur les dispositions des autorités et des popu-

(1) Soult à Bugeaud. 22 octobre 1845, d. Azan. Op. cit. Appendice, pièce 96.

lations marocaines. A Tanger, le pacha Bou Selham, représentant d'Abd er-Rahman, assurait Léon Roches, que l'empereur, trop faible pour se débarrasser ouvertement d'Abd el-Kader, lui suscitait en secret des embarras, et qu'il verrait avec plaisir les troupes françaises tenter un coup de main contre la deïra. Mais, quelques jours après, il déclarait que l'entrée des chrétiens sur le territoire chérifien risquait de provoquer une explosion du fanatisme musulman, et de déterminer un soulèvement général des tribus du Rif et des populations habitant entre Taza et Oudjda, en faveur d'Abd-el-Kader (1). Ces renseignements contradictoires communiqués au gouvernement français lui commandaient la plus grande prudence.

Quant à la date à laquelle il conviendrait d'entreprendre ces opérations, Soult en laissait le choix au maréchal, et l'autorisait même à la reporter au printemps (2). C'était à la fois tenir compte des préférences de Bugeaud et laisser au maghzen un nouveau délai pour donner satisfaction aux réclamations françaises. Peut être espérait-on à Paris, que les difficultés pendantes entre la France et le Maroc se régleraient de façon amiable, et qu'il ne serait pas nécessaire de recourir à une démonstration militaire, dont on redoutait les consé-

(1) Léon Roches exprima la crainte qu'Abd el-Kader ne profitât de cette effervescence pour se proclamer sultan et se constituer un royaume indépendant, dont le voisinage serait beaucoup plus dangereux pour l'Algérie que celui de l'empire chérifien. « Dans ses nouvelles possessions, l'Émir appellera tous les mécontents de l'Algérie et dirigera contre nous des attaques telles que nous serons naturellement forcés de conquérir ce pays, si nous voulons y renverser sa puissance. L'empereur Abd er-Rahman, qui est impuissant contre le réfugié, osera-t-il attaquer Abd el-Kader proclamé sultan ? N'est-il pas au contraire probable que l'audacieux parvenu portera ses vues sur le trône de son ancien protecteur et qu'il exploitera pour son compte, l'esprit de mécontentement et de révolte qui règne dans tout le Maroc. » Lamartinière et Lacroix. Documents sur le Nord-Ouest africain, t. II, p. 19, note.

(2) Soult à Bugeaud. 23 octobre 1845. Azan. op. cit. p. 343.

quences. L'expédition fut donc remise à une date ultérieure. Bugeaud en profita pour exécuter le plan qu'il s'était tracé et rétablir l'ordre en Algérie. De novembre à février les colonnes légères organisées par ses soins sillonnèrent le pays en tous sens. La vallée du Chéliff, l'Ouarsenis, le Dahra, le Titteri furent pacifiés. Abd el-Kader, toutefois, réussit à échapper à la poursuite de ses adversaires et à s'avancer dans l'Est, jusqu'en Kabylie, pour donner la main à son khalifa Ben Salem. Pendant ce temps, dans l'Ouest le général Lamoricière et ses lieutenants les généraux Thierry et Cavaignac (1) obtenaient, de gré ou de force, la soumission des populations insurgées de l'Oranie, favorisaient la rentrée des dissidents, qui se décidaient à abandonner la cause de l'Émir, observaient, enfin, avec la plus grande attention les évènements qui s'accomplissaient par delà la frontière marocaine.

II

A la fin de 1845 la province d'Oudjda échappait presque complètement à l'autorité d'Abd er-Rahman. Celui-ci avait voulu donner des marques de ses bonnes dispositions à l'égard de la France. En même temps qu'il envoyait à Paris un ambassadeur, Ben Achache (2), il enjoignait au caïd d'Oudjda, Si Hamida de destituer le cadi de la ville, El Mazouni, convaincu d'intelligences avec Abd el-Kader.

(1) Le général Thierry, commandait la subdivision d'Oran, Cavaignac, celle de Tlemcen.

(2) Si El Hadj Abd el-Kader ben Mohammed el Achache, pacha de Tétouan. Il débarqua à Marseille le 19 décembre 1845. Sa mission était d'ailleurs assez vague. Guizot remarque qu'il était « plus préoccupé de se faire respecter et bien venir, lui et le souverain qu'il représentait, que d'atteindre un but politique déterminé ..... Il était envoyé à Paris pour faire entre la France et le Maroc acte de bons rapports et pour donner au traité du 10 septembre 1844 tout l'éclat de la paix plutôt que pour conclure avec nous un arrangement spécial et efficace. » Guizot, Mémoires. T. VII. chap. XLII, p. 240.

L'ordre de l'empereur fut exécuté et El Mazouni envoyé prisonnier à Fâs. Cet acte d'énergie provoqua des troubles. Cheikh Mîmoun le principal chef des Beni-Snassen manifesta son mécontentement de la mesure prise contre Mazouni et de son remplacement par un cadi, qui ne lui convenait pas. A son instigation les Beni-Snassen descendirent en armes dans la plaine, empêchèrent les habitants de labourer leurs terres et bloquèrent étroitement la ville d'Oudjda (1). De pareils incidents attestaient l'impuissance de l'empereur dans le voisinage de la frontière française. Lamoricière, qui, en 1845, paraissait fonder quelques espérances sur l'action d'Abd er-Rahman, reconnaissait son erreur, et ne cherchait pas à dissimuler le peu de cas qu'il faisait des promesses et des démonstrations impériales. « Je comprends très bien, déclarait-il, la valeur d'un traité avec l'empereur et celle de l'envoi d'un ambassadeur à Paris, pour opposer des actes éclatants aux protestations des puissances étrangères, pour éclaircir la question devant les Chambres, pour leur faire voir ce qu'on veut faire et ce qu'il est indispensable de faire, mais jusqu'ici tous les engagements pris par Mouley Abd er-rahman n'ont rien produit quant à la solution matérielle de la difficulté. Les nouveaux engagements ne seront pas plus exécutés que les précédents. Tout le monde sait bien ici, Français et Musulmans, que l'empereur, le voulût-il sincèrement, est impuissant à arrêter les Musulmans de la frontière lorsqu'ils se livrent à la voix d'un marabout et pour faire la guerre sainte. Ce serait une véritable illusion que de compter dans notre lutte contre l'ex-émir, sur autre chose que notre propre force et notre propre persévérance (2) ».

(1) Lamoricière au ministre de la guerre, 7 fév. 1846. G. G. A. — Politique xx. (1). n° 14. — Cavaignac à Lamoricière, 23 fév. 1846. G. G. A. — Politique xx. (1). n° 20.

(2) Lamoricière au ministre de la guerre, 15 janv. 1846. G. G. A. — Politique xx. (1). n° 3.

L'état d'insubordination de la province d'Oudjda et la présence de la deïra au voisinage de la Moulouya rendaient très précaire la sécurité de la frontière algérienne. Cette situation, si contraire aux intérêts français, parut cependant sur le point de se modifier au début de 1846. Le 16 janvier, en effet, le colonel de Mac-Mahon, commandant le camp d'Aïn-Yousouf, recevait des nouvelles aussi importantes qu'imprévues. La deïra, disait-on, abandonnant la position qu'elle occupait sur la rive gauche de la Moulouya, avait franchi cette rivière et avait cherché un asile sur la rive droite. Cette retraite avait été exécutée le 7 janvier, sur un ordre exprès envoyé par Abd-el-Kader à Bou-Hamedi, qui, en son absence, exerçait le commandement de la deïra. L'émir, ajoutaient les informateurs, avait pris cette décision en raison de l'attitude hostile qu'Abd er-Rahman adoptait à son égard. L'empereur avait écrit aux Hallaf et aux Beni-Snassen pour les informer qu'une flotte nombreuse menaçait Tanger et Mogador, tandis qu'une armée française se réunissait sur la frontière algérienne et se préparait à envahir le pays d'Oudjda. Ne pouvant reprendre les armes contre une puissance avec laquelle il venait de signer un traité de paix, il se résignait à lui céder. Aussi avait-il enjoint à Abd el-Kader de quitter immédiatement, avec sa deïra, le territoire marocain et de restituer immédiatement les prisonniers français, qu'il avait encore en sa possession. Pour assurer l'exécution de ses volontés, il ordonnait aux Beni-Snassen d'attaquer la deïra afin de la contraindre à évacuer le pays (1). On prétendait que deux chefs, jusqu'alors tout dévoués à Abd-el-Kader, Cheikh Mîmoun (2), des Beni-Snassen,

(1) Le colonel de Mac-Mahon au général Cavaignac, 16 janvier 1846. G. G. A... n° 7.

(2) Cheikh Mîmoun était le chef de la famille la plus considérable des Beni-Snassen. En 1859, il dirigea la résistance contre l'expédition française du général de Martimprey. Cf. Études

et Bou-Zian, des Hallaf (1), se montraient disposés à abandonner la cause de l'Émir, et qu'enfin, un corps de 600 fantassins et de 1.000 cavaliers réguliers s'organisait à Fas. Bou Hamedi, pour rassurer les siens, avait, tout d'abord, répandu le bruit que ces armements étaient destinés, non à le combattre, mais à aider les musulmans dans la guerre sainte ; puis, ayant reçu, de Fas, confirmation des préparatifs militaires d'Abd-er-Rahman, il se décida à exécuter les ordres de son maître (2). Il se mit donc en marche vers la Moulouya, poursuivi par les cavaliers des Hallaf qui, un jour, lui enlevèrent trois troupeaux de bœufs et, le lendemain, s'emparèrent d'un convoi de mulets appartenant aux Hachem. Arrivé sur les bords de la rivière, Bou-Hamedi se mit en mesure de la traverser. L'opération était difficile et longue, car il ne disposait que de trois bateaux. L'un d'eux ayant chaviré, 15 personnes furent noyées. Le 15 janvier, le passage n'était pas encore achevé ; nombre de tentes restaient encore sur la rive gauche, exposées aux attaques des Marocains (3).

En même temps que ces nouvelles, d'autres bruits, en apparence contradictoires, circulaient parmi les populations. On racontait qu'un traité venait d'être conclu entre les Français et Abd-el-Kader. En vertu de cet arrangement, les places de Lalla-Marnia, de Djemaa Ghazaouat

sur la campagne de 1859, dans Revue d'Histoire, rédigée à l'État-Major de l'armée, n° 86, fév. 1908.

(1) Bou-Zian avait été, à plusieurs reprises, caïd de Taza et jouissait d'un grand crédit auprès d'Abd-er-Rahman. Abd-el-Kader lui faisait de fréquents cadeaux, ainsi qu'à Abd-er-Rahman, l'homme le plus influent chez les Hallaf après Bou-Zian, pour l'attacher à sa cause et l'empêcher d'obéir aux ordres de l'empereur, si celui-ci voulait jamais le chasser du Maroc. (Schmitz : Histoire des derniers prisonniers d'Abd-el-Kader, p. 108).

(2) Le général Thierry au Ministre de la Guerre, 16 janvier 1846, G. G. A., n° 5.

(3) Le colonel de Mac-Mahon au général Cavaignac, 16 janvier 1846, G. G. A., n° 7.

et de Tlemcen seraient évacuées par la France et restituées à l'Émir. Abd el-Kader, de son côté, avait pris l'engagement de reconduire en Algérie les tribus dissidentes, qui avaient cherché un refuge au Maroc ; de là le mouvement prescrit à la deïra, qui la ramenait à proximité de la frontière. Il avait, en outre, promis de rendre les prisonniers français en échange des indigènes détenus en France, dont Miloude ben Arrache avait, par son ordre, dressé la liste. Miloude, disait-on, s'était même déjà mis en route vers l'Est pour conduire à l'Émir trois des principaux captifs, dont la libération serait le gage de la paix (1).

Quelle créance convenait-il d'accorder à ces rumeurs ? Pour les officiers de la frontière, le fait même du déplacement de la deïra ne pouvait guère être mis en doute. Diverses raisons le rendaient plausible. L'attitude prise par l'empereur à l'égard de la France, ses préparatifs militaires, si modestes qu'ils fussent, étaient de nature à inquiéter Abd el-Kader. Il était donc naturel que l'Émir songeât à mettre la deïra à l'abri d'un coup de main. Il ne risquait rien, d'autre part, à se rapprocher de la frontière ; il avait des raisons sérieuses de penser que les Français ne l'attaqueraient pas. Ainsi, du moins, raisonnait Cavaignac. « Notre attitude depuis trois mois, écrivait ce général, l'a suffisamment convaincu qu'il m'était interdit de franchir la frontière. Il n'a donc pas de danger actuel à placer sa deïra sur la rive droite d'un cours d'eau, qui, non guéable en hiver, pourrait être un obstacle à sa fuite devant les entreprises de l'Ouest. » Les environs d'Oudjda, en outre, étaient alors soustraits à l'autorité impériale ; l'Émir y était mieux obéi qu'Ab-er-Rahman lui-même. « Ainsi donc, concluait Cavaignac, on comprend très bien qu'Abd-el-Kader averti de quelque changement dans les dispositions des populations au-delà de

(1) Le général Cavaignac au général Lamoricière, 17 janvier 1846, G. G. A., n° 7.

la Moulouya, comptant, d'une part, retenir le gros de nos forces dans l'Est par sa présence, de l'autre, suffisamment informé des limites dans lesquelles je puis agir, on comprend très bien, dis-je, qu'il ait voulu placer la Moulouya du côté de ses craintes et s'ouvrir au besoin, et dans toutes circonstances, la route du Sud (1). » A ce motif s'en ajoutait un autre : le désir de mettre fin aux désertions qui, de jour en jour, diminuaient l'effectif de l'émir. Au cours de l'année 1845, nombre d'indigènes, las de la vie précaire qu'ils menaient, avaient abandonné le camp de Bou Hamedi et s'étaient retirés dans l'intérieur du Maroc. Les Beni Amer avaient même conçu le plan, qu'ils réalisèrent quelques mois plus tard, d'émigrer aux environs de Fâs. Sur la rive droite de la Moulouya, la surveillance serait plus facile et les désertions moins aisées. Mais il fallait déterminer les gens de la deïra à abandonner leurs labours, sans attendre l'époque de la récolte ; il fallait aussi les rassurer, car ils craignaient, s'ils rétrogradaient vers l'Est, de se trouver exposés à une attaque des Français. Aussi l'Émir avait-il imaginé de répandre la nouvelle de sa réconciliation avec la France. Ce stratagème avait réussi : la plupart de ses partisans étaient convaincus qu'ils se mettaient en marche pour rentrer sur leur ancien territoire.

Colportées parmi les populations algériennes, ces rumeurs y avaient provoqué une vive effervescence. Les indigènes fidèles à la France manifestaient leur crainte de retomber sous la domination d'Abd el-Kader, qu'ils avaient abandonné, et qui ne manquerait pas de leur faire payer cher leur défection. Les dissidents, qui avaient entamé des négociations, à l'effet d'obtenir l'aman, hésitaient à se soumettre. Le général Thierry le faisait remarquer au ministre. « Nous avons besoin, lui disait-il, de démentir promptement et énergiquement ces bruits pour faire cesser l'inquiétude qu'ils répandent

(1) Cavaignac à Lamoricière, 17 janvier 1846.

dans la populations. Je laisse à Votre Excellence à apprécier tout le parti qu'un homme aussi adroit et aussi actif qu'Abd el-Kader ne manquerait pas d'en tirer si on les laisser s'accréditer (1). » Lamoricière, au contraire, se déclarait satisfait. Le pessimisme, qu'il manifestait quelques jours auparavant, faisait de nouveau place à un optimisme non moins excessif. Les événements, dont Cavaignac et Thierry lui avaient transmis la nouvelle, prouvaient, pensait-il, la sincérité d'Abd er-Rahman et sa ferme volonté de tenir les engagements pris envers la France : « L'effet moral produit par cette démarche des Marocains, ajoutait-il, est tout à fait en notre faveur. L'empereur a plus fait que nous osions l'espérer; plus que nous ne croyions qu'il pouvait faire (2). » Le souci de la vérité obligeait pourtant Lamoricière à apporter quelques restrictions à son enthousiasme ; il se voyait obligé de convenir que, si l'empereur avait été obéi à l'Est de la Moulouya, il n'en était pas de même à l'Ouest. Cependant, de ce côté même, les rapports de M. de Saal, chef du bureau arabe de Djemaa Ghazaouat, signalaient quelque amélioration. La destitution du nouveau cadi d'Oudjda et du gouverneur de la ville, concession faite par l'empereur à Cheikh Mimoûn, avait amené la soumission des Beni Snassen. Profitant alors de ce changement, Abd er-Rahman leur avait donné, ainsi qu'aux Hallaf, l'ordre de chasser Abd el-Kader du territoire marocain, ajoutant qu'il autorisait les Français à passer la frontière et à marcher contre eux s'ils n'obéissaient pas à ses ordres. D'après les informations recueillies par M. de Saal, les Beni Snassen et les Hallaf avaient pillé plusieurs douars de la deïra, reçu à coups de fusils Bou Hamedi, dévalisé Mouley Cheikh, agha des Ghossel, et le khalifa de Tlemcen, réfugiés chez eux. Ces renseignements permettaient à

(1) Le général Thierry au Ministre de la guerre, 16 janvier 1846.

(2) Lamoricière au Ministre de la guerre, 24 janvier 1846.

Lamoricière de regarder la situation de la deïra comme assez critique (1).

Informé de ces événements, le Ministre de la guerre estima qu'il serait peut-être sage d'en tirer parti et d'achever, par un coup de main heureux la désorganisation de la deïra. « Il serait fort à désirer, mandait-il au commandant de la subdivision d'Oran, que le général Cavaignac fût prévenu de cette circonstance. Comme il n'aurait qu'une très petite pointe à faire sur le territoire marocain pour atteindre la deïra, il ne lui serait peut-être pas impossible de l'enlever et de rentrer immédiatement sur le territoire qu'il commande. Cette entreprise conduite avec un secret suffisant semble d'autant plus facile qu'Abd el-Kader est éloigné, et ce serait un excellent démenti aux nouvelles, qu'il s'efforce d'accréditer (2). »

Tel était aussi l'avis de Cavaignac. Il n'avait pas attendu les instructions du Ministre pour agir. Déjà, au mois de janvier, il avait réussi à ramener en Algérie 800 tentes que Mouley Cheikh voulait contraindre à rejoindre la deïra (3). Le 3 février, ayant appris que les Ghossel désiraient regagner le territoire algérien, mais en étaient empêchés par Bou Hamedi, il avait franchi la frontière, avait rallié les Ghossel, puis était tombé sur les Ouled Riah, qui refusaient de les suivre, et avait ainsi assuré la rentrée de 700 tentes, soit environ 4.000 personnes. Encouragé par ces premiers succès, il s'était résolu à tenter une expédition contre la deïra. Le 7 février, il formait à Marnia une colonne composée de 4.000 fantasins, 800 cavaliers réguliers et 400 goumiers.

(1) « Je ne crois pas la situation aussi favorable qu'il (M. de Saal) la représente. Néanmoins, il ne me paraît pas douteux que la deïra ne rencontre en ce moment de grosses difficultés de la part des populations qui l'entourent. » Lamoricière au Ministre de la guerre, 7 février 1846, G. G. A., n° 14.

(2) Le Ministre de la guerre au général Thierry, 2 février 1846, G. G. A., n° 6.

(3) *Akhbar*, n° du 12 janvier 1846.

Le 8 au matin, les troupes quittaient Marnia pour Sidi Bou-Djenan; elles en repartaient le même jour à 8 heures du soir dans la direction de l'oued Kiss, franchissaient cette rivière à une heure du matin, et, au lever du soleil arrivaient dans la plaine des Trifa. Laissant là son infanterie, Cavaignac parcourut avec ses cavaliers toute la plaine, jusqu'au bordj de Cheraa, où il s'arrêta avec le gros de ses forces, tandis que ses éclaireurs poussaient une pointe jusqu'à la Moulouya, sans d'ailleurs rencontrer la moindre trace de la deïra. Au retour de ses éclaireurs, Cavaignac battit immédiatement en retraite. A deux heures de l'après-midi, il rejoignait son infanterie et se repliait sur le Kiss, au bord duquel les troupes campèrent le soir près du gué de Sidi Mesbah (1). Cette reconnaissance avait fourni aux soldats, aux cavaliers, en particulier, qui étaient restés vingt-deux heures en selle, l'occasion de prouver leur endurance, mais elle n'avait pas donné les résultats sur lesquels on se croyait en droit de compter. La deïra n'avait pu être enlevée, par la bonne raison, qu'elle n'avait pas même été aperçue. On avait, dès lors, de sérieux motifs de suspecter la véracité des bruits répandus à ce sujet. Aussi bien les renseignements apportés peu après par un prisonnier français, qui réussit à s'évader et à regagner à Ghazaouat, fournirent la preuve que la deïra n'avait jamais franchi la Moulouya. Bien plus, à la nouvelle des mouvements de Cavaignac, Bou Hamedi, craignant que les Français n'eussent l'intention de passer le fleuve, s'en était écarté et était allé camper à 8 ou 10 lieues dans l'Ouest, sur le méridien de Mélilla (2).

(1) *Akhbar*, n° du 24 février 1846.

(2) Lamoricière au Ministre, 25 février 1846. — Le 1er février, Bou Hamedi avait déclaré aux prisonniers français, qu'au cas où le général Cavaignac essayerait de les délivrer de vive force, il saurait remplir les « devoirs que lui imposait sa situation », formule vague, qui équivalait à une menace de mort. — Schmitz, *Histoire des derniers prisonniers d'Abd-el-Kader*, p. 52. Sur les

A l'abri désormais d'une surprise des Français, il n'avait rien à redouter des Marocains. Contrairement, en effet au bruit qui avait couru, l'empereur n'avait pas réussi à rassembler une armée et s'était borné à donner à ce sujet des ordres, qui n'avaient point été exécutés. Lamoricière en informait le ministre en ces termes : « La nouvelle de l'envoi d'un corps de troupes marocaines destinées à opérer contre la deïra ne s'est point confirmée. L'empereur s'est contenté d'agir en donnant des instructions au cheikh El Mîmoûn des Beni Snassen et au caïd Bou Ziane ould Chaouï des Hallaf. Le cheikh El Mimoûn et Bou Ziane ainsi que le caïd Ben Abou, du Rif, ont positivement reçu l'ordre de faire interner la deïra dans l'intérieur du Maroc ou de l'obliger à se disperser, mais jusqu'ici ils n'ont rien fait pour arriver à ce résultat. Les nouvelles précédemment arrivées de Ghazaouat, d'un engagement entre les Beni Snassen et des cavaliers de Bou Hamedi et de plusieurs tentatives faites par les montagnards contre des tribus algériennes émigrées, ces nouvelles, dis-je, ainsi que je le présumais, étaient dénuées de tout fondement (1). »

La situation restait donc ce qu'elle était au début de l'année. Un changement pourtant s'était produit. La destitution de Bou Hamida avait ramené un calme apparent dans la région d'Oudjda. Un heureux hasard avait permis à Abd er-Rahman, de donner à la fois satisfaction à la France, qui réclamait la révocation de ce fonctionnaire, et aux Beni Snassen, qui le regardaient comme leur ennemi. Mais peut être eût-il été téméraire d'en conclure, qu'Abd er-Rahman allait enfin s'acquitter de ses engagements et débarrasser le pays d'Abd el-Kader et de ses partisans. L'eût-il même voulu, il eût été hors

mouvements de la Deïra au mois de février, voir le même ouvrage, p. 52, sqq.

(1) Le général Lamoricière au Ministre de la guerre, 25 février 1846. G. G. A., n° 18.

d'état de le fair. Si, comme le constatait Cavaignac, le territoire d'Oudjda était rentré sous l'obéissance des fonctionnaires marocains les Beni Snassen, n'en restaient pas moins, comme par le passé, les maîtres de la situation. Ils tenaient sous leur patronage le nouveau caïd d'Oudjda, terrorisaient les partisans de son prédécesseur et ne perdaient aucune occasion de témoigner leurs sympathies à Abd el-Kader. Cheikh Mîmoûn et Bou Ziane, gagnés par les largesses de l'Emir, qui, d'Algérie leur envoyait le produit de ses razzias, le soutenaient de leur mieux (1).

L'agitation et le désordre continuèrent donc dans toute la région frontière, avec la complicité quasi patente des autorités marocaines. Elles laissèrent les Beni Amer quitter la deïra pour aller, en Algérie même, razzier des

(1) Cavaignac appréciait ainsi la situation : « Dans mes précé-
dents rapports, je n'avais pu vous fixer sur la signification à
donner au remplacement de Si Hamida.
Était-ce pour nous ; était-ce contre nous.
Il a sans doute été facile à l'empereur de se décider à une mesure
qui était également sollicitée par tout le monde. Toutefois il s'est
jusqu'à ce jour refusé à installer le cadi, Sidi El Mazouni ; il en a,
au contraire, annoncé un autre envoyé de Fez : il est donc raison-
nable d'admettre, qu'en destituant le cadi repoussé par les Beni
Snassen et en se refusant à leur rendre le cadi, agent de notre
ennemi, l'empereur n'a voulu que faire cesser la révolte ouverte et
obtenir des montagnards, par une première condescendance, soit
leur coopération à l'exécution des ordres qu'il a donnés hostilement
à la deïra, soit au moins, leur neutralité.
Il m'est impossible d'exprimer aucune opinion certaine sur le
résultat des mesures politiques de l'empereur. Ce que je dois seu-
lement constater ici, dès à présent, c'est le changement extérieur,
au moins, qui s'est fait dans la situation des territoires, que nous
avoisinons.
Nous étions, il y a un mois, en présence de populations révoltées
contre leur souverain, qui s'étaient déclarées en état de guerre
ouverte avec nous en marchant sous les ordres de chefs ennemis.
Aujourd'hui, et pour ne traiter la question qu'à ce point de vue
officiel, le territoire d'Ouchda est rentré sous l'obéissance du fonc-
tionnaire marocain. » Cavaignac à Lamoricière, 23 février 1846.
A. G. G., n° 20

tribus soumises ; elles permirent à Bou Hamedi d'expédier 200 cavaliers destinés à renforcer les troupes de son maître, et de venir en personne surveiller les abords de l'Oued Kiss. Au mois de mars, un aventurier, El Fadel, qui s'était proclamé sultan, après avoir tenté sans succès une incursion dans la région du Chott Gharbi, put se retirer au Maroc, et grouper autour de lui, les Oulad Mathar, les Oulad Belagh, et autres dissidents algériens réfugiés dans la plaine de Missouïn. Non seulement le représentant de l'empereur n'essaya pas de dissiper ce rassemblement, mais encore il ne fit rien pour empêcher les Angad, les Mzaouïr, les Oulad Ahmed Ben Brahim, sujets marocains, de se joindre au prétendant et de pénétrer avec lui, le 20 mars, jusqu'aux environs de Tlemcen. Pendant ce temps Bou Hamedi se tenait en observation à Aghbal, prêt à assaillir les tribus algériennes du littoral, si Cavaignac n'eût déjoué ses projets en détachant de ce côté une partie de la garnison de Djema Ghazaouat. El Fadel repoussé, Bou Hamedi se rendit à son tour dans la plaine de Missouïn et la parcourut, infligeant des amendes aux tribus d'origine algérienne, qui avaient déserté la cause d'Abd-el-Kader pour suivre celle de son rival. Les autorités marocaines n'intervinrent pas davantage, et Cavaignac n'osa pas aller combattre le khalifat de l'émir de peur de provoquer un mouvement des tribus en sa faveur (1). Un pareil état de choses inquiétait, à juste titre, le commandant supérieur de la province d'Oran. Il craignait qu'Abd-el-Kader ne mît à profit l'inertie de la France pour regagner la deïra, s'y refaire, y préparer de nouvelles incursions et fomenter de nouvelles intrigues. Aussi insistait-il auprès du ministre de la guerre, pour que l'on se décidât enfin à agir avec vigueur. « Dans l'état actuel des choses, écrivait-il, si

(1) Cavaignac à Lamoricière, 26 mars 1846. G. G. A., n° 38. Des extraits de cette lettre furent publiés dans le *Moniteur* du 9 avril.

l'Émir rentre au Maroc, il restera peut-être encore inactif pendant quelques mois, parce qu'il aura besoin de s'y reposer, de s'y recruter. Nous aurons une apparente satisfaction ; mais le jour où il sera prêt de nouveau, lorsque les tribus algériennes actuellement épuisées auront repris courage, nous le verrons reparaître et réchauffer des germes d'insurrection, qui couveront encore longtemps dans le cœur des populations musulmanes. J'affirmerais volontiers, que tel sera l'avenir, si le gouvernement du Roi ne presse sans relâche le souverain du Maroc et ne l'oblige enfin à des actes décisifs (2). » Le même cri d'alarme retentit dans une autre dépêche du 20 mars. Lamoricière, y ajoute le conseil de ne pas attendre le bon plaisir de l'empereur, et de s'en prendre directement aux soutiens les plus fidèles de notre adversaire. « La position de l'Émir dans le Maroc dépend, non de Mouley Abd er-Rahman, mais des Beni-Snassen ; l'y laissera-t-on attendre encore pendant un an ou dix-huit mois le moment favorable, se reposer, se recruter et fomenter le brigandage sur nos terres. Telle est aujourd'hui la question, ce me semble » (3). Le 7 avril, Lamoricière revient encore sur ce sujet, qui lui tient à cœur, et expose les raisons, qui légitiment une intervention armée de la France : « J'avais l'honneur de vous faire remarquer, en terminant ma lettre du 20 mars, combien peu de valeur avait pour nous la bonne foi de Mouley Abd er-Rahman. Son impuissance est aujourd'hui constatée d'une manière beaucoup plus décisive par la prise d'armes de deux tribus, qui ne se sont même pas levées à la voix d'Abd-el-Kader, du héros de la guerre sainte. Un misérable illuminé a prévalu sur tous les ordres de l'empereur. Nos intentions comme nos intérêts sont aujourd'hui connus de tout le monde ; nous ne voulons soumettre à notre domination ni territoires ni populations étrangers à l'Algérie ; nous avons amené le

(1, 2) V. note p. 223.

gouvernement marocain à reconnaître une frontière. Il faut que cette frontière soit respectée par ses sujets comme elle le sera par les nôtres. Notre territoire deviendrait bientôt désert s'il était livré aux incursions de brigands inviolables sur les terres du Maroc. A défaut des autorités impuissantes de Mouley Abd er-Rahman et sans interrompre avec lui des relations pacifiques, nous sommes forcés de nous protéger nous-mêmes. Cette situation n'est pas inouïe ; telle a été longtemps et telle est encore celle des États autrichiens à la frontière de Turquie » (1).

Tout aussi pressantes étaient les protestations de Cavaignac. Le commandant de la subdivision de Tlemcen demandait au gouverneur général de venir en personne dans l'Ouest avec des forces imposantes, afin de mettre un terme à une situation de jour en jour plus dangereuse. Il préconisait en même temps des mesures plus radicales encore que celles que proposait Lamoricière. Celui-ci se serait contenté d'une démonstration contre les Beni Snassen ; Cavaignac réclamait une expédition contre la deïra : « Nos opérations, disait-il, resteront sans résultat solide, tant que nous n'aurons pas détruit la présence de la deïra sur notre frontière, au milieu de populations, qui lui sont sympathiques. » Les défections se multipliaient en effet, au point que Cavaignac craignait de voir la subdivision de Tlemcen, perdre peu à peu toute sa population indigène à l'exception de quelques tribus kabyles. Les dissidents allaient grossir l'effectif de la deïra, qui, en quatre mois, s'éleva de 1.000 à 4.000 tentes. La présence permanente de ce rassemblement ennemi non loin de la frontière enracinait dans l'esprit des musulmans, l'idée que la France était hors d'état de se faire justice elle-même, et retardait la pacification définitive de toute une partie de l'Oranie. « Il y a, déclarait encore Cavaignac, un fait, dont on est obligé de

(1) Lamoricière au Ministre, 7 avril 1846. G. G. A. n° 43.

tenir compte, c'est l'opinion commune des indigènes. Or, dans cette opinion, l'état de la frontière depuis dix-huit mois, est, de la part des Français, une preuve matérielle d'aveuglement ou d'impuissance. Si nous croyons pouvoir souffrir un dangereux voisinage, nous sommes aveugles ; si, comprenant ce danger nous ne le faisons pas cesser, c'est que nous n'en avons pas le pouvoir. Ce raisonnement est dans toutes les têtes ; elles en tirent des conséquences, qui jettent ces populations dans les bras du premier venu » (1).

III

Au commencement d'avril 1846, la démonstration militaire, réclamée par les hommes qui connaissaient le mieux la situation, se trouvait singulièrement facilitée par les défaites, qu'Abd el-Kader avait essuyées en Algérie. La nuit du 6 au 7 février, le camp de Ben Salem avait été surpris sur le bas Isser par les troupes du général Gentil. L'Émir, dont on ignorait la présence, avait pu se dérober par la fuite aux assaillants, mais avait dû renoncer à son projet d'invasion de la Mitidja (2). Dès lors la mauvaise fortune l'avait poursuivi sans relâche. Les Kabyles, auxquels il avait fait appel, avaient refusé de se joindre à lui. Contraint de quitter leur pays, Abd el-Kader avait été poursuivi dans sa retraite à travers les Hauts Plateaux par les colonnes françaises. Le 7 mars, le colonel Camou lui enlevait ses bagages et lui tuait un de ses lieutenants Ben Khlika ; le 13, Yusuf surprenait son camp à Goudjila et, après l'avoir harcelé jusqu'à Taguine, l'obligeait à se réfugier dans le Djebel Amour (1).

Ces succès, en assurant la sécurité de la province

(1) Cavaignac à Bugeaud, 2 avril 1846, G. G. A...., n° 45. Cf. Appendice, pièce n° 1.

(2) Pélissier de Raynaud — *Annales algériennes* III, p. 197.

(1) *Ibd.*, pp. 198, s. qq.

d'Alger, jusqu'alors menacée d'une attaque soudaine de l'émir, rendaient à Bugeaud la libre disposition d'une partie de ses forces et lui permettaient de tourner son attention vers l'Ouest. La nouvelle des échecs d'Abd el-Kader avait eu un grand retentissement de ce côté et placé la deïra dans une situation assez précaire. Elle allait se trouver dégarnie d'une partie des troupes destinées à la défendre. La campagne, qui venait de s'achever, avait été funeste à la cavalerie de l'Émir. Privé de presque tous ses goums, réduit à ses cavaliers réguliers, dont beaucoup étaient démontés, Abd el-Kader avait dû faire appel aux goums des Beni Amer et des autres tribus de la deïra. Bou Hamedi avait reçu l'ordre de lui amener ce renfort, tandis que Mustapha ben Tami conduirait au Maroc les éclopés et les démontés. En même temps recommençaient à circuler des bruits peu rassurants sur l'attitude des autorités marocaines. Abd er-Rahman, qu'une grave maladie avait, disait-on, tenu, pendant un mois, éloigné des affaires, en avait repris la direction et semblait décidé à profiter des circonstances pour se débarrasser des émigrés algériens. Ne racontait-on pas, que Ben Thami, à peine arrivé à la deïra avait reçu la visite d'un envoyé de l'Empereur, le sommant de prendre, sans délai, un parti relativement aux populations algériennes campées sur le territoire chérifien. Pour appuyer ces injonctions, une mahalla se formait à Taza, où se trouvaient déjà réunis 1.200 cavaliers et où l'on préparait des approvisionnements d'orge pour une cavalerie nombreuse (1). Vraies ou fausses ces rumeurs avaient provoqué dans la deïra une émotion encore accrue par les nouvelles venues d'Algérie. Abd el-Kader lui-même, « imitant en cela, selon l'expression de Cavaignac, un illustre exemple » (2) avait envoyé un « bulletin » véridi-

(1) Thierry au Ministre de la guerre, 10 avril 1846. G. G. A, n° 14.

(2) Celui de Napoléon qui, lors de la retraite de Russie, annonça le désastre de la Grande Armée, dans le 29e « Bulletin », daté de Smorgoni.

que des évènements. Il rappelait les dangers qu'il avait courus et terminait son récit par ces mots : « Maudit soit celui qui dira, qu'il n'est pas vrai que j'ai eu de la peine à sauver ma tête et que j'ai fui avec plus de six cavaliers ». Peut-être espérait-il par ce moyen réchauffer l'enthousiasme de ses partisans et les décider à accepter de bonne grâce les nouveaux sacrifices, qu'il exigeait d'eux. Son espoir, en ce cas, fut déçu. Loin d'exciter l'ardeur des gens de la deïra ces nouvelles déterminèrent une véritable panique. Toutes les tentes furent abattues ; Ben Tahmi et Bou Hamedi empêchèrent à grand'peine une dispersion générale. Les chefs eux-mêmes refusaient d'obéir aux ordres de l'Émir. Miloude ben Arrache, appelé par lui sous prétexte d'engager des négociations avec les Français, s'enfonçait dans l'Ouest avec son douar, au lieu de prendre la route de l'Est. Saïd, le propre frère d'Abd el-Kader, abandonnait les montagnes des Beni Snassen, où il ne se jugeait plus en sûreté, pour chercher un refuge dans l'intérieur du Maroc ; d'autres se rapprochaient de la frontière et négociaient leur soumission. Chaque soir, des indigènes, laissant leurs feux allumés et leurs tentes dressées, pour dissimuler leur fuite, quittaient leurs campements et pénétraient par petits groupes sur le territoire français (1). Une fraction des Hazedj regagnait Ghazaouat ; les Oulad Mansour rentraient sur leur territoire ; les Beni-Ouacine et les Oulad Mellouk demandaient la permission de les imiter (2). Dans la nuit du 19 au 20 avril et pendant les nuits suivantes plusieurs milliers de Beni Amer, refusant de rejoindre Abd el-Kader ou de céder leurs chevaux aux hommes désignés pour partir à leur place, franchirent la frontière et établirent leurs tentes chez les Trara et les Oulhassa (3).

(1) Cavaignac à Bugeaud, 15 avril 1846. G. G. A. n° 52.
(2) Cavaignac à Bugeaud, 14 avril 1846. — Id. 15 avril 1846. G. G. A. n° 52.
(3) Bellemare, Histoire d'Ab-el-Kader, p. 333.

La deïra était donc en pleine désorganisation. Aussi Cavaignac exactement renseigné sur tout ce qui s'y passait jugeait-il le moment venu de frapper un coup décisif. « Il y a évidemment, écrivait-il à Bugeaud, une fermentation, qui nous est favorable ; il est bien à désirer qu'elle n'ait pas le temps de se refroidir. Si j'avais 4.000 hommes d'infanterie, je pencherais pour un retour immédiat sur la Moulouya ; mais avec ce qui me reste, je ne jugerais pas prudent de dépasser le Kiss et ce demi mouvement pourrait avoir pour résultat de compromettre l'opération ultérieure, en faisant renaître le sentiment de la défense et de l'intérêt communs » (1).

Les suggestions de Cavaignac ne pouvaient manquer d'être bien accueillies par le gouverneur général. Débarrassé des insurrections algériennes, à la répression desquelles il avait consacré la campagne d'hiver 1845-1846, il avait accompli la première partie du programme qu'il s'était tracé. Il était libre désormais d'en exécuter la seconde. Sa correspondance avec le ministre de la guerre, montre qu'il partageait pleinement les idées de son lieutenant. A son avis, les évènements, qui s'étaient déroulés dans l'ouest prouvaient à la fois, et la disposition des Arabes à se ranger derrière les ambitieux qui sauraient à propos surexciter le fanatisme religieux, et l'impuissance de l'empereur du Maroc à se faire obéir, peut être même la connivence des autorités marocaines avec les ennemis de la France : « Tous ces faits, concluait-il, et l'inexécution complète des dernières et solennelles promesses de l'empereur du Maroc doivent nous donner beaucoup à réfléchir. En rapprochant ces circonstances de l'entreprise obstinée d'Abd el-Kader pendant six mois, jusque dans les montagnes de l'est d'Alger, il est naturel de penser que l'Émir était tout au moins assuré des bonnes dispositions de l'est de l'empire marocain, puisque, malgré les deux diversions

(1) Cavaignac à Bugeaud, 14 avril 1546. G. G. A., n° 52

que nous avons faites jusqu'à la Moulouya, il a poursuivi le cours de ses projets (1) ». Le moment semblait donc arrivé à Bugeaud, de mettre à exécution le plan de campagne, qu'il avait lui-même proposé au ministre au mois d'octobre précédent. Il se prépara à partir pour Oran, afin de s'y concerter avec les généraux Cavaignac et Lamoricière, au sujet des opérations à entreprendre dans la région frontière.

Il importait toutefois de ménager l'opinion publique d'Algérie et surtout de France, et d'éviter que le voyage du maréchal pût être considéré comme l'indice d'une guerre prochaine avec le Maroc. Les adversaires de Bugeaud, lui reprochaient volontiers de vouloir engager le pays dans une aventure inutile et dangereuse, dont la presse d'opposition grossissait encore les risques. L'entrée des troupes françaises au Maroc, prétendait-on, provoquerait immédiatement le renversement d'Abd er Rahman au profit d'Abd el Kader; le Maroc tout entier se soulèverait; pour en venir à bout il faudrait le conquérir aux prix d'énormes sacrifices en hommes et en argent. Le journal *L'Algérie* estimait qu'une pareille entreprise exigerait 15 années de guerre, et coûterait au bas mot 1 milliard. En cas d'échec l'Algérie serait ruinée et l'abandon de cette colonie s'imposerait (2). Il était urgent de ne pas fournir aux publicistes l'occasion de développer de nouveau ce thème facile, de peur que le ministère, pour couper court à une campagne de presse périlleuse pour lui, n'interdît toute offensive et ne décidât le maintien du statu quo. Aussi l'*Akhbar*, en annonçant le départ du maréchal, prenait-il soin d'accompagner cette nouvelle d'un commentaire, où il indiquait le caractère nettement défensif des opérations, qui allaient commencer. Cet article, visiblement inspiré par l'autorité supérieure, esquissait les grandes lignes

(1) Bugeaud au Ministre de la Guerre : 1er avril 1846, n° 41.
(2) *L'Algérie*, n° du 12 octobre 1845.

du système que le gouverneur général entendait suivre à l'égard du Maroc.

« Ces opérations, ... sont de la nature la plus délicate. Il ne s'agit pas seulement de lancer quelques colonnes, d'attendre la deïra et de la disperser ou de la ramener comme la smala de Taguine.

Il doit être démontré pour tout le monde, que le sultan du Maroc n'exerce sur la frontière occidentale de son empire qu'une autorité nominale. Bou Hamedi est plus puissant dans le Rif que l'empereur, trop fanatique et trop peu intelligent pour se joindre sincèrement à nous, trop énervé pour aller en personne visiter ces pays éloignés de son harem et y rétablir sa domination réelle. Et cependant si nous prenons au pied de la lettre les stipulations un peu singulières, il faut en convenir, du traité de Tanger, nous allons entamer à la poursuite de l'Émir une campagne comme celle que nous venons de terminer dans l'intérieur de nos possessions. Naturellement l'Émir se repliera; plus nous avancerons, plus nous rencontrerons de populations hostiles; l'insurrection s'étendra autour de nous; Mouley Abd er Rahman sera obligé de prendre parti, de proclamer lui aussi la guerre sainte; cela peut amener des complications auxquelles on ne remédierait pas en recommençant les bombardements de Mogador et de Tanger.

Qu'y a-t-il donc à faire dans ces circonstances singulières; quelle conduite tenir ?

Sans doute on nous accordera ces trois points-ci, à savoir :

1° Facilités offertes à la domination française dans l'Est, surveillance possible avec des moyens réguliers et modérés;

2° Colonisation compacte et puissante dans la province d'Alger;

3° Qu'au contraire la province d'Oran habitée par des populations remuantes et guerrières placée sous le coup des intrigues d'Abd el Kader et de celles qui vont s'ou-

contrariés par l'insuffisance de sa cavalerie (1). Sa correspondance avec le ministre nous révèle mieux encore ses véritables intentions. Comme, à son avis, il convenait de ne pas retarder au-delà du 15 mai l'exécution d'une opération telle que celle qu'il méditait, dès le 10 avril, il sollicitait l'autorisation de commencer ses préparatifs. Sa dépêche, en date de ce jour, résume toutes les raisons, qui militent en faveur d'une offensive immédiate, et rappelle tous les inconvénients de la politique de temporisation suivie depuis l'automne précédent. La condescendance, dont la France a fait preuve à l'égard des Marocains, n'a produit d'autre résultat que d'accroître leur insolence. Quant à l'empereur, il s'est montré incapable de tenir ses engagements. Les événements survenus dans les premiers jours d'avril ne modifient pas l'opinion du gouverneur général. « Je pense, écrit-il, qu'il ne faut, en aucune façon, se fier aux apparences... La cour de Fez n'a aucune résolution dans le conseil, aucune énergie dans l'action. Je suis convaincu qu'elle est affligée de la situation des choses, mais elle ne sait pas prendre un parti ; elle n'a le courage ni d'être notre alliée ni d'être notre ennemie. C'est un gouvernement vermoulu, dont on ne peut rien espérer. » (2)

Les manifestations récentes du bon vouloir d'Abd er-Rahman, en les tenant même pour authentiques, ne sauraient être prises plus au sérieux que ses promesses antérieures. En dépit de ces promesses, il a permis à la deïra de stationner sur son territoire, si bien qu'Abd el-Kader, certain que ses partisans ne seraient pas inquiétés pendant son absence, a pu, six mois durant, parcourir l'Algérie de la frontière oranaise au pied du Djurjura. La deïra est un « nouveau Coblentz » où se réfugient les ennemis de la domination française et d'où ils sortent pour semer le désordre et la ruine en Algérie. Il faut donc en finir avec la deïra, et, pour cela, l'atteindre là où elle se trouve, c'est-à-dire au-delà de la Moulouya, puis l'anéantir ou, tout au moins, en refouler les débris jusqu'aux environs de Taza. Une telle entreprise ne présente pas de difficultés insurmontables, à deux conditions toutefois : d'abord, de commencer les opérations avant la saison des fortes chaleurs ; ensuite, de se procurer une base d'opérations plus rapprochée que Marnia ou Ghazaouat. Mélilla présenterait à cet égard des avantages incontestables ; aussi serait-il souhaitable que le gouvernement français obtint de l'Espagne la permission d'utiliser les magasins et les hôpitaux existant dans cette place. Tel est le plan que Bugeaud expose au ministre et dont les avantages surpassent à son avis, de beaucoup, les inconvénients.

(1) Bugeaud au duc d'Aumale, 6 avril 1846, dans d'Ideville, op. cit., t. III, p. 103.

(2) Bugeaud au général, directeur des affaires de l'Algérie, 15 avril 1846. G. G. A., n° 49.

« De mon côté, Monsieur le Ministre, après avoir bien pesé les inconvénients et les avantages d'une conduite énergique sur la frontière du Maroc, je pense qu'il y a moins de danger à chercher, avec des forces suffisantes, la deïra sur la rive gauche de la Moulouya, que de rester dans la situation où nous sommes, situation qui permettrait à l'ex-Émir de nous tenir sans cesse en alarme, de nous attaquer périodiquement et de nous user en nous obligeant à employer toutes nos forces disséminées sur un grand espace, soit pour empêcher les insurrections multiples qu'il pourrait encore fomenter, soit pour l'empêcher lui-même de s'établir encore quelque part. Voilà six mois que nous jouons ce jeu, et l'on ne peut se faire une idée des fatigues qu'il nous a imposées, quand on n'en a pas été le témoin. Maintenant que nous sommes à peu près les maîtres de l'incendie chez nous, je crois le moment venu d'aller détruire le mal dans sa source. Toutefois, je n'entreprendrai pas une

chose aussi sérieuse sans l'autorisation formelle du gouvernement. » (1)

Cette dépêche du gouverneur général atteste donc son intention de ne pas s'en tenir à « des temps de galop » sur la rive gauche de la Moulaya, et sa volonté bien arrêtée de franchir ce fleuve et de pénétrer dans l'intérieur du Maroc, mais elle le justifie, en même temps, des graves accusations portées contre lui, par Guizot. Bugeaud, affirme en effet ce ministre dans ses Mémoires, « était à chaque instant sur le point de recommencer la guerre avec le Maroc, en poursuivant indéfiniment sur le territoire de cet empire, le grand chef arabe, qui, soit que l'empereur Abd er-Rahman, le voulût ou non, y prenait toujours son refuge. Le maréchal Bugeaud ne se bornait pas à se laisser aller sur cette pente; il érigeait son penchant en plan prémédité, soutenant qu'il fallait, à tout prix enlever à Abd el-Kader toute chance d'asile dans le Maroc; et si nous ne voulions pas l'autoriser formellement à cette guerre d'invasion défensive, il nous demandait de le laisser faire, sauf à en rejeter plus tard sur lui seul la responsabilité. » (1). Ces assertions sont démenties par la correspondance officielle de Bugeaud. Des dépêches échangées entre le gouverneur général et le ministre de la guerre, deux faits ressortent clairement: 1° le maréchal ne songeait pas à pousser plus avant que Taza, et par conséquent fixait des limites précises à son incursion au Maroc; 2° loin de vouloir forcer la main au gouvernement et l'amener à sanctionner un fait accompli, il entendait, au contraire, n'entrer en campagne qu'avec l'autorisation formelle du ministre. »

Bugeaud, d'ailleurs, ne partit pas pour Oran, ainsi qu'il en avait manifesté l'intention dans les premiers jours d'avril. Atteint d'un rhume de poitrine compliqué

(1) Bugeaud au ministre de la guerre, 10 avril 1846. — Appendice, pièce n° V.

de fièvre, qui l'obligeait à garder le lit, il resta à Alger, retenu par son état de santé (1) et aussi par les nouvelles imprévues, qu'il avait reçues du Sud. Yousouf, chargé de surveiller les mouvements d'Abd el Kader, l'informait, en effet, que l'Émir, quittant le pays des Oulad-Sidi-Cheikh, où il s'était réfugié, s'était de nouveau porté vers l'Est, après avoir reçu 200 chevaux de renfort expédiés par Bou Hamedi, et qu'il se trouvait, le 1er avril, au Djebel-Serra chez les Oulad Naïl. Cette réapparition d'Abd el-Kader rendait le maréchal fort perplexe. N'y aurait-il pas imprudence de sa part à laisser l'Émir libre d'agir à sa guise dans le Sud, et ne convenait-il pas de le réduire à l'impuissance en le privant des ressources qu'il comptait trouver dans ces contrées, avant de s'engager dans une expédition au Maroc. « Ne serait-ce pas, demandait Bugeaud à Léon Roches, porter à l'Émir un coup sensible, que de lui enlever, enfin cette base d'opérations, en jetant la terreur sur les populations de ces contrées, qui n'ont pas encore éprouvé les maux de la guerre ?.....

Nous réduirions en même temps l'Ouennougha, afin de détruire cette barrière hostile, qui nous sépare de la province de Constantine et nous éteindrions de notre mieux ce qui reste encore des divers foyers d'insurrection, tant dans la province de l'Ouest, que dans celle d'Alger. De cette manière nous ne courrions pas le risque de nous créer de grands embarras politiques et nous ne laisserions derrière nous aucun point dangereux, lorsqu'il s'agirait d'entreprendre autre chose. ..... Si je penche vers ce parti, c'est qu'il me paraît matériellement impossible, vu l'épuisement de nos troupes, et en particulier de notre cavalerie (2), de com-

(1) Guizot, *Mémoires*, T. VII, chap. XLI, p. 212.

(2) Dans sa lettre du 6 avril au duc d'Aumale, Bugeaud estime qu'il lui faudrait 2.000 chevaux. Or, même en tenant compte de l'arrivée prochaine d'un régiment de chasseurs, il ne comptait pas

battre avec avantage Abd el-Kader dans le Sud et de faire à la fois une grande opération dans le Maroc. D'un autre côté, il serait bien regrettable de laisser s'écouler la saison du printemps sans rien faire, ce qui pourrait remettre à bien loin la possibilité d'une telle entreprise.» Si, d'autre part, Abd el-Kader, au lieu de chercher à se maintenir dans le Sud, s'avisait de regagner la deïra, il n'en serait pas moins nécessaire de soumettre les Oulad-Naïl, les tribus du Djebel-Amour, ainsi que les habitants d'Aïn-Mahdi, qui auraient pris fait et cause pour lui. Toutefois les opérations dirigées contre ces populations exigeraient moins de monde que celle qui serait entreprise contre l'Émir, dans le cas précédent ; il serait peut-être alors possible de diriger simultanément deux expéditions, l'une contre les Ksour, l'autre dans l'Ouest contre la deïra (1).

Dans ces conjonctures assez embarrassantes, Bugeaud crut devoir demander l'avis des généraux Lamoricière et Cavaignac, ainsi que celui de Léon Roches, qui se trouvait alors à Tanger. Il expédia donc le 7 avril, à destination de cette ville le bateau à vapeur l'*Etna*, dont le capitaine était porteur d'une lettre adressée à Roches. A son passage à Oran, cet officier devait déposer deux autres missives pour Cavaignac et Lamoricière, et rapporter leur réponse au retour (2).

Au commandant supérieur de la province d'Oran et au commandant de la subdivision de Tlemcen, le maréchal posait la question en ces termes : « Est-il utile et d'une bonne politique de faire contre la deïra d'Abd el Kader une expédition plus sérieuse que les précédentes ? Peut-on réunir les moyens nécessaires pour entreprendre

---

pouvoir réunir pour le 15 mai plus de 1.500 chevaux. — d'Ideville, op. cit. p. 103.

(1) Bugeaud à Léon Roches, 6 avril 1846, dans d'Ideville, op. cit. T III, pp. 97, s. qq.

(2) Bugeaud au Ministre de la guerre, 10 avril 1846, G. G. A., n° 52.

cette expédition, tout en restant capable de faire échouer les entreprises que l'Émir pourrait diriger sur toute la ligne du Sud, s'il s'obstine à ne pas rentrer dans le Maroc, ou si, une fois rentré dans le Maroc, il profite des embarras de notre entreprise pour nous attaquer de nouveau sur cette ligne ? » Dans la dépêche adressée à Léon Roches (1), Bugeaud rappelait les événements survenus en Algérie depuis le début du mois de mars, et après avoir indiqué les divers plans de campagne qui s'offraient à lui, demandait à son correspondant quel effet produirait une attaque contre la deïra poussée « profondément » dans le Maroc ; quels avantages où quels inconvénients présenteraient soit une action immédiate, soit une expédition entreprise à une date ultérieure. Ne risquait-on pas, en retardant l'intervention militaire, de voir Abd el Kader gagner les abords du Rif, recruter de nouveaux partisans et préparer une nouvelle incursion en Algérie. Il importait enfin d'être fixe sur les dispositions de la cour chérifienne à l'égard de l'Émir et à l'égard de la France. Tels étaient les renseignements que Bugeaud attendait de son correspondant avant de prendre une décision. Cependant, à la fin de cette même lettre, le maréchal laissait clairement entendre qu'il penchait pour une offensive immédiate : « S'il n'y avait qu'à se décider, déclarait-il, je n'hésiterais pas, parce que les faits font toujours une grande impression sur les peuples, et que j'ai la conviction qu'ils se traduiraient par un succès pour nos armes... Si, contre mon attente, je me trouvais en état de faire les deux choses à la fois, qu'Abd el Kader soit ou ne soit pas encore

---

(1) La dépêche de Bugeaud au ministre, en date du 10 avril, mentionne l'envoi d'une lettre au consul général de France à Tanger. Il ne semble pas que cette lettre ait été expédiée. Nous n'en avons pas trouvé trace, et, d'autre part, dans sa lettre du 14 avril, M. de Chasteau déclare répondre à la lettre écrite par le maréchal à Léon Roches, dont celui-ci lui a donné communication.

rentré au Maroc, je crois que mon parti sera bientôt pris d'aller frapper mon ennemi au cœur » (1).

Aux questions qui leur avaient été posées par le gouverneur général, Lamoricière et Cavaignac fournirent des réponses précises et détaillées, Le premier estimait qu'on ne pouvait songer sérieusement à prendre l'offensive à la fois dans le Sud et dans l'Ouest. D'ailleurs, la région des Hauts-Plateaux, le Petit Désert, comme on l'appelait alors, ne lui paraissait pas, en raison de la médiocrité de ses ressources, susceptible de devenir une base d'opérations permanentes pour Abd el-Kader. Des circonstances particulières, telles que la réunion dans les ksour d'approvisionnements considérables par suite d'une récolte exceptionnellement abondante et l'émigration en masse des tribus du Tell, apportant avec elles une grande quantité de grains, avaient seules permis à l'Émir de se maintenir pendant plusieurs mois dans ces parages. Or, remarque Lamoricière, il n'en est plus ainsi. Les approvisionnements commençant à s'épuiser, Abd el-Kader est maintenant contraint à des déplacements fréquents pour ne pas exposer ses troupes à mourir de faim. Encore ne pourrait-il prolonger la lutte s'il n'avait, au Maroc, une réserve d'où il tire des renforts. Sa présence dans le désert n'a d'autre but que d'obliger les Français à disperser leurs forces, au lieu de les concentrer sur la frontière. Il n'y a en somme rien à craindre désormais du côté du Sud. Aussi n'est-il pas nécessaire d'entreprendre d'expédition de ce côté. « Le plan général d'opérations doit consister à assurer notre domination dans le Tell, à défendre sa frontière du Sud, et, avec le reste de nos forces, à se jeter dans le Maroc » (2). Défensive à la lisière des plateaux, offensive au delà de la

(1) Bugeaud à Léon Roches, 16 avril 1846, dans d'Ideville, *loc. cit.*, p. 99.

(2) Lamoricière à Bugeaud, 15 avril 1846. G. G. A..., n° 52. Voir Appendice, pièce II.

frontière de l'Ouest, tel est donc le système proposé par Lamoricière.

En termes plus formels encore Cavaignac se déclare hostile aux expéditions dans le Sud. Fussent-elles même justifiées par l'espérance de s'emparer de la personne d'Abd el-Kader, elles exigeraient l'emploi d'effectifs disproportionnés au résultat à obtenir. Elles obligeraient à dégarnir le Tell d'une partie de ses garnisons et le laisseraient sans défense en cas d'insurrection ; elles auraient, en outre, pour conséquence inévitable la ruine de la cavalerie française, tandis que l'Émir, s'il parvenait à échapper à ses adversaires, n'éprouverait aucune difficulté à reconstituer ses forces et deviendrait d'autant plus dangereux pour nous, que nos moyens seraient plus affaiblis. « Quels que soient les succès que nous aurions obtenus, il n'en sera pas moins vrai que nous aurons épuisé nos forces vives, sans détruire celles de l'ennemi, qui résident dans cette position vigoureuse qu'il a su maintenir entre nous et le Maroc, enfin dans le dépôt de recrutement et de remonte, qu'il a sur la Moulouya ». C'est donc, conclut Cavaignac, avant tout dans la direction de l'Ouest qu'il convient d'agir ; c'est contre la deïra qu'il faut diriger tous nos efforts, sans toutefois rappeler de l'Est de l'Algérie les forces, qui, de ce côté, contiennent les indigènes. Convaincu que la destruction de la deïra s'impose Cavaignac s'efforce de démontrer que l'invasion du territoire marocain par les Français n'entraînera aucune des complications, que les prophètes de mauvais augure se plaisent à annoncer. L'empereur dit-on, se verra obligé de prendre les armes contre les Français, soit par impuissance à resister à la pression du parti fanatique, soit par crainte d'être renversé par Abd el-Kader. De pareilles considérations ne sont pas de nature à nous arrêter. Si, en effet, elles s'opposent ce que la France se fasse justice à elle même, elles n s'opposent pas moins à ce qu'elle reçoive du sultan le redressement de ses légitimes griefs. Quant à attendre

ainsi que le conseillent quelques-uns, qu'Abd er-Rahman, ait raffermi son autorité ébranlée, c'est jouer un jeu de dupes. « Il faut, en effet, savoir combien de temps sera nécessaire à l'empereur pour reconquérir la force qui lui manque, et, d'autre part, pendant combien de temps encore la France pourra faire face à la situation présente...... Il y a un fait qui domine toute la question, c'est que le temps presse, que la situation est difficile et que les succès mêmes obtenus contre l'ennemi semblent démontrer l'impuissance de tous les efforts, qui ne s'attaqueront pas au fondement de sa position (1). »

Unanimes à condamner un système d'opérations simultanées dans le Sud et dans l'Ouest, les lieutenants de Bugeaud n'étaient pas entièrement d'accord sur le caractère des opérations, qu'il convenait d'entreprendre au delà de la frontière. Fidèle aux idées exposées dans ses dépêches au ministre de la guerre, Lamoricière penchait pour une offensive limitée et sans objectif bien déterminé. Cavaignac, au contraire fixait plus nettement le but à atteindre : la destruction de la deïra. L'un et l'autre admettaient la possibilité et même la nécessité de pénétrer sur le territoire chérifien. Bien différente était l'opinion du représentant de la France à Tanger M. de Chasteau. Persuadé que Bugeaud avait renoncé à tout projet de guerre marocaine, il manifesta la plus vive surprise, lorsque Léon Roches lui communiqua la lettre du maréchal, auquel il s'empressa d'écrire, pour le dissuader de donner suite à ses desseins. Ses arguments ne différaient guère de ceux que développaient dans la presse d'opposition les adversaires du maréchal. A son avis, la situation de la deïra, alors campée à 25 lieues dans l'intérieur du Maroc, au milieu de populations informées de tous les préparatifs des Français, rendait impossible un coup de main. Une expédition régu-

(1) Cavaignac à Bugeaud, 13 avril 1846. G. G. A. n° 52. Appendice, pièce n° III.

lière deviendrait nécessaire. Or la nouvelle de l'intervention française et surtout l'apparition des troupes provoqueraient un soulèvement général des musulmans, dont Abd el-Kader ne manquerait pas de profiter pour se créer une souveraineté indépendante. « Ces événements, ajoutait M. de Chasteau, arriveront malgré nous et malgré l'empereur, qui n'aura ni la force matérielle ni la force morale de les empêcher. Nous romprons des relations amicales, au moins en apparence, avec un gouvernement plus ou moins bien constitué, et nous nous engagerons dans une guerre contre un empire une fois et demie grand comme la France, et qui sera livré à une complète anarchie. Je compte toujours sur les succès brillants de nos armes ; mais n'avons-nous pas assez d'occasions de les faire briller en Algérie ? (1) ». Non content de ces représentations, M. de Chasteau fit partir aussitôt pour Alger, Léon Roches, dont il connaissait les relations amicales avec le maréchal, et le chargea de développer de vive voix les arguments, qu'il n'avait pu qu'esquisser dans sa réponse.

Arrivé à Alger le 19 avril, Léon Roches remplit de son mieux la mission qui lui avait été confiée. S'il ne réussit pas à convaincre complètement le gouverneur général et à le décider à renoncer à tout projet d'invasion au Maroc, du moins l'amena-t-il à faire quelques concessions. Le lendemain, en effet, Bugeaud transmettait au Ministre de la guerre les dépêches de Lamoricière, de Cavaignac et de M. de Chasteau et les commentait en ces termes : « Je suis plus disposé à me ranger au plan du général de Lamoricière qu'à celui du général Cavaignac. L'entreprise serait moins profonde et moins chanceuse, on ne s'exposerait pas à aller remuer le fanatisme religieux jusqu'aux environs de Fez, et, malgré l'opinion de M. de Chasteau, je regarderais comme très

(1) M. de Chasteau à Bugeaud, 14 avril 1846. G. G. A.. n° 52. Appendice. n° VI.

probable qu'un sévère châtiment infligé aux Beni-Snassen, qui l'ont parfaitement mérité, ne produirait pas au loin une grande émotion. C'est tout au plus si les montagnards de la rive gauche de la Moulouya enverraient quelques contingents pour secourir leurs frères de la rive droite. Le châtiment ne portant que sur des tribus contre lesquelles nous avons des griefs parfaitement authentiques, il est à présumer que l'empereur du Maroc fermerait les yeux. Dans son for intérieur, il ne pourrait s'empêcher de considérer cela comme un acte de légitime défense.

Je pense que nous ne pouvons rester passifs devant des actes de mauvais voisinage si répétés, sans déchoir beaucoup dans l'opinion des peuples des deux côtés de la frontière. Or, il est dans la nature de tous les peuples, surtout de tous les peuples barbares, de ne pas respecter ce qui paraît faible ou pusillanime. On n'attribuera pas notre conduite à notre modération et les infractions aux droits internationaux, les outrages, les attaques ouvertes même, nous forceraient bientôt à une guerre sérieuse, que, peut-être on peut éviter en prenant, dès à présent, une attitude énergique (1). »

Le Gouvernement français accueillit assez froidement les propositions de Bugeaud. Les ministres et plus encore Louis Philippe craignaient les complications internationales, qu'une guerre avec le Maroc, si elle éclatait, risquait de provoquer : « Nous sommes hors du guépier marocain, avait dit le roi, à la nouvelle de la conclusion du traité de Tanger ; ne nous y laissons pas entraîner une seconde fois. » Depuis lors son opinion n'avait pas varié. Il se méfiait de l'ardeur intempestive des militaires et recommandait qu'on ne leur fournît une occasion de rouvrir les hostilités. Le meilleur moyen, était, à son avis, de les confiner en Algérie et de ne pas leur permettre d'en sortir. « Si l'on ne met pas

(1) Bugeaud au Ministre de la guerre, 20 avril 1846. G. G. A., n° 52.

un éteignoir de notre côté, écrivait-il à Soult, on nous enfilera dans une nouvelle guerre. Je crois qu'il faut donner des ordres péremptoires et ne laisser passer la frontière du Maroc par nos troupes, nulle part et sous quelque prétexte que ce soit, pas même sous celui de la poursuite d'Abd el-Kader (1). » Malgré ses sympathies personnelles pour Bugeaud, Guizot partageait l'avis du roi et considérait comme indispensable le maintien des relations amicales entre la France et l'empire chérifien (2). Aussi le cabinet se montra-t-il peu disposé à accorder au gouverneur général, l'autorisation d'entrer en campagne, qu'il sollicitait dans sa dépêche du 2 avril. Sans méconnaître les avantages qui résulteraient de la dispersion de la deïra, le ministère pensa que ces avantages ne pouvaient être mis en balance avec les risques de guerre, qui pouvaient en résulter, guerre « non moins active et non moins pénible que celle d'Algérie, stérile dans ses résultats militaires, et dangereuse dans ses résultats politiques. » Le Conseil des ministres estima donc qu'il ne pouvait, ni autoriser formellement le maréchal à entrer au Maroc, ni fermer les yeux pour le laisser agir à sa guise. Ni l'une ni l'autre de ces propositions, déclarait Guizot, ne pouvait convenir à un gouvernement sérieux et décidé à respecter le droit des gens et sa propre dignité (3). » Le Ministre de la guerre fut chargé de communiquer au gouverneur général la décision du Conseil. Il lui notifia donc, le 17 avril, qu'aucune modification ne devait être apportée aux instructions précédemment envoyées, et dont il lui rappelait

(1) Louis Philippe à Soult, 12 novembre 1844, dans Thureau-Dangin. *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. II, p. 396, note.

(2) « Nous avons voulu terminer cette affaire... de façon à ce qu'elle n'eût pas de chances de recommencer une fois, deux fois, trois fois... Nous avons voulu... qu'il ne restât plus rien à faire entre le Maroc et nous que de vivre en paix. — Discours de Guizot à la Chambre des Pairs, 15 janvier 1845. »

(3) Guizot, Mémoires, VIII, ch. XLI, p. 212.

les trois prescriptions principales : 1° N'opérer dans le Maroc que pour repousser une agression ou châtier les tribus voisines de la frontière ; 2° ne passer dans aucun cas sur la rive gauche de la Moulouya sans de nouvelles instructions du gouvernement ; 3° ne faire sous aucun prétexte aucun établissement permanent entre cette rivière et notre frontière et, après chaque expédition, rentrer immédiatement sur le territoire algérien (1). »

Bugeaud se voyait donc contraint de renoncer à l'espoir d'en finir avec Abd el-Kader en dispersant la deïra. Le ministre pouvait le combler d'éloges, le féliciter d'avoir réussi à pacifier l'Algérie, l'assurer que la presse d'opposition elle-même était obligée de désarmer, en présence des résultats obtenus, il ne l'empêchait pas moins d'achever l'œuvre à laquelle il s'était consacré et de porter à son adversaire un coup décisif. Il le condamnait à continuer un système d'opérations, qu'une expérience de six mois paraissait pourtant avoir condamné. Sur ce point le gouvernement demeura inflexible. Dans une nouvelle dépêche datée du 20 avril, le ministre de la guerre approuvait Bugeaud de préférer le plan de Lamoricière à celui de Cavaignac, et le louait, non sans quelque ironie, de la conformité de ses vues avec celles du gouvernement, mais il lui rappelait une fois de plus les limites, qu'il lui était interdit de franchir : « Quant à la direction ultérieure de nos opérations, M. de Chasteau est opposé à toute intervention sur le territoire marocain ; et, au moment même où vous receviez la dépêche, dans laquelle il expose avec beaucoup de sagesse les motifs de cette opinion, j'avais l'honneur de vous écrire ma lettre du 17... pour vous faire connaître les intentions du gouvernement du Roi, qui se trouvaient entièrement d'accord avec la manière de voir de M. de Chasteau.

(1) Le Ministre de la Guerre à Bugeaud, 17 avril 1856, G.G.A., n°50.

Les dépêches que je viens de lire vous ont ramené à la même opinion. Je ne suis pas surpris que les propositions du général Cavaignac vous aient paru inadmissibles. Je m'étonne seulement, que cet officier général, avec son habitude de la guerre d'Afrique et la connaissance qu'il a de son ennemi, ait cru possible d'atteindre la deïra. Il ne pouvait échapper à un esprit aussi pratique que le vôtre combien l'opinion du général Delamoricière (sic) est préférable. Il considère la deïra comme un arbre à fruits dangereux, dont la racine est dans le pays des Beni-Snassen, et c'est par là qu'il lui paraît utile et suffisant de l'attaquer et vous acceptez cette idée. Cet accord complet et spontané de vos vues avec les prescriptions du Gouvernement du Roi doit donner les meilleurs résultats.

C'est le 20 que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et vous attendiez le jour même ou le lendemain la réponse du gouvernement à l'exposé de vos projets ; vous l'aurez reçue en effet par ce courrier ou par celui du 22.

Vous y verrez avec satisfaction que la difficulté de rester immobile devant les actes d'hostilité des tribus voisines de la frontière est reconnue ; mais je dois vous répéter encore ce qui a déjà été écrit à cet égard, c'est que, moins que jamais, le gouvernement n'est disposé à consentir à une expédition dans le Maroc ; que la Moulouya ne doit pas être franchie, et, qu'en aucun cas, il ne peut être créé d'établissement permanent au delà de notre frontière » (1).

Le coup était cruel pour Bugeaud. Découragé déjà par les attaques dont il était l'objet, il se montrait disposé à donner sa démission, plutôt que d'« être, selon ses propres expressions, l'artisan des idées fausses, qui règnent très généralement sur les grandes questions d'Afrique » (2).

(1) Le Ministre de la guerre à Bugeaud, 20 avril 1846, G. G. A. n° 52.

(2) Bugeaud à Guizot. 11 avril 1846, dans d'*Ideville*..., *op. cit.*, III, p. 111.

Aussi Guizot s'efforça-t-il de lui faire entendre raison. « J'usai avec lui, dit-il, du procédé, qui convient à un gouvernement libre dans ses rapports avec des agents considérables et qu'il honore ». Il chargea donc Léon Roches d'expliquer au gouverneur général les intentions du cabinet et les siennes propres au sujet de la question marocaine. En outre, il adressa à Bugeaud, le 24 avril une longue lettre (1), pour lui développer les raisons de la décision prise par le conseil des ministres. Il lui décernait les éloges dûs à ses succès et à sa clairvoyance ; il se déclarait convaincu, lui aussi, des dangers que faisait courir à l'Algérie le voisinage de la Deïra, mais, en retour, il insistait sur les motifs, qui interdisaient à la France d'engager une guerre avec le Maroc. Ces motifs, le ministre de la guerre ne les avouait pas ; Guizot les révélait sans embarras au maréchal ; c'étaient la crainte des attaques de l'opposition parlementaire, et celle de complications européennes. Si l'ébranlement produit par la révolution de Juillet avait obligé les puissances à se désintéresser de l'Afrique et permis ainsi à la France de se maintenir en Algérie, rien ne prouvait que l'Europe ferait une seconde fois preuve de la même tolérance. Un conflit franco-marocain lui semblerait, sans doute, le prélude d'une occupation qu'elle n'était pas disposée à tolérer. « Partout donc, concluait le ministre, et sous quelque aspect, intérieur et extérieur, parlementaire ou diplomatique, que nous considérions la question, le bon sens nous conseille, nous prescrit, de maintenir entre nous et l'empereur du Maroc, la situation actuelle de paix générale, de bonne intelligence, de semi-concert contre Abd el-Kader. Nous devons donner soigneusement à toute notre conduite, à toutes nos opérations vers l'Ouest de l'Algérie, ce caractère, qu'elles sont uniquement dirigées contre l'Émir, et n'ont d'autre but que

(1) Guizot à Bugeaud, 24 avril 1846, dans *Guizot. Mémoires*, t. VII, pp. 214-222.

de garantir la sécurité, que l'empereur du Maroc nous doit, qu'il nous a formellement promise par le traité de Tanger, par le traité de Lalla-Marnia, par ses engagements récents, sécurité, que, s'il ne nous la donne pas, nous avons le droit de prendre nous-mêmes, fallût-il, pour cela entrer et guerroyer sur le territoire marocain » (1). Or, deux systèmes peuvent être adoptés. Le premier consiste à poursuivre Abd-el-Kader et sa deïra « ce fléau de l'Algérie » sur le territoire chérifien, jusqu'à ce que l'émir soit tombé au pouvoir des Français et la deïra dispersée. Il présente à la vérité de graves inconvénients, durée indéterminée des opérations, guerre inévitable avec le Maroc, dont les populations feront cause commune avec Abd el-Kader, révolution et anarchie à l'intérieur de l'empire. Aussi Guizot repousse-t-il ce système et se rallie-t-il au second. Rendre le voisinage de la frontière intenable à Abd el-Kader, et, à cet effet entretenir dans la province d'Oran des forces militaires suffisantes, pour faire au besoin des incursions dans la région comprise entre le Kiss et la Moulouya et empêcher Abd el-Kader de s'y établir, tel est le plan adopté par le gouvernement, et dont il confie l'application aux bons soins et à la vigilance du maréchal. « Il y aura je n'en doute pas, dans ce système, des inconvénients et des difficultés graves... Vous saurez, j'en suis sûr, dans l'exécution de celui-ci en corriger autant qu'il se pourra les défauts, et le rendre efficace en vous contenant dans ses limites » (2).

Bugeaud n'avait pas attendu la lettre de Guizot pour se soumettre. Dès le 23 avril, en effet, Léon Roches, rassurait le ministre sur les intentions du gouverneur général : « C'est avec un bien vif sentiment de satisfaction, que je m'empresse d'annoncer à Votre Excellence, que M. le maréchal duc d'Isly a complètement renoncé

(1) Guizot à Bugeaud, dans Guizot, Mémoires, VII, p. 218.
(2) *Ibd.*, p. 222.

à ses projets d'invasion dans le Maroc. » (1). Le 30 avril, le maréchal lui-même informait Guizot, qu'il se rangeait à ses idées :

« Ce que vous me dites de la conduite, que nous devons tenir envers le Maroc, me paraît d'une grande justesse, en me plaçant à votre point de vue, et c'est là qu'il faut se placer. Sous un gouvernement absolu et en ne considérant que la question militaire et le succès de notre entreprise en Afrique, je raisonnerais autrement. Mais vous avez dû voir dans mes dépêches et les instructions que je viens de donner à MM. de Lamoricière et Cavaignac, que j'entrais entièrement dans votre politique. Aussi n'ayez aucune inquiétude à cet égard; il sera fait comme vous l'entendez et je vais encore me servir de vos propres expressions, pour en bien pénétrer les généraux, qui sont à la frontière (2) ».

Ainsi se termina l'incident. L'invasion du Maroc, proposée une première fois par Bugeaud au lendemain de Sid-Brahim, et une seconde fois au mois d'avril 1846, n'eut pas lieu. Le maréchal céda, « plus résigné que convaincu », à des arguments qui n'avaient pas pour lui la même valeur que pour Guizot et ses collègues. Il n'envisageait la question, pour ainsi dire, que du point de vue algérien; il se préoccupait uniquement de mettre fin à une situation désastreuse, et d'achever la pacification du pays, qu'il venait de conquérir. Guizot et ses collègues jugeaient autrement; éclairés par l'attitude de l'opposition pendant le conflit franco-marocain de 1844, ils se souciaient peu, de donner prise, en cas de difficultés militaires ou diplomatiques, à des attaques dangereuses pour le cabinet dont ils faisaient partie, dangereuses aussi pour le roi lui-même. Mais en la circonstance, l'intérêt dynastique et l'intérêt ministériel se

(1) Guizot. Mémoires VII, p. 213.

(2) Bugeaud à Guizot, 30 avril 1846 dans d'Ideville. Op. cit. III, p. 223.

confondaient, il faut l'avouer, avec celui du pays. Nul, pas même Bugeaud, ne pouvait prévoir quelles seraient les conséquences d'une intervention au Maroc. La prudence commandait donc d'éviter la manière forte, et de laisser à la diplomatie la tâche d'amener Abd er-Rahman à tenir ses engagements. Aussi bien le représentant de la France à Tanger s'acquitta avec succès de sa mission; des négociations poursuivies avec persévérance en 1846 et en 1847, décidèrent le gouvernement marocain à prendre effectivement parti contre l'Émir, si bien qu'en décembre 1847, Abd el-Kader traqué par les troupes impériales était obligé de faire sa soumission à la France. On obtenait ainsi, sans sacrifices onéreux en hommes et argent, le résultat qu'une campagne pénible et meurtrière n'eut peut-être pas assuré.

GEORGES YVER.

APPENDICE

I

Le général Cavaignac à Bugeaud

Tlemcen, 2 avril 1846.

Depuis le 15 mars dernier, l'apparition de deux sultans et de quelques fauteurs subalternes de révolte est venue occasionner dans le pays un mouvement d'effervescence, aujourd'hui en partie calmé, mais qui est venu justifier

une fois de plus mon opinion sur le peu de fond qu'il y a à faire sur l'apparence calme de notre situation de ce côté. Je n'entrerai pas dans le détail de l'attitude prise par chacune des tribus dans ces derniers jours ; elle a été le résultat de son plus ou moins d'éloignement du territoire envahi, de l'esprit plus ou moins remuant des populations diverses. La question ne tient pas à des considérations de détail. Depuis six mois toutes les voies de sévérité ou d'indulgence prévoyante ont été épuisées, et je dois déclarer, Monsieur le Maréchal, qu'aussi longtemps que notre voisinage restera ce qu'il est, la pacification sérieuse de mon territoire est absolument impossible. Nos opérations resteront sans résultat solide, en présence de ce fait, que nous n'avons pas détruit la présence de la Deïra sur notre frontière, au milieu de populations qui lui sont sympathiques. Cette présence qui constate l'hostilité de l'empereur et son impuissance, entretient le foyer des révoltes et des attaques de tout genre.

Autant que la cause subsistera, je pourrai vivre au jour le jour, mais je ne répondrai jamais du lendemain. Il y a d'ailleurs un fait dont on est obligé de tenir compte, c'est l'opinion commune des indigènes. Or, dans cette opinion, l'état de la frontière depuis dix-huit mois est, de la part des Français, une preuve matérielle d'aveuglement ou d'impuissance. Si nous croyons pouvoir souffrir un dangereux voisinage, nous sommes aveugles ; si, comprenant ses dangers nous ne le faisons pas cesser, c'est que nous n'en avons pas le pouvoir. Ce raisonnement est dans toutes les têtes ; elles en tirent des conséquences qui jettent ces populations dans les bras des premiers venus.

Mon opinion est que, si l'année s'écoule sans que la question ait fait pour nous un pas décisif, cette subdivision perdra toute sa population sauf une partie des Kabyles.

Il est à remarquer que, depuis le traité de Tanger, le

groupe de la Deïra s'est successivement élevé du chiffre de mille à celui de trois ou quatre mille tentes. Il est permis de s'inquiéter en présence d'un fait semblable et d'avoir peu de confiance dans le résultat d'un atermoiement.

Si Abd el-Kader abandonne l'Est et si vous le suivez dans l'Ouest avec des forces imposantes, nous reprendrons sur les tribus de cette subdivision l'ascendant moral que nous avons en grande partie perdu. Une partie de celles qui sont encore en émigration rentreront sur leur territoire, lorsqu'elles toucheront du doigt le rétablissement de nos affaires. Ces résultats arriveront presque sans efforts et par le seul fait de votre présence. J'ai donc cru sage de compter beaucoup sur elle, c'est-à-dire, en ce qui tient au rétablissement de notre autorité sur les tribus, de n'user que de la sévérité indispensable; en ce qui tient au retour de nos émigrés, de n'agir pour ainsi dire, qu'à coup sûr et de leur consentement. En effet, si j'eusse adopté un plan de conduite différent, il est probable, d'une part, que les tribus qui hésitent encore sur la frontière se seraient jetées dans les bras de l'ennemi et que nous aurions perdu ainsi sans retour une population sur laquelle nous pouvons encore compter, et sans laquelle Tlemcen ne peut jouir ni d'aisance, ni de tranquillité ; d'autre part, que les tribus complètement ruinées par les punitions, que j'aurais eu à leur infliger, nous auraient laissés sans moyen de pourvoir à la subsistance de la population de Tlemcen, aux convois militaires pour celle des garnisons de la ville et des différents postes ; enfin aux besoins auxquels elles auraient à pourvoir, si l'armée devait se concentrer de ce côté (1).

Archives du Gouvernement général de l'Algérie. — Politique Carton XXI (1) (Correspondance générale), n° 45 (copie).

II

Lamoricière à Bugeaud

Au bivouac sous Tiaret, le 15 avril 1846.

Monsieur le Maréchal,

Je vais d'abord vous donner mon opinion sur la situation en général ; je passerai ensuite aux questions que vous me faites sur la frontière marocaine. Quatre choses se trouvent en présence : le gouvernement français, le gouvernement marocain, Abd el-Kader et la Deïra ; enfin les tribus marocaines qui prennent part à la lutte. Le gouvernement marocain reconnaît son impuissance à se faire obéir par les tribus de notre voisinage, qui prêtent assistance à Abd el-Kader et commettent incessamment contre nous des actes de brigandage. L'absence de représailles de notre part a enhardi ces tribus, dont l'insolence, aujourd'hui, dépasse l'imagination.

Je passe à la portion de votre lettre, qui est relative aux opérations dans le Sud. Je vous dirai tout d'abord que je regarde comme évident, que nous ne devons pas tenter simultanément des opérations profondes dans le Sud de la province d'Oran et une offensive vigoureuse contre les tribus de la frontière.

Relativement aux opérations contre les tribus du Sud, il y a quelques réflexions générales, que je crois important de rappeler ici.

Le petit désert ne peut devenir une base d'opérations que transitoirement.

L'Émir chassé du Tell ne s'y est point retiré jadis parce qu'après les luttes qu'avaient eu à soutenir les tribus du pays à blé, celles qui leur correspondent étaient très mal approvisionnées dans le Sud.

Les tribus de Sud, l'année dernière, ont acheté des

quantités de grains très considérables. L'année, qui avait été très abondante dans les montagnes du Sud, avait permis à tous les habitants des Ksour de remplir leurs silos, tant avec leurs récoltes qu'avec les grains achetés par les tribus.

Abd el-Kader, qui s'était refait dans le Maroc a profité de l'insurrection générale du Tell pour entrer chez nous.

L'insurrection a commencé par le Nord, non par le Sud. Les tribus du désert ne se sont insurgées que quand les tribus du Tell chassées par nous sont sorties en masse sur les hauts plateaux. Les tribus du désert ont subi l'Émir ; elles ne l'ont pas appelé. Les circonstances, que je viens de rappeler, savoir : les grands approvisionnements du désert et l'émigration momentané d'une partie des populations du Tell dans le Sud, (populations, qui avaient apporté des grains avec elles et continuaient à en tirer de leur pays), ces circonstances, dis-je, ont permis à l'Émir de se maintenir assez longtemps dans le désert. Déjà, cependant, les approvisionnement des Ksour et des tribus s'épuisent. Plusieurs d'entre elles sont déjà revenues. L'émir, quoique suivi de peu de monde, est contraint de changer incessamment de place pour vivre, et, cependant, malgré toutes les circonstances ci-dessus énumérées, il n'aurait pu faire contre nous la campagne qui dure encore, s'il n'avait eu dans le Maroc la base d'opérations d'où il tire ses renforts et où il renvoie les hommes et les chevaux, qui ne peuvent plus continuer la guerre.

L'Émir suit le conseil, que lui a donné récemment Mouley Abd er-Rahman de continuer à opérer dans l'Est, afin d'empêcher les Français de réunir toutes leurs forces pour opérer sur la frontière. Mais quelqu'acharnement qu'il mette à rester dans le désert, j'ai la conviction qu'il s'y usera, si nous restons en mesure de dominer et de défendre le Tell. Je pense que notre action de l'autre côté de la frontière le ramènerait à sa Deïra et que notre plan d'opérations générales doit consister, en ce moment

à assurer notre domination dans le Tell, à garder et défendre sa frontière du Sud et, avec le reste de nos forces, à nous jeter dans le Maroc pour agir ainsi que je l'ai dit plus haut.

La domination, qu'il est possible d'exercer sur les tribus du désert, nous sera assurée au moment où nous serons bien décidément les maîtres dans le pays duquel elles ne peuvent se passer. Dans les évènements récents elles ont été l'instrument et non pas la cause du mal. Nous risquons d'user nos moyens en courant après elles, et après l'Émir qui leur a imposé une hospitalité qu'elles commencent à trouver fort lourde. De plus nous laisserions à Abd-el-Kader les moyens matériels de prolonger la guerre qu'il nous fait, si nous lui permettions de jouir de la base qu'il s'est créée au Maroc et d'y retourner aussitôt que la faim l'obligera d'y revenir.

Veuillez agréer, etc...

Le Lieutenant général,
Commandant la Division d'Oran,
Signé : DE LAMORICIÈRE.

Archives du Gouvernement général de l'Algérie — Politique — Carton XXI. — (1) (Correspondance générale), n° 52. (Copie).

III

Cavaignac à Bugeaud,

Tlemcen, le 13 avril 1846.

Monsieur le Maréchal,

Votre dépêche du 6 avril pose l'alternative de deux grands systèmes d'opérations : l'un dirigé dans le Sud contre la base d'opérations, qu'on peut appeler passagère, sur laquelle Abd el-Kader s'appuie en ce moment ; l'autre à l'Ouest, contre sa base permanente formée par une agglomération importante de populations dévouées s'appuyant sur les sympathies des Kabyles marocains.

Quels sont les avantages de ces deux systèmes ; quelles sont leurs difficultés ; quels sont les résultats qu'on peut en attendre ; enfin, qu'elle est leur opportunité comparative ?

J'examinerai d'abord le système des opérations du Sud :

Depuis qu'il a quitté le Maroc, Abd el-Kader a successivement voulu appuyer ses opérations sur les tribus du Tell, sur la grande Kabylie, maintenant sur le désert. Il a dû successivement renoncer aux deux premières bases et, dans ses derniers échecs, il a été réduit à la situation la plus délicate dans laquelle il se fût encore trouvé. Il est de notoriété commune qu'il s'est réfugié dans Stitten avec moins de 60 hommes, dont une vingtaine tout au plus encore montés.

Des témoins oculaires me racontent que Ben Tami est rentré péniblement avec quelques cavaliers, traînant à sa suite une centaine d'hommes démontés. Ces faits sont d'une vérité incontestable ; mais Abd el-Kader avait encore sa deïra ; il y a demandé des ressources et, au moment où nous apprenions ici sa défaite récente, il rentrait déjà en opérations, s'appuyant cette fois sur les Oulad Sidi Cheikh. En présence de ces faits, je ne verrais plus qu'une seule raison de jouer sa dernière réserve du côté du Sud ; c'est l'espoir, on peut presque dire fondé, de s'emparer de la personne de notre ennemi. Toutefois, ce ne peut pas être la tâche de toute une armée, et si, pendant cette campagne, toutes nos forces actives étaient dirigées vers le Sud, il y aurait à craindre, selon moi, pûssions-nous plusieurs fois rejeter Abd el-Kader dans l'état de détresse où il était récemment, il y aurait à craindre, dis-je, que, parvenus à l'automne et au sacrifice de toute notre cavalerie, nous

nous retrouvions à cette époque dans une situation beaucoup plus fâcheuse qu'au mois de septembre dernier, car, pendant que nos moyens auraient diminué, Abd el-Kader se présenterait avec une Deïra quadruplée et toute la cavalerie du désert.

Tel serait, je le crains, le résultat d'un grand ensemble d'opérations dans le Sud, non pas à cause de la nature même de ces opérations, car si l'Émir n'avait pas autre chose que le Sud, il est évident qu'il faudrait agir avec tous nos moyens de ce côté, mais parce que ce n'est pas là où il est possible de l'atteindre dans sa véritable force actuelle et dans ses moyens fondamentaux d'action. J'ajoute, que je ne pense pas que notre Tell ait repris une assiette suffisante, pour qu'il n'y eût pas danger à décentrer ainsi toutes nos forces ; c'est du moins ce que me fait croire la connaissance de l'état de ma subdivision.

Une dernière considération doit entrer en ligne de compte. Il y a eu sécheresse et l'année sera rude ; c'est une aggravation aux difficultés des opérations dans le Sud. Tout en admettant la chance qu'un effort désespéré dans le Sahara pourrait bien faire tomber l'Émir en notre pouvoir, je crois qu'il nous expose plus probablement à nous retrouver au mois de septembre prochain, dans une situation plus mauvaise que celle où nous nous trouvions il y a huit mois, parce que, hors le cas unique de la prise de l'Émir, quels que soient les succès locaux que nous aurions obtenus, il n'en sera pas moins vrai que nous aurons épuisé nos forces vives sans avoir détruit celles de l'ennemi, qui résident dans cette position vigoureuse, qu'il a su maintenir entre nous et le Maroc, enfin, dans le dépôt de recrutement et de remonte qu'il a sur la Moulouya.

Tout semble donc amener à cette conséquence que, dans la destruction de cette position et de ce dépôt réside pour nous, non pas un succès à tout jamais définitif, mais un succès solide.

C'est donc, selon moi et avant tout, dans la direction

de l'Ouest qu'il faut agir, et je suis amené ici à répondre aux questions et observations que cette proposition fait naître.

Tout le monde, ou du moins tous les gens compétents, sont d'accord, je crois, sur ce fait qu'Abd el-Kader, en se retirant, il y a deux ans, dans le Maroc et en y établissant le foyer de sa résistance, a créé à la France des difficultés plus sérieuses encore que celles qu'il avait suscitées pendant toute la période antérieure. En effet, il n'avait été jusqu'à cette époque qu'un prétendant isolé, et notre lutte contre lui ne se rattachait à aucun de nos autres intérêts politiques ; mais, du jour, où il a su faire entrer dans la question les intérêts d'une puissance constituée, liée elle-même dans les conditions de son existence à d'autres États, de ce jour, dis-je, Abd el-Kader ajoute à nos affaires une sérieuse complication.

Son premier résultat a été la guerre du Maroc en 1844, et il ne pouvait pas en être autrement. En effet, le Maroc nous avait vus chasser les Turcs, puis, après quelques conventions successives, nous étendre jusqu'à sa frontière ; il était très naturel qu'il s'inquiétât de nos projets ultérieurs ; aussi avait-il toujours secondé Abd el-Kader dans sa résistance pour éloigner l'époque où il aurait à nous reconnaître pour voisins. Lorsqu'Abd el-Kader chassé de l'Algérie, se réfugia sur son territoire, le Maroc dut se croire menacé par le progrès de notre marche ; de là les réunions de troupes et les préparatifs de résistance à notre conquête ; l'esprit religieux a fait le reste. Le Maroc avait été vaincu de toutes manières, mais nos victoires n'avaient pas simplifié la question, car, d'un côté, elles ne nous fournissaient pas les moyens d'expulser l'Émir, de l'autre elles n'avaient ajouté ni aux moyens, ni assurément au désir que le Maroc aurait eu de le faire. Bien loin de là, la lutte une fois ouverte, il semble que le Maroc devait tendre à protéger notre ennemi. Le véritable fruit à tirer de nos victoires devait donc consister à rassurer le Maroc, qui ne nous avait

fait la guerre que par peur, à le désintéresser de la question, enfin à tâcher de le convaincre si complètement que nous n'en voulions pas à son territoire, qu'il en vint à croire, que son existence comme gouvernement n'était point menacée par la lutte qu'Abd el-Kader avait transportée sur son sol, et qu'il ne dépendait plus ni de lui, ni de nous d'éviter.

J'ai entendu émettre l'opinion que l'empereur, quoique éclairé sur ses véritables intérêts, serait, si nous entrons sur son territoire, entraîné contre nous par le fanatisme de ses populations. Je ne suis pas convaincu qu'une opération de peu de durée doive provoquer dans l'empire une commotion générale, si l'empereur ne cherche pas à la faire naître. Tout le monde s'accorde à dire, qu'au delà de Taza on s'est, jusqu'à ce jour, peu occupé de nos affaires. Mais, enfin, si cette commotion devait se produire, n'en résulterait-il pas la preuve, qu'en supposant l'empereur animé de bonnes dispositions à notre égard, il lui serait impossible de nous en donner la seule preuve que nous ayons à en attendre.

On dit encore que si l'empereur nous laisse pénétrer sur son territoire, et veut se prononcer pour nous, il fournira ainsi à Abd el-Kader une arme puissante contre lui dans l'esprit de ses peuples, qui se prononceront contre lui-même en faveur de l'émir. Je ne nie pas ce danger et je ne le dédaigne pas ; mais supposons que cette considération nous arrête, elle arrêtera bien plus certainement l'empereur et l'état de choses actuel se perpétuant si tant est que nous puissions encore longtemps y faire face, nous arrivons au jour où notre ennemi sera devenu assez fort pour faire naître de lui-même la secousse, que nous n'aurons pas voulu produire.

C'est d'après cette pensée que, depuis 18 mois, nous avons accepté tous les embarras de la situation et, comme conséquence, nous voyons notre influence gravement compromise ; le découragement s'est fait jour dans quelques esprits ; nous voyons la deïra d'Abd-el-Kader presque quadruplée dans son effectif, et son influence sur les populations frontières du Maroc transformée en souveraineté de fait. La progression a été rapide et, si nous la laissons suivre son cours, il est facile d'en calculer le dernier terme.

On dit aussi, car on a tout dit sur cette question, que l'empereur désire autant que nous l'expulsion de l'émir de son territoire, mais, en 1844, nous avons porté une telle atteinte à sa puissance, qu'il n'est pas assez fort pour se prononcer en ce moment dans le sens de nos intérêts. Il faut lui laisser le temps de reconstituer son autorité. Cette manière de voir est sage, sans aucun doute ; toutefois il faut calculer, d'une part, combien il faudra de temps à l'empereur pour acquérir la force qui manque ; de l'autre, pendant combien de temps encore la France pourra faire face à la situation présente.

En résumé, M. le Maréchal, il y a un fait qui domine toute la question, c'est que le temps presse ; que la situation est difficile et que les succès mêmes obtenus contre l'ennemi semblent démontrer l'impuissance de de tous les efforts, qui ne s'attaqueront pas au fondement de sa position.

S'il me paraît indispensable d'opérer immédiatement contre la deïra, on ne peut cependant négliger le fait de la présence d'Abd-el-Kader dans l'Est. Je crois donc qu'il est indispensable de laisser aux chefs qui ont si bien justifié votre confiance, le moyen de continuer la chasse pendant les six semaines que durera votre absence ; cela me paraît indispensable, dût-il en résulter une diminution dans l'effectif de la cavalerie, que vous réunirez sur la frontière de l'Ouest.

Veuillez agréer, etc.

Le Maréchal de camp
commandant la subdivision de Tlemcen,
Signé : CAVAIGNAC.

Archives du Gouvernement général de l'Algérie. — Politique, carton XXI (1) (Correspondance générale), n° 52 (copie).

IV

Bugeaud au Ministre

Alger, le 10 avril 1846.

Le général Cavaignac dans sa lettre du 2 avril, expose d'une manière très nette les inconvénients et les dangers de l'état de choses actuel s'il se prolongeait, et il exprime clairement l'opinion qu'il ne faut plus se laisser leurrer et qu'il faut agir. Toutefois il ne se dissimule pas que l'action peut amener des inconvénients graves, mais il paraît croire l'attente plus dangereuse encore, en ce qu'elle nous affaiblit chaque jour dans l'esprit des peuples, qui attribuent notre modération à l'impuissance.

M. le général de Lamoricière, dans une dépêche qu'il m'a adressée le 2 avril, exprime, sans la développer autant, la même opinion que le général Cavaignac.

De mon côté, M. le Ministre, après avoir bien pesé les inconvénients et les avantages d'une conduite énergique sur la frontière du Maroc, je pense qu'il y a moins de danger à chercher avec des forces suffisantes la deïra de l'émir sur la rive gauche de la Moulouya, que de rester dans la situation où nous sommes ; situation qui permettrait longtemps à l'ex-émir de nous tenir sans cesse en alarmes, de nous attaquer périodiquement et de nous user en nous obligeant à employer toutes nos forces disséminées sur un grand espace, soit pour étouffer les insurrections multiples, qu'il pourrait encore fomenter, soit pour l'empêcher lui-même de s'établir encore quelque part. Voilà six mois que nous jouons ce jeu et l'on ne peut se faire une idée des fatigues qu'il nous a

imposées, quand on n'en a pas été le témoin. Maintenant que nous sommes à peu près maîtres de l'incendie chez nous, je crois le moment venu d'aller détruire le mal dans sa source. Toutefois je n'entreprendrai pas une chose aussi sérieuse sans l'autorisation formelle du gouvernement.

Ne voulant négliger aucune lumière avant de faire une proposition au gouvernement sur une aussi grave affaire, j'ai chargé le capitaine du bateau porteur de ma lettre au commandant de la province d'Oran de se rendre à Tanger pour remettre au consul une dépêche, dans laquelle je lui fais connaître l'exacte situation des choses et le charge de me dire ce qu'il peut y avoir à espérer de la part du gouvernement marocain. Mais comme la saison nous presse, je désire que le gouvernement, sans attendre plus longtemps, me fasse connaître ses dispositions actuelles, car, je le répète, il n'y a pas de temps à perdre pour les préparatifs. En s'y prenant dès à présent, c'est tout au plus si nous pourrons être prêts à entrer en action vers le 15 mai. C'est une bonne saison, sans doute, mais elle est bien voisine des grandes chaleurs.

Je vous prie de ne pas perdre de vue que, dans le cas où le gouvernement serait disposé à nous laisser faire une opération assez profonde pour disperser la deïra et la refouler jusqu'aux environs de Taza, il est nécessaire d'obtenir du gouvernement espagnol que Melilla nous serve de point de ravitaillement et que l'on mette à notre disposition l'hôpital et peut-être quelques magasins. Cela ne pourrait que servir les intérêts de la garnison de cette place, qui est dans une situation vraiment pénible.

Archives du Gouvernement général de l'Algérie. Politique. Carton XXI (1) (Correspondance générale...) n° 46.

V

Extrait d'une dépêche de M. le maréchal duc d'Isly, en date d'Alger, le 10 avril 1846.

Les dernières et solennelles promesses de l'empereur Moulaï Abderrahman nous avaient donné l'espérance, que nous ne serions pas contraints de pénétrer dans l'empire du Maroc pour y dissiper les causes principales des troubles de l'Algérie. Vous savez que j'ai accueilli ces dispositions apparentes avec empressement.

Dès que j'ai eu connaissance qu'un ambassadeur était chargé de porter au Roi les paroles satisfaisantes du gouvernement marocain, j'ai donné à MM. Lamoricière et Cavaignac des instructions précises et motivées, qui leur prescrivaient de s'abstenir de passer la frontière et d'attendre avec patience l'effet des mesures annoncées avec pompe.

C'est le 19 décembre seulement, que, pressé par les événements et par l'attente vaine de l'autorité marocaine, j'ai autorisé M. le général Cavaignac à faire une entreprise sur la rive droite de la Moulouya, pour tâcher de saisir la deïra ou tout au moins tâcher de ramener une partie de nos populations émigrantes, qui faisaient appel elles-mêmes à notre intervention.

Ces expéditions n'eurent pas tout le résultat qu'on devait en espérer. Mais, les croyant suffisantes pour déterminer l'empereur à agir de son côté, afin d'éviter de nouvelles incursions de notre part sur son territoire, j'ordonnai à M. le général Cavaignac de s'abstenir de toute nouvelle violation de territoire, ne voulant rien négliger pour éviter à la France les complications qui

pourraient surgir par suite de notre apparition répétée sur les terres de nos voisins.

Mon attente a encore été déçue. Nous n'avons plus entendu parler ni du gouverneur du Riff, ni des faibles rassemblements de troupes qui avaient été commencés à Taza, pendant que l'ambassadeur marocain se trouvait encore à Paris.

La deïra, qui avait paru d'abord avoir quelque inquiétude, s'est pleinement rassurée du côté du Maroc, puisqu'elle s'est portée un peu plus loin sur la rive gauche de la Moulouya, ce qui ne pouvait avoir d'autre but que de s'éloigner de nos corps.

Mais ce qui prouve mieux que tout autre chose qu'Abd el-Kader était plein de confiance sur les intentions ou sur l'impuissance de l'empereur du Maroc, comme aussi sur les garanties que lui ont données les tribus de la frontière marocaine, c'est que, malgré nos deux expéditions connues longtemps à l'avance, il a poursuivi obstinément le cours de ses projets contre l'Algérie et qu'il s'est maintenu dans l'Est et le Sud-Est d'Alger autant qu'il l'a pu.

Il ne se fondait pas comme nous sur des espérances mais sur des certitudes.

En effet, chaque jour l'audace de son lieutenant Bou Hamedi, qui commande les populations réfugiées, qu'on peut appeler un nouveau Coblentz, est devenue plus grande. Il parcourt en maître toute la zone entre l'oued Kiss et la Moulouya, qui s'étend jusqu'au désert. Il lève des contributions et des amendes sur toutes les tribus réfugiées. Ouchda paraît être une ville à lui; ses plus faibles détachements la traversent, soit pour aller au camp d'Abd-el-Kader, soit pour en revenir. Enfin des combattants de deux tribus marocaines ont envahi dernièrement notre territoire à la suite d'un nouveau sultan et sont venues jusqu'à 6 lieues de Tlemcen.

Je ne vous peindrai pas les effets produits sur nos

tribus par cette situation : j'en suis dispensé par la dernière lettre de M. Cavaignac, que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

Pour extrait conforme :

Paris, le 24 avril 1846.

Le Chef d'escadron d'État-Major, chef du Bureau des opérations militaires et de la correspondance générale.

Archives du Gouvernement général de l'Algérie. Politique-carton XXI (1). (Correspondance générale), n° 46.

VI

M. de Chasteau à Bugeaud

Tanger, le 14 avril 1846.

Monsieur le Maréchal,

M. Léon Roches m'a communiqué la lettre que Votre Excellence lui a fait l'honneur de lui écrire le 6 de ce mois et qui est arrivée aujourd'hui, 14, par le bateau à vapeur du Roi, l'*Etna*.

D'après ce que m'avait dit M. Roches de vos dispositions par rapport au Maroc, je croyais que vous aviez renoncé, au moins pour quelque temps, à tout projet d'invasion sur le territoire marocain. Je me réjouissais de cette sage résolution, d'autant plus qu'elle se trouvait parfaitement conforme aux instructions que j'avais reçues du gouvernement du Roi, et, je crois, aux véritables intérêts de notre pays.

Depuis le départ de M. Roches d'Alger, notre position s'est améliorée, soit en Algérie, soit au Maroc ; ce n'est donc pas sans un vif sentiment de surprise que j'ai

appris les projets presque arrêtés de Votre Excellence de pénétrer à main armée sur le territoire marocain.

Il me semble qu'une tentative sur la deïra, qui se trouve à vingt-cinq lieues dans l'intérieur du Maroc, au milieu de populations fanatiques et essentiellement ennemies des chrétiens, ne peut se considérer comme un coup de main. Il faut des préparatifs, uu rassemblement de troupes assez fort pour éviter toute chance d'insuccès, et, Votre Excellence doit le savoir, rien ne reste secret pour les Arabes. Toutes les tribus se soulèveront en apprenant l'approche de l'armée française ; il y aura des combats, dont nous sortirons vainqueurs, sans aucun doute, mais notre marche sera retardée ; la deïra s'éloignera et nous serons obligés de faire face à toutes les populations sur le territoire desquelles nous aurons pénétré. Abd el-Kader arrivera, profitera de l'état d'effervescence des Musulmans, prêchera la guerre sainte, se fera proclamer émir des croyants, guerrier dans les voies du Seigneur, et arrivera au but, qu'il se propose depuis si longtemps, de fonder entre l'Algérie et le Maroc un royaume, qui menace également les deux empires.

Ces événements arriveront malgré nous et malgré l'empereur, qui n'aura ni la force morale, ni la force matérielle pour les empêcher. Nous romprons des relations amicales, au moins en apparence, avec un gouvernement plus ou moins bien constitué, et nous nous engagerons dans une guerre contre un empire une fois et demie grand comme la France et qui sera livré à une complète anarchie. Je compte toujours sur les succès brillants de nos armes, mais n'avons-nous déjà pas assez d'occasions de les faire briller en Algérie ?...

En face de considérations aussi graves, je n'hésite pas à vous envoyer M. Léon Roches. Vous l'appréciez depuis plus longtemps que moi ; vous savez qu'il connaît le pays, les hommes et les rapports entre les peuples musulmans.

Je le charge de combattre les projets d'invasion de Votre Excellence, parce que je crois fermement agir ainsi dans les intérêts de mon pays; s'il ne réussit pas, ma responsabilité comme représentant du gouvernement du Roi au Maroc aura été mise à couvert et je me conformerai strictement aux instructions ultérieures, que je recevrai de mon département.

Veuillez agréer.....

Signé : E. DE CHASTEAU.

Archives du Gouvernement de l'Algérie. Politique. Carton XXI. (1) Correspondance générale, n° 52.

VII

Le Ministre de la Guerre à Bugeaud.

Paris, le 17 avril 1846.

Votre dépêche du 10 avril a été mise sous les yeux de Sa Majesté et communiquée au Conseil. Vos propositions ont été l'objet du sérieux examen qu'elles devaient provoquer, et, après cette étude, il a été reconnu que rien ne pouvait être modifié dans les instructions qui vous ont été adressées jusqu'ici. Je dois donc vous exprimer de nouveau, de la manière la plus précise les intentions du gouvernement du roi, déjà développées dans ma réponse à votre dépêche du 1er de ce mois.

Elles se résument en 3 points :

N'opérer dans le Maroc que pour repousser une agression ou châtier des tribus voisines de la frontière.

Ne passer, dans un aucun cas, sur la rive gauche de la Moulouya, sans de nouvelles instructions du gouvernement.

Enfin ne faire sous aucun prétexte aucun établissement permanent entre notre frontière et cette rivière,

et, après chaque expédition, rentrer immédiatement sur le territoire de l'Algérie.

Le Gouvernement comprend comme vous, Monsieur le Maréchal, tout l'intérêt que nous aurions à extirper du Maroc, la deïra d'Ab-del-Kader, mais il doit se préoccuper des conséquences que pourrait avoir une opération de cette nature, dont le succès même ne lui paraît pas assuré malgré la valeur de vos troupes et le mérite de leur chef.

Rien ne peut assurer que la deïra ne fuirait pas devant vous comme les tribus insoumises devant vos colonnes et, se tenant toujours au delà de vos atteintes ne vous contraindrait pas à faire dans l'empire du Maroc une guerre non moins active et non moins pénible que celle de l'Algérie si glorieusement conduite. Elle serait cependant stérile dans ses résultats militaires et dangereuse dans ses conséquences politiques. Il se peut que l'empereur Abd-er-Rahman comme ami soit trop faible pour nous seconder efficacement; mais il est certainement par sa position et par le caractère de ses peuples, en état de nous créer des embarras des plus sérieux, si ses dispositions à notre égard venaient à changer.

C'est déjà une assez grande chose sur laquelle votre esprit peut s'arrêter avec satisfaction, que de voir cette insurrection si puissante, si générale, si menaçante dans son principe, vaincue en peu de mois partout où elle en a appelé aux armes, comprimée sur tous les points où elle n'a pas osé combattre, grâce à votre activité, à la justesse de vos conceptions et à votre bon système de guerre.

Le gouvernement du Roi a été frappé de ce résultat et l'opinion publique elle-même accoutumée à ne juger que d'après les faits se modifie sous la même impression. Ceux qui, à Paris, blâmaient le plus vos opérations commencent à revenir de leurs jugements erronés et à envisager les choses sous leur véritable point de vue.

La presse opposante reste à peu près muette à votre

égard ; l'avoir condamnée au silence n'est pas le moins étonnant de vos succès. Bientôt, je n'en doute pas, il n'y aura qu'une voix pour vous rendre pleine justice, et reconnaître avec le gouvernement, qu'il n'y avait pas d'autres moyens de réussir que les moyens employés par vous, comme il n'y avait d'autre homme pour les mettre en œuvre que le Maréchal, en qui l'on trouve réunies la fermeté de caractère, la persistance, l'énergie et l'activité sans égale, que vous déployez tous les jours.

Archives du Gouvernement Général de l'Algérie. — Politique Carton XXI. (1) (Correspondance générale), n° 50.

Le Gérant,

J. BÉVIA.

ALGER. — TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN. — ALGER

NOTICE

SUR LA

ZAOUIA DE ZEGZEL ET SES RAMIFICATIONS

a) Historique

La zaouia de Zegzel chez les Beni Snassen a pour fondateur Moulay Ahmed ben Mohammed ben Bel Aïch, originaire de Yambo (sur la mer rouge). Sa généalogie chérifienne le fait descendre du Prophète par El-Hassan, fils de Fatma, puis par Idris ben Abdallah, fondateur de la dynastie des Edrissides. Voici cette généalogie telle qu'elle m'a été communiquée par Moulay Mohammed Bouchta, chérif des Beni-Nouga :

Moulay Ahmed, fils de Sidi 'Mhammed ben Sidi Bel Aïch, ben Sidi Belkacem, ben Sidi ben Saïd, ben Sidi Ahmed, ben Sidi Yahia, ben Sidi Abderrahman, ben Sidi Bel Aïch, ben Sidi Abdelkrim, ben Sidi Brahim, ben Sidi Abdallah, ben Sidi Ammar, ben Sidi Sliman, ben Sidi Omar, ben Sidi Ahmed, ben Sidi Abdallah, ben Sidi Abdelaziz, ben Sidi Abdelkader, ben Sidi Abderrahman, ben Sidi Abdallah, ben Sidi Idris es-Seghir, ben Sidi Idris, ben Sidi Abdallah el Kamil, ben Sidi El Hassan el Mothanna, ben Sidi El Hassan es-Sibt', ben Fatima, fille de l'Envoyé d'Allah (Que Dieu répande sur lui ses grâces et lui accorde le salut !).

Après avoir fait ses études coraniques dans sa ville natale, Moulay Ahmed ben Mohammed quitte son pays et se rendit à Tripoli où il reçut les leçons de Moulay Mohammed ben Saïd el Habri, marabout vénéré qui professait les doctrines de la confrérie des Derkaoua. Il devint bientôt un de ses disciples préférés et acquit auprès de lui une réputation bien établie de savoir mystique. Très bon calligraphe, il ne se lassait pas de copier des manuscrits et était arrivé ainsi à se constituer une nombreuse bibliothèque. Il ne se séparait jamais de ses livres, et, pour les avoir toujours avec lui, il avait acheté une ânesse pour les transporter. Cette ânesse joue un certain rôle dans les légendes qui le concernent : son maître Moulay Mohammed ben Saïd El Habri qui avait bien vite reconnu chez lui les qualités nécessaires à l'apôtre, lui aurait dit : « Tu te rendras dans le Gharb où tu feras profiter les gens de ta science et de ta sagesse. Tu parcourras en missionnaire les tribus et tu enseigneras nos saintes doctrines. Ton ânesse sera ton guide : arrête-toi là où elle s'arrêtera et fonde en cet endroit un ermitage (kheloua).

Moulay Ahmed se mit donc en route, parcourant au hasard les tribus et laissant à son ânesse le soin de le conduire. Il arriva ainsi dans la vallée de l'oued Zegzel, s'installa près de la caverne du même nom et y fixa sa kheloua.

La vallée de Zegzel était à cette époque habitée par les Oulad ou Brahim, fraction de tribu actuellement presque éteinte et dont quelques descendants seulement subsistent aux Beni Moussi Roua où ils sont connus sous le nom de « t'obba » (médecins) parce qu'ils pratiquent l'art de la guérison au milieu de leurs contribules. Une autre tradition, également très accréditée, dit que les Oulad ou Brahim étaient des Ahl er-Rousma, ayant des croyances hérétiques analogues à celles des Zekkara de l'amalat d'Oudja ; les « t'obba » ne seraient nullement leurs descendants.

Quoiqu'il en soit, les habitants de Zegzel firent tout d'abord mauvais ménage avec l'ermite et mirent tout en œuvre pour lui nuire. Ayant remarqué qu'il vivait sans rien demander à personne et qu'il se procurait du pain sans mendier, ils le prirent pour un sorcier et lui créèrent une mauvaise réputation. Mais ils ne tardèrent pas à se convaincre qu'il était réellement un saint homme, un « ouali » d'une science maraboutique étendue.

Son évidente baraka groupait petit à petit autour de lui un nombre grandissant d'adeptes. Les gens venaient le visiter de tous les points du massif des Beni Snassen et jusque parmi les tribus de la rive gauche de la Moulouya. Les ziaras affluant, sa zaouia ne tarda pas à devenir très florissante.

Moulay Ahmed songea alors à se créer une famille pour avoir des enfants à qui léguer son œuvre. Dans ce but, il demanda en mariage la fille d'un marabout de l'endroit nommé Sidi Mohammed ben Yacoub qui dirigeait une zaouia transportée depuis aux Beni Ouklane, dans les Beni Mengouche. Mais il avait compté sans la jalousie et la rancune des fils de ce marabout qui ne lui pardonnaient pas la rapide croissance de sa zaouia et la concurrence heureuse qu'elle faisait à la leur. Ils s'opposèrent énergiquement au mariage de leur sœur avec lui.

Moulay Ahmed se résolut alors à un éclat : On était au mois de D'ou l-Hidja, mois du pélerinage à la Mecque. Le jour de l' « arafat », les pélerins assemblés pour la prière en commun virent venir vers eux un homme monté sur une chamelle rousse. Arrivé devant le front des pélerins, cet homme fit arrêter sa monture et sans en descendre prononça avec beaucoup d'aisance une éloquente khotba (sermon).

Les pélerins des Beni Snassen et, parmi eux, le marabout Sidi Mohammed ben Yacoub reconnurent en lui, non sans stupéfaction, Moulay Ahmed ben Bel Aïch. Leur surprise et leur étonnement augmentèrent encore quand, ayant interrogé les gens du pays, il leur fut

répondu : « Cet homme se nomme Sidi Ahmed ben Mohammed ben Bel Aïch. Il a toujours été notre imam et n'a jamais manqué de venir nous faire entendre sa « khotba » le vendredi ».

On voit dans ce récit une sorte de réplique à la légende bien connue de Sidi Mhammed ben Abderrahman Bou Kobrin dont la dépouille se dédoubla si miraculeusement pour être à la fois au Hamma près d'Alger et aux Aïth Smaïl en Kabylie. Moulay Ahmed, lui, accomplit le même miracle de son vivant. Ce prodige et cette manifestation bien évidente de sa baraka changèrent complètement les dispositions des gens des Beni-Snassen et de Sidi-Mohammed ben Yacoub qui s'empressa, de retour chez lui, de lui offrir la main de sa fille malgré l'opposition de ses enfants. Moulay Ahmed acquiesca et lui dit : « Tu m'honores en me donnant ta fille en mariage, mais tes fils m'ont humilié : qu'ils soient humiliés eux aussi ! »

— « Mais que Dieu leur donne le savoir et la science, s'empressa d'ajouter Sidi Mohammed ben Yacoub ».

Ces deux vœux furent parait-il exaucés : Les descendants actuels de Sidi Mohammed ben Yacoub, fixés près de la Zaouia de Sidi Mohammed el Bekkay, dans les Beni Ouklane, seraient gens de science mais n'auraient aucun ascendant religieux sur leurs contribules. Pauvres et peu respectés on les ferait même participer au payement des amendes collectives encourues par leur tribu, chose qu'on ne demande généralement jamais aux marabouts.

Moulay Ahmed ben Mhammed ben Aïch était un homme doux, inoffensif et charitable à l'excès. Entouré de la vénération de tous et déjà fort âgé il ne songeait plus qu'à vivre en paix dans sa zaouia, au milieu de ses adeptes, quand tout à coup, son immense popularité porta ombrage à un caïd de la région nommé Mansour Ou Othman, le même qui fit construire la kasba d'Aïn Reggada (source intermittente), dans la plaine des Triffas.

Les exactions et les avanies qu'il eut à souffrir de la part de ce personnage furent telles qu'il fut forcé de s'éloigner et partit à Aïn el Kébira, près de Nédroma.

Les habitants de cette localité l'accueillirent avec beaucoup d'égards et lui firent don d'une parcelle de terrain et d'une maison. Ce fut l'origine de la zaouia existant actuellement aux Beni-Ouarsous.

Moulay Ahmed vécut quelque temps à Aïn El Kébira, puis Mansour Ou Othman périt dans une révolte de tribus et notre marabout put revenir à Zegzel où son autorité religieuse fut plus grande que jamais.

On raconte comme preuve de sa sainteté surnaturelle qu'un jour, ayant réuni ses disciples, il leur tint le langage suivant : « Mes amis, je vais vous faire franchir dès maintenant le « cirat' » (1) pour que vous en soyez dispensés dans l'autre monde. Que chacun de vous apporte des feuilles de palmier-nain et les déchire dans le sens de la longueur. Nous attacherons par les bouts les éléments des feuilles ainsi déchirées et nous les tendrons en guise de corde au-dessus de l'oued Zegzel, entre le Djebel Tamedjout et le Djebel Abdelkadous. Ce sera là notre « cirat » et avec la protection d'Allah nous le traverserons sans encombre ».

Ainsi fut fait. Lorsque la corde fut tendue, Moulay Ahmed s'avança résolument et se mit en devoir de passer de l'autre côté de la vallée de l'oued Zegzel en marchant sur la corde. Ceux de ses disciples qui avaient sincèrement foi en sa baraka protectrice emboîtèrent le pas derrière lui et traversèrent sans trébucher ce pont d'un nouveau genre. Les autres, moins convaincus, n'osèrent pas s'y aventurer et reculèrent par peur.

Moulay Ahmed avait obtenu ce qu'il voulait : il avait

---

(1) Fameux pont, mince comme la lance du rasoir, sur lequel devra passer le genre humain au jour de la Résurrection. Les élus le traverseront avec la rapidité de l'éclair ; les réprouvés trébucheront et seront précipités dans l'enfer.

montré une fois de plus la puissance de sa baraka et il avait éprouvé ses disciples. Il mourut en l'an 1155 de l'hégire (1842. J.-C.) laissant sept fils :

1° Moulay El Kébir (1) ;
2° Moulay Seddik ;
3° Moulay El Mostefa ;
4° Moulay el Boukhari (1) ;
5° Moulay Bouchta (1) ;
6° Moulay Tayeb ;
7° Moulay el Hachemi.

Ceux-ci se partagèrent sa succession tant au point de vue biens qu'au point de vue serviteurs religieux, tout en continuant à vivre à Zegzel. Mais la bonne harmonie ne subsista pas entre leurs enfants. Les dissentiments entre ces derniers dégénèrent même en disputes violentes à la suites desquelles Sidi Mohammed ben El Hachemi, Moulay Ahmed ben Tayeb, Si Mohammed Ould Moulay Seddik quittèrent la zaouia de Zegzel et allèrent s'installer :

a) Le premier à Aïn El Harara, dans les Oulad Temim des Beni Nouga (Beni Ourimmeche).

b) Le second à Malou, dans les Beni-Mimoun (Beni Attig).

c) Le troisième à Takerboust (Beni Attig).

d) Le quatrième à Talmest, dans les Beni Koulal (Beni Bou Zeggou),

Où ils fondèrent chacun une zaouïa. Celle de Zegzel conserva à sa tête Moulay Ben Saïd, frère de Moulay Touhami Ould Moulay Seddik.

Ces diverses zaouïa sont devenues complètement indépendantes les unes des autres, celle de Zegzel n'ayant d'ailleurs conservé qu'un faible ascendant moral dû à

(1) N'a pas laissé de postérité.

ce qu'elle est l'aînée de toutes les autres et que c'est elle qui assure la garde du tombeau de l'ancêtre commun.

Par ses origines, l'ordre fondé par Moulay Ahmed se rattache à celui des Derkaoua puisque Moulay Mohammed ben Saïd El Habri de qui Moulay Ahmed reçut l'enseignement mystique professait les doctrines de cette confrérie ; mais actuellement il semble n'avoir conservé que peu de rapports avec elle. Ses règles lithurgiques, ouerd, diker et autres pratiques rituelles sont sensiblement différentes. Elles consistent à réciter, en égrenant le chapelet :

10 fois : Je me réfugie auprés d'Allah contre le démon le lapidé.

100 fois : Au nom d'Allah clément et miséricordieux.

200 fois : J'implore le pardon d'Allah, le considérable. Il n'a a de Divinité que Lui. Il est vivant et éternel.

100 fois : Ceux qui croient, il leur fera quitter les ténèbres pour la clarté.

100 fois : Il n'y a de divinité qu'Allah, le Souverain Maître, celui qui est la justice éclatante. Notre Seigneur Mohammed est sincère et fidèle.

200 fois : O mon Dieu ! répands tes grâces et ton salut sur notre Seigneur Mohammed, ton serviteur, ton Prophète et ton envoyé, sur le Prophète véridique ainsi que sur sa famille et ses compagnons ! Accorde-leur le salut !

27 fois : O mon Dieu ! pardonne à notre père ainsi qu'à tous les musulmans et musulmanes, aux croyants et aux croyantes. Gloire à Allah, maître de l'univers !

Quant à sa chaîne mystique, elle nomme un grand nombre de docteurs qui figurent sur les chaînes des Khalouatya et des Tidjania, mais non sur celle des Derkaoua.

Cette chaîne est la suivante :

Ahmed ben Mohammed ben Bel Aïch, fondateur de l'ordre ; Mohammed ben Saïd el Habri ; Ahmed en-Neffati ; Ali ben Abderrahman en-Neffati ; Abderrahman

ben Omar et-Tadjiri ; Ali ben Younès el Abzari ; Ahmed ben Ali ben Abdelkadous ; Mohammed es-Sinaoui ; Damerdach el Mohammadi ; Hossain el Bekri ; Amar er-Rechouani ; Yahia Bedr ed-Din ; Çadr ed-Din ; El Hadj Izz ed-Din ; Mohammed Ahmaram ; Amor el Khelouati ; Mohammed el Khelouati ; Brahim ez-Zahid ; Djemal ed-Din ; Chihab ed-Din Mohammed ech-Chirazi ; El Abhari ; Abou Nadjid Abdelkader es-Sehrourdi ; Amor el Bekri ; Mohammed el Bekri ; Aboul Kasem el Djoneidi ; Es-Sari es-Sakti ; Maârouf el Kerkhi ; Daoud et'T'ai ; Habib el Adjimi ; Hassan el Baçri ; Hassan el Mothanna ; Hassan es-Sibt' ; Ali ben Abi ; Talib Mohammed (le Prophète) ; Djebraïl (l'ange Gabriel) ; Allah.

Ainsi donc, par ses pratiques rituelles et par sa chaîne mystique, l'ordre fondé par Moulay Ahmed forme un groupe à part au milieu des autres confréries. Ses membres ne reçoivent le mot d'ordre d'aucun chef religieux en dehors d'eux. Ils prétendent constituer un ordre indépendant et s'intitulent « hamdaouiin » du nom de leur ancêtre Moulay Ahmed. Toutefois les Oulad El Hadj Tayeb (zaouia de Zeggel) et les Oulad Touhami (zaouia de Takerboust) reconnaissent aussi l'autorité spirituelle de Moulay Tayeb Ould Sidi Mohammed ben Kaddour, chef de la zaouia de Kerker, dans les Beni Bou Yahi, et de Si El Hadj Mohammed el Habri, chef de la zaouia des Oulad Ben Azza, dans les Beni Khaled.

A proprement parler d'ailleurs, l'ordre des « hamdaouiin » ne constitue pas une congrégation organisée, ni une communauté religieuse, ni même une association pieuse ; c'est tout simplement le groupement d'un certain nombre de familles de Chorfa ayant une origine commune et plaçant leur autorité religieuse sous le patronage d'un même ancêtre. Leur rôle consiste principalement à entretenir et à exploiter la vénération que les populations professent pour cet ancêtre. Très souvent divisés par des questions d'intérêt qui ne manquent pas de surgir entre eux lorsqu'ils en arrivent

au partage des bénéfices de cette exploitation, ils n'ont jamais obéi à une règle commune et ont été incapables de donner à leur ordre la cohésion et la discipline qui font la force des confréries sérieusement organisées. Leur influence est purement locale et ne s'exerce que sur leurs serviteurs religieux directs.

b) Notice particulière sur la zaouia de Zegzel

Comprend actuellement quatre familles groupées sous le nom générique d'Oulad Moulay Seddik, du nom de leur ancêtre commun Moulay Seddik Ould Moulay Ahmed :

1° Oulad El Hadj Ben Saïd.
2° Oulad El Hadj Tayeb.
2° Oulad Moulay El Mostefa.
4° Oulad Moulay Bouchta.

Le chef actuel de la zaouia est Moulay El Hachemi ben El Hadj Seddik, des Oulad El Hadj ben Saïd, qui a succédé à son père mort il y a environ deux ans. Jeune homme âgé d'environ 25 ans, sans personnalité accusée, il fut surtout désigné pour la direction de la zaouia à cause de sa fortune personnelle.

Les autres personnages marquants sont : Moulay Seddik bel Mustapha, chef des Oulad El Hadj-Tayeb ; Moulay Mohammed Ould Moulay Ahmed Bouchta et Moulay Tayeb Ould El Hadj ben Saïd, frère de l'ancien mokaddem Si El Hadj Seddik et oncle du chef actuel.

La zaouïa de Zegzel est toujours restée en dehors des dissentions politiques de la région, se bornant à un rôle de conciliation. Depuis notre arrivée dans le pays, ses membres se sont montrés toujours corrects à notre égard et on n'a pu remarquer de leur part aucun agissement de nature à contrecarrer notre influence.

Elle semble surtout s'occuper de sa situation maté-

rielle et de maintenir son influence dans cè but parmi les fractions de tribus où elle compte des serviteurs religieux : Oulad Bou Khris et Ahl Tittest (fraction des Oulad Abbou); Ahl Kennin (Beni Nouga); Oulad Embarek, Guenana et Lebabda (Sedjaâ de la plaine de Tafrata); Oulad El Aïch (sous fraction des Riahat-Houara de la plaine des Triffas) ; une partie des Houaret El Ah'laf et une fraction des Oulad Ali bou Yassin (Beni Attig du centre).

Le chef de la zaouïa fait chaque année, au printemps, chez ces différentes tribus, les tournées de ziara habituelles.

La zaouïa du Zegzel ainsi d'ailleurs que toutes celles des « hamdaouiin » ne fait pas de prosélytisme combatif. Elle se borne à recruter des « khodams » ou serviteurs religieux qui, tous les printemps, au moment des tournées des chefs de zaouïas sont tenus de fournir leur offrande, et à initier des « mourids » ou adeptes. Cette initiation consiste simplement dans la remise d'un chapelet et dans l'obligation de réciter aux heures prescrites l' « ouerd » ou prière surérogatoire de l'ordre. Ces « mourids » ne sont tenus à aucune offrande ; ils viennent de temps à autre à la zaouïa, récitent ensemble l' « ouerd », écoutent la lecture des « hadits » et terminent leur réunion par une diffa générale.

La zaouïa de Zegzel ne joue aucun rôle au point de vue instruction. Dans chaque famille on se borne à enseigner le Coran aux enfants. Ce rôle est généralement dévolu à un « fekih » ou maître d'école à gage, habituellement étranger à la zaouïa. C'est ainsi que celui des Oulad Moulay-Bouchta est originaire du Tafilelt et celui des Oulad El-Hadj-ben-Saïd d'El-Haouafi. Chez les Oulad El-Hadj-Tayeb le chef de famille et les jeunes gens déjà instruits donnent eux-mêmes l'enseignement aux autres. En dehors de cet enseignement coranique élémentaire la zaouïa n'a aucun cours organisé et ne reçoit pas d'étudiants du dehors. Les membres qui veulent développer

leur instruction vont étudier soit à Fez, soit à Oudjda, soit à Mazouna. On ne cite d'ailleurs actuellement à Zegzel qu'un seul chérif lettré, Moulay Ahmed ben Mohammed ben El Hadj Tayeb qui a fait ses études à Oudjda.

La zaouia de Zegzel donne une large hospitalité aux gens de passage et aux pauvres qui viennent y demander l'aumône. Indépendamment des ziaras qui l'alimentent, elle possède de nombreux jardins et terrains de culture tant hobous que non hobous, dans la vallée même de Zegzel, dans la plaine des Triffas, aux Angad et à Tittest, ainsi que d'importants troupeaux de bœufs, de moutons et de chèves.

Ces biens, à part ceux qui sont hobous, sont d'ailleurs plutôt la propriété de chaque membre de la collectivité des chorfa de Zegzel que celle de la zaouia elle-même.

La zaouia de Zegzel ne comporte pas de bâtiments particuliers. C'est un groupement de quatre dechras correspondant aux quatre familles.

1° Dechra de Zegzel proprement dite (Oulad El Hadj ben Saïd) ;
2° Dechra de Tafraout (Oulad el Hadj Tayeb) ;
3° Dechra d'Aroujen (Oulad Moulay el Mostefa) ;
4° Dechra de Tesilit (Oulad Moulay Bouchta).

Chacune a sa mosquée et sa maison des hôtes, bâtiments aussi rudimentaires que tous ceux de la région ; seule la koubba de l'ancètre, bâtiment à cinq coupoles, a une certaine apparence et est un lieu de pèlerinage assez fréquenté.

Dans chaque mosquée ouverte à tout le monde, le maître d'école remplit les fonctions d' « iman ».

c) Zaouia de Talmest

Cette zaouia, fondée par Moulay Touhami Ould Moulay Seddik, surnommé « laâredj » (le boiteux), a une parenté

directe avec celle de Zegzel ; ses membres sont appelés aussi Oulad Moulay Seddik. Comprend deux familles importantes :

1° Oulad Moulay Ahmed ;
2° Oulad Moulay el Mekki.

Elle compte comme serviteurs religieux : une partie des Hadouyin (Beni Bou Zeggou), des groupes dans les Oulad Chebel, Beni Koulal et Haouaret el Ahlaf.

Ses personnages marquants sont : Moulay Ahmed Ould Moulay Seddik ; Moulay Seddik Ould Moulay el Mekki et son frère Moulay el Mostefa.

b) Zaouia d'Aïn el Harara

Cette zaouia est, avec celle de Zegzel, la seule des « hamdaouiin » qui se trouve sur le territoire du secteur d'Aïn Taforalt. Située dans les Beni Nouga, elle comprend les familles des Oulad Moulay Mohammed et des Oulad El Hadj El Hachemi désignées toutes les deux sous l'appellation générique d'Oulad Moulay el Hachemi.

Elle a pour chef actuel Moulay Mohammed Bouchta, descendant de Sidi Mohammed El Hachemi, personnage de 45 ans environ qui, bien que n'ayant jamais étudié ailleurs que dans la région, est un homme instruit, intelligent, jouissant d'une réelle influence personnelle.

Les autres personnages marquants sont : Moulay Seddik Ould El Hadj El Hachemi, âgé de 55 ans environ, et son frère Moulay Mohammed, homme d'une soixantaine d'années.

Moins riche que sa sœur de Zegzel, la zaouia d'Aïn El Harara possède cependant de nombreux jardins aux Beni Nouga, des terrains de culture dans les plaines des Angad et des Triffas, principalement à Tazaghin, près du poste de Sidi Mohammed Ouberkane. Elle a aussi en indivision avec la zaouia de Mälou des terrains à Aïn El Kebira. Ces derniers biens sont la propriété particulière

de la zaouia, les autres étant plutôt possédés individuellement par chaque membre de la zaouia.

Cette zaouia n'est qu'une simple dechra avec deux mosquées rudimentaires. Elle ne possède pas de koubba particulière. Elle compte comme serviteurs religieux : les Oulad Ali Nsaba (fraction des Oulad Ali Chebab Beni Ourimmèche) ; les Harakat et les Hafata (Oulad Abbou) ; les Hadouyin (Beni Zegzou) ; les Beni Kilin et les Ah Ouissan (Guelaya) ; les Riahat autres que les Oulad El Aïch (Houara des Triffas).

e) Zaouia de Takerboust

Les chorfa de Takerboust forment le groupe dit *Oulad Bel Mostefa* parmi les Hamdaouiin. Ils se subdivisent en cinq familles :

1° Oulad Moulay Touhami ;
2° Oulad Moulay Tayeb ;
3° Oulad El Hadj Dris ;
4° Oulad Moulay Dris el Kebir ;
5° Oulad Moulay Dris Seghir.

Ils ont leurs serviteurs religieux dans les Traras où leur parent Moulay el Boukhari dirige une zaouia sœur dans les Beni Ouarsous.

f) Zaouia de Malou

Comprend quatre familles groupées sous le nom générique d'Oulad Moulay Tayeb, du nom de leur ancêtre Moulay Tayeb Ould Moulay Ahmed ben Mohammed ben Bel Aïch, surnommé « k'ebbadh ed-dib » (celui qui fait arrêter le chacal), parce que, dit la légende, lorsqu'il commandait au chacal de s'arrêter, l'animal obéissait et se laissait docilement prendre par lui :

1° Oulad El Hadj ben Ahmed ;
2° Oulad Moulay el Boukhari ;
3° Oulad Moulay Touhami ;
4° Oulad Moulay Tayeb.

A ces quatre familles, on peut ajouter une cinquième appelée Oulad Mohammed bel Hadj et actuellement fixée à Menzel, dans les Beni Mengouche. Elle fut forcée de s'expatrier de Takerboust à la suite d'un meurtre commis par un de ses membres sur la personne d'un autre chérif des Oulad Moulay Tayeb.

La zaouïa de Malou a comme serviteurs religieux : une partie des Beni Moussi Laâtèche (fraction des Beni Attig) ; une partie des Beni Bou Yala, parents du caïd actuel Mohammed Ould Bou Medien Oulyou (Beni Attig) ; une partie des Beni Mahfoudh et les Moulouden (sous-fractions des Bessara des Beni Mengouche ; une partie des Mehidjiba et des Hararda (Beni Bou Abd Saïd) ; les Houaren et les Madjiaa (Msirda) ; les Zekhanine (Kibdana) ; enfin les Oulad Allal et les Oulad Mehelhel (Oulad Settout).

Les caractéristiques de toutes les zaouias que nous venons d'énumérer sont du reste les mêmes que celles de la Zaouia de Zegzel ; leurs doctrines et leurs pratiques religieuses sont identiques.

Comme leur aînée de Zegzel, elles ne donnent aucune instruction en dehors de l'enseignement du Coran aux enfants. Elles n'ont joué et ne jouent aucun rôle politique. Elles pratiquent une large hospitalité.

NEHLIL,
Officier-Interprète.

POÉSIES DU SUD

I

لا تفنط يا خاطرى سعّب الافـــــدار
تماهل لمصايب الدهر الفانـــــــى

ما دامت شدّة على من بى الاعســـار
الّى صابر بوّت الدنيا هانـــــى

ما طاوعنى خاطرى خالب الاشـــوار
لابى ينسى طلعة البدر عصانـــــى

تحايا جرح ان (1) كتمته عنّى (2) ثـــار
بعد ان كنت سنين عنه متغانـــى (3)

(1) أن est employé très fréquemment avec le sens de « qui, que, où, quand ». Le présent travail en fournira plusieurs exemples.

(2) La substitution de عن à على, dans la poésie populaire, est si connue qu'il est à peine besoin de la rappeler ici.

(3) مَتْغانى « qui néglige » ; مَسْتَغْنى « qui se passe de ».

يا سابغة (1) الدور (2) والعين والاشبـــار
غرامك يا زينة الفد فضانـــــي
طبيب زماني (3) كمسّ زنودي (4) حـــار ،
شكت ساعة من زمان ونابانـــي
سالته بالله قال لي ثمّاش ابكـــار
تهدس (5) بهم بي ضميرك الدّخلانـــي
التجريب يبيّن علايم (6) لاصـــرار
كما سالتك راه علمي ورّانـــي
يا حكيم دريت بحقايف لاخبـــار
راك طلعت على همومي واحزانـــي
يا حكيم الجيتني لهموم كبـــار
عاجز عن توصيفهم كلّ لسانـــي ،

(1) سابغة, pour صابغة. Cette prononciation est d'un usage à peu près général.

(2) دور a ici le sens de « cheveux ».

(3) زمان, comme دهر, « temps », et aussi « malheur ».

(4) زند, pl. زنود, qui a généralement pris dans la langue du Tell le sens de « haut du bras », a gardé dans le Sud son sens littéraire « poignet ».

(5) هدس (littéraire هجس). « rêvasser (personne éveillée) ».

(6) علايم, pl. de علامة, n'est pas inconnu à Alger.

نحكي لك منهم مسايل باختصـــار
وانت فِس امثال عنهم واهدانـــي (1)
يا حكيم نحسّ تحت ضلوعي نـــار
مزّيلب (2) بها ضميري وكنانـــي
يا حكيم نحسّ بي قلبي زيّـــار
والّي يبرّم بتلته من عديانـــي
نومي شارد به لاسقام ولاكـــدار
سوّل (3) من ليَ احباب وجيرانـــي
ونتوّح نوح الحمام على لاوكـــار
ونتسّي ناس المحاين بامحانـــي
ما لي شبقة على البكا بدموع غـــزار
بوق خدودي عين تجري وسوانـــي
بيك نحدّث يا طبيبي بالّي صـــار
هذا حالي كن لي بي اعوانـــي
يا سيدي هذا الطبيب من لاشطـــار
صاحب سياسة منجّم يونانـــي

(1) اهدى « laisser tranquille ».

(2) مزّيلب (ز emphatique), même sens que مزلّب.

(3) سوّل, employé concurremment avec سال.

ظهّر لى بعض الدسايس من الاســـرار
ورماها لى داخلة وسط معانــــــــى

وستر حالى ما ابْداه شى للحُضّـــار
كلّمنى بكلام مرْموز مْفانـــــى (1)

قال اصرارك واعصة فيها الاخطــــار
وطليبك هو طبيبك حقّانــــــى

يا ولفى ما فاد فى حبّك عَقّـــار (2)
خان الطالب خانت كُتْبه ثانـــــى

لو شفتوا يا عاتّتى فِىّ ما صـــار
ودخلتوا غمرات هولى واهوانـــــى

نغيظكم ما صار لى وتقولوا عـــار
لاه تواسى هكذا يا من جبانـــــى

يا عذّابة خاطرى حبّك مــــا دار
صابحنى قبل الصلوات خذانـــــى

حرّك لى بامحاله جانى غـــوّار
ما هو طالب مال رايد البهتانـــــى

(1) مْفَانى, que nous traduisons par « entortillé », se dit du fil lorsqu'il est enroulé autour de cette sorte de grosse bobine qu'on nomme مْفانة.

(2) عقّار « drogue, remède », pl. عقاقر.

عجاجه فوق المقاسم (1) دار استـــار
ضايقنى من كلّ جِهة زافانـــــى

مركّب حربات (2) متفونة باسحـــار
وفراسينه (3) للبلا (4) جات تعانـــــى

سلاحه نعت البرق يلوح شــــرار
حربه فايف كِحروب العثمانـــــى

على الومية دار بِىَ سبعـــة ادوار
حليل (5) آلّى راه مثلى وسطانـــــى

لاه نبارز فى الغرام بلا نعّـــار
لا خِلّ نبعنى ولا مال بدانـــــى

(1) مَقْسم. Ce mot désigne les cols ou passages situés entre les collines de sable de forme très arrondie, si fréquentes dans le Sud algérien.

(2) حربة « baïonnette, lance », et, en général, toute arme destinée à percer.

(3) فراسين, pl. de pl. de فارس.

(4) بلا. Ce mot a très souvent, dans le Sud, le sens que nous lui donnons ici : « combat ».

(5) حليل « perdu », en parlant d'une personne dont la situation est si précaire que sa vie est à la merci du premier venu. Ce mot a fini par devenir une sorte d'interjection.

بنى صبرى راحت جنودى كُسّـــار (1)
رانى رنديـت (3) السلاح وبردانـــى (2)

علىّ يا محنتى ما اعتاه (4) نهـــار
يسخا (5) لى بيـه الحجر من تحزانـــى

ناس الجود يسلّكوا مطلوب الثـــار
وانايا بى حرمتك بكّ الجانـــى

سيّابك يا زينة الوشمة جبّـــار
ما تدمع له عين قلبه نصرانـــى

وثفنى بى وثفة الذلّ والاحفـــار
بو لعبة ناديت له ما نادانـــى

وادّانى مملوك عبد بلا تحـــرار
وطبعنى بالنار على القلب كوانـــى

(1) Cette forme de pluriel (pour مكسّرين) n'est pas rare dans la langue du Sud; voy. plus bas : حُكّار.

(2) رنديت, mot français : « j'ai rendu ».

(3) بردانى, même observation. Ce mot est passé dans le langage dans certaines régions, avec un sens un peu différent, et précédé d'un ت : تْبَرْديت « je suis exténué de fatigue ».

(4) ما اعتاه. Exclamation : « ô quel !... »

(5) سخا, usité généralement dans le sens de « être généreux », se dit aussi d'un terrain pierreux qui, venant pour ainsi dire à s'amollir, se met à produire.

وافلع بىَ بى البحر واسع تيّـــار
بى المحيط الّى مهوّل خلّانـــى

بحر غرامك هلّكه ريح التبكـــار
تفوّى موجه علىّ واذّانـــى

ما لى حيلة للبحر ما لى نغّـــار
متحيّر بى غامف المحنة رانـــى

غاب النبح الّى يدلّ على الامصـــار
من تعس ايامى وليعات زمانـــى

هى نجم ثرية البلك الـــدوّار
وانا بُعد سُهَيْل مثله لاذانـــى (1)

واش يقرّب ذى لذاك يا الحُـــكّار (2)
هى شرقية وهو يمانـــى

ما نفطع الاياس بى الايام اطـــوار
نرجى وفت ان فاتنى يستنّانـــى

هنتينى وعلاه يا سابغ الاشعـــار
مانى بى النسبة ذميم ولا دانـــى

(1) لاذى « atteindre quelqu'un, l'égaler ».

(2) حكّار (pour محكّرين) « rusé, subtil ».

اغواطى نسبى قديم بلا تبخـــــــار
وجدودى هما النّــاس التحتانـــــــى

والناس يظنّوا علىّ ظنّ اخيـــــــار
غيرانتيا نافصة من ميـزانـــــــى

راهم عاتبونى على حبّك الانظـــــــار
كل اخر بنصيحته يتلقّانـــــــى

الّى عذى حُمّةَ المحنة صبّـــــــار
ما يعلم باهوال جرحه برّانـــــــى

ما سهر بخيال صبحية الافجـــــــار
ما دركه شي غرامها عين الجانـــــــى (1)

بلاكتبة جالبتنى يا ستّـــــــار
بلا تبخيرة لا عزيمة روحانـــــــى

ما نسمع الكلام من جانى دبّـــــــار
لو يعمل بىّ مزية يهدانـــــــى

ندَيّسنى (2) حبّ فصّابة الاعمـــــــار
اذا تهت مع المقاسم ما اقوانـــــــى (3)

---

(1) الجانى « le fugitif ». Ce mot est ici synonyme de « gazelle » ; عين الجانى est mis en apposition au pronom ها.

(2) دايس « accablé, abattu » ; ديّس « accabler ».

(3) ما اقواني (litt. ما أقواني) est ici une simple exclamation.

يا قلبى شرّبتنى من كل مـــــــرار
واش يطقّى لوعتك يا تشطانـــــــى

سبحان الّى كتب علىّ باسطـــــــار
بوق جبينى حطّهم بالسّريانـــــــى

يا بركة عيسى الشاعرعلى المختـــــــار
والّى عمّركردان التّجانـــــــى

يا بركة من طوّع الصيد الزقّـــــــار
بن عودة واربافته وجيلانـــــــى

والّى كلّ نهار ياتوهم زيّـــــــار
مولى مليانة وسيد البركانـــــــى

والصّلاح الّى مراكز بى الاقطـــــــار
رجال الدّالة وايس الفرانـــــــى

ردّوا قلبى للوطا يتخطى الاوعـــــــار
نتهنّى من ذى المحاين بركانـــــــى

عبد اللّه به الغرام نظم الاشعـــــــار
على المجحودة ما نسمّيها عانـــــــى

اذا نصبر خاطرى ما هنّانـــــــى

TRADUCTION

Ne désespère pas, ô ma pensée ; abandonne-toi aux destins ; subis patiemment les coups du temps périssable ; le malheur ne s'acharne pas toujours sur celui qui souffre, et la résignation fait passer la vie en paix. Ma pensée ne m'a pas écouté ; elle a résisté à mes conseils ; elle a refusé d'oublier le lever de l'Astre des nuits ; elle m'a désobéi. La voilà ravivée, cette blessure que je cachais ; elle se révolte contre moi qui, depuis des années, n'y prenais plus garde ; ô toi qui noircis tes cheveux, tes yeux, tes cils, ta passion, belle à la taille svelte, m'a accablé ! Le médecin qui m'assista dans mon malheur, en me tâtant le pouls est resté surpris ; un moment il s'est tu, avant de m'adresser la parole ; je lui ai demandé de me dire son avis, au nom de Dieu : « Y a-t-il donc là, me dit-il, des soucis auxquels tu rêves dans le plus secret de ton être ? Mon expérience me fait voir des traces de maux ; ce que je te demande là, ma science me le révèle. O médecin, tu sais des nouvelles véritables ; tu as deviné mes peines, mes chagrins. O médecin, tu me contrains à (parler) de grandes peines ; trop faible pour les dépeindre, ma langue se fatiguerait en vain ; je t'en dirai quelque chose ; toi, juge par là du reste et laisse-moi. O médecin, je sens dans ma poitrine un feu secret qui me brûle ; je sens en mon cœur un étau et celui qui le serre est un de mes ennemis ; le sommeil me fuit (ou) ne m'amène que peines et que tourments. Interroge sur mon compte amis et voisins ; je gémis comme gémit la tourterelle sur (la perte de) son nid, et je fais oublier aux autres leurs maux par le spectacle des miens. Je pleure, sans les ménager, des larmes abondantes ; sur mes joues, c'est une source qui coule, ce sont des ruisseaux. Je te conte là, ô médecin, ce qui m'arrive ; voilà mon état ; sois-moi en aide. »

Ce médecin, voyez-vous, était habile entre tous ; c'était un homme plein de sens, un vrai astronome grec ; il m'a exposé quelques-uns de mes secrets les plus intimes ; il me les a présentés enveloppés dans un langage figuré ; il a caché mon état, ne l'a pas révélé aux personnes présentes, m'adressant des paroles énigmatiques, entortillées : « Tes maux, me dit-il, sont cruels et dangereux ; et celle dont tu recherches l'amour est ton vrai médecin. » O ma bien-aimée, pour me guérir de ton amour, nul remède n'a réussi. Le taleb a échoué, lui et ses grimoires. Si vous aviez été témoins, ô vous qui m'écoutez, de mon malheur ; si vous aviez pu scruter les angoisses de mes tourments et de mes détresses, mon sort vous aurait émus, et vous auriez dit : c'est une honte ! Pourquoi agir ainsi, ô toi qui me fuis ? O toi qui tortures mon âme, vois ce qu'a fait ton amour ; le matin, avant les prières, il m'a assailli ; il m'a attaqué avec ses troupes, à la manière d'un ennemi qui entreprend un coup de main, non pour s'emparer de mon bien, mais pour me chercher querelle ; un tourbillon s'élevant au-dessus des gorges des collines sablonneuses a voilé l'atmosphère ; mon ennemi m'a serré de près de toutes parts, en poussant des clameurs ; munis de lances enchantées, ses cavaliers, animés au combat, se ruèrent en foule sur moi. Les armes de mon ennemi, comme des éclairs, resplendissaient ; sa tactique est irrésistible comme celle des Ottomans. Sur un signal, il tourna sept fois autour de moi. Malheureux qui, comme moi, se trouve investi ! Pourquoi faut-il que je marche au combat contre l'amour, sans personne pour me seconder, pas d'ami pour me secourir, pas d'argent pour payer ma rançon ! Me voilà à bout de forces ; mes troupes rompues ont battu en retraite ; j'ai rendu les armes ; je suis perdu. Pour moi, ô ma douleur, quel affreux jour, capable d'attendrir les pierres elles-mêmes, touchées de ma tristesse. Les gens de cœur délivrent ceux qu'une vengeance poursuit ; et moi j'ai recours à ta protection,

secours le fugitif. Ton bourreau, femme aux beaux tatouages, est cruel ; son œil ne pleure pas, son cœur est d'un chrétien ; il m'a garrotté dans les liens de l'humiliation et du mépris ; j'ai invoqué Bou Lefaâ (1) sans obtenir de réponse. Ton bourreau m'a emmené captif, esclave sans espoir d'affranchissement ; il a marqué mon cœur avec un fer chaud, puis il m'a emporté dans la mer orageuse ; dans l'océan agité, il m'a abandonné. La mer de ta passion est tourmentée par le vent du souvenir ; son agitation s'acharne contre moi et m'entraîne ; point de ruse à opposer à la mer, point de secours pour moi, éperdu dans le gouffre du malheur. Ils sont loin, les aboiements qui guident le voyageur vers les lieux habités ; tout cela est la faute de mon mauvais sort, des infortunes de ma vie. Celle que j'aime ressemble aux Pléiades dans le ciel qui tourne, et moi, loin d'elles comme Canope, je suis semblable à lui. Qui rapprochera celui-ci de celles-là, ô gens sensés ; les Pléiades sont à l'est et moi au sud (2). Je ne désespère pas, car les jours ont leurs vicissitudes ; j'espère que l'occasion, qui m'a manqué, reviendra. Tu m'as méprisé, pourquoi ? ô toi qui teins tes cils : ma race n'est ni vile ni basse ; Laghouatien, mon origine est antique, sans vanité, et ma famille est des plus anciennes de la ville (3). Chacun ne pense que du bien de moi, sauf toi qui cherches à diminuer ma valeur. Mes compagnons me blâment de t'aimer, chacun me poursuit de ses conseils. Celui qui n'a pas passé par la fièvre douloureuse de l'amour sans espoir, ne connaît pas l'angoisse ; sa blessure est superficielle ; il n'a pas veillé avec l'image

(1) Marabout de Laghouat.

(2) Allusion à deux vers d'Ibn Abi Rabi'a :

ايها المنكح الثريا سهيلا ✿ عمرك الله كيف يلتقيان
هي شامية اذا ما استقلّت ✿ وسهيل اذا استقلّ يمان

(3) التّامس التعتاني, m. à m. « les premières assises des fondations ».

de l'Aube des Aurores ; il n'a pas été atteint par la passion de la belle aux yeux de gazelle. Elle m'a attiré sans grimoire, ô Dieu, sans les incantations, sans les fumigations qui attirent un génie. Je n'écoute pas ceux qui veulent me conseiller ; s'ils voulaient me plaire, ils me laisseraient en paix. Ce qui m'a accablé, c'est l'amour de celle qui mutile les cœurs. Quand je m'isole dans la solitude des cols de nos collines de sable, que je suis malheureux ! O mon cœur, tu m'as fait goûter toutes les amertumes. Qui éteindra ma passion, ô toi qui fais mon tourment ? Louange à Celui qui écrivit pour moi les lignes qu'il a gravées sur mon front en langue syriaque (1). Intercède pour moi, ô Aïsa (2) qui as loué le Prophète dans tes vers, et toi qui as créé Kerdane, ô Tidjani (3) ; intercède pour moi, toi qui as dompté le lion rugissant, Ben Aouda (4), ainsi que tes compagnons et Djilani (5). Et vous que chaque jour visitent les pèlerins, toi le patron de Miliana (6), et toi Sidi Barkani (7), et vous tous, hommes vertueux dont les lieux d'assemblées sont dispersés dans toutes les contrées, vous qui gouvernez le monde à tour de rôle (8), et toi, Ouaïs el-Qarani (9) ; rendez mon cœur à la plaine ; qu'il quitte les lieux escarpés ; que je me remette de mes souf-

(1) Une croyance populaire veut que les sutures des os du crâne soient des lignes d'écriture en langue syriaque, révélant la destinée de chaque homme.

(2) El-Hadj Aïsa, patron de Laghouat, auteur de poésies à la louange du Prophète.

(3) Ahmed ben Mohammed Et-Tidjani, patron d'Aïn Madhi et fondateur de l'ordre religieux portant son nom.

(4) Marabout dont la koubba est voisine de Relizane. Il passe pour avoir apprivoisé des lions.

(5) Le principal marabout de l'Afrique du Nord. Son tombeau est à Bagdad.

(6) Si Ahmed ben Youcef.

(7) Sidi Mohammed el-Barkani, patron de Médéa.

(8) Les marabouts passent, chez les pieux musulmans, pour gouverner le monde à tour de rôle.

(9) Ouaïs ben Amir el-Qarani, célèbre تابع de la secte des soufites.

frances ; grâce ! Abd-Allah est l'amoureux qui a composé ces vers pour la belle dont il cache le nom à dessein. Si je cherche à me résigner, ma pensée, elle, ne peut me rendre le calme.

II

يا لايم فى محنتى ما فاد اللـــــــوم
ما ذركك شى ذا الغرام ومشعالـــــه

نتبع فى الكاتبة رانى محتـــــوم
حمل الحب على اكتافى ما ذالـــــه

ظنّيتك يا عاذلى ما شفت همـــوم
الناس الّى كى انت لاه يسالـــــوا

سلّم للممحون كى انا مذمـــــوم
يصحى بالنوبات ويعمّ هبالـــــه

لا ترمى مولى الهوى بحديث الشـــوم
لا يجرى لك كما راه جرى لـــــه

تشاوروا فى حالى طبّة عـــرب وروم
ما عرفوا شى لخاطرى واش اعلالـــه

الّى يفهم قال هذا ضرّ مشـــــوم
ذا الوعد الّى صايبك ما طفنا لـــه

ولعلّ يكتب الحىّ الفيـــــوم
ما تدرى شى الرب كيفاش افعالـــه

يا طالب شفت القمر وافى متمـــوم
تحت إزور حرير من دونه حالـــوا

متعدّل فى طلعته ومعه نجـــوم
عندك لا تسوِى الباى بعمّالـــه

يا مَبْهَى (1) ذاك القمر لوكان يـــدوم
لِىَ دُرك (2) سنين ما شفت خيالـــه

ماه معناى على القمر المعلـــوم
كى تنظر بدر الليالى بكمالـــه

الّى بِىَ زينها ظاهر مفهـــوم
كياسة وخلوف للحب يوالـــوا

بنت ديار كبار من رياس القـــوم
غاشيها فى الغيب تتعدّ (3) ابطالـــه

---

(1) مَبْهَى, pour ما أبهى.

(2) دُرك, comme دَرْوَك.

(3) تعدّ, forme irrégulière ayant le sens de la 5e; on dit de même تَحْسب, mais cette forme est surtout fréquente dans les verbes sourds; ex.: تمدّ « s'étendre ».

دخلت كِشمس الضحية تحت غيــــوم

ولّـى ذاك الضِى سحايب ينيالُــــوا (1)

شدّوها بى حوش باسوارة مفيــــوم

فْدال السلطان لا مَن يُغدَى لُــــه

العسّة بسلاحها بى كلّ يــــوم

حتّى الباب حديد بالهند اقبالُــــه

نراصد بى طالعك ما جانى نــــوم

سهروا عينِيّ ليالى يطوالُــــوا

الحوش الّى شدّها يعىَ (2) مهــــدوم

يبقى قبرة يندرس دون امثالُــــه

تعشّش بيه الرخم هى والبــــوم

من هذاك العزّ تنذلّ رجالُــــه

تخرج منه زينة العضد الميشــــوم

بلّغ يا ربّى الشاعر لاقوالُــــه

---

(1) ينيال, forme irrégulière très fréquente, ayant le sens de la 9ᵉ, comme un peu plus bas يطوال. — نيل est le nom de l'indigo, mais ce mot a ici le sens de « couleur vive ».

(2) يَعْىَ (habituellement « être fatigué ») est pris ici dans le sens de « devenir à la longue, finir par devenir ».

نبقى انا و اياك وشملنا ملمــــوم

لا (1) رادة بالحاسدين اذا قالُــــوا

يا ربّى بجاه نبيك المختــــوم

تجعل حبّى بى قلوب الّى عالُــــوا (2)

اين نغدُو للشرع رانى مظلــــوم

عبد الله هذى المراة واش تســــال

عييت نباجِى وِامحان قلبى ما زالُــــوا

TRADUCTION

O toi qui critiques ma passion, à quoi bon ce blâme? Tu n'as pas été atteint par cette flamme brûlante, mais moi je suis les destins qui m'oppriment; le poids de l'amour pèse sur mes épaules, depuis si longtemps! Sans doute, ô mon censeur, tu ne connais pas les soucis; les gens de ton espèce, pourquoi s'inquiètent-ils de moi? Laisse un infortuné comme moi, dédaigné de celle qu'il aime et dont la folie ne se dissipe que pour l'envelopper de nouveau. N'adresse pas à l'amoureux des paroles blessantes et il ne t'arrivera pas ce qui lui est arrivé. Les médecins arabes et européens se sont consultés sur mon cas; ils n'ont pas su reconnaître

---

(1) رادة (pour إرادة) avec le sens, non de « volonté », mais de « attention ». لا رادة بـ signifie donc: « qu'importe! »

(2) يعول عال « commettre une mauvaise action » (عايلة).

quel était le mal de mon esprit. Le plus sagace d'entre eux a dit : « C'est un mal fatal, c'est un cas devant lequel nous sommes impuissants. » Peut-être est-ce le Vivant, l'Éternel qui l'a voulu ; on ne peut savoir quels sont les actes de Dieu. O Taleb (1), j'ai vu (une beauté semblable à) la lune, pleine, entière, sous les voiles de soie qui la couvraient. Elle s'est levée, beauté parfaite, avec son cortège d'étoiles ; prends garde de confondre le bey avec ses officiers. Qu'elle était belle ! et si cette lune avait pu durer ! Mais voilà des années que je n'ai pas vu son ombre. La lune dont je parle n'est pas celle que l'on connaît, telle que tu la vois la nuit dans sa plénitude. Celle qui fait mon mal, sa beauté est éclatante, reconnue de tous ; gracieuse, tout son être appelle l'amour. Fille de grande maison, des premiers de sa tribu, les siens, même absents, sont comptés au nombre des héros. Comme le soleil du matin, elle s'est voilée ; son éclat a disparu pour faire place à des nuages resplendissants. On la retient captive dans une cour entourée de murs élevés, dans les pâturages du sultan, où nul ne va. Une garde en armes veille sans cesse ; même la porte est de fer, la serrure d'acier. J'épie ton lever, le sommeil ne me vient pas, mes yeux veillent ; que les nuits sont longues ! Puisse la demeure où elle est prisonnière tomber en ruines à la longue, seule de ses semblables ! Que les hiboux et les vautours y fassent leurs nids, que ses habitants tombent de leur puissance dans le mépris, et qu'alors la belle aux bras tatoués en sorte ! O Dieu, fais que le poète voie se réaliser son souhait ! Puissions-nous enfin, toi et moi, être réunis ; qu'importe ce que diront les envieux ! O Dieu, par la gloire de ton Prophète place un amour comme le mien marqué d'un sceau, dans le cœur de ceux qui se sont montrés injustes envers moi (2) ? A quel tribunal irai-je me plaindre de

(1) Le poète s'adresse à un auditeur imaginaire.

(2) C'est-à-dire ; de celle qu'il aime.

l'iniquité dont je suis victime, moi, Abd-Allah ? Que me veut cette femme ? Je suis las de chercher à dissiper les ennuis de mon cœur, qui ne cessent pas.

III

قمرالليل خوالفى تتونس بيـــــــه
نلقى بيه اوصاب يرضاهم بالـــــــى
يا طالب عندى حبيبة ليه شبيـــــــه
من مرغوبى بيه صهرى (1) يحلالـــــــى
نبات نقسّم بى الليالى (2) ننظرليـــــــه
يعرقنى منه الحذّار التالـــــــى (3)
خايف لبعض السحابات تغطّيـــــــه
واذا غاب ضياه يتغيثر(4) حالـــــــى

(1) Pour سهرى, prononciation courante.

(2) M. à m. « je partage les nuits, je compte les heures », pour « je veille ».

(3) حذار, synonyme ici de مودين ; m. à m. : « le dernier mouezzin », c.-à-d. : « la fin de l'appel du mouezzin », ou bien « celui qui lance son appel le dernier », s'il y en plusieurs dans la ville.

(4) تغيثر « se troubler ». — Cette forme irrégulière es assez courante dans le langage. On dit à Alger, par ex. : تخيتل « s'avancer furtivement ».

يا تهواسى خاطرى واش يداويـه
واين الطب الّى يناسب لاعلالى

ضر معاشر كبدتى وانا خافيـه
صابر للحمّة شديدة ما ذالى

يا سايل عن خاطرى واش مسهيـه
مع الريم الّى جلى قلبى جالى

هذا المرسم (1) كانت الخدّاعة فيـه
مسبوغة الانجال واهداته خالى

يا مرسولى سِر بوجابى وادّيـه
يتمكّن بيدْ الظريفة واعنا لى (2)

هات اخبار الخير لِىَ كن نبيـه
والمارة الّى بينّا ورّيها لى

واجب لى دمعى على المرسم نبكيـه
هشمتنى الاثار كى جات قبالى

مرسم ولفى كى خلى واعلاه نجيـه
نتفكّر ما فات يثقب مشعالى

(1) Nous laissons à ce mot son orthographe classique, bien que le س s'y prononce à peu près comme un ص.

(2) عنى « venir, revenir ».

سال على محبوب قلبى سال عليـه
سال عليها سال شطّنت حالى

قل لها واعلاه محبوبك تنسيـه (1)
غيظانة ظنّيت ما كيش (2) تسالى

نشرتى ثوب المحبّة وطويتيـه
واه جديد محبّتك ولّى بالى

قدّاش ان مرسول لى شفيتيـه
بغضوك الحسّاد ظلمًا على جالى

انتِ شبتى ذا المنام بسّرتيـه
وعلمتى باجاى قلتيها لى

صحّ منامك بالوفى كما شبتيـه
تعسيره ما بينّا ظاهر جالى

يا حصرة (3) على زمان ان كنّا فيـه
سترتنا الايام والوقت موالى

يا عالى الطلبة البالينى تبليـه
تجعل حاله فى المحبّة كى حالى

(1) تنسِيه est une licence amenée par le besoin de la rime.

(2) ماكيش, pour ما راكى شى.

(3) Pour حسرة, c'est la prononciation habituelle.

تقسمه شطرين على النُص تساويه

فسمة يدّيها وفسمة تبقا لي

تحرق قلب الحبيبة وتكويه

باش يشوف اِلَى يصبركما حالي

يا ناويت خاطرى هذا حالي

TRADUCTION

O l'astre des nuits ! tout mon être vit avec lui ; je trouve en lui des charmes qui ravissent mon âme. O Taleb, j'ai une amie qui lui ressemble ; la passion qu'elle m'inspire fait le charme de mes veilles. Je passe la nuit entière à la contempler. Seul, le mouezzin, lorsqu'il a lancé son appel, peut m'arracher à cette vision. Ma crainte est que quelque nuage vienne à la couvrir, car si sa lueur s'éteint, me voilà éperdu. O mon tourment, qui guérira mon âme ? où est le remède propre à mon mal ? La douleur ne quitte plus mon cœur, et moi je la cache, souffrant, sans me plaindre, de cette fièvre déjà si ancienne. O toi qui t'inquiètes de l'état de mon cœur, qui le calmera ? Avec la gazelle qui a fui, mon cœur s'en est allé. Voici le campement où vivait cette traîtresse aux cils peints ; elle l'a laissé désert. O mon messager, pars ; prends cette lettre ; remets-la entre les mains de la toute gracieuse, et reviens. Rapporte-moi de bonnes nouvelles ; sois son messager ; et notre signe de reconnaissance, montre-le moi. Malgré moi, mes larmes coulent en présence de ce campement. La vue de ces vestiges me torture. Le campement de ma bien-aimée est désert : qu'ai-je donc à y revenir ? Il me rappelle le

passé et ma passion se rallume. Informe-toi de ma bien-aimée, informe-t'en, ô informe-t'en ; informe-toi de celle qui fait mon tourment. Dis-lui : pourquoi oublies-tu ton ami ? sans doute, tu me boudes, puisque tu ne t'inquiètes plus de moi. Tu as déployé les vêtements de l'amour, puis tu les as repliés ; pourquoi cette passion, pourtant si récente, a-t-elle ainsi vieilli ? Combien de mes messagers as-tu fatigués en vain ! Les envieux te haïssent sans raison, à cause de moi. C'est toi qui as vu ce rêve (1) et qui l'as expliqué. Tu as appris ce qui doit arriver ; tu me l'as dit ; puisse ton rêve se réaliser entièrement ; son sens pour nous est clair, évident. Hélas ! où est le beau temps de jadis, quand les jours nous favorisaient, quand le temps nous était propice ? O Dieu Très-Haut, fais souffrir celle qui me tourmente ; fais que son état soit semblable au mien. Partage l'amour en deux parties égales : qu'elle en prenne une, que l'autre me reste. Brûle, consume le cœur de ma bien-aimée, pour qu'elle voie si elle pourra se résigner comme moi. Mon âme est lasse, tel est mon état (2).

---

(1) On ne sait trop de quel rêve il s'agit ; il y a certainement une lacune dans le texte.

(2) Ces trois poèmes, dont on appréciera le mérite littéraire, sont dus à Si Abd-Allah ben Keriou, originaire de Laghouat, dont les œuvres sont fort goûtées, et à juste titre, par ses concitoyens.

RAPPORT

SUR

Une Mission chez les Berbères du Vieil Arzew

Guiard, le 11 septembre 1908.

Monsieur le Gouverneur Général,

A la date du 22 juin dernier, vous avez bien voulu, sur la proposition de M. R. Basset, directeur de l'École des Lettres d'Alger, me charger d'une mission d'études sur le dialecte berbère parlé par les indigènes du Vieil-Arzew et m'allouer une subvention pour me permettre de faire les recherches nécessaires.

Durant un séjour de plus d'un mois que je viens d'accomplir à Saint-Leu (Vieil-Arzew), j'ai recueilli des notes sur lesquelles je compte pouvoir baser un travail d'ensemble donnant une idée aussi exacte qu'il me sera possible du dialecte parlé par les Bet't'ioua du Vieil-Arzew.

Ce dialecte, qui a été signalé pour la première fois par M. René Basset, n'a été encore l'objet d'aucune étude spéciale, si on excepte deux courts textes donnés par lui dans son *Loqmân Berbère* (Paris 1890) et un vocabulaire d'environ 150 mots en appendice à son *Étude sur les Dialectes berbères du Rif marocain* (Paris 1898).

A proprement parler, ce dialecte est virtuellement éteint : sept ou huit Bet't'ioua seulement, sont actuelle-

ment à même de suivre une conversation dans une langue que leurs pères parlaient couramment lors de l'occupation française. J'ai pu trouver trois informateurs, vieillards plus que septuagénaires, qui parlaient encore l'ancienne thamazir'th des Bet't'ioua.

Il était intéressant de recueillir, avant la disparition de ces derniers vieillards, les données nécessaires pour classer ce dialecte mourant dans la grande famille des langues berbères.

L'étude de ce dialecte présentait en outre un intérêt d'un ordre moins général : les Bet't'ioua du Vieil-Arzew sont des descendants d'émigrés du Rif, venus pour la plupart de la grande tribu des Aith-Sa'id' qui s'étend à l'Ouest de Melilla, embrassant tout le cours moyen et inférieur de l'Oued K'ert', elle est limitée à l'Est par la tribu des Guela'ia, au Sud par les Aith-bou-Yahii, à l'Ouest par les Aith-Touzin, les Aith-Oulichek et les Aith-Temsaman, et au Nord par la Méditerranée. Il était intéressant de rechercher ce qu'était devenu cet îlot berbère détaché de la souche des Aith-Sa'id' depuis plus de 200 ans et de comparer son langage avec celui de la tribu-mère, en notant les transformations subies par chacun de ces deux groupes depuis la scission.

Pendant mon séjour à Saint-Leu, je me suis attaché à faire causer les trois vieillards dont j'ai parlé ; ils m'ont dicté des légendes, des contes, des anecdotes sur des sujets divers, ces textes me permettent d'établir une esquisse de grammaire.

Dans mes conversations avec eux, j'ai noté un vocabulaire assez important : cette liste, que je me propose de classer sous la forme d'un double glossaire Berbère-français (termes d'origine berbère et termes d'origine arabe berbérisés) comprendra le développement d'environ 450 racines, groupant plus de 1.500 mots.

Avec ces données (textes et glossaires) j'essaierai d'esquisser une étude phonétique comparée entre le dialecte des Bet't'ioua et ceux des tribus du Rif.

Enfin, dans une courte introduction, je me propose de donner la chronique plus ou moins légendaire de l'émigration et de l'installation des Bet't'ioua en Oranie, telle qu'elle m'a été racontée par mes informateurs.

Tel est, Monsieur le Gouverneur Général, l'exposé des résultats de la mission que vous avez bien voulu me confier ; mon plus vif désir serait que mon modeste travail soit digne de la haute marque de confiance que vous avez bien voulu me témoigner.

Daignez agréer, Monsieur le Gouverneur Général, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

S. BIARNAY.

LES GROUPEMENTS INDIGÈNES

DE

LA COMMUNE MIXTE DU DJENDEL

au moment de l'établissement du Sénatus-Consulte de 1863

L'étude que nous publions ici sur les groupements indigènes de la commune mixte du Djendel est extraite, pour la plus grande partie, des archives du Sénatus-Consulte de 1863. Les rapports d'ensemble sur chaque tribu soumise aux opérations du Sénatus-Consulte contiennent souvent de véritables monographies de tribu qu'il a paru intéressant de placer sous les yeux du public, en faisant connaître, toutes les fois que cela a été possible, le nom de leurs auteurs.

Malheureusement ces monographies sont l'exception ; quelques-unes du reste, parmi les mieux établies, ont déjà été imprimées. Nous y renverrons le lecteur. Mais, dans la plupart des cas, les rapports des commissions administratives, et plus tard ceux des commissaires enquêteurs, ont été assez brefs sur la question historique. On peut cependant y trouver quelques données utiles, quelques traditions locales bonnes à tirer de l'oubli des archives.

Telle est la tâche que nous avons entreprise et que nous nous proposons de continuer ainsi pour chaque commune mixte. Il nous a semblé en outre nécessaire de compléter ce travail par un aperçu de la situation matérielle de chaque tribu au moment de l'établissement du Sénatus-Consulte sur son territoire et d'indiquer en même temps brièvement les modifications survenues depuis cette époque.

Pour nous guider dans cette œuvre, nous avons utilisé et nous utiliserons encore non seulement les multiples études historiques

et ethnographiques publiées par nos devanciers, mais surtout les précieux travaux cartographiques qu'ils nous ont laissés sur la matière.

C'est d'abord une *carte de l'Algérie divisée par tribus, dressée par MM. E. Carette et Aug. Warnier en avril 1846*. Cette carte qui était jointe à une *Notice sur la division territoriale de l'Algérie* due aux mêmes auteurs et parue dans le *Tableau de la situation des Établissements français en Algérie, 1844-45* (p. 377-396) est à l'échelle du 1.000.000ᵉ.

Dans une légende de la dite carte, les auteurs donnent :

I. La division du territoire :

1° Parallèlement à la côte : le Tell et le Sahara ;

2° Perpendiculairement à la côte : les trois provinces qui comprennent chacune :

a) Des groupes de tribus ;

b) Des tribus ;

c) Des fractions.

II. La classification des tribus :

1° Les tribus *sédentaires* qui *habitent* et *cultivent* un espace circonscrit dans des limites déterminées (Tell). La carte donne pour les *sédentaires* la limite du *territoire d'habitation et de culture* ;

2° Les tribus *nomades* qui *parcourent* de vastes espaces sans limites déterminées (landes (1) du Sahara). La carte donne pour les *nomades*, le *territoire de parcours* ;

3° Les tribus *mixtes* qui *cultivent* les bords du Tell (céréales), les oasis du Sahara (dattes) et *parcourent* en général les landes limitrophes. La carte donne, pour les tribus *mixtes*, les *terres de culture* et les *terres de parcours*.

Vient ensuite une *carte des divisions politiques, administratives et militaires de l'Algérie dressée sur les documents officiels par ordre de M. le général Randon, ministre de la guerre, sous la direction de M. le général Daumas, chef du service de l'Algérie, par M. Ch. de la Roche, attaché au ministère de la guerre*.

Cette carte, qui porte la date de 1851, est également à l'échelle du 1.000.000ᵉ. On lit à côté du nom de chaque tribu, le chiffre de

(1) Nous dirions mieux aujourd'hui steppes.

ses habitants ainsi que ceux des fantassins armés et des cavaliers armés qu'elle peut mettre sur pied.

Nous citerons en troisième lieu une carte autographiée publiée en 1852 par le *Bureau politique des Affaires arabes*, sous le titre : *Organisation militaire et politique de l'Algérie*. Elle est à l'échelle du 400.000ᵉ, ce qui en fait un document peu maniable. On y trouve, comme sur la carte précédente, des renseignements statistiques sur l'importance de la population de chaque tribu, le nombre de fantassins et de cavaliers armés et le nombre d'hectares labourés.

Enfin nous nous reporterons également à une carte des tribus de l'Algérie dressée en 1899 par M. A. Joly, aujourd'hui professeur à la chaire d'arabe de Constantine. Ce document, à l'échelle du 800.000ᵉ, en quatre feuilles, a été photographié. Il n'est pas dans le commerce.

***

La commune mixte du Djendel a été créée par arrêté gouvernemental du 25 août 1880, à partir du 1ᵉʳ octobre de la même année. Elle fut, à ce moment, constituée avec divers groupements indigènes du territoire militaire de la province d'Alger qui, pour la plupart, avaient déjà été soumis aux opérations du Sénatus-Consulte. C'étaient les douars du Djendel (ancienne tribu du Djendel) ; de l'Oued Telbenet (ancienne tribu des Beni Ahmed) ; des Beni Fathem (ancienne tribu du même nom), et la tribu des Matmata (1), prélevés tous quatre sur la commune indigène de Miliana. A ces fractions vint s'ajouter le douar des Ghrib (ancienne tribu du même nom) qui fut distrait de la commune indigène de Médéa.

Le 21 février 1889, l'étendue de la commune mixte du Djendel fut encore augmentée par l'adjonction des douars des Hannacha (ancienne tribu du même nom), et des Ouamri (ancienne tribu du même nom), enlevés tous deux à la commune mixte de Berrouaghia.

(1) Comme nous le verrons ci-après, une partie des Matmata, le douar Tighzert, a été rattachée à la commune mixte de Teniet el Haâd par décret du 11 mars 1909.

Enfin, le 16 décembre 1905, un nouvel arrêté gouvernemental vint accroître encore la superficie de la commune mixte du Djendel par le rattachement des douars Oued Djer et Oued Sebt (ancienne tribu des Soumata) provenant de la commune mixte d'Hammam Righa, dissoute à partir du 1er janvier 1906.

Une terre domaniale d'une certaine importance, connue sous le nom d'Amoura, s'est trouvée englobée dans la commune mixte du Djendel, où elle a formé, depuis 1889, une section spéciale. Elle fera l'objet d'une étude séparée.

La tribu du Djendel en 1866

Douar du Djendel

Les indigènes dont la réunion constitue la tribu du Djendel n'ont pas une origine commune.

Ce nom de Djendel qui est celui d'une localité, et non d'un personnage ancêtre de la tribu faisait du reste pressentir ce fait. Un petit nombre de familles sont originaires du Djendel. D'autres proviennent d'émigrations de l'ouest de l'Algérie pouvant remonter à trois ou quatre siècles. Quelques familles sont venues du sud, peu ou point de l'est.

Une autre indication pouvait laisser deviner la diversité de race et d'origine de la population fixée sur ce point, c'est la situation même du pays, ne renfermant aucun massif boisé, traversé dans les quatre directions cardinales par des routes importantes, du nord au sud, de l'est à l'ouest. C'est donc une contrée essentiellement ouverte. Sa partie centrale forme une plaine sillonnée par un des principaux cours d'eau de l'Algérie, le Chélif qui coule d'abord de l'est à l'ouest, puis du nord-est au sud-ouest.

Le sol de cette plaine est formé d'alluvions d'une assez

grande fertilité. En 1866, au moment de l'établissement du Sénatus-Consulte, la partie du territoire de la tribu située sur la rive droite du Chélif était défrichée et mise en culture. Il n'en était pas de même de la partie située sur la rive gauche où l'on pouvait encore remarquer une grande quantité de touffes de palmier nain et de broussailles.

Le territoire du Djendel, en quelque sorte ramassé, d'un seul tenant, était détenu à titre melk par les indigènes qui l'occupaient.

Un rapport d'août 1865, signé des membres de la commission administrative du S. C. constatait en ces termes cette situation :

« Il est difficile d'assigner une date certaine à l'établissement de la propriété dans le Djendel, mais on peut affirmer qu'il remonte au moins à l'an 999 de l'H. (1591 J.-C.).

En effet, un acte authentique prouve qu'à cette époque le *beït-el-mâl* a vendu à une famille, celle des Oulad Makhlouf, dont les descendants en jouissent encore aujourd'hui, du moins en partie, une terre d'assez grande importance.

Voici d'après les renseignements obtenus, quel a été le mode général de la formation de la propriété.

A une époque qui remonte à une date assez éloignée, des familles étrangères, amenées par le courant d'émigration qui poussait les populations de l'ouest vers l'est, s'arrêtèrent sur le territoire du Djendel.

Soit qu'elles aient eu recours à la force, soit qu'elles n'aient pas été inquiétées par les populations ou les autorités, ces familles se fixèrent en ce pays. Chacune d'elles choisit un quartier et occupa un terrain en rapport avec ses besoins.

Les branches issues des premiers occupants ont dû vivre pendant un temps plus ou moins long dans l'indivision. Mais il est arrivé un moment où le nombre des

membres de la famille allant toujours en croissant, il a fallu procéder à un partage entre les diverses branches.

Chacune de celles-ci a donc occupé, exclusivement à toutes les autres, une partie du territoire occupé d'abord en commun.

A ce premier démembrement ont succédé d'autres partages entres les héritiers d'une même branche et de génération en génération, puis sont arrivés les échanges etc., etc.

En résumé les droits melks qu'ont les habitants sur le territoire du Djendel ont les origines ci-après :

1° Occupation ancienne et continue ;

2° Acquisitions ou échanges faits entre parents d'une partie du sol primitivement occupé par leur auteur commun ;

3° Acquisitions, par des tiers, aux héritiers des premiers occupants ;

4° Donations entre parents d'une partie du sol occupé primitivement par l'auteur commun ;

5° Acquisitions faites au Beït-el-Mâl (mode exceptionnel) ;

6° Acquisitions par des tiers à des indigènes dont les droits remontent au Beït-el-Mâl.

L'indivision est le mode général de possession du sol : indivision entre membres d'une même famille ; indivision entre branches issues d'une même souche ou non.

La propriété individuelle est une exception fort rare, c'est du reste une conséquence forcée de la loi musulmane qui régit les successions. »

⁂

L'influence exercée dans la région par la tribu du Djendel était très grande. En temps de crise, elle entraînait généralement à sa suite toutes les tribus voisines depuis les fractions berbères qui l'avoisinaient et les Beni-Ahmed jusqu'aux Soumata.

C'est ainsi qu'à la suite du blocus dans la place d'Oran du bey Mustafa Manzali par le derkaoui Abdelkader ben Cherif, la révolte gagna tout le beylik de l'ouest et s'étendit bientôt jusqu'à Ténès et Miliana inclusivement. Encouragés par cet exemple, les Djendel, les Doui Hasseni, les Matmata et les autres tribus du Chélif s'avancèrent jusqu'à Médéa pour en expulser les Turcs. Ils y furent arrêtés et complètement battus par Dehilis, chef des Oulad Mokhtar, accouru avec son goum (1806) (1).

On signalait chez les Djendel en même temps qu'une fraction presque exclusivement composée de marabouts une importante zaouïa dont le siège était à la mosquée connue sous le nom de Djema ed Draat, et où le nombre de tolba étudiant s'élevait souvent à 50 ou 60.

Sous la domination turque, un fonctionnaire de l'odjak en résidence à Miliana et dépendant de l'Agha des Arabes à Alger (2), était investi du titre de kaïd-el-Djendel. Il « était chargé de recueillir les impôts et avait en outre à parcourir le pays des *Belal* de la montagne et à faire payer toutes les tribus kabyles (berbères) des environs de Miliana » (3). Pour mener sa tâche à bien, il disposait tous les six mois de dix tentes turques (4) et de cinquante cavaliers, que lui amenait d'Alger le khalifa du bey d'Oran quand il revenait chaque semestre de porter au beylik les redevances qui lui étaient dues. « Le makhzen qui marchait avec le kaïd-el-Djendel était composé d'une partie des *hadar* et *coulougli* de Miliana, des cavaliers

(1) Federmann et Aucapitaine. *Notices sur l'histoire et l'administration du beylik de Titteri* in. *Revue Africaine*, 1865, p. 289.

(2) Cf. Walsin Esterhazy. *De la Domination turque dans l'ancienne Régence d'Alger*, *Paris*, *1840*, *p. 251*.

(3) Walsin Esterhazy, *op. cit.*, p. 273.

(4) La milice turque se divisait en tentes (kheba ou sefra), contenant en moyenne de 14 à 16 soldats. Cf. *Ibid.*, *op. cit.*, p. 237, et surtout De Voulx, *Tachrifat*, Alger 1853, p. 34 et suiv.

des *Beni Ahmed* et des *Oulad Sari-abid-aïn-ed-defla*, de la tribu des Abid Sedra » (1).

« Les *rayas* compris dans le pays de Djendel étaient : Les *Beni Zougzoug* ; les *Abid Sedra* moins les *Oulad Sari* ; les *Beni Maïda* ; les *Beni bou Rached* » (2).

⁂

Après la prise d'Alger, dès que nous commençâmes à porter nos armes en dehors de la Mitidja, nous entrâmes en contact avec le Djendel. C'est ainsi que le lendemain de l'occupation de Miliana, le 12 juin 1840, le maréchal Valée, après avoir refoulé les contingents indigènes qui cherchaient à entraver sa marche, vint camper sur le marché de la tribu à l'Arba du Djendel, avant de gagner le plateau des Ouamri et d'aller ravitailler Médéa. C'est aussi avec l'intention de suivre le même itinéraire que quelques jours après, le 24 juin, le colonel Changarnier vient à son tour dresser son camp au même endroit. L'année suivante, c'est cette fois le général Baraguey d'Hilliers qui, opérant dans les mêmes parages, vient s'installer à proximité du même marché (3). Enfin, en 1842, le général Changarnier voit arriver le 16 juin à son camp du Bou Roumi, Bagdadi ben Cherifa (4) qui lui apporte la soumission de la plupart des tribus du Haut Chélif, tandis que Si Mohammed ben Allal, khalifa de l'émir, entraînait les autres vers le sud (5).

(1) Walsin Esterhazy, *op. cit.*, p. 273.

(2) *Ibid. op. cit.*, p. 274.

(3) Pellissier de Reynaud, *Annales Algériennes*, Paris-Alger, 1854, t. II., p. 394, 396 et 470.

(4) Déjà sous le gouvernement du général Voirol, le chef du Djendel avait cherché à entrer en relations avec nous. Pellissier de Reynaud, *op. cit.*, t. III, p. 36.

(5) Le colonel Korte, avec la cavalerie, les atteignit à Aïn Tesemsil, à 50 kilomètres au sud de l'Ouarsenis. Pellissier de Reynaud, t. III, p. 36.

⁂

Deux grandes familles se signalaient particulièrement dans la tribu de Djendel, les Oulad ben Cherifa et les Oulad Lakhdar.

Les Oulad ben Cherifa ont été nos agents dans la région jusqu'à l'établissement du régime civil. Ils sont de souche arabe, sans être *djouad*. Sous la domination turque, les deys avaient coutume de donner le commandement du Djendel une année à la famille des Ben Cherifa, l'année suivante à celle des Oulad Lakhdar. Cette coutume fut conservée par Abdelkader.

Lors de la conquête française, l'influence des Oulad Lakhdar prédominait sur les indigènes. Le rôle qu'ils ont joué contre nous pendant les guerres de l'occupation nous ont conduit à appuyer les Ben Cherifa qui sont restés tout puissants pendant toute la durée du régime militaire.

Le père des Ben Cherifa, le dernier de la famille qui fut cheikh du Djendel sous les Turcs, avait laissé trois enfants : Bou Alem, Baghdadi et Cherif ben Cherifa. Un fils de ce dernier, mort depuis longtemps, El Hadj Mohammed ben Cherif, était caïd des Aziz du cercle de Teniet-el-Haâd en 1866.

Bou Alem ben Cherifa était, en 1866, bachagha du Djendel (1) et son frère Baghdadi, agha de la même cir-

(1) D'après N. Faucon — *Le Livre d'Or de l'Algérie*, p. 100 — Bou Alem ben Cherifa avait été, sous le gouvernement d'Abdelkader, bach-chaouch du Djendel. Rallié en 1842, il fut, d'après le même auteur, nommé bachagha du Djendel le 1er février 1845. Il est mort le 18 octobre 1885, grand officier de la Légion d'honneur. Au cours de sa longue carrière à notre service, il avait cinquante-sept fois marché à la tête des goums. Le maréchal Bugeaud lui adressa une lettre de félicitations pour sa belle conduite lors de la fameuse nefra du marché de l'Arba du Djendel en 1845, qu'il réprima avec une poignée d'hommes. Dans cette affaire, il fut blessé à la tête d'un coup de sabre.

conscription. Enfin, le fils du bachagha, Lakhdar, officier de spahis, était caïd du Djendel. L'un des fils de Baghdadi, Djaber, avait été un instant caïd.

Les Oulad Lakhdar sont de noblesse guerrière. Ils ont été complètement délaissés par nous. Ils jouissaient avant l'occupation française, non seulement dans leur tribu, mais toutes celles des environs, d'une influence très grande et étaient écoutés et respectés de tous.

El Hadj El Adjel, membre cette famille, était, sous les Turcs et du temps d'Abdelkader, une sorte d'autorité. Il était consulté par tous et ses conseils étaient suivis.

Kouider ben Djaber, autre membre de cette famille, était agha sous l'administration d'Abdelkader. En 1845-46 un complot fut ourdi entre les Oulad Lakhdar pour assassiner Bou Alem ben Cherifa, qui supposa toujours qu'ils avaient agi à l'instigation de l'émir. Le complot fut découvert et les Oulad Lakhdar furent exilés à Tunis, d'où ils furent rapatriés quelques années après.

La famille des Oulad Lakhdar était très nombreuse. El Hadj El Adjel avait laissé trois fils qui vivaient encore en 1866, El Hadj Saadi, Ali bel Hadj, El Hadj Ahmed bel Hadj et un neveu, El Amri ben Lakhdar.

⁂

Au moment de l'établissement du Sénatus-Consulte, la tribu du Djendel faisait partie de l'aghalik du même nom qui dépendait du cercle et de la Subdivision de Miliana (1).

Les premiers renseignements statistiques que nous

(1) Le titulaire de ce poste avait été nommé personnellement bachagha. C'était, comme nous l'avons dit, Bou Alem ben Cherifa. Il était secondé dans son commandement par son frère l'agha Baghdadi ben Cherifa — Cf. N. Faucon, *op. cit.*

L'aghalik du Djendel comprenait les tribus suivantes : Beni Ahmed, Beni Fathem, Matmata et Djendel auxquelles il faut joindre les Doui Hasseni qui avaient un caïd particulier.

possédons sur cette tribu remontent à 1851. Ils sont inscrits sur la carte de la Roche qui indique une population totale de 3.994 habitants, dont 770 fantassins armés et 105 cavaliers armés. L'année suivante (1852), la carte dressée au bureau politique porte pour la population un chiffre de 4.194 habitants, dont 621 fantassins armés et 131 cavaliers armés. L'étendue des terres labourées de la tribu était en même temps évaluée approximativement à 3.248 hectares.

Les chiffres recueillis à l'ouverture des opérations du Sénatus-Consulte sont supérieurs. Ils donnent pour l'ensemble de la population un total de 5.403 habitants, répartis en 864 familles, comprenant 1.615 hommes, 1.568 femmes, 1.190 garçons et 1.030 filles.

Toutefois il est à noter que sur le chiffre précité de 5.403 habitants, il faut mettre à part 1.797 étrangers établis, comme nous le verrons plus loin, à titre de locataires sur le territoire de la tribu et occupant environ 6.000 hectares. Dans leur ensemble les indigènes habitant ce territoire possédaient, en 1866, 636 chevaux, 154 mulets, 727 ânes, 4.833 bœufs, 9.052 moutons, 3.031 chèvres et 115 chameaux. Ce cheptel considérable ainsi que les nombreuses et belles cultures qu'elle entretenait faisait de cette tribu une des plus riches de l'Algérie, ainsi que le constate un rapport du bureau arabe de Miliana, d'avril 1864. Il se faisait sur son territoire un trafic très actif et le marché de l'Arba du Djendel était alors des plus importants (1).

(1) On sait quelle était l'importance des marchés sous l'administration des Turcs. Ils en avaient fait un moyen d'action des plus efficaces sur les indigènes. Chaque caïd avait la surveillance du marché établi dans sa tribu. Il y exercait une police rigoureuse et ne devait rien ignorer de ce qui s'y passait. Si une tribu se mettait en rebellion, tous les marchés de la province lui étaient aussitôt interdit et elle ne tardait pas à entrer en composition.

A chaque marché affluaient encore tous les cheikhs de la région, le cadi, les tolba, les marabouts et en général tous les notables des environs. Là se colportaient les nouvelles et se nouaient les intri-

La tribu du Djendel était en 1866 répartie en sept ferkas ou fractions :

Oulad el Abbès........	965	habitants
Meharza..............	1.338	—
Haouara..............	784	—
Aïn ed Dem...........	151	—
Oulad Ali............	366	—
Oulad Amran..........	898	—
Doui Hasseni.........	901	—
Total.......	5.403	habitants

Il ne parut pas convenable de conserver cette division en raison du faible effectif des deux fractions d'Aïn ed Dem et des Oulad Ali. Elles furent alors réunies et ont formé depuis cette époque un seul groupement qui prit le nom d'Aïn ed Dem (1).

Quant aux Oulad Amran et aux Doui Hasseni qui constituaient les groupements étrangers mentionnés plus haut, nous ne pouvons mieux faire pour marquer leur origine que de reproduire l'extrait suivant d'un rapport établi en 1859 par la Commission de cantonnement.

gues. Toutes les tribus qui par leur habitat géographique (berbères montagnards, nomades sahariens) ne versaient pas d'impôts réguliers et pouvaient de ce chef se considérer comme échappant à l'autorité centrale, payaient des droits assez élevés pour venir commercer sur les marchés. (Cf. Urbain, *Notice sur l'ancienne province de Titteri*, in Tableau de la Situation des Établissements français, 1843-44, p. 400-401).

(1) Des renseignements statistiques fournis en 1881 par l'administrateur de la commune mixte donnent pour le douar du Djendel la répartition suivante :

Oulad el Abbès..............	1.065	habitants
Meharza....................	1.117	—
Haouara....................	939	—
Aïn ed Dem.................	765	—
Oulad Amran................	716	—
Doui Hasseni...............	588	—
Total.........	5.190	habitants

« Il existe entre les melks du Djendel, la tribu des Hachem et les Beni Ahmed, un territoire occupé par deux fractions des Oulad Amran et des Doui Hasseni, originaires du cercle de Teniet-el-Haâd.

» Ce territoire a jadis fait partie des propriétés de plusieurs familles du Djendel.

» Il y a environ 150 ans, ces familles décimées par une épidémie n'auraient plus eu assez de bras pour cultiver toutes leurs terres et surtout pour les défendre contre les agressions de leurs ennemis. Elles se seraient donc resserrées dans la partie de leurs propriétés la plus avantageuse à ce double point de vue, c'est-à-dire sur les hauteurs ; et après avoir mis le commun en surplus, c'est-à-dire tout ce qui se trouve sur la rive gauche du Chelif, y auraient appelé une population étrangère, qui tout en payant redevance, devait concourir à la défense commune. C'est ainsi que les Oulad Amran et les Doui Hasseni auraient été installés sur la terre qu'ils occupent aujourd'hui

» Il résulte d'un jugement du Medjelès en date de 1227 (1812) qu'une contestation s'est élevée entre la tribu du Djendel et celle des Hachem au sujet de la limite ouest du territoire qui nous occupe et que dans ce jugement le territoire est qualifié de Bled Djemaâ.

» Cette qualification de Bled Djemaâ paraît improprement employée attendu que ce terrain n'est pas la propriété de la tribu entière, mais bien seulement d'un certain nombre de familles de la tribu du Djendel et de celle des Beni Ahmed (1).

Le chiffre de la redevance convenue était d'abord de 10 francs environ par zouidja. Aujourd'hui, par le fait seul de la volonté des propriétaires, les Oulad Amran et les Doui Hasseni ont dû se résigner à payer un prix

(1) Tribu du Djendel : 8 familles des Meharza, 8 des Haouara, 1 des Oulad Abbas.

Tribu des Beni Ahmed : 19 familles des Oulad Hallouan, 6 des Oulad Guessoum, 9 des Oulad Caïd.

double, c'est-à-dire 20 francs par zouidja. C'est la redevance actuelle.

» On pourrait mettre en avant ce fait que la redevance depuis fort longtemps a toujours été payée à la famille qui était au pouvoir ; qu'on a payé aux Oulad Lakhdar, puis aux Ben Cherifa (1), et conclure de là que cette redevance était sans doute due dans le principe à l'autorité turque. Mais nous ferons remarquer que ce n'est pas seulement aux chefs du pouvoir (oukil des propriétaires) que la redevance profitait, c'est à tous les membres de leur famille. Les Oulad Lakhdar, bien que déchus, touchent encore une partie de la redevance ; de temps en temps ils viennent à tour de rôle, ainsi que les Ben Cherifa qui sont au pouvoir aujourd'hui, réclamer leurs parts. Les Oulad Amran et les Doui Hasseni leur font l'avance en un ou plusieurs paiements de leur redevance personnelle et à la fin de l'année on règle de part et d'autre les comptes à l'amiable.

« Dans tout ce que nous venons de dire on ne trouve nulle trace d'une intervention du beylik turc, nulle trace pouvant faire croire à un droit quelconque du Beït-el-Mâl sur le Blad des Oulad Amran et des Doui Hasseni. »

Dès l'ouverture des opérations du Sénatus-Consulte les Oulad Amran et les Doui Hasseni invoquant leur longue occupation des terrains qu'ils détenaient et les améliorations qu'ils avaient apportées au fonds, voulurent faire consacrer ces titres en revendiquant la propriété du sol. « Tout en écartant leurs prétentions exagérées, dit à ce sujet le rapport à l'Empereur, la Commission a été autorisée à favoriser ces tendances et à conseiller une transaction entre les parties intéressées. Mais tous ses efforts ont échoué devant le refus des familles du Djendel de se dessaisir de leurs terres à aucun prix. Pour remédier autant que possible à ce fâcheux état de choses, les

(1) Bou Alem ben Cherifa, bach-agha du Djendel.

Doui Hasseni et les Oulad Amran ont été prévenus que s'ils voulaient rentrer dans leur tribu mère, située dans le cercle de Teniet-el-Haâd, ils y recevraient des terres. Il a été entendu, en outre, qu'on leur ferait payer, lors de leur départ, par les propriétaires du sol, une indemnité pour les travaux d'amélioration qu'ils ont pu exécuter. Cette indemnité sera réglée à l'amiable ou au besoin par les tribunaux ».

En définitive, les décrets de délimitation et de répartition du 11 avril 1866, ont fixé la superficie du territoire de la tribu du Djendel, devenu *douar du Djendel* à 22.272 h. 49 a. 30 c. (1), se décomposant ainsi qu'il suit :

Terrains melks................ Cimetières et domaine public...	20.882 h. 77 a. 80 c.

(1) Depuis lors la superficie du douar du Djendel a été réduite par la fondation du centre de Lavigerie.

Dès la création, en 1880, de la commune mixte, il avait été question de fonder un centre agricole à l'Arba du Djendel. Ce projet n'eut pas de suite immédiate. Un caravansérail existait en ce point. Il fut utilisé par les services administratifs et un hameau industriel fut créé aux abords sous le nom de Djendel. La superficie ainsi occupée était de 36 hectares 27 ares 20 centiares.

Le projet de création d'un centre agricole fut repris en 1890. L'enquête poursuivie amena d'abord la publication d'un arrêté d'expropriation en date du 1er août 1891 portant sur des terrains détenus par des indigènes des Oulad Ali, des Meharza et des Oulad El Abbès du douar-commune du Djendel. Le peuplement du nouveau centre qui reçut alors le nom de Lavigerie, s'effectua en 1894. Sa superficie se trouva accrue de 1.266 h. 1 a. 70 c. qui vinrent s'ajouter aux 36 h. 27 a. 20 c. du hameau primitif.

En 1899, un agrandissement du village de Lavigerie fut reconnu nécessaire. Il provoqua un nouvel arrêté d'expropriation en date du 31 mars de cette année, portant sur 316 h. 99 a. 30 c. Le peuplement en fut décidé le 11 décembre suivant. Finalement la superficie de Lavigerie se trouva alors accrue, par suite de l'adjonction de parcelles d'autres origines, de 357 h. 40 a. 50 c.

Au total la superficie de ce centre agricole s'est trouvée être à la fin de 1899 de 1.659 h. 69 a. 40 c.

Terrains domaniaux non contestés (1)	825 h.	15 a.	50 c.
Terrains domaniaux contestés......	564	36	»

La propriété individuelle se trouva ainsi constituée dans le douar du Djendel et les transactions immobilières purent dorénavant s'y accomplir librement.

La circulaire du 21 mai 1866 vint en outre compléter ces dispositions en plaçant la tribu du Djendel toute entière dans la *zone de colonisation*.

L'étendue du territoire du Djendel avait été jadis plus considérable. Un prélévement avait été en effet déjà effectué sur les terres de la tribu en 1855, lors du décret du 4 juillet de cette année créant, en exécution du décret du 19 septembre 1848, une colonie agricole à Aïn Sultan, sur la limite du Djendel, des Hachem et des Righa et lui attribuant une superficie totale de 1304 h. 53 a. 51 c. (2). Il y avait là des ruines romaines, restes sans doute d'une antique exploitation agricole (3).

***

La terre d'Aïn ed Dem. — D'après Federmann et Aucapitaine (4), « la ferme d'Aïn ed Dem fut créée par le pacha d'Alger Abdi, vers l'année 1137 de l'hégire (1725). Abdi, marié avec une femme de Médéa, laissa sa femme dans cette ville quand il fut élevé à la dignité de

(1) Parmi les terres domaniales existant chez les Djendel se trouvait l'ancienne ferme du Dey, connue sous le nom d'Aïn-ed-Dem, dont nous dirons quelques mots à la suite de cette étude de la tribu du Djendel, et aussi une partie de la terre d'Amoura qui appartenait également au Dey et qui fera l'objet d'une étude spéciale.

(2) Aïn Sultan a été érigé en commune de plein exercice par arrêté préfectoral du 14 septembre 1870. La fraction du Douar du Djendel comprise dans cette commune est celle des Oulad Amran (partie).

(3) *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 13, p. 6 de la notice.

(4) *Notice sur le beylik de Titteri*, *Revue Africaine*, 1867, p. 368, note.

pacha. Il établit le Haouch ed Dem pour la dot de sa fille. A la mort d'Abdi, cette terre qui était d'une médiocre étendue, devint un bien du gouvernement. Les pachas en augmentèrent successivement la superficie aux dépens des territoires des Ouamri, des Bou Hallouan et Djendel (1) ».

D'après les résultats d'une enquête faite en 1894 par le service des Domaines, la terre d'Aïn ed Dem comprenait un vaste territoire de 2677 h. 82 a. 80 c., dont les produits étaient versés au Dey d'Alger par l'oukil qui en avait la gestion (2). Après la conquête française, les habitants du Djendel qui avaient accaparé cet immeuble et le cultivaient, furent astreints d'abord à verser à l'État français, substitué à l'ancien gouvernement turc, une redevance annuelle proportionnelle au nombre d'hectares labourés.

La reconnaissance de la terre d'Aïn ed Dem fut effectuée en 1854 par le vérificateur des Domaines Clerc, assisté du capitaine Ritter, chef du bureau arabe de Miliana, et en présence des notables de la tribu du Djendel. Le procès-verbal de cette opération dressé le 14 avril 1854, constate que l'immeuble est limité :

Au Nord par les crêtes du Gontas ;

A l'Est par un chemin franchissant le Gontas et séparant l'immeuble du Haouch Merad ;

Au Sud par le Chélif ;

Et à l'Ouest par un ravin appelé Chaba Baïda.

(1) Aucun des documents officiels que nous avons pu consulter ne vient confirmer l'allégation de Federmann et d'Aucapitaine en ce qui concerne les prélévements effectués sur les territoires des Ouamri et des Bou Hallouan pour la formation de la terre d'Aïn ed Dem. Tous considèrent cette ferme comme faisant partie intégrante du territoire de la tribu du Djendel. Rien ne dit cependant que les terres de ce domaine n'aient pas appartenu en partie primitivement à chacune de ces trois tribus qui en sont limitrophes. Les limites assignés à ce domaine que nous indiquerons bientôt, laissent d'ailleurs un doute à ce sujet dans l'esprit.

(2) V. ci-après : *La terre d'Amoura.*

En exécution d'une décision ministérielle du 17 mars 1855, l'administration après avoir fait procéder à un lotissement du domaine d'Aïn ed Dem en 235 lots, attribua la plus grande partie de cette terre, soit 2013 h. 72 a. 36 a. à divers indigènes de la circonscription de Miliana, relevés du séquestre et dont les biens ne pouvaient être restitués par suite de leur affectation à des services publics.

A la suite de l'application du Sénatus-consulte dans la tribu du Djendel, la partie restée domaniale de la terre d'Aïn ed Dem, d'une contenance de 588 h. 65 a. 50 c. a été classée comme bien de l'État sans contestation par le décret de répartition du 11 avril 1866. Depuis cette époque, et par actes administratifs des 23 février 1867, 20 février 1875, 5 mai 1877 et 14 novembre 1876, l'État a encore abandonné à divers indigènes une partie de cet immeuble.

Enfin au moment de l'application de la loi du 26 juillet 1873 dans le douar du Djendel, l'Etat ne possédait plus qu'un des lots du lotissement de 1855 et trois parcelles.

Le lot en question fut abandonné à ses occupants en vertu d'une décision gracieuse du Gouverneur général, en date du 5 juin 1894 et les autres parcelles ont été aliénées par la voie des enchères.

L'État ne possède plus à l'heure actuelle aucune fraction de la terre d'Aïn ed Dem.

La tribu des Beni Ahmed en 1866

Douar de l'oued Telbenet

La tribu des Beni Ahmed, limitée au Nord par le Djendel, à l'Est par les Ghrib, au Sud par les Matmata et les Beni Fathem, à l'Ouest par ces mêmes Beni Fathem et les Hachem, était en 1866, au moment de l'établisse-

ment du Sénatus-consulte une des plus riches du cercle de Miliana.

D'origine arabe, les Beni Ahmed sont installés dans la région qu'ils occupent depuis beaucoup moins de temps d'après les uns que les autres tribus de l'ancien aghalik du Djendel, d'après les autres, au contraire, ils y seraient arrivés bien avant la domination turque. Quelques uns prétendent enfin que ce ne fut que dans le courant du quinzième siècle que les guerres civiles les forcèrent à quitter le Maghreb el Aksa (Maroc), pour venir se réfugier sur le territoire de la Régence d'Alger, sous la protection de l'administration turque.

Les Beni Ahmed prétendent descendre d'une famille de chorfa de l'Ouest non de ceux qui, répudiant leur origine berbère, ont cherché à se rattacher aux Fatemides égyptiens, mais bien des tribus arabes que les successeurs de Mahi Eddin lancèrent sur les royaumes berbères pour neutraliser l'influence qu'avaient acquise les souverains de Fez vers le neuvième siècle de l'ère chrétienne ; ils se rattacheraient donc aux familles yémenites, compatriotes des Beni Amer et des Riah, mais il n'en est pas moins vrai qu'il n'existe aucun document historique, à notre connaissance, qui permette d'affirmer ce fait.

Quoi qu'il en soit, l'effectif de cette tribu devait être peu considérable au moment où elle vint demander asile au gouvernement de la Régence, car elle fit tous ses efforts pour grouper autour d'elle d'autres réfugiés d'origines diverses qui, en se combinant avec le noyau originaire, ont formé les quatre grandes fractions de la tribu qui sont :

1° Les fils d'Assan (El Assanin), population entièrement composée de marabouts sans influence et sans aucune espèce de valeur personnelle ;

2° Les Oulad Gaïd qui présentent tous les caractères distinctifs des races berbères ;

3° Les Oulad Allouan qui cherchent à remonter aux Beni Allouan du Nedjd ;

4° Les Oulad Guessoum, population hétérogène.

Plus tard, une cinquième fraction vint s'ajouter, celle des Oulad Khaled, provenant des Doui Hasseni.

En admettant l'arrivée des Beni Ahmed aux environs de Miliana à l'époque de la domination turque, on pourrait supposer que les Turcs, suivant toujours leur politique traditionnelle, auraient cherché à s'attacher par la reconnaissance ces nouveaux venus, de manière à s'en servir contre les anciens habitants du pays ou contre les envahisseurs. Ils en avaient fait, nous l'avons dit, une tribu makhzen.

Du reste, installés dans ce pays peu accidenté, ils étaient plus à même d'empêcher les invasions des tribus du Sud dans la plaine du Chélif. C'est donc à ce titre qu'ils auraient pu recevoir du gouvernement de l'Odjak, toutes les terres de l'oued Djemaâ qu'ils ne tardèrent pas à regarder comme leur véritable propriété, au bout de quelques années d'exploitation. Mais, d'un autre côté, les Beni Ahmed prétendent et affirment que ces terres ont été de tout temps leur propriété, et que c'est par force que le gouverment s'en est emparé. Ils racontent même que le seul acte qu'ils avaient en leur possession à ce sujet, leur a été dérobé.

Laissant toujours parler la tradition, les Beni Ahmed, se souvenant de leur origine, renouèrent des relations avec les tribus *Mehal*, *Djouad* et *Chorfa* de la vallée du Nahr Ouassel contre lesquelles ils avaient été appelés. C'est alors, dit-on, que le gouvernement turc, voulant prendre toutes les précautions nécessaires pour arrêter ces tendances, leur donna pour voisins et en même temps pour surveillants, les Oulad Sida, d'origine berbère du Sud qu'il rattacha aux Beni Fathem. Ce fut vers la fin du dix-huitième siècle que les Oulad Sida apparurent sur les bords de l'Oued Djemaâ.

De nombreuses contestations s'élevèrent alors entre

les Oulad Sida et les Beni Ahmed au sujet des terrains sur lesquels les premiers avaient été installés, et que les seconds regardaient comme une donation antérieure faite en leur faveur.

Cet état de choses dura ainsi jusqu'en 1830. On raconte qu'à cette époque le Dey fatigué des plaintes sans nombre qui lui parvenaient à ce sujet, ordonna d'envoyer les deux parties devant un medjelès fonctionnant à Miliana. Là, en présence et sous la pression d'un fonctionnaire turc envoyé d'Alger dans ce but, le medjelès aurait consacré les droits des Oulad Sida sur les terrains où ils avaient été installés, admettant pour le reste des terres une donation antérieure faite en faveur des Beni Ahmed par le beylik. Mais, il ne reste aucune preuve authentique de ce fait qui ne doit être accepté que sous toutes réserves.

La tribu des Beni Ahmed suivit jusqu'en 1842, la fortune de la confédération du Djendel, et elle nous fit à cette époque sa soumission définitive.

En 1851 et 1852, quelques indigènes de cette tribu furent compromis dans une grande conspiration organisée par les fanatiques de la confrérie de Moulai Taïeb et connue sous le nom de *complot de Talouan*. Depuis ce temps, la tranquillité la plus grande n'a cessé de régner dans la tribu.

Au moment de l'établissement du S. C., les Beni Ahmed étaient notés comme possédant une certaine influence dans la région. Ils la devaient à leurs richesses dont ils savaient faire un bon usage ainsi qu'aux alliances qu'ils avaient su contracter. Ils étaient cependant peu guerriers, affichant constamment un grand amour de la paix, qui, du reste, leur avait été toujours très profitable. C'était pourtant de cette tribu que nous tirions la plupart des spahis employés par l'administration militaire. Aussi voyait-on là à cette époque une preuve du bon esprit de la tribu et de la confiance qu'on pouvait mettre en elle.

.*.

La famille de djouad, qui a la plus longtemps administré les Beni Ahmed, est celle des Oulad bel Hosseïn. Sous les Turcs comme au temps d'Abdelkader, El Hadj bel Hosseïn fut cheikh des Beni Ahmed. Il a laissé en mourant trois fils : Bou Alem bel Hosseïn qui était maréchal des logis de spahis avant d'être nommé caïd des Bou Hallouan. Le second Abdelkader a servi au Makhzen de Miliana. Seul, le troisième, M'barek, était resté dans la tribu.

La famille des Oulad Aghioum a partagé pendant quelque temps le commandement des Beni Ahmed avec les Oulad bel Hosseïn. Elle se composait en 1866, d'un grand nombre de membres, résidant tous dans la tribu dont ils étaient les personnages marquants.

Il faut noter également l'existence chez les Beni Ahmed d'un assez grand nombre de marabouts. Toutefois les établissements religieux qu'on y trouvait en 1866 étaient loin d'y être florissants. Les plus connus de ces marabouts étaient chez les Assanin : El Miloud ben Yagoub et Salem bel Hadj. Ils jouissaient d'une assez grande influence dans la région. Leur zaouia était cependant peu fréquentée. On n'y trouvait d'ordinaire qu'un petit nombre de tolba.

.*.

Le sous-lieutenant Sage, qui fut chargé des opérations de délimitation chez les Beni Ahmed a tracé un tableau très vivant de la situation de cette tribu à l'époque où il opérait. Ce tableau mérite d'être reproduit (1) ici pour compléter les données précédentes :

« De l'examen des renseignements statistiques il ressort que les deux douars des Oulad Allouan et des Oulad Gaïd renferment à eux deux la majeure partie des gens riches de la tribu.

L'oued Telbenet partage celle-ci en deux parties presque égales, laissant d'un côté les Oulad Allouan et de l'autre les autres fractions. Les Oulad Gaïd ont leurs terres rassemblées ou à peu près en un seul lot ; toutes les autres fractions sont enchevêtrées tellement les unes dans les autres que les terres des Oulad Allouan pénètrent jusqu'au milieu des Assanin et des Oulad Guessoum, et que chacune de ces deux fractions possèdent des terres nombreuses chez leurs voisines.

Les familles des différents douars n'ont pas un lieu de sépulture uniforme ; telle famille des Oulad Guessoum, par exemple, enterre ses morts au marabout de Sidi Mihoub des Assanin, tandis qu'une autre du même douar choisit au contraire un marabout des Oulad Allouan.

Il n'y a pas de marchés chez les Beni Ahmed. Les gens de la tribu fréquentent tous en majorité l'Arba du Djendel et quelquefois, mais rarement, le Souk el Khemis des Ghrib.

Les Beni Ahmed ne vivent pas sous la tente ; ils ont des maisons parfaitement construites, et à la française, travail d'un italien mort aujourd'hui, et qui, adoptant les habitudes arabes, s'était installé dans la tribu. Ils ont des jardins dans lesquels ils cultivent des légumes et des fruits qu'ils récoltent en abondance ; mais aussi, ils ont choisi les endroits les plus propices à ces sortes de culture et presque toutes les maisons sont agglomérées dans la vallée de l'oued Telbenet et de l'oued Guergour, présentant ainsi un coup d'œil ravissant de maisons blanchies à la chaux, encadrées dans des touffes de verdure, mais il est inutile d'en chercher ailleurs ; tous les grands propriétaires habitent ces maisons, laissant à leurs khammès le soin de labourer leurs terres éloignées. »

(1) Lettre du 15 mars 1866 adressée au général commandant la subdivision de Miliana par le sous-lieutenant Sage, adjoint au bureau arabe de Teniet-el-Haâd, chargée de la délimitation des Beni Ahmed (cercle de Miliana).

***

Au moment de l'ouverture des opérations du Sénatus-consulte la tribu des Beni Ahmed comprenait une population de 3.350 âmes (1) se décomposant en :

Hommes	986
Femmes	1.035
Enfants	1.329

L'impôt payé par la tribu s'élevait à 31.298 francs y compris 4.774 fr. 33 de centimes additionnels.

Son cheptel était considérable : le nombre des bœufs s'élevait à 3.234 et celui des moutons à 4.985. Enfin la population était répartie dans 962 tentes ou gourbis et 149 maisons qui, ainsi que nous l'avons dit, avaient été construites à la française et se trouvaient agglomérées dans les vallées de l'oued Telbenet et de l'oued Guergour.

Sur les 12.528 hectares compris dans le périmètre de la tribu, 10.348 hectares étaient possédés à titre melk.

La commission administrative a noté dans le mémoire ci-après les résultats de ses recherches sur le mode de transmission de la propriété chez les Beni Ahmed.

« Quoique la tribu des Beni Ahmed se dise d'origine arabe, on a vu précédemment que l'élément berbère doit y avoir pénétré par les Oulad Guessoum et les Oulad Gaïd, et même, semble-t-il, par les Oulad Allouan dont les prétentions, quant à leur origine, paraissent peu fondées.

Aussi la propriété s'y est-elle morcelée et le melk y existe-t-il au même état que dans les tribus berbères.

(1) La carte de 1851 indiquait pour la tribu des Beni Ahmed une population totale de 3.216 habitants dont 589 fantassins et 116 cavaliers armés ; celle de 1852, portait 3.403 habitants dont 621 fantassins et 131 cavaliers armés. Elle indiquait, en outre, pour les terres labourées une étendue approximative de 1.160 hectares.

Il faut seulement remarquer que le plus souvent, lors du partage des successions, les meubles seuls subissent cette opération tandis que les immeubles sont exploités par les héritiers à l'état indivis, jusqu'au jour où un des co-propriétaires mécontent exige la division de la propriété. Ce cas est très rare et rencontre le plus souvent de telles résistances que le partage n'a lieu qu'après que la réclamation de celui qui le requiert à attiré l'intervention de l'autorité.

Quant au mode de transmission par voie d'acquisition, il est le même que dans toute la partie ouest de la province d'Alger ; c'est la vente simple ou *ichtera*, et la vente à réméré *tsenia* simple ou *tsenia faseda*.

De l'état indivis de la propriété entre les membres de la même famille résulte quelquefois cette complication. Un des co-propriétaires admet un étranger à jouir en vertu d'un contrat de vente touia, d'une portion de sa part de la propriété indivise, et il n'est pas rare de voir un acte de kadi rédigé dans ce sens : *Un tel a vendu à un tel la moitié des droits qu'il possède sur sa part de tel terrain situé dans telle fraction de la tribu des Beni Ahmed.*

La tribu est, relativement à sa population, riche en bestiaux et en bêtes de somme ; le *rahn* y est donc beaucoup moins pratiqué que dans les tribus voisines, et les grands propriétaires indigènes de la subdivision qui cherchent à arrondir leur fortune immobilière ont eu beaucoup moins d'occasion de pénétrer chez les Beni Ahmed que partout ailleurs.

Quoique de nombreuses familles de la tribu prennent le titre de marabouts, qu'elle renferme des koubbas et que les Oulad Gaïd y aient même le tombeau de leur ancêtre, les habous y sont rares.

Toutes les transactions se font depuis l'établissement du régime fondé par le décret du 31 décembre 1859 à la mahakma du cadi, et sont enregistrées au registre judiciaire.

Il existe cependant beaucoup d'anciens titres émanant des cadis turcs.

On n'a à citer aucun mode de transmission usité dans cette tribu qui soit en dehors des usages mis en pratique dans la jurisprudence malékite. »

En dehors des terrains melks dont nous venons de parler, le territoire des Beni Ahmed comprenait encore deux groupes de terres qui furent classés par le S. C. comme biens domaniaux. Ces biens appartenaient en effet avant la conquête au beylik qui louait les terres aux gens de la tribu moyennant certaines redevances en nature, c'était :

1° Une terre dite Bled Oued-Djemaâ d'une contenance 1110 h. 71 a. 42 c., dont 601 h. 90 a. seulement se trouvaient compris dans la tribu des Beni Ahmed. Le reste, soit 509 h. 71 a. 42 c. était situé dans la tribu voisine des Beni Fathem ;

3° Cinq haouchs contigus d'une contenance totale de 1030 h. 20 a. 50.

Haouch Kadatsari.........	346 h.	32 a.	50 c.
— Mehardja	156	11	»
— Selatna............	297	32	»
— Ben Ali	85	27	»
— Bou Cherchara....	145	08	»
Total......	1.030 h.	20 a.	50 c.

***

Lorsqu'il s'agit de déterminer si la tribu des Beni Ahmed devait être constituée en un ou plusieurs douars, il fut tout d'abord constaté que l'étendue, la population et les ressources des cinq fractions qui la composaient étaient loin d'être égales. La répartition en douars correspondant à cinq ferkas n'était donc pas possible, certaines unités communales ainsi constituées eussent été trop peu considérables.

D'autre part, quatre des fractions de la tribu avaient, ainsi que nous l'avons déjà vu, leurs terres tellement enchevêtrées les unes dans les autres, que leur séparation aurait produit un bouleversement complet d'intérêts sérieux et contrarié vivement les habitudes d'une partie de la population qui, suivant la saison, habite tantôt, sous la tente, tantôt, dans des maisons.

Enfin, des obstacles topographiques et l'existence d'un communal de 210 hectares dont le partage était impossible à cause de sa situation sur la limite de la tribu ne permirent pas la division en deux douars la seule qui fut praticable sous certains rapports.

Dans ces conditions, la tribu des Beni Ahmed fut constituée en un seul douar qui reçut le nom de *Douar de l'Oued Telbenet*, la dénomination de Beni Ahmed étant commune à beaucoup d'autres tribus.

Les deux décrets de délimitation et de répartition du 27 octobre 1866 vinrent consacrer dans ces conditions les opérations du S. C. en fixant ainsi qu'il suit la composition du territoire :

Terrains melks....................	10.348 h.	82 a.	10 c.
Terrains communaux :			
Cimetières .... 27 h. 94 a. 50 c. / Parcours...... 210 68 50	238	63	»
Domaine public..................	309	24	30
Biens domaniaux	1.632	10	50
Total.....	12.528	79	90

Le territoire des Beni Ahmed étant melk, le S. C. se trouva y avoir reçu, à la suite de la promulgation de ces deux décrets, son exécution complète, rendant ainsi incontestablement libres les transactions immobilières. Toutefois un arrêté gouvernemental du 29 mai 1886 vint décider d'entreprendre dans le douar de l'Oued Telbenet les opérations prescrites par la loi du 25 juillet 1873 pour l'établissement et la conservation de la propriété.

La tribu des Beni Fathem en 1868

Douar des Beni Fathem

La tribu des Beni Fathem, située à 30 kilomètres de Miliana, forme une fraction de la grande tribu berbère des Matmata dont il sera question ci-après. Les Beni Fathem ne sont séparés de la tribu-mère qu'administrativement, mais ils se rallient par les alliances et par les intérêts à la souche commune (1).

Les Beni Fathem ont fait leur soumission à la France en 1842 et depuis lors ils n'ont jamais été compris dans les troubles qui ont agités quelques unes des tribus de l'aghalik du Djendel.

***

La famille la plus marquante des Beni Fathem était celle des Oulad bou Hadjala. C'était une très ancienne famille de noblesse religieuse qui était originaire de la tribu même.

Un de ses membres, Si Kouïder ben Hadjala, était caïd de la tribu en 1855, en raison des bons services qu'il avait rendus. A sa mort, son fils El Hadj Ahmed lui succéda ; il était encore en fonctions en 1868. Son frère El Hadj Abderrahman rendit de bons services au makhzen de Miliana auquel il appartenait.

Une autre famille était encore à citer, celle des Oulad Youcef-ed-Dahgrani, une des plus riches de la tribu. Elle jouissait d'une grande influence et avait pour chefs, en 1868, deux frères, Abdelkader et Miliani ben Youcef.

(1) Il est probable que le nom de la tribu — *Beni Fathem* — n'est qu'une altération de *Beni Faten*. Ce Faten fut, comme nous le verrons plus loin à propos des Matmata, l'ancêtre de la tribu berbère de ce nom.

***

Au point de vue topographique, le territoire des Beni Fathem, situé sur la rive gauche et à une certaine distance du Chélif, est traversé, du Nord au Sud, par la route de Miliana à Téniet-el-Haâd. Il s'étend sur les deux vallées de l'oued Djemaâ et de l'oued Deurdeur, séparées l'une de l'autre par une suite de hauteurs couvertes de bois et de broussailles.

Le sol est facilement irrigable et généralement fertile. Quelques cultivateurs avaient fait, dès avant 1868, un premier pas dans la voie du progrès. Sans accepter encore la charrue française, ils avaient cependant modifié le soc de la charrue arabe de manière à atteindre une plus grande profondeur.

Le mode de transmission de la propriété chez les Beni Fathem a donné lieu au mémoire ci-après de la commission administrative du Sénatus-Consulte :

« Les Beni Fathem cultivent, avant tout, des céréales, et les quelques jardins qu'ils possèdent ont été créés autour des habitations des grandes familles, pour leur usage personnel et non pour leur exploitation.

» Ils n'ont aucune coutume qui porte atteinte aux prescriptions de la loi musulmane sur les transactions qui ont pour objet la propriété immobilière. Les mises en gage de terres y sont assez communes. Elles ont pour but de se procurer, après une mauvaise récolte, les moyens d'ensemencer une partie de la propriété par l'aliénation passagère d'une autre partie.

» Beaucoup de terres sont exploitées dans l'indivision ; la cause en est principalement la grande valeur qu'ont, dans le Chélif, les bœufs de labour que, dans beaucoup de familles, on possède dans l'indivision, de la même manière que le terrain.

» Il résulte de cet état de choses que les femmes touchent rarement la part d'immeubles qui leur échoit dans la succession paternelle ; souvent leurs droits sont

tout à fait nuls, par suite d'établissement de habous dont les mâles seuls se partagent les fruits, à charge d'entretenir leurs parents qui tomberaient dans l'indigence. Dans les autres cas, la femme laisse son terrain dans l'indivision, ou nomme un de ses parents, comme fondé de pouvoirs, pour prélever ce que lui allouent ses droits ; quelquefois encore elle en fait cession complète recevant en échange des objets mobiliers et principalement des bestiaux.

» Les femmes qui se marient avec des indigènes étrangers à la tribu et qui possèdent une part dans un terrain indivis en font souvent donation à leurs parents et reçoivent des meubles ou de l'argent en échange.

» Les ventes définitives de terre sont rares, les ventes à réméré plus fréquentes. Dans la vente à réméré, le délai n'est généralement pas fixé et l'acheteur a droit à la totalité des fruits. »

***

Le territoire de la tribu des Beni Fathem renferme un azel connu sous le nom d'Azel Aïn-Gueblia, d'une contenance primitive de 1.622 h 18 a 75 c, dont 813 h 64 a 20 c, situés dans la partie nord, avaient été concédés (1) antérieurement à la promulgation du Sénatus-Consulte.

D'après les renseignements contenus dans les archives du Sénatus-Consulte, « la terre d'Aïn-Gueblia était occupée par les Djemmaï des Lar'ouat et des Oulad Sidi Cheikh ben Eddin. Les Turcs, fatigués de la turbulence des Matmata, les y avaient installés et leur avaient fait concession de ces terrains, en les exemptant à perpétuité de tout loyer et de tout impôt. Quelques années avant l'occupation française, les Oulad Sida (des Beni Fathem) exploitèrent les terrains limitrophes, et des contestations ne tardèrent pas à s'élever au sujet de la limite commune. Une plainte fut portée par les Oulad Sida contre leurs voisins. Le Divan ordonna qu'elle serait jugée par le bey du R'arb, assisté du medjelès de Miliana. Le Divan envoya d'Alger un fonctionnaire chargé d'assister à ce procès et de lui en rendre compte. Le jugement rendu détermina la part de chacune des parties.

» Lorsque Abdelkader organisa le pays, vers 1837, il se fit représenter la solution donnée par le bey du R'arb et décida que les choses resteraient en le même état ».

Lors du voyage de l'empereur Napoléon III en Algérie, en 1864, les indigènes établis sur le domaine d'Aïn-Gueblia lui adressèrent une pétition à l'effet d'être déclarés propriétaires de cet immeuble. L'étude de la question, faite à la suite de cette réclamation, fit d'abord constater que cette terre était bien un azel inscrit depuis 1855 sur les sommiers de consistance du Domaine. Il fut reconnu, en outre, par la commission chargée de l'application du Sénatus-Consulte dans la subdivision de Miliana qui vint sur les lieux procéder au travail préparatoire adopté pour les azels, que la superficie restant disponible était de 808 h 54 a 55c. Et la commission proposa d'abandonner cette superficie aux 47 familles composées de 273 membres présentant les conditions exigées pour les azels, c'est-à-dire originaires de l'azel même. Cette proposition fut consacrée par un décret du 10 février 1868, attribuant indivisément la superficie reconnue à ces 47 familles, disposant, en outre, qu'il serait procédé sur le territoire d'Aïn-Gueblia aux opérations prescrites par les paragraphes 1 et 2 de l'article 2 du Sénatus-Consulte, et faisant enfin attribution immédiate des 14 jardins (1) existant sur l'azel. Enfin, il fut

(1) 1° Décret du 11 février 1857, concédant une partie du domaine d'Aïn-Gueblia, d'une étendue de 799 h. 74 a. 70 c., au sieur De la Monneraye ;

2° Abandon d'une superficie de 13 h. 89 a. 50 c. au profit de divers indigènes des Matmata en échange d'un terrain concédé à un sieur Raynaud pour l'établissement d'un moulin.

(1) La superficie totale de ces jardins était de 7 h. 11 a.

stipulé que les familles étrangères qui seraient trouvées installées sur le domaine seraient renvoyées dans leurs tribus respectives.

Lors des travaux d'application du Sénatus-Consulte dans la tribu des Beni Fathem, il fut procédé sur l'azel d'Aïn Gueblia, aux opérations prescrites, par le décret précité du 10 février 1866. Ce nouveau travail fit ressortir que, déduction faite des melks, des communaux et du domaine public, la superficie de l'azel à répartir entre les occupants, n'était que de 803 h. 85 a. 55 c.

Un décret spécial du 4 novembre 1868 vint consacrer ces opérations et prescrire l'établissement de la propriété individuelle au profit des attributaires. Il paraissait logique en effet de terminer d'une manière complète l'application du Sénatus Consulte dans un azel faisant partie intégrante des Beni Fathem où la terre est détenue à titre privé.

Conformément à ces prescriptions la commission administrative de Miliana procéda en 1869 au partage et à la répartition des terres de l'azel. Ces opérations ne furent pas cependant sanctionnées (1), et un arrêté gouvernemental du 20 octobre 1887, vint prescrire de nouveau la constitution de la propriété individuelle dans l'azel d'Aïn Gueblia.

⁂

Enfin le territoire des Beni Fathem comprenait encore un groupe de terres qui fut classé par le Sénatus-Consulte dans les biens domaniaux, c'était :

1° Une partie du Bled oued Djemaâ dont le surplus, comme nous l'avons vu, se trouvait chez les Beni Ahmed. Elle avait une contenance de 509 h. 71 a. 42 c ;

2° Un terrain boisé situé au Sud-Ouest de la tribu et faisant partie de la forêt de l'Oued Massin. Sur les

(1) Par suite d'un levé très régulier et très exact, exécuté en 1869, la contenance de l'azel se trouva réduite à 740 h. 68 a. au lieu de 803 h. 85 a. 55 c.

1.254 hectares reconnus, 920 hectares furent classés dans les biens domaniaux ; le reste, soit 334 hectares, fut constitué en bois communal pour donner satisfaction aux intérêts locaux.



Au moment de l'ouverture des opérations du Sénatus-Consulte, la tribu des Beni Fathem comprenait une population de 1.181 habitants (1), se décomposant en :

Hommes	361
Femmes	408
Enfants	412

et vivant dans 18 maisons, 121 tentes et 254 gourbis. Cette population était inégalement répartie en six fractions :

Beni Fathem	243	habitants
Oulad Sida	248	—
Lar'ouat	153	—
Mahazza	100	—
Oulad Afif	241	—
Dehagna	196	—
Total	1.181	habitants

Le cheptel possédé par la tribu était de 1.142 bœufs, 2.075 moutons et 1.367 chèvres. Elle labourait une étendue de terres de 102 charrues et cultivait 95 jardins.

Le sol était détenu à titre melk et la propriété, bien définie, reposait sur des titres réguliers.

L'impôt payé par les Beni Fathem s'élevait à 11.776 fr. 81 y compris 1.736 fr. 46 de centimes additionnels.

Enfin la superficie du territoire de la tribu fut reconnue de 9.295 h. 07 a. 80 c.

Dans ces conditions, la tribu des Beni Fathem fut

(1) La carte de 1851 indiquait pour les Beni Fathem — qu'elle appelle Beni Faten — une population totale de 2.414 habitants, dont 460 fantassins et 64 cavaliers armés. Celle de 1852 portait 2.425 habitants, 484 fantassins et 71 cavaliers armés ; elle indiquait en outre pour les terres labourées une étendue approximative de 4.000 hectares.

constituée en un seul douar qui reçut le nom de *douar des Beni Fathem*.

Les deux décrets de délimitation et de répartition du 4 novembre 1868 (1) vinrent consacrer les opérations du S. C. en fixant ainsi qu'il suit la composition du territoire :

	TERRITOIRE de la TRIBU (H. A. C.)	TERRES de L'AZEL D'AIN GUEBLIA (H. A. C.)	TOTAL DU DOUAR DES BENI FATHEM (H. A. C.)
Melks — Propriétés privées	6.495 69 33	» » »	6.513 07 33
Melks — 14 jardins abandonnés aux détenteurs	» » »	7 11 »	
Melks — 2 concessions régularisées	» » »	10 27 »	
Terrains collectifs à répartir entre 47 familles	» » »	803 85 55	803 85 35
Biens domaniaux — Terres	509 81 42	» » »	1.429 81 42
Biens domaniaux — Forêts	920 » »	» » »	
Communaux — Cimetières et koubbas	11 28 05	» 27 »	345 55 05
Communaux — Bois	334 » »	» » »	
Domaine public	188 75 30	14 03 15	202 78 45
TOTAUX	8.459 54 10	835 63 70	9.295 07 80

(1) Ces décrets ont été publiés deux fois au *Bulletin Officiel* du Gouvernement général de l'Algérie : la première fois en 1868 (p. 1181) ; la seconde en 1870 (partie supplémentaiee, p. 1).

Un arrêté gouvernemental du 25 juillet 1891 vint enfin décider d'entreprendre les opérations prescrites par la loi du 26 juillet 1873, pour l'établissement et la conservation de la propriété chez les Beni Fathem.

La tribu des Matmata en 1899

Douar Tighzert et douar Djebel Louh

Le territoire occupé par la tribu des Matmata est situé à environ 40 kilomètres au sud de Miliana. Il occupe presque entièrement le versant nord du massif montagneux du Derrag, qui sépare la plaine du Chélif de celle du Sersou et dont le point culminant — le Djebel Achaoun — atteint une altitude de 1.804 mètres.

Tout ce pays est très accidenté, on y trouve d'importants boisements de chênes, de pins et de thuyas qui couvrent les flancs abrupts des parties élevées. Les vallées et quelques plateaux sont seuls propres à la culture des céréales. Le principal cours d'eau est l'oued Deurdeur dans lequel se déversent toutes les eaux de la région et dont le débit est assez considérable en toute saison. Le pays est d'ailleurs abondamment pourvu d'eau. Parmi les sources, quelques-ûnes sont fort importantes, mais les indigènes ne savent en tirer qu'un faible parti. La plus forte est celle d'Aghbal, d'un débit considérable. On trouve également aux Matmata plusieurs sources ferrugineuses dont les habitants savent utiliser les qualités reconstituantes.

Les moyens de communication étaient en 1899 rares et difficiles, surtout dans la partie élevée; la nouvelle et l'ancienne route de Miliana à Téniel-el-Haâd étaient les seuls voies de quelque importance par lesquelles ce territoire fût desservi.

Éloignés de tout centre européen, les indigènes des Matmata ne fréquentaient que le marché de ce nom

situé sur la limite de leur tribu et de celle des Beni Fathem, ainsi que le marché de l'Arba.

En dehors de la vente des produits de leur pays, leur commerce était absolument nul.

La culture y était aussi très restreinte à cause de la configuration du sol qui ne permet pas de donner une grande extension aux labours ; ceux-ci ne peuvent être guère pratiqués qu'au fond des vallées et sur quelques plateaux dont les plus importants étaient ceux du Djebel Derrag, au sud de Tifrent, et de Téniet-el-Alfa au nord. Aussi les Matmata s'adonnaient-ils principalement à l'élevage des troupeaux.

Les parties les plus élevées du territoire sont couvertes en grande partie de beaux massifs de chênes zéens ; plus bas on rencontre le chêne liège et le chêne vert ainsi que quelques pins d'Alep et, enfin, au-dessus des vallées, quelques parties de broussailles, composées surtout de lentisques.

Le sol se présente presque partout à base de grès, mélangé en proportions diverses au calcaire ou à l'argile. Le grès domine surtout dans les parties élevées, pour faire place au calcaire dans les mamelons inférieurs et à l'argile dans les vallées où se trouvent alors les terres les plus fertiles.

Les Matmata sont de race berbère. D'après Ibn Khaldoun, ils sont issus, comme les Matghara, les Lemaïa, les Sadina, les Koumia, les Mediouna, les Maghila, les Melzouza, les Kechata el les Douna, de Faten ibn Temsit (1). Le grand historien rapporte également, d'après Sabec ibn Soleiman el Matmati (2), qu'il considère

(1) Ibn Khaldoun, *Hist des Berbères*, trad. de Slane, t. I. p. 172 et 236. Toutefois le même auteur dit encore (t. III. p. 188) que, suivant quelques-uns, les Matmata feraient partie des Zenata. — Cf. la *Raoudato-n-Nasrin fi daoulati Bani Marîn*, citée par A. Bel dans sa trad. de *Hist. des Beni Abd-el-Wad, rois de Tlemcen* par Abou Zakarya Yahia Ibn Khaldoun, vol. I. p. 123, note 4.

(2) Ibn Khaldoun, *op. cit.*, t. I. p. 245.

comme le plus grand des généalogistes berbères (1), que le père des Matmata se nommait Markab et avait pour surnom Matmat, c'est-à-dire le temporiseur, et que toutes les branches de cette tribu seraient issues de Loua, fils de Matmat (2). Primitivement, ils habitaient les plateaux de Mindas (Mendez) (3) au nord-est de cette localité (4) et c'est là que les trouvèrent les premières expéditions arabes au Maghreb. Dès le début, les Matmata adoptèrent les croyances ibadites (5) et lorsque Abderrahman ibn Rostem eut fondé « la ville de Tehert (Tiaret) sur le flanc du Djebel Guezoul, montagne qui forme la limite du plateau de Mindas » (6), ils suivirent sa fortune.

Après la prise de Tehert par les Fatemides, les Matmata, comme d'ailleurs les autres tribus berbères ibadites, Lemaïa, Azdadja, Louata, Miknaça, poursuivis sans relâche par les vainqueurs, durent embrasser les doctrines chiites et abandonner pour toujours les croyances Kharedjites (7).

« Devenus très puissants vers la fin de la dynastie ziride (Sanhadja), les Matmata prirent une part active à la guerre qui éclata entre Hammad ibn Bologguin (8) et Badis ibn Mansour » (9). Ainsi mêlés à tous les événements qui vinrent successivement bouleverser à cette époque le Maghreb central, ils furent finalement refoulés

(1) Ibn Khaldoun, *op. cit.*, t. I. p. 248.

(2) *Ibid.* t. I. p. 245.

(3) *Ibid.* t. I. p. 246.

(4) *Ibid.* t. I. p. 241.

(5) *Ibid.* t. I. p. 241. Ces doctrines se répandirent d'abord chez les Lemaïa. Leur exemple fut imité par leurs voisins les Louata, les Hooura, les Zouagha, les Matmata, les Miknaça et les Zenata.

(6) *Ibid.* t. I. p. 243.

(7) *Ibid.* t. I. p. 244.

(8) Fondateur de la Kalâa des Beni Hammad.

(9) *Ibid.*, t. I. p. 247.

par les Toudjin des Zenata (1) et durent en partie émigrer (2) en Espagne).

Peu après une partie de ces émigrés revint chercher fortune en Afrique et, après de longues pérégrinations, un groupe assez faible arriva en Tunisie et se fixa au sud-ouest de Gabès (3).

Quant aux Matmata restés en Afrique, ils se dispersèrent, d'après Ibn Khaldoun, au milieu des autres tribus (4).

Le grand historien nous apprend aussi qu'une partie des Matmata se trouvait encore de son temps au sud de Fez « dans la montagne qui porte leur nom entre cette ville et Sefrouï (Sefrou) » (5).

Enfin, il rapporte également qu'un débris de cette tribu (6) habite l'Ouarsenis. Il veut sans doute désigner ici les Matmata qu'on trouve encore à l'heure actuelle à proximité d'Ammi Moussa.

Il existe de même une fraction des Matmata chez les Beni Ouragh des environs de Mendez, leur berceau d'origine, et une autre aussi du côté de Ténès (7).

---

(1) Ibn Khaldoun, *op. cit.*, t. I. p. 94.

(2) *Ibid.* t. I. p. 94 et 248. Masqueray, in. *Chronique d'Abou Zakaria*, p. 118, note.

(3) « Dans les environs de Gabès et à l'occident de la ville bâtie près de la source chaude qu'on appelle *Hamma Matmata*, à une journée ouest de Gabès ». Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. I. p. 246, t. III, p. 154 et 303. A l'heure actuelle le nom de Matmata ou dans la forme abrégée Matmat se retrouve encore sur trois points du territoire tunisien : 1° dans la fraction des *Matmat*, des Beni Zid, qui nomadisent autour du bourg d'El Hamma ; 2° dans une fraction de *Matmata* des Barrania de la banlieue de Tunis ; 3° dans la tribu des Matmata du Sahara tunisien qui vivent pour la plupart en troglodytes dans les montagnes à 40 kilom. au sud de Gabès. — Cf. *La Tunisie, Histoire et description*, t. I, p. 468.

(4) Ibn Khaldoun, *op. cit.*, t. I. p. 246.

(5) *Ibid.* t. I, p. 216. — *Edrisi* (trad. Dozy et de Gœje, p. 81) signale également des Matmata parmi les tribus du Temsna (Tamesna).

(6) Ibn Khaldoun, *op. cit.* t. I. p. 248. — Cf. *Edrisi*, *op. cit.* p. 98

(7) Archives du Senatus Consulte.

Quant aux Matmata du Djebel Derrag, il ne reste aucun souvenir de leur migration. Ibn Khaldoun ne fait pas mention de leur venue dans cette région bien que très certainement elle se soit produite antérieurement à lui. En revanche, il nous apprend comment le Djebel Derrag « qui faisait partie du territoire concédé à la famille de Yacoub Ibn Moussa, cheikh de la tribu zoghbienne des Attaf » (1), avait été occupé par des Louata. Ceux-ci qui auparavant « fréquentaient la vallée de Mina depuis la montagne de Yaoud, du côté de l'Orient, jusqu'à Ouarslef du côté de l'Occident », avaient été installés dans cette région par « un gouverneur de Cairouan (Abderrahman ibn Rostem) qui les y avait emmenés en expédition » (2).

Une guerre ayant éclaté entre les Louata et leurs voisins zenatiens les Beni Oudjedidjen, ceux-ci se virent soutenus non seulement par les Zenata, mais encore par les Matmata. Finalement les Louata furent expulsés de la partie occidentale du Seressou (Sersou) et rejetés « dans la montagne située au midi de Tehert et qui s'appelait encore Gueriguera au temps d'Ibn Khaldoun (le Djebel Nador actuel). Ils s'y heurtèrent « à une peuplade maghraouienne qui, au mépris des lois de l'hospitalité, rassembla ses forces et finit par les chasser du territoire qui leur restait encore du côté de l'Orient à Mont Yaoud. Par suite de ces revers, ils allèrent se fixer sur la montagne appelée Derrag, d'où ils étendirent leurs établissements vers l'intérieur du Tell et jusqu'à la montagne qui domine la ville de Metidja » (3).

Ainsi, suivant Ibn Khaldoun, ce serait des Louata que

---

(1) Ibn Khaldoun, *op. cit.*, t. I, p. 235.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 234, ailleurs (p. 220), Ibn Khaldoun nous apprend qu'Abderahman ibn Rostem avait rassemblé pour son expédition de Tehert tous les ibadites de plusieurs tribus berbères telles que les Lemaïa, les Louata et un nombre considérable de guerriers nefzaouiens.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 235.

nous devrions trouver dans le Djebel Derrag et non des Matmata, et cependant, la dénomination de Louata y est totalement inconnue aujourd'hui. Cette erreur du grand historien peut d'ailleurs parfaitement s'expliquer : tous les Matmata en effet sont, il le rapporte lui-même, issus de Loua, fils de Maskab Matmat (1) et il est très possible qu'en raison de cette origine ont les ait baptisé quelquefois du nom de Louata, appellation généralement réservée d'ordinaire aux descendants d'un autre Loua (2). D'autre part, lorsque Abderrahman ibn Rostem, fuyant Cairouan, vint fonder Tehert, il savait trouver un appui parmi les tribus berbères des environs, telles que les Matmata, déjà inféodées aux doctrines ibadites. Il emmenait du reste avec lui d'autres ibadites, des Lemaïa, des Louata (3), ainsi « qu'un nombre considérable de guerriers nefzaouiens » (4), qui allaient être les fermes soutiens de la dynastie rostemide. C'est ce groupement d'étrangers, grossi des plus fanatiques ibadites de la région et particulièrement sans doute d'un grand nombre de Matmata, qui à la chute de l'imamat a montré le plus de résistance et a dû finalement chercher un refuge au Djebel Derrag où s'installèrent surtout sans doute des Matmata, tandis que les autres éléments berbères venus avec eux se fondaient au milieu d'eux ou se répandaient dans les régions environnantes.

Sous la domination turque, les Matmata payaient l'impôt au bey d'Oran. Souvent ils essayèrent de se soustraire au joug qui leur était imposé, mais ils furent toujours vaincus grâce aux rivalités que les Turcs surent entretenir entre les principales familles de la tribu. C'est ainsi qu'en 1806, ainsi que nous l'avons vu, ils prennent

(1) Ibn Khaldoun, *op. cit.*, t. I, p. 246.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 171.
(3) Probablement aussi des Hooura.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 220.

part au mouvement insurrectionnel qui essaya de chasser les Turcs de Médéa (1).

Plus tard, sous Abdelkader dont ils ont adopté la cause comme toutes les tribus du Chelif, ils sont au nombre de celles que Mohammed el Berkani entraîna contre cette même ville de Médéa (1836) pour en chasser le bey Mohammed ben Husseïn que nous venions d'y installer (2).

L'année suivante, au moment où le général Damrémont vient prendre le commandement en Afrique (avril 1837), l'émir parcourt la vallée du Chelif. En visitant ainsi les tribus, Abdelkader cherche autant à consolider son autorité qu'à se créer des ressources en faisant rentrer les impôts. Il remonte ainsi jusque chez les Matmata, trouvant partout les esprits bien disposés et recueillant facilement la dîme (3).

Après l'occupation de Miliana (1840) les Matmata continuèrent la lutte contre nous sous les ordres de Mohammed ben Salem, khalifa de l'émir.

C'est dans leurs montagnes qu'en juin 1842 s'étaient retirées toutes les tribus du Haut-Chelif dont Bagdadi ben Cherifa vint apporter la soumission au général Changarnier au camp du Bou Roumi (4).

Enfin, en 1845, tout l'ouest de l'Algérie étant en insurrection à la suite de la malheureuse affaire de Sidi-Brahim, le maréchal Bugeaud, revenu précipitamment de France, se porte (fin octobre), dans le grand coude du Chélif où il espère atteindre Abdelkader. Le 7 novembre il arrive dans les montagnes des Matmata où il a un léger engagement avec les insurgés et descend ensuite la vallée du Chelif (5).

Depuis cette époque les Matmata sont restés soumis;

(1) V. *suprà*, p. 317.
(2) V. *infrà*, p. 377.
(3) Pellissier de Reynaud, *Annales Algériennes*, t. II, p. 168.
(4) *Ibid.*, t. III, p. 36.
(5) *Ibid.*, t. III, p. 191.

mais ce sont de rudes montagnards, d'un caractère batailleur et indépendant.

***

La famille qui prédominait chez les Matmata du Derrag était celle d'un nommé Lekhal qui avait dû toute son influence et son autorité dans la tribu à son courage personnel.

En mourant, Lekhal avait laissé trois fils : Mohammed, Abdelkader et Daouch. Du temps des Turcs, le premier était un personnage marquant ; il remplit sous l'émir Abdelkader, les fonctions d'agha. Il mourut sans postérité, lors de la prise de Miliana. Son frère Abdelkader lui survécut peu de temps, laissant un fils, Lakhdar, qui jouissait en 1860 de l'estime général. Enfin Daouch, le troisième, avait été un instant caïd quelques années auparavant.

Cette famille avait toujours partagé le commandement des Matmata avec celle de Ben Salah, dont le fils Kouïder était caïd du temps des Turcs et agha à l'époque d'Abdelkader. D'un âge très avancé en 1866, il ne prenait plus part aux affaires publiques et administrait ses biens qui étaient considérables. Ses fils, Maâmar et Djemar, l'aidaient dans cette administration ; ils ne se signalaient par aucun mérite personnel.

On citait encore chez les Matmata : les Oulad Oubidja, de noblesse religieuse, très connus et vénérés comme marabouts.

Du temps d'Abdelkader, un fils de cette famille du nom de Si Oubidja était parvenu au pouvoir et avait rempli les fonctions d'agha. Son descendant, Bou Daoud, était noté, en 1866, comme jouissant d'une certaine influence.

A cette époque, les Matmata avait pour caïd un étranger, Mohammed ou Ali, fils de l'ancien bey d'Oran.

***

Le décret du 13 mars 1867 avait désigné la tribu des Matmata pour être soumise aux dispositions du Sénatus-Consulte. Les opérations effectuées avant 1870 ne furent jamais sanctionnées ; toutefois la Commission militaire avait proposé de répartir cette tribu en deux douars dont l'un occupant la partie occidentale devait prendre le nom de *Oued Tighzert* et l'autre, celui de l'est, être désigné sous la dénomination de *Djebel Louh*. La création, par arrêté du 25 août 1880, de la commune mixte du Djendel, vint encore faire ressortir la nécessité de ce sectionnement : le territoire des Matmata était, en effet, trop étendu, le chiffre de sa population trop élevé pour que cette tribu continuât à ne former qu'une seule section communale (1). Un arrêté du 9 mai 1883 vint la partager en deux sections, représentées chacune dans la Commission municipale. C'étaient :

1° La section de l'Oued Tighzert comprenant les fractions suivantes :

Oulad Saada,
Oulad Younès,
Oulad Ali bou Seba,
Oulad Rahmoun.

2° Celle du Djebel Louh comprenant les fractions ci-après :

Hamzat,
Zebala,
Oulad Madi,
Oulad Ouzerar,
Oulad Hamida.

---

(1) Un prélèvement avait déjà été effectué sur le territoire de la tribu des Matmata lors de la création du hameau du Camp-des-Chênes. Les terres nécessaires à la constitution de ce petit centre donnèrent lieu à deux arrêtés d'expropriation. Le premier, du 31 décembre 1879, visait une contenance de 487 hectares 97 ares, dont 386 hectares 99 ares prélevés sur les Matmata et 100 hectares 98 ares sur les Haraoua ; le second, du 12 septembre 1881, comprenait 11 hectares 95 ares 40 centiares.

Un nouvel arrêté du 8 mai 1890 vint désigner de nouveau les Matmata pour l'application du Sénatus-Consulte.

Les opérations furent en conséquence reprises en 1891 et 1892, mais la vérification qui en fut faite ayant révélé de graves imperfections, des opérations révisionnelles durent être entreprises en 1895 et 1896. Elles aboutirent à l'arrêté d'homologation du 7 août 1899 qui constitua définitivement les deux douars du Djebel Louh et de Tighzert (1).

Toutefois, les renseignements statistiques existant aux archives du Sénatus-Consulte datent de 1891 (2). A cette époque la tribu des Matmata comprenait une population totale de 5.131 âmes dont 2.020 pour le douar Djebel Louh et 3.111 pour le douar Tighzert. La propriété y avait un caractère essentiellement privatif. Le cheptel possédé par la tribu était de 2.830 bœufs, 5.580 moutons et 3.652 chèvres. L'impôt payé par les Matmata s'élevait en 1891 à 45.499 fr. 69 dont 6.223 fr. 78 de centimes additionnels et 10.986 fr. de prestations rachetées.

La superficie totale de la tribu fut définitivement reconnue de 41.612 hectares, 22 ares, 60 centiares, dont 15.348 hectares, 38 ares, 40 centiares furent attribués au douar Djebel Louh. Le reste, soit 26.263 hectares, 48 ares, 20 centiares, forma le douar Tighzert. Ces superficies furent réparties de la manière suivante par l'arrêté du 7 août 1899 :

(1) Et non plus, comme en 1883, de l'*oued* Tighzert.

(2) Sauf en ce qui concerne les chiffres de la population qui sont ceux du recensement de 1896.

La carte de 1851 indiquait pour les Matmata une population totale de 3.134 habitants, dont 576 fantassins et 127 cavaliers armés. Celle de 1852 portait 3.187 habitants, 415 fantassins et 121 cavaliers armés. Elle donnait en outre aux terres labourées une étendue approximative de 6.600 hectares.

NOMS DES DOUARS	GROUPES DOMANIAUX — Forêts (H. A. C.)	GROUPES DOMANIAUX — Autres immeubles (H. A. C.)	Immeubles affectés à des services communaux (H. A. C.)	Groupe de propriétés privées (H. A. C.)	Groupe de propriétés collectives	Domaine public (H. A. C.)	Immeubles contestés	TOTAL (H. A. C.)
Djebel Louh	5.261.99 80	829.40 00	1.828.22 05	7.110 68 80	»	318.07 75	»	15.348.38 40
Tighzert	15.030.53 50	2.60 00	1.454.35 55	9.241.77 50	»	534.57 65	»	26.263 84 20
Totaux	20.292.53 30	832.00 00	3.282.57 60	16.352.46 30	»	852.65 40	»	41.612.22 60

Enfin, un décret du 11 mars 1909 a distrait le douar Tighzert de la commune mixte du Djendel pour le rattacher à celle de Teniet El Haâd.

La tribu des Ghrib en 1868

Douar des Ghrib

La tribu des Ghrib (1) située à 30 kilomètres de Médéa, s'étend sur les deux rives du Chelif, mais principalement sur la rive gauche. Son territoire, formé de plaines très propres à la culture des céréales, comprend en outre des massifs boisés où dominent le thuya, le pin d'Alep, le chêne à glands doux, le chêne vert et le lentisque. Il est arrosé par le Chélif et ses affluents et on y compte près de 80 sources.

On ne possède aucune donnée précise sur l'origine des Ghrib. D'après les traditions locales, la fraction la plus ancienne de la tribu est celle des Oulad Maguel. C'est elle qui aurait donné le nom de Ghrib à la tribu toute entière. Plus tard, les autres fractions, Oulad Ali, Beni Rached et El Hadeïfa (Heddifa) sont venues se grouper autour d'elle.

Les Oulad Maguel sont issus très probablement des Beni Gharib ibn Hareth ibn Malek ibn Zoghba, que mentionne Ibn Khaldoun (2). Cette fraction, d'origine arabe, était une branche des Zoghba, l'une des tribus hilaliennes qui en l'an 443 de l'hégire (1051) envahirent l'Afrique

(1) Nous écrivons Ghrib sans s final, ce mot étant déjà un pluriel.

Urbain, *op. cit.*, p. 379, a adopté l'orthographe Gherib qui est aussi celle de Federmann et Aucapitaine (*op. cit.*) et dela carte de 1851. Joly dans son *Étude sur les Chadoulyas* (*Rev. Afr.*, 1907), écrit Reribes.

Les Ghrib faisaient partie en 1868 du cercle et de la subdivision de Médéa.

(2) Ibn Khaldoun, *op. cit.*, t. I, p. 102.

par ordre du Khalife Fatemide d'Égypte, El Mostancer. Celui-ci en provoquant cette invasion, cherchait à tirer une éclatante vengeance du Ziride El Moëzz ben Badis le Sanhadjien, qui avait répudié sa souveraineté pour se soumettre à l'autorité du Khalife abbasside de Bagdad, Abou Djafer El Kaïm.

Après plusieurs années de lutte, les Sanhadja vaincus durent se résigner à abandonner aux envahisseurs les campagnes de l'Ifrikïa et d'une partie du Maghreb central. A leur tour les Zenata tentèrent une vigoureuse résistance, mais complètement défaits ils durent abandonner aux Hilaliens tout le pays ouvert jusqu'au Djebel Amour et au Mzab.

Un siècle plus tard, la situation n'avait pas changé. Après être restées presque étrangères aux luttes des Almoravides, les tribus arabes tentèrent alors de résister aux Almohades, mais vaincues à Sétif (1152), elles durent faire leur soumission. Elles servirent d'abord fidèlement les Almohades et leur fournirent des contingents lorsqu'ils portèrent la guerre en Espagne.

Mais quand l'Almoravide Ibn Ghania, émir de Majorque, tenta de s'emparer du Maghreb et vint porter ensuite ses armes en Ifrikïa, les Arabes se divisèrent. Seuls les Zoghba restèrent fidèles aux Almohades.

Aussi, lorsque Abou Youssof eut rétabli les affaires de cette dynastie en battant Ibn Ghania aux environs de Gabès, il châtia les Arabes qui avaient soutenu son ennemi, c'est-à-dire les Djochem, les Acem et les Riah et pour les mettre dans l'impossibilité de nuire encore, il les déporta dans le Maghreb el Aksa (1). C'est alors que les Zoghba qui jusqu'à ce moment avaient été confinés dans le sud tunisien et en Tripolitaine passèrent dans le Mzab et le Djebel Rached, au sud du Maghreb central.

(1) Les Djochem, les Acem et les Mocaddem furent installés dans le Tamesna, les Riah dans l'Hebet, au sud de Tetouan, et dans les régions maritimes d'Azghar, entre Tanger et Salé. Ibn Khaldoun, *op. cit.*, t. I, p. 49 et 60.

Ils y formèrent une confédération avec les Zenata Beni Badin (Toudjin, Rached, Abdelouad) qui s'étaient établis sur les plateaux et dans les plaines du même Maghreb.

Cette alliance permit bientôt aux Zoghba de pénétrer dans le Tell où ils commencèrent à s'établir. Les Arabes Makil en profitèrent à leur tour pour tenter de les supplanter dans les régions qu'ils venaient d'abandonner. De là des conflits entre Zoghba et Makil auxquels les Zenata mirent fin en empêchant les Arabes de mettre le pied dans le Tell, mais « lorsque la puissance des Zenata s'affaiblit, les Zoghba, retrouvèrent l'occasion de pénétrer dans le Tell et d'y rétablir leur autorité. Les Zenata qui avaient essayé de leur en disputer la possession, furent défaits dans presque toutes les rencontres. Alors le gouvernement acheta leur appui, en leur concédant un grand nombre de villes et d'autres localités du Maghreb central » (1).

Les Zoghba se répartirent alors ainsi : Les Yezid s'installèrent dans le Hamza (2) et pénétrèrent jusqu'au Dehous (3) et à Beni Hacen (4). Les Hoseïn occupèrent les plateaux à l'ouest du Hodna jusque vers le Djebel El Akhdar. Le reste des Malek enfin vint se fixer dans les plaines du Maghreb central, entre Miliana et la Mina, c'est-à-dire les Attaf, ainsi que nous l'avons vu (5), aux environs de Miliana, les Soueïd et les Dialem dans les plaines du Chelif et de la Mina (6), c'est-à-dire dans tout le territoire des Beni Toudjin, à l'exception cependant de l'Ouarsenis où les difficultés du terrain s'opposèrent aux progrès des envahisseurs. Une autre fraction des Malek s'établit dans le Tell, à côté des Dialem, c'étaient

(1) Ibn Khaldoun, *op. cit.*, t. I, p. 87-88.
(2) Vaste plaine au sud du Djurdjura.
(3) Partie supérieure de la rivière de Bougie.
(4) Région entre Bougie et Médéa.
(5) Cf. *suprà*, p. 349, Ibn Khaldoun, *op. cit.*, t. I, p. 235.
(6) Ibid, t. I, p. 88 et suiv. ; Mercier, *Hist. de l'Afrique septentrionale*, t. II, p. 191.

les Beni Gharib ibn Hareth, dont un des ancêtres, Mohammed ibn Hareth avait reçu le surnom de *El Gharib* (l'Étranger) (1) qui fut donné à toute la tribu.

Ibn Khaldoun, qui nous fournit tous ces renseignements, nous a encore conservé un autre souvenir des Hareth ibn Malek. Il rapporte, en effet, qu'en 1368, le sultan Zeyanide Abou Hammou s'étant mis en campagne pour châtier Abou Bekr ibn Arîf, chef des Soueïd et « sachant que son adversaire avait fait occuper la montagne de Titteri et celle de Derrag par les Hoseïn et les Hareth ibn Malek, alla camper à Laoud (2), dans le territoire des Dialem. Après y avoir détruit les moissons, ruiné les villages et tout saccagé, il reprit sa marche pour châtier Abou Bekr, mais voyant que ce chef était trop bien soutenu par les Hareth, par les Hoseïn et par l'émir Abou-Zian, pour être attaqué avec avantage, il se jeta sur les terres des Soueïd et sur celles de leurs chefs, les fils d'Arîf. Après avoir dévasté toutes ces contrées et ruiné le Cala-t-ibn-Selama (3), la plus belle résidence de cette famille, il repartit pour Tlemcen (4) ».

Toutes ces données viennent à l'appui de la supposition, précédemment émise, que les Ghrib actuels sont les descendants des Beni Gharib d'Ibn Khaldoun. Ce qui le confirme encore, c'est que c'est chez les Ghrib que se réfugièrent plus tard des Oulad Ali, d'origine zoghbienne également, et des Beni Rached (Beni Badin) qui, les uns et les autres, avaient dû quitter le Djebel Amour.

D'après les traditions locales, les premiers, chassés par la misère, seraient venus rejoindre les Ghrib, il y a plus de trois siècles. Les seconds, à la suite de nombreuses discussions de famille, durent, cent ans plus

(1) Ibn Khaldoun, *op. cit.*, t. I, p. 102, 103.
(2) Plateau au Sud de Saïda.
(3) Taoughzout, château-fort à 35 kilomètres S.-O. de Tiaret, dans le pays des Sdama, rive gauche de la Mina.
(4) Ibn Khaldoun, *op. cit.*, t. III, p. 456.

tard, demander à leur tour, l'hospitalité aux Ghrib, dont le chef, à cette époque, s'appelait *Teggar*.

Quoique les derniers venus, les Beni Rached prirent une si grande influence dans le pays qu'ils finirent par s'emparer du pouvoir.

Deux de leurs familles, les Oulad Mahdi, et les Oulad Abdelkader, fournissaient du temps des Turcs, à tour de rôle, des cheikhs à la tribu.

Avant l'arrivée des Beni Rached, un marabout, Sidi Hosseïn ben Sidi Hadeïfa, originaire des Beni Ahmed de Miliana, se retira chez les Ghrib. Plusieurs de ses proches, accompagnés de leurs serviteurs, vinrent le rejoindre et formèrent la fraction d'El Hadeïfa.

Sous la domination turque, la tribu des Ghrib était classée parmi les tribus *azels* (1) du beylik de Titteri et comme telle, placée sous l'autorité directe du Khodjet-el-Kheïl d'Alger, un des plus hauts fonctionnaires du gouvernement turc, chargé de la gestion des domaines de l'État. Toutefois la fraction des Oulad Maguel n'était plus comprise dans l'azel depuis qu'un pacha l'en avait retirée pour la restituer à un des beys de Titteri à titre de *taoussa* ou cadeau de noce remboursable.

A la nouvelle de la chute du dey Husseïn et de son gouvernement, les Ghrib refusèrent de reconnaître l'au-

(1) Les tribus azels étaient administrées par le caïd El Arab, fonctionnaire aux ordres du Khodjet el Kheïl, qui résidait au Haouch bou Ogab, près de Boufarik et percevait l'impôt par l'entremise de ses mokaddem (préposés). Il avait les Hadjoutes pour makhzèn. Les tribus azels n'avaient de caïds que dans des circonstances exceptionnelles. Cet emploi était fort recherché et se payait de 270 à 360 francs, car les azels étaient à la merci de leurs chefs qui en retiraient de gros bénéfices. Les azels étaient d'ailleurs soumis à de nombreuses charges et corvées. Enfin, bien que relevant administrativement du Khodjet el Kheïl, les tribus azels étaient, au point de vue politique, sous la surveillance immédiate du bey de Titteri. — V. à ce sujet : Federmann et Aucapitaine, *Notices sur l'histoire et l'administration du Beylik de Titteri*, *Revue Africaine*, 1867, p. 114 et suiv. V. *infrà*, la terre d'Amoura.

torité du bey Bou Mezrag qui avait conçu l'idée de fonder pour son compte un pachalik indépendant (1).

Fatiguée de l'état d'anarchie dans laquelle elle vivait depuis plusieurs années, cette tribu s'empressa en 1835 d'embrasser le parti d'Abdelkader. Elle fit partie de l'aghalik du Tell, l'un des trois aghaliks formés de l'ancien beylik de Titteri. El Hadj El Arbi, des Oulad Abdelkader, de la fraction des Beni Rached, fut nommé agha. Plus tard, Si Bouzid ben El Hadj Ziouche, des Oulad Mahdi, de la même fraction le remplaça.

Voici les noms des caïds qui commendèrent la tribu du temps d'Abdelkader :

1° El Hadj Ahmed ben Embarek, de la famille des Oulad Abelkader, des Beni Rached ;

2° Ben El Ameïche de la fraction El Hadeïfa.

En 1842, les Ghrib travaillés par Si El Baghdadi ben Cherifa, notable du Djendel, qui fut plus tard agha comme nous l'avons indiqué, et voyant l'autorité échapper des mains d'Abdelkader, vinrent faire leur soumission au général Changarnier qui opérait, en ce moment dans la plaine du Chélif.

Le Gouvernement français ne voulant rien changer à l'organisation établie par Abdelkader, avant de bien connaître les besoins du pays, nomma agha du Tell, en remplacement de Si Bouzid, le fils de son prédécesseur, Ameur ben El Hadj El Arbi. Celui-ci, ayant été destitué quelque temps après, ne fut pas remplacé.

Depuis leur soumission, les Ghrib se sont tenus tranquilles. Leur caïd Bel Abbas ben Bouzian qui exerçait

(1) Le lendemain de la prise d'Alger, le bey de Titteri, Mustapha bou Mezrag, faisait sa soumission au vainqueur et lui prêtait serment de fidélité. Il recevait, au nom de la France, l'investiture du beylik de Titteri. Mais devant notre inexpérience des hommes et des choses du pays et se croyant à Médéa à l'abri de nos coups, il ne tarda pas à braver notre puissance. Il fut aussitôt destitué et une colonne alla installer le successeur que nous lui avions désigné. Cf. Urbain, *op. cit.*, p. 404.

ses fonctions depuis 1842, dut les abandonner en 1866. Un des fils du bey Bou-Mezrag, Mohammed, le remplaça.

Des collisions fréquentes ont eu lieu entre cette tribu et celle du Djendel, sous la domination turque et pendant la période d'anarchie qui suivit la capitulation d'Alger et la chute du Dey.

Pendant les guerres qu'ils soutinrent, les Ghrib avaient pour alliés les Haouara, les Mouzaïa, les Hachem, les Braz de Miliana, et les Beni Menasser de Cherchell. Les Djendel avaient pour eux les Righa, les Beni Ahmed, les Matmata et les Beni Zougzoug.

La tranquillité du pays, depuis l'occupation française, et la fertilité naturelle du sol avaient rendu la tribu des Ghrib l'une des plus riches de la subdivision de Médéa et du Tell algérien.

Les habitants possédaient de vastes terres de labour et la propriété privée était chez eux parfaitement assise. Aussi le Sénatus-consulte put-il y recevoir immédiatement sa complète exécution en laissant les transactions immobilières incontestablement libres (1).

***

En 1868, la tribu des Ghrib était divisée administrativement en quatre ferkas (fractions), savoir :

1° Beni Rached ;
2° El Hadeïfa (Eddifa) ;
3° Oulad Ali ;
4° Oulad Maguel (2).

(1) C'est chez les Ghrib qu'est né vers 1820 Si Mohammed El Miçoume ben Mohammed ben Ahmed ben Rgouia (Rekia), plus connu sous le nom de Cheikh El Miçoume, qui a fondé à Boghari une zaouia célèbre de l'ordre des Chadoulya. V. Joly, *Étude sur les Chadoulyas*, *Revue Africaine*, 1907.

(2) Urbain (*op. cit.*, p. 411) donne pour les Ghrib la division suivante :

Oulad Noual,
Oulad Ali,
Berbouch,
Oulad Maguel,
El Abadlia,
Oulad El Madjoub, } marabouts de la tribu.
Oulad Si Ahmed ben Daoud, } marabouts de la tribu.
Hédifa, } marabouts de la tribu.

D'après les renseignements recueillis à cette époque, ces quatre fractions réunies comprenaient une population de 3.768 habitants dont 1.106 femmes et 1.500 enfants, répartie sur un territoire de 16.037 hectares 75 ares et possédant 52 maisons, 267 tentes et 629 gourbis (1).

Le cheptel possédé par la tribu était de 2.899 bœufs, 7.718 moutons et 3.670 chèvres. Elle labourait avec 463 charrues et cultivait 329 jardins d'une médiocre étendue et complantés d'arbres fruitiers, de cactus et de divers légumes. Mais, en général, la tribu était considérée comme possédant de nombreuses et belles terres de labour, notamment sur les rives du Chélif. Bien que quelques régions du pays aient souffert en 1866 de l'invasion des sauterelles, leurs récoltes en blé et en orge étaient évaluées à 1.362 quintaux et on estimait à 76 quintaux le produit de la tonte des moutons.

Enfin, pour compléter ces indications statistiques, il reste à rappeler que les Ghrib ont été imposés, en 1866, à une somme totale de 21.679 fr. 35 se décomposant ainsi qu'il suit :

Zekkat............................	7.783 63
Achour............................	10.588 70
Centimes additionnels..............	3.307 02
Total..........	11.679.35

(1) Urbain (*op. cit.*, p. 410) partage la population des Ghrib en 250 hommes en état de porter les armes, dont 100 cavaliers environ, 500 femmes, enfants et vieillards. La carte de 1851 indiquait pour cette tribu une population totale de 3.350 habitants, dont 200 fantassins et 230 cavaliers armés. Celle de 1852 donnait des chiffres identiques et ajoutait que les terres labourées avaient une étendue approximative de 3.800 hectares.

Il existe un marché dans la tribu même, à Souk-el-Djemaâ. Le caïd des Ghrib en avait la surveillance. Les Ghrib fréquentaient également le marché de l'Arba du Djendel et celui de Médéa (1).

Deux immeubles existant dans cette tribu ont été classés par le Sénatus-Consulte dans les biens du Domaine. C'était : 1° une partie de la terre d'Amoura ; 2° le territoire d'Aïn-Mecied.

Quant aux massifs forestiers d'Hofret-Tagret et de Dra-ben-Dakhnouch, ils furent, en raison des revendications formulées par les indigènes, classés comme biens communaux soumis au régime forestier.

Enfin, l'homogénéité de la population et la configuration topographique du pays qu'elle habite firent décider son maintien en un seul douar qui reçut le nom de *Douar des Ghrib*.

Les décrets de délimitation et de répartition du 15 janvier 1868 vinrent consacrer les opérations du Sénatus-Consulte en fixant ainsi qu'il suit la superficie du territoire :

Melks		14.640 h 65 a 55 c
Biens communaux :		
Cimetières	11 h 35 a	828 61 »
Un emplacement de marché	1 50	
Biens soumis au régime forestier	815 76	
Biens domaniaux (terres)		317 » »
Domaine public		251 48 45
Total		16.037 h 75 a »

(1) Urbain, *op. cit.*, p. 408.

La tribu des Hannacha en 1867

Douar des Hannacha

La tribu des Hannacha (1), située à 20 kilomètres au sud-ouest de Médéa, faisait partie, en 1867, du cercle et de la subdivision de ce nom. Le Chélif traverse une partie de son territoire, mais son principal établissement est sur la rive droite de cette rivière.

On ne possède aucun renseignement précis sur l'origine de cette petite tribu qui faisait partie sous la domination turque, des Righa (2) et qui n'a une existence propre que depuis l'installation du pouvoir d'Abdelkader dans la région en 1835. Cependant, les Hannacha du Chélif semblent sortir de la même souche que les Hannacha des M'fatha, de l'ancien cercle de Boghar, aujourd'hui compris dans la commune mixte de Boghari. Mais d'où sont-ils venus et à quelle époque remonte leur installation dans le pays qu'ils occupent actuellement ? Autant de questions qui restent obscures. Les traditions locales n'apportent à ce sujet que des données vagues et souvent contradictoires.

C'est ainsi que, suivant quelques vieillards, les Hannacha ont pour auteur commun un marabout appelé Si Zekri ben Zdir, venu de Tripoli et qui aurait habité longtemps au lieu dit Arbeïn Ouli, chez les Ouamri, avant de venir se fixer définitivement sur le territoire qu'occupent aujourd'hui ses descendants.

On dit aussi que les Hannacha appartiennent à la famille des Hananecha dont on trouve des représentants en Tripolitaine, en Tunisie et dans le département de Constantine.

(1) Urbain, *op. cit.*, p. 411, dénomme cette tribu *El Hanacha*.

(2) Renseignement recueilli par la commission du Sénatus-Consulte. Urbain, *op. cit.*, dit, au contraire, qu'au temps des Turcs, les Hannacha suivaient la fortune des Ouamri.

Une autre version donne pour ancêtre aux Hannacha Si Abdallah El Kerrar, originaire du Maghreb el Aksa.

Enfin, d'après d'autres témoignages, cette tribu aurait pris le nom d'un marabout Sidi Hannich, venu jadis de l'Ouest.

Cette dernière tradition semble la plus vraisemblable à cause de la nature du droit de propriété et des habitudes sédentaires de la population.

Au temps des Turcs, les Hannacha étaient compris dans un des 7 *outhans* des environs de Médéa placés sous la dépendance du bey de Titteri (1).

Ils furent compris par Abdelkader dans l'aghalik du Tell, dépendant du khalifat de Médéa.

La conduite politique des Hannacha n'a donné lieu à aucune remarque particulière depuis leur soumission à la France qui date de 1842.

Circonscrite par de riches voisins tels que les Ouamri et les Ghrib, cette tribu était notée en 1867 comme relativement pauvre. Ses habitants détenaient d'ailleurs à titre melk un territoire restreint et très divisé.

⁂

En 1867, la tribu des Hannacha était partagée administrativement en quatre fractions ou ferkas, savoir :

1° Oulad Hamouda ;
2° Oulad ben Alia ;
3° Drâ Saboun ;
4° El Ghonder (2).

---

(1) C'est Federmann et Aucapitaine — *op. cit. Rev. afr.* 1867, p. 113 — qui donnent ce renseignement. D'après Uurbain — op. cit. p. 399 — au contraire les Hannacha n'entraient pas dans la composition des 7 outhans de Médéa. V. *infrà*, p. 371.

(2) Urbain, *op. cit.* p. 411, donne la division suivante :

Oulad Hanich,
Cheroua,
El Fouaga,
El Anabelia.

La population totale de ces quatre fractions étaient de 715 âmes, dont 249 femmes, 216 enfants, réparties sur un territoire de 4.464 h. 59 a. 95 c. (1).

Ainsi que le faisait remarquer le Conseiller Urbain dans son rapport au Conseil du Gouvernement (2), ces chiffres dénotaient des conditions anormales et accusaient l'état de pauvreté de la tribu.

Les habitations se répartissaient en huit maisons de pierre, 47 tentes et 116 gourbis.

Le cheptel se composait de 566 bœufs, 706 moutons, et 2.660 chèvres.

Les Hannacha ne possédant que peu de terres de labour, n'avaient labouré en 1866 que 103 charrues ; ils détenaient en outre 61 jardins de peu d'importance, où croissaient quelques arbres fruitiers et des cactus. Dans ces conditions, tous les rapports constatent la faiblesse des ressources habituelles de cette tribu.

En 1866, à la suite de l'invasion de sauterelles, celles-ci avaient été même au-dessous de la normale. Leurs récoltes en blé et en orge furent évaluées cette année là à 225 quintaux et on estima à 4 quintaux et demi le produit de la tonte des moutons.

Enfin pour compléter ces indications statistiques, il reste à rappeler que les Hannacha furent imposés en 1866, à une somme totale de 3.280 fr. 88, se décomposant ainsi qu'il suit :

Zekkat........................	2.335 90
Achour	444 50
Centimes additionnels........	500 48
Total.........	3.280 88

---

(1) Urbain, *op. cit.* p. 411, évaluait en 1843 la population à 175 hommes en état de porter les armes, et 250 femmes, enfants et vieillards.

La carte de 1851 indiquait une population totale de 709 habitants, dont 60 fantassins et 8 cavaliers armés. Celle de 1852 ne donne aucun renseignement statistique sur cette tribu.

(2) Séance du 29 mai 1867.

Le territoire des Hannacha comprenait une partie de la terre d'Amoura qui fut classée par le Sénatus-Consulte dans les biens domaniaux.

En outre, les opérations du Sénatus-Consulte relevèrent l'existence de cinq massifs forestiers :

1° Oued El Harbil (rive gauche) ;
2° Baten ed Dis, à la limite des Ghrib ;
3° Oued Barkat, vers le centre de la tribu ;
4° Oued bou Meraou, à l'Est du mamelon du centre ;
5° Chabet bou Medouet, à la limite des Righa.

Mais, il fut reconnu que ces bois étaient médiocres, isolés les uns des autres, parsemés d'enclaves nombreuses et d'une surveillance difficile. Aussi, étant donné en outre la pauvreté de la tribu, fut-il jugé opportun de lui créer un communal, en classant ces cinq massifs comme bois communaux soumis au régime forestier.

Ce fut dans ces conditions que les décrets de délimitation et de répartition du 23 septembre 1867 vinrent consacrer les opérations du Sénatus-Consulte dans la tribu des Hannacha qui reçut le nom de *Douar des Hannacha.* En même temps la superficie du territoire fut ainsi fixée :

Melks		3.635 h 40 a 95 c
Biens communaux :		
Bois communaux	570 h 11 a	576 39 »
Cimetières	6 28	
Biens domaniaux		172 80 »
Domaine public		80 » »
Total		4.464 h 59 a 95 c

La tribu des Ouamri en 1867

Douar des Ouamri

La tribu des Ouamri (1), située sur la rive droite du Chélif, à 15 kilomètres environ à l'Ouest de Médéa, faisait partie en 1867 du cercle et de la subdivision de ce nom. Elle était divisée administrativement en trois ferkas ou fractions (2) :

1° Oulad Moussa ;
2° Oulad Deïlmi ;
3° Oulad Djoutha.

On ne possède aucune donnée précise sur la première de ces fractions, qui a été vraisemblablement formée d'éléments d'origines diverses.

La seconde, d'après la légende, descendrait d'un individu d'origine juive, qui se faisait passer pour originaire du Deïlem, pays au Nord-Ouest de la Perse, sur la rive sud-ouest de la Caspienne. Les Oulad Deïlmi posséderaient encore certains caractères de la race juive : ils passeraient notamment pour dépourvus de courage. La plupart sont jardiniers. On trouve encore chez eux des ruines connues sous le nom de Medinet El Ihoud.

Quant aux Oulad Djoutha qui sont fortement mélan-

(1) Les Romains ont laissé sur le territoire des Ouamri de nombreuses traces de leur séjour. Certains indigènes prétendent même que l'expression Ouamri n'est qu'une corruption du mot Romani. Actuellement, on écrit souvent Ouameri.

(2) Urbain, *op. cit.*, p. 408, donne des Ouamri une autre division :
Oulad Moussa,
Oulad Djouta,
Oulad Belal,
Rahman,
Statmia,
Oulad ben Souna,
Oulad Dinmi,
Oulad El Afani.

gés d'éléments berbères, ils renfermeraient des descendants des Soueïd (Zoghba) qui vinrent jadis, ainsi que nous l'avons déjà vu, s'installer dans le pays (1).

On citait en 1866 comme principales familles chez les Ouamri, celle des Oulad ben Souna, des Oulad Djoutha, dont l'ancêtre Sidi Mohammed ben Souna, était venu du Maroc ; puis celle des Oulad Sidi Abdallah ben Othman, qui prétendent que leur ancêtre Sidi ben Othman faisait partie de la famille des Oulad Sidi Cheikh et avait une Koubba au Djebel Amour ; enfin celle des Oulad ben Edhdhou, des Oulad Moussa, venus du Sud de Tiaret.

La famille du marabout Sidi Ali Tamdjaret (Tamedjaret) bou Mendjel est éteinte. Il en est du reste de ce saint personnage comme de beaucoup de santons dont les tombes sont disséminées dans tout le Maghreb, il n'a pas d'histoire. Sa notoriété date surtout de l'édification par ordre du général Youssouf de la Koubba qui recouvre ses restes. On raconte en effet dans la région, que le général étant venu camper à proximité du tombeau du saint homme au moment où il faisait tracer par ses soldats la piste de Médéa à Miliana, vit en songe au cours de la nuit un lion prêt à le dévorer. Convaincu que cette apparition lui avait été envoyée par le saint marabout auprès duquel sa tente était dressée, il lui fit élever une Koubba par le génie. Le terrain à proximité sert d'ailleurs toujours au bivouac des troupes de passage.

A un kilomètre environ, au Nord de la Koubba, on trouve des cavernes qui ont dû être habitées autrefois. A 300 mètres à l'Est, là où il y a quelques années encore on voyait les ruines d'une ferme (2) fortifiée de l'époque romaine, s'élève le village de Borély la Sapie.

Du temps des Turcs, les Ouamri formaient, nous

(1) V. *Suprà*, p. 358.

(2) Renseignement de M. Ben Cheneb, professeur à la Medersa d'Alger. Cf. *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 13, p. 7 de la notice.

l'avons déjà dit, un des sept *outhans* (1) organisés autour de Médéa. Chaque outhan était commandé par un caïd (2).

Trois familles de cette tribu n'étaient pas sous la dépendance du bey de Titteri. C'étaient : les Rehamnia (Oulad ben Rahmani) (3), les Draïssia et les Oulad ben Zin, placés sous l'autorité directe de l'agha d'Alger, dont ils étaient les Mkahlia (spahis).

A la chute du gouvernement turc les Ouamri refusèrent de reconnaître le pouvoir du bey Bou Mezrag et vécurent dans l'indépendance jusqu'en 1835.

A cette époque, ils se laissèrent entraîner par un aventurier originaire du Caire et affilié aux Madania, El Hadj Moussa ben Ali ben Hosseïn, plus connu en Algérie sous le nom de Si Moussa ou le surnom de Bou Hamar, qui s'était emparé par ruse de Médéa (1834) et espérait qu'en se faisant l'âme de la résistance contre les Français et l'instrument de leur expulsion, il se créerait une situation prépondérante.

Si Moussa fut vaincu à proximité d'Amoura par les contingents d'Abdelkader (1835) et les Ouamri, subissant les conséquences de leur attitude, furent complètement razziés. Ils n'eurent d'autre alternative que d'implorer leur vainqueur et de se soumettre à lui.

Abdelkader leur donna comme caïd Si Maammar ben Souna qui fut bientôt remplacé par M'hammed ben Zin.

(1) Un outhan était une circonscription territoriale placée sous les ordres d'un caïd. Il pouvait comprendre plusieurs tribus. V. *Suprà*, p. 366.

(2) Urbain, *op. cit.*, p. 397 et suiv. — Federmann et Aucapitaine, *op. cit.* 1857, p. 113. Toutefois la commission du S. C., note que les Ouamri étaient commandés par un cheikh. Il n'y a là qu'une contradition apparente, car les caïds des outhans résidaient à Médéa, laissant entièrement l'administration intérieure de la tribu au cheikh que l'autorité avait toujours soin de choisir dans les familles les plus influentes de la fraction à commander. Federmann et Aucapitaine, *op. cit.*, p. 366.

(3) Originaires des Oulad Rahman de Boghari.

Après l'occupation de Miliana, en 1840, c'est souvent par le plateau des Ouamri que va s'effectuer le ravitaillement de Médéa. L'accès en est plus facile que celui du col de Mouzaïa. Successivement alors le maréchal Valée, le général Changarnier empruntent cette voie nouvelle et chaque fois sont aux prises avec les Ouamri qui sont razziés.

En 1842, ceux-ci firent leur soumission à ce même général Changarnier qui opérait à ce moment dans la plaine du Chélif. Hammouda ben Amar fut nommé caïd. Il fut successivement remplacé par Tchalabi, Sidi Ahmed ben Rouila et Mohammed el Miliani; ce dernier était encore en fonctions en 1867.

Comme alliés des Ghrib et des Haouara, les Ouamri ont eu quelque fois des luttes armées à soutenir contre les Djendel et les Righa.

***

D'après les renseignements statistiques recueillis au moment de l'établissement du S. C., les trois fractions réunies des Ouamri comprenaient une population de 2.540 habitants, dont 765 femmes et 1.056 enfants, répartie sur un territoire de 14.306 hectares, 2 ares, 30 centiares et possédant 16 maisons, 257 tentes et 456 gourbis.

L'étendue du territoire des Ouamri avait été jadis plus considérable. 3.480 hectares en avaient été successivement distraits et rattachés au centre, plus tard commune de Médéa. Une première superficie de 1.510 hectares, avait été atteinte par le séquestre territorial qui a frappé le pays à la suite de la prise de Médéa (1848).

L'État en disposa partiellement au profit de la colonisation européenne lors de la création de la colonie agricole de Lodi (1) et il a restitué tout ce qui restait disponible aux anciens propriétaires. Le reste, soit 1,970 hectares, fut rattaché administrativement à la commune de Médéa, par le décret du 16 août 1859. Cette mesure n'a influé en rien naturellement sur les droits de propriété des habitants.

(1) Décret du 11 février 1851, pris par application du décret de l'Assemblée nationale du 19 septembre 1848. La localité où fut installée la nouvelle colonie agricole s'appelait antérieurement Dra Sma. Le déret du 11 février 1851 indique pour la superficie attribuée au nouveau centre une étendue de 1.584 hectares.

L'étendue du territoire des Ouamri fut encore diminuée plus tard, lors de l'érection du centre de Lodi en commune de plein exercice. Le décret du 29 janvier 1887 rattacha à la nouvelle commune la fraction d'*oued Djouta* du douar des Ouamri.

La fondation du centre de Borély-la-Sapie est venue encore restreindre cette superficie. Ce centre installé sur le point appelé antérieurement Sidi Ali a été créé en 1902 (1); il englobe une superficie de 2265 h. 23 a. 51 c. sur lesquels 2179 h. 27 a. 07 c. sont dûs à l'expropriation des indigènes anciens propriétaires (2), le reste ayant été prélevé sur les terres domaniales.

***

Le cheptel possédé par la tribu des Ouamri au moment de l'établissement du Senatus Consulte était de 2.911 bœufs, 5.026 moutons et 1.808 chèvres, et l'impôt payé par elle se montait à 14.967 fr. 08 dont 2.283 fr. 13 de centimes additionnels (3).

Le sol dont les deux tiers environ sont susceptibles d'être mis en valeur, fut reconnu comme presque entiè-

(1) Le village de Borély-la-Sapie est à 8 kilomètres au N.-E. d'Amoura, près de l'Oued Harbil.

(2) Arrêté d'expropriation du 9 octobre 1900.

(3) La carte de 1851 indiquait pour les Ouamri une population totale de 2.560 habitants dont 180 fantassins et 30 cavaliers armés. Celle de 1852 portait 2.660 habitants, 130 fantassins et 80 cavaliers armés. Elle donnait en outre aux terres labourées une étendue de 3.248 hectares.

rement détenu à titre melk. Aussi le Sénatus Consulte put-il y recevoir immédiatement sa complète exécution et les transactions immobilières y restèrent-elles incontestablement libres.

En même temps l'existence de deux massifs boisés fut constatée sur le territoire des Ouamri, le premier situé sur les pentes montagneuses de la vallée de l'oued Harbil ; le second appelé El Fernan et qui renferme, comme son nom l'indique un peuplement de chênes-liège, situé sur le Djebel Guertoufa. Devant les revendications présentées par les indigènes, ces deux massifs boisés furent classés comme biens melks.

Enfin le territoire des Ouamri comprenait en outre une partie de la terre d'Amoura qui fut classée par le Sénatus Consulte dans les biens domaniaux.

Ce fut dans ces conditions que les décrets de délimitation et de répartition du 25 juin 1867 (1) vinrent consacrer les opérations du Sénatus Consulte dans la tribu des Ouamri qui reçut le nom de *Douar des Ouamri*.

En même temps la superficie du territoire fut ainsi fixée :

Melks..............................	13.517 h	66 a	75 c
Communaux (cimetières)............	9	81	
Domaines de l'État (terres)..........	542	61	20
Domaine public......................	235	93	35
Total..................	14.306 h	02 a	30 c

La tribu des Soumata en 1866

Douar Oued Djer et douar Oued Sebt

La tribu des Soumata était comprise en 1866, au moment de l'établissement du Sénatus Consulte dans le cercle et la subdivision de Miliana. Son territoire

(1) La circulaire du 21 mai 1866 avait déjà classé le territoire des Ouamri dans la *zone de colonisation*,

traversé par la route de Blida à Miliana et le chemin de fer d'Alger à Oran, occupe le versant Est de la chaîne des montagnes qui, du Zaccar au Chenoua, forme le mur occidental de la plaine de la Mitidja, ainsi que la partie de la ligne de hauteur, qui lui est perpendiculaire et qui ferme au sud la dite plaine. Ce système orographique peut se diviser en quatre massifs principaux qui ont servi de base à la formation des quatre douars de la tribu.

Le système hydrographique de cette tribu se compose des deux bassins de l'oued Djer et de l'oued Sebt qui concourent avec la Chiffa à former le Mazafran.

Les Soumata sont de race berbère. Ils constituent une branche de la grande tribu des Nefzaoua qui occupait primitivement l'intérieur de la Tunisie.

On ne sait pas exactement à quelle époque les Soumata sont venus s'installer dans la région de Miliana. Cependant, d'après certaines traditions recueillies en 1866 par la Commission du Sénatus Consulte, il semble que cette migration s'est opérée au milieu du XIIe siècle, à la suite des luttes intestines qui marquèrent la fin de la dynastie Ziride (Sanhadja) et la conquête de l'Ifrikia par Abdelmoumène. Les Soumata auraient suivi le conquérant almohade qui en organisa des colonies armées sur plusieurs des points où il était nécessaire d'exercer une surveillance politique et d'empêcher les Sanhadja vaincus de ressaisir leur influence sur les populations qu'ils avaient longtemps dominées. C'est alors que la colonie des Soumata qui fait l'objet de cette étude aurait été installée dans le pays des Beni Menad, branche principale de la famille sanhadjienne, dont le pouvoir venait de disparaître. Un reste des Soumata, demeuré, d'après Ibn Khaldoun, en Tunisie se trouvait, de son temps, dans les plaines de Cairouan (1).

(1) Ibn Khaldoun, *op. cit.*, t. I. p. 231. *La nomenclature et répartition des tribus de Tunisie*, 1900, indique l'existence dans la Régence des fractions suivantes des Smata (Soumata) : 1° une frac-

Les Soumata du Maghreb el Oust paraissent avoir joué le rôle de Makhzen sous la domination des différentes dynasties berbères. Leur rôle était de contenir les populations voisines et de les empêcher d'envahir la partie occidentale de la Mitidja.

Sous les Turcs, certaines de leurs fractions jouirent même dans ce but, d'immunités exceptionnelles (terres exemptées d'impôt). Elles avaient été constituées en zmalas sur les confins de la Mitidja. Une fraction de la tribu, celle des Zemoul, en a tiré son nom.

Toutefois les Soumata avaient en général un renom de pillards avérés. Aussi lorsque le bey de l'ouest, ou son khalifa, rentrait à Oran venant d'Alger, avait-il soin, en quittant le camp d'Haouch-el-Bey, où il faisait étape dans la Mitidja, de se porter à El Affroun, sur les bords de l'oued Djer pour gagner ensuite Bou Hallouan en évitant les Beni Menad et les Soumata « insoumis qui n'attaquaient point l'armée, mais se jetaient sur les traînards et les massacraient (1). » Mais, les Soumata trouvaient quelquefois à qui parler. C'est ainsi qu'après la prise d'Oran (1792), le bey Mohammed en revenant d'Alger où le surnom d'*El Kebir*, lui avait été décerné, châtia d'une manière exemplaire les Soumata pillards (2). Mais tous les beys n'étaient pas aussi heureux ; un des successeurs de Mohammed El Kebir, Mustafa El Manzali, ayant voulu par ordre du bey marcher contre les berbères de ces contrées, s'engagea imprudemment dans le pays des Soumata en voulant les poursuivre

tion du caïdat de Tebourba dans le contrôle de Tunis ; 2° une sous fraction des Oulad Afar dans le caïdat de Sliman du contrôle de Grombalia ; 3° une sous fraction des Oulad Ranem dans le caïdat de Mateur du contrôle de Bizerte. Il existe également une tribu des Soumata chez les Djebala du Maroc au N.-E. d'El-Ksar-el-Kebir. Cf. Michaux Bellaire. *L'organisme marocain* in. *Revue du Monde musulman*, t. IX, septembre 1909, p. 20.

(1) Walsin-Estherazy, *Domination turque*, p. 273.

(2) Mercier, *Hist. de l'Afrique Septentrion.*, t. III, p. 435.

jusque dans leurs retraites et se fit battre (1803). Il dut alors se retirer après avoir éprouvé de grandes pertes (1).

En 1806, ils furent vraisemblablement au nombre des tribus qui prirent part à la révolte des Derkaoua et tentèrent d'expulser les Turcs de Médéa (2).

Après 1830, les Soumata étaient entièrement soumis à leurs marabouts de la famille des Oulad Sidi Braham ben Rekhissa. Ces personnages vénérés auraient bien voulu garder la neutralité au milieu des partis qui commençaient à se dessiner, mais ils n'étaient pas de force pour lutter contre Mohammed ben Aïssa el Berkani (de la famille des Berakna, Beni Menasser), que nous avions institué caïd de Cherchel dans les premiers mois de l'occupation. Ce personnage, mécontent, prétendait-il, de notre attitude à son égard, n'avait pas tardé de se séparer de nous. Il vint s'installer au Bled Kaddous au milieu des Soumata amenant à sa suite un certain nombre de Beni Menasser qui remplirent chez les Soumata le rôle que ceux-ci avaient si longtemps joué vis-à-vis des autres tribus.

Lorsqu'en 1834, Abdelkader vint à Miliana, Mohammed ben Aïssa alla l'y rejoindre et fut nommé par lui khalifa de Médéa. Il ne put tout d'abord s'y maintenir et le pays resta un instant livré à l'anarchie. En avril 1836, nous essayâmes de rétablir notre autorité à Médéa, en y installant un bey à notre dévotion, Mohammed ben Husseïn. Une fois nos troupes parties, Mohammed ben Aïssa reparut sous les murs de Médéa à la tête des contingents fournis par de nombreuses tribus et entre autres par les Soumata, les Mouzaïa, les Beni Menad, les Matmata, les Beni Zougzoug, les Righa et les Ouzra. La trahison livra Médéa et notre bey fut envoyé prisonnier à Abdelkader (3).

(1) Walsin-Estherazy, *op. cit.*, p. 200.

(2) V. *suprà*, p. 317 et 351.

(3) Urbain, *op. cit.*, p. 397 et suiv.

Dans la grande organisation que l'émir donna à ses possessions, les Soumata firent partie du commandement de Miliana et leurs zmalas furent maintenues. Si Mohammed ben Rekhissa fut investi par lui des fonctions de caïd de la tribu.

Ce ne fut qu'en 1840 que nous prîmes contact direct avec les Soumata.

A la fin du mois d'avril de cette année, le maréchal Valée, parti de Blida avec l'intention d'aller ravitailler Médéa, se trouva bientôt en présence de nombreux contingents arabes, dirigés par Abdelkader en personne et menaçant de lui barrer la route. Tout d'abord, le maréchal pensa les disperser avant de marcher sur Médéa ; dans ce but, il se lança à leur suite et s'avança ainsi jusqu'à l'entrée des gorges de l'oued Djer, mais là il s'arrêta ne voulant pas s'engager dans cette route qui mène à Miliana après avoir franchi quatorze fois la rivière. Il lui sembla préférable de tourner ces difficultés en prenant par les montagnes des Beni Menad. Toutefois après avoir manœuvré pendant quelques jours au pied des montagnes qui limitent là la Mitidja, après avoir livré quelques escarmouches sans importance, il se décida à reprendre le chemin habituel de Mouzaïa qui fut enlevé de vive force le 12 mai (1).

Mais le souvenir des difficultés de la route de l'oued Djer ne devait pas s'effacer de sa pensée et, lorsqu'au mois de juin suivant, le maréchal se décida à aller occuper Miliana, c'est par les montagnes des Beni Menad qu'il gagna le confluent de l'oued Djer et de l'oued El Hammam d'où il put facilement marcher sur son objectif et atteindre la vallée du Chélif (2).

Enfin, en mai 1841, le général Bugeaud, après avoir ravitaillé successivement Médéa et Miliana, résolut de rentrer à Alger par le pays de Soumata. Le 7, il venait

(1) Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, t. II, p. 379 et s.
(2) Pellissier de Reynaud, *op. cit.*, t. II, p. 391 et suiv.

camper à Haouch el Amra, en plein territoire de cette tribu. Il en repartait le même jour à minuit, ayant partagé ses forces en trois colonnes, auxquelles il donnait pour objectif de descendre dans la Mitidja, dans la direction d'El-Affroun, en traversant les montagnes des Soumata. Prévenus de ces dispositions, les habitants s'étaient enfuis précipitamment emportant tous leurs biens, mettant leurs troupeaux hors de portée. Tous les gourbis abandonnés, découverts par nos troupes, furent successivement incendiés ; la colonne de gauche put en outre s'emparer de quelques centaines de bœufs.

Mais, « vers le milieu de la journée (1), raconte Pellissier de Reynaud, le général ayant aperçu une vingtaine d'indigènes sur un mamelon peu éloigné de lui, leur fit faire des signes d'amitié qui déterminèrent deux de ces hommes à venir parlementer. Il chercha à leur démontrer que leurs intérêts matériels exigeaient qu'ils vécussent en bonne intelligence avec nous et qu'ils rétablissent leurs relations commerciales avec Alger. Les indigènes ne le nièrent point ; mais ils dirent qu'ils ne pouvaient séparer leur cause de celle des autres tribus, et qu'ensuite ils étaient contraints de suivre leurs chefs, soumis eux-mêmes à l'influence de l'Émir et soutenus par ses troupes. Le général voulant leur donner une marque de bienveillance que méritait la franchise de leurs réponses, ordonna de cesser les ravages ».

Le mois suivant (25 juin), le général Baraguey d'Hilliers, venant de Médéa, paraissait à son tour chez les Soumata dont un des cheikhs, nommé Ben Miloud, qui s'était rendu auprès de lui quelques jours auparavant, lui avait fait espérer la soumission. Le général établit son camp à proximité du marabout de Sidi Abdelkader bou Medfa et, en attendant la réalisation des promesses de Ben Miloud, fit parcourir par ses troupes le territoire des Bou Hallouan et une partie de celui des Beni Menad.

(1) *Op. cit.*, t. II p. 456 et suiv.

Mais, après deux jours d'attente, aucune soumission ne s'étant produite et Ben Miloud ayant dû finalement se réfugier avec sa famille dans notre camp, le territoire des Soumata fut ravagé et nos forces partagées en trois colonnes regagnèrent la Mitidja pour opérer dans le pays des Hadjoutes avant de rentrer dans leurs garnisons (1).

Jusqu'alors aucune liaison n'était venue coordonner les efforts de nos troupes dans les deux provinces voisines. En 1842, le général Bugeaud, après avoir opéré dans la province d'Oran, résolut de frapper les esprits en rentrant à Alger par la vallée du Chélif. Dans ce but, il donna rendez-vous au général Changarnier dans cette vallée. Le 30 mai 1842, ainsi qu'il était convenu, le gouverneur général faisait sa jonction sur l'oued Rouina avec les troupes de la division d'Alger aux ordres du général Changarnier. Le 1er juin, les deux généraux se séparaient; tandis que le gouverneur général gagnait directement le débouché de l'oued Djer dans la Mitidja, le général Changarnier y arrivait après avoir décrit un grand arc de cercle par le pays des Beni Menasser. Puis, divisant leurs forces en plusieurs colonnes, les deux généraux parcouraient les montagnes des Soumata, des Bou Hallouan et des Beni Menad, en portant partout le fer et le feu, si bien que ces tribus, dans l'espoir de sauver une partie de leurs biens, se hâtèrent de se soumettre.

Un de nos premiers actes administratifs dans la tribu fut de décider que toutes les propriétés dont la famille des Berakna s'était emparée sur son territoire, seraient séquestrées.

Le commandement de la tribu fut alors confié à Rabah ben Mohammed qui, dès le début, s'était fait apprécier par son intelligence et son courage.

Plus tard, son fils El Hadj Kouïder, qui avait été maré-

(1) Pellissier de Reynaud, *op. cit.*, t. II, p. 472.

chal des logis de spahis, lui succéda. Il était encore en fonctions en 1866.

Quant aux marabouts des Oulad Sidi Braham ben Rekhissa, nous les laissâmes complètement de côté. Toutefois, Si Ali ben Rekhissa, cousin de Si Mohammed Ben Rekhissa, le caïd d'Abdelkader, était en 1866 cheikh d'une fraction de la tribu.

***

Le sous-lieutenant Morfin, du 3e hussards, adjoint de 2e classe au bureau arabe de Miliana, qui présidait en 1866 la sous-commission chargée des opérations du Sénatus-Consulte chez les Soumata, a étudié dans la note suivante le mode de transmission de la propriété dans cette tribu :

« Comme dans toutes les tribus d'origine berbère la propriété est entièrement à l'état de melk (1). Les Soumata vivant à l'état de zmala depuis des temps très reculés ont renoncé à toutes les coutumes qui, dans les pays kabyles, paralysent l'action de la loi musulmane, et toutes les transactions sont régies par les prescriptions de la jurisprudence malekite.

» La vente a lieu de deux manières différentes :

» 1° D'après la forme *ichtera*, c'est notre vente simple dont les seules conditions sont la légitimité de la propriété de la chose vendue, l'acceptation des conditions par le vendeur et par l'acheteur et l'accomplissement immédiat ou à terme spécifié de ces conditions;

» 2° D'après la forme *tsenia*, soit celle que les jurisconsultes ont prévue et qui est un réméré convenu après

(1) Dans un autre mémoire (*sur les limites de la tribu*) le sous-lieutenant Morfin écrit encore : « C'est à tort que ces terres ont pu être considérées comme appartenant au beylik turc, par la raison qu'elles étaient makhzen. Les Turcs n'avaient fait que consacrer un état de choses qui existait déjà quatre cents ans avant eux et dont parle Ibn Khaldoun qui donne à ce genre de propriété le nom d'ictâ ». Ibn Khaldoun, *op. cit.*, t. I, p. 117.

l'accomplissement complet des conditions d'une vente ordinaire, soit celle qui est devenue plus fréquente dans l'usage et que les jurisconsultes appellent la *tsenia faseda*, et qui est simplement notre vente réméré.

» Il se produit alors deux cas, ou le réméré est limité dans la durée, ou il ne l'est pas. Ce dernier cas est le plus fréquent.

» La propriété, chez les Soumata, est souvent affectée de *rahn*, ou mise en gage.

» Le terme où le prix du *rahn* doit être remboursé, n'est presque jamais prévu. Tous les actes de *rahn*, sauf une exception dont nous parlerons ci-après, stipulent que la jouissance des fruits du terrain est abandonnée par l'emprunteur au prêteur.

La légalité de cette clause est attaquée par un grand nombre de jurisconsultes qui y voient, non sans raison, une forme dissimulée du prêt à intérêt défendu par la loi musulmane. Même parmi les populations où la légalité de cette sorte de contrat est reconnue, l'homme qui s'y livre habituellement est généralement déconsidéré à l'égal des usuriers chez la plupart des peuples européens.

Alors les marabouts, nombreux et riches chez les Soumata et les Djouad des environs qui font des spéculations sur la terre, tournent la difficulté en ne faisant pas spécifier cette clause dans le contrat de *rahn*, mais en faisant rédiger à la suite un acte de location par lequel ils louent à perpétuité, ou pour un espace de temps considérable, cent ans par exemple, le terrain qu'ils ont pris en gage. Il existe aux Soumata des terrains loués de cette sorte au prix de 1 franc ou 2 francs par an, pour des superficies de 20 hectares et plus.

On voit qu'alors la combinaison du *rahn* est accompagnée d'une sorte de contrat emphythéotique et qu'alors les fruits de la terre deviennent non plus l'intérêt de l'argent du prêteur, mais le produit licite d'une ferme à bail dont il paie le loyer.

Il se fait dans la tribu des Soumata un nombre assez considérable de donations. Elles sont de deux sortes : les donations faites aux familles des marabouts qui jouissent d'une grande influence dans le pays, et les donations faites par les gens âgés qui, n'ayant pas d'héritiers, ne veulent pas que leur succession retourne à l'État.

Les rapports conjugaux, comme chez les Kabyles, donnent lieu à de fréquents divorces, et il arrive quelquefois que ces donations sont faites par la femme, ou par ses parents, ou par quelqu'un qui la recherche en mariage, pour obtenir du mari qu'il lui rende sa liberté par le divorce. Les kadis ont bien soin de ne pas exposer les causes de ces marchés, et les effectuent par deux actes combinés : un acte de divorce par acquit mutuel, et un acte de donation pieuse consentie pour l'amour de Dieu et du prochain.

La loi sur les héritages est assez exactement suivie chez les Soumata. Les objets mobiliers et la terre sont estimés par les héritiers réunis par devant le kadi, et répartis par ce magistrat d'après cette estimation. Les femmes reçoivent de préférence les objets mobiliers.

Cette tension à exclure les femmes de la propriété immobilière se remarque encore chez les Soumata par l'établissement de nombreux habous, établis en faveur des héritiers mâles au dépens des héritiers féminins. Cette opération qui avait pour but chez les Arabes de mettre la propriété à l'abri des confiscations turques, et d'empêcher l'importance de la famille de décroître par le morcellement de ses immeubles, semble chez les Berbères et principalement chez les Soumata qui en abusent, n'être qu'un moyen de diminuer la part des femmes dans l'héritage paternel.

Il se fait encore souvent des contrats habous de ce genre ; d'un autre côté beaucoup de habous sont vendus d'une manière détournée sous forme de bail emphythéotique, la loi n'en défendant pas la location.

Telles sont les différentes manières dont la propriété fait mutation chez les Soumata.

Tous ces contrats sont toujours conclus par devant leur cadi et inscrits sur les registres judiciaires de leur tribu. »

***

Les opérations du Sénatus-Consulte firent relever l'existence dans la tribu des Soumata de cinq massifs boisés d'une contenance totale de quatre mille cinq hectares environ dont aucun, avant 1866, n'avait été soumis au régime forestier.

L'enquête faite à ce moment fit ressortir que ces massifs, situés au nord de la tribu, pouvaient être considérés dans l'ensemble comme une seule forêt divisée en cinq cantons, à savoir :

1° Tartafani ; 2° Bou Chechia ; 3° Djebel Tacheta ; 4° Oued bou Amou ; 5° Djebel Affroun.

Mais elle démontra en même temps que ces boisements étaient loin de présenter l'aspect que le mot forêt donne à entendre ; car, à l'exception des cantons du Djebel Affroun et de Tartafani, présentant des peuplements de pins d'Alep, ces massifs comportaient de vastes étendues ruinées par le feu, mais tendant chaque jour à se repeupler.

Les résultats de cette enquête ainsi que la solution adoptée ont été résumés de la manière suivante dans le rapport présenté au Conseil du Gouvernement dans sa séance du 17 octobre 1866 par le conseiller Urbain :

« La surface boisée d'une matière utile chez les Soumata avait fait l'objet de revendications du Domaine. Le désistement a eu lieu cependant en présence des titres de propriété présentés par les indigènes. La Commission du Sénatus-Consulte, tout en constatant ces droits et en s'inclinant devant eux, émit l'avis qu'il serait utile, dans l'intérêt des nombreux centres de population situés à proximité des Soumata, d'acquérir soit par achat direct,

soit par expropriation, les parcelles boisées dont le peuplement est le plus avantageux. Ce vœu ne fut pas relevé, car outre les difficultés nombreuses qu'on rencontrerait soit pour acheter, soit pour exproprier ces forêts, on doit être encouragé à renoncer à cette opération par d'autres considérations. En effet, ce sont des circonstances de force majeure qui ont amené pendant la période de guerre les dévastations et les défrichements pratiqués dans les forêts. Les populations ont dû chercher un refuge dans les bois les plus fourrés, et la nécessité de pourvoir à leur existence a fait opérer les défrichements ; comme ils ont eu lieu par le feu, il est arrivé souvent que l'incendie a détruit des espaces boisés plus considérables que ceux qu'on voulait livrer à la charrue. Mais après avoir montré les causes du mal, on peut envisager une situation plus rassurante pour l'avenir, car dans un certain nombre de cantons on trouve des peuplements très satisfaisants d'arbres âgés de 25 ans. Ce renseignement prouve que chez les Soumata on ne détruit pas les forêts systématiquement, qu'on y comprend la valeur du bois. On peut donc espérer que les bois qui restent aux mains des indigènes, soit comme propriétés privées, soit comme bois communaux, pourront être conservés, améliorés et régénérés lorsque le règlement forestier sera partout appliqué et qu'on surveillera efficacement l'exploitation des bois.

» On doit noter avec satisfaction ce symptôme d'esprit de conservation à l'égard des bois chez les indigènes... »

***

D'après les renseignements statistiques recueillis au moment de l'établissement du Sénatus-Consulte, la tribu des Soumata comprenait une population de 5.015 habitants, dont 1.278 hommes, 1.370 femmes, 1.332 garçons et 1.035 filles, répartis sur un territoire de 25.603 hectares 80 ares 75 centiares, où elle occupait 24 maisons et 1.064 gourbis.

L'étendue du territoire des Soumata avait été jadis plus considérable. Les archives du Sénatus-Consulte mentionnent en effet que « lors de la fondation de Vesoul-Benian et de son annexe Bou-Medfa, on enleva aux Zmalas, sous prétexte qu'ils étaient makhzen, une partie de leur terrain pour en former le nouvel établissement. »

***

Dès 1843, trois familles de cantiniers s'étaient installées à proximité du marabout de Sidi Abdelkader bou Medfa. Ce point, situé à peu près à moitié chemin de Miliana à Blida, était devenu un gite d'étape presque obligé pour les cavaliers et les convois qui ne mettaient que deux jours pour se rendre d'une ville à l'autre. Il y avait là une grande étendue de bonnes terres, de l'eau et du bois.

En janvier 1844, le chef du génie de Blida avait, sur les ordres du colonel Charon, commandant le génie de l'armée d'Afrique, parcouru la région pour déterminer les positions les plus favorables à l'établissement de villages européens. Il avait entre autres proposé l'établissement d'un centre à Sidi Abdelkader bou Medfa, sur un plateau ayant des vues sur la vallée de l'oued Zeboudj et sur celle de l'oued Djer.

En décembre 1848, lorsque la commission de colonisation chargée de rechercher les emplacements propices à l'installation des colonies agricoles prévues par les décrets des 19 septembre et 19 novembre de la même année, vint à Bou Medfa, la situation n'avait pas changé. Il y avait toujours là quelques baraques de cantiniers. Elle proposa d'établir un village sur le plateau régulier et d'une superficie convenable, qui s'étend à l'Est du marabout. Il est traversé par la route de Blida à Miliana et s'élève à 30 mètres environ au-dessus de la vallée de l'oued Adelia et du lit de l'oued Djer. Le territoire de la colonie devait être constitué : 1° de terres labourables de très bonnes qualités provenant des Zemoul des Bou

Hallouan ; 2° d'une partie des terres de la gorge de l'oued Djer, sur les deux rives, complantées en oliviers et dépendant des Soumata.

Le décret du 4 juillet 1855 vient consacrer la création du nouveau centre en attribuant à son territoire une étendue de 1.214 h. 71 a. 74 c. (1).

***

Le cheptel possédé par la tribu des Soumata au moment de l'établissement du Sénatus-Consulte était de 2.897 bœufs, 4.386 moutons et 9.597 chèvres, et l'impôt payé par elle se montait à 24.395 fr. 45, dont 3.720 fr. 94 de centimes additionnels (2).

Nous avons vu que le sol était détenu à titre melk. La propriété fut reconnue en outre comme très divisée.

A la suite des opérations du Sénatus-Consulte, il avait paru nécessaire à la commission qui les avait dirigées, de constituer les Soumata en un seul douar. Cette proposition ne fut pas acceptée, le groupement ainsi cons-

---

(1) Le même décret vint également consacrer la création d'un village à Aïn Benian, sur une terre d'origine domaniale comprise entre l'oued El Hammam et l'oued Benian. La superficie de cette terre était cultivée par les Bou Hallouan et les Beni Menad. Le nouveau centre avait été peuplé dès août-septembre 1853 par 50 familles de la Haute-Saône et sur la demande du préfet de ce département, avait pris le nom de Vésoul Benian. Lors de leur création, les deux centres de Vesoul Benian et de Bou Medfa avaient été rattachés au point de vue administratif au district de Marengo. Le décret du 31 décembre 1856 fit du Vesoul Benian avec Bou Medfa comme annexe une commune relevant directement de la sous-préfecture de Blida. Cette situation subsista jusqu'en 1870. Le 14 septembre de cette année, un arrêté préfectoral érigea Bou Medfa en commune séparée. Nous verrons ci-après qu'il fut question en 1873 de rattacher le douar Oued Sebt à la commune de Bou Medfa.

(2) La carte de 1851 indiquait pour les Soumata une population totale de 8.500 habitants dont 650 fantassins et 20 cavaliers armés Celle de 1852, réduisant la plupart de ces chiffres, portait 4.066 habitants, 450 fantassins et 51 cavaliers armés. Elle donnait en outre aux terres labourées une étendue de 4.500 hectares.

titué eut été en effet trop considérable. Il fut donc décidé de fractionner la tribu en deux douars, correspondant d'ailleurs aux deux vallées principales, Oued Djer et Oued Sebt qui se partagent le pays des Soumata.

C'est dans ces conditions que les décrets de délimitation et de répartition du 5 décembre 1866, vinrent consacrer les opérations du Sénatus-Consulte dans cette tribu. Les deux nouveaux groupements reçurent les noms de *douar Oued Djer* et de *douar Oued Sebt*.

En même temps, la superficie du territoire était ainsi fixée :

NOMS DES DOUARS	MELKS H. A. C.	DOMAINE DE L'ÉTAT contestés H. A. C.	DOMAINE DE L'ÉTAT non contestés H. A. C.	TERRAINS communaux A. C.	DOMAINE public H. A. C.	TOTAL par douar H. A. C.
Oued Djer.	13.534.50 85	217.35 80	9.48 30	34 75	406.91 30	14.203.01 25
Oued Sebt.	10.609.74 50	»	480.70 »	28 07	282.28 »	11.400.79 50
		217.35 80	490.18 30			
Totaux.	24.144.25 35	707.54 10		62 82	689.19 30	25.603.80 75

Dans cette nouvelle organisation les 17 fractions qui constituaient les Soumata furent réparties de la manière suivante.

Le douar Oued Djer fut formé des fractions ci-après :

Oulad Mahmoud, Es Sahel, Ben Hamoud, El Maïf, Dehamenia, El Hachem, Bou Djemâa, Bou Moumen (partie), avec une population totale de 2.511 habitants (676 hommes, 726 femmes, 638 garçons et 471 filles).

Le douar Oued Sebt comprit les fractions suivantes :

Zemoul, Oulad ben Rekhissa, Mehameria, Oulad Ahmed, El Hamameria, Bou Moumen (partie), Beni Ikhelef Grib El Arbi, Beni Ikhelef El Meskoura, Beni Mahran, Oulad Sidi Rabah, avec une population totale de 2.504 habitants (602 hommes, 644 femmes, 694 garçons et 564 filles).

⁂

Pour compléter les données ci-dessus, il semble nécessaire d'indiquer ici brièvement ce qu'il est advenu des douars Oued Djer et Oued Sebt depuis leur constitution.

Remarquons tout d'abord que par la circulaire du 21 mai 1866, la tribu des Soumata avait été placée dans les limites de la *zone de colonisation*. Le décret du 24 décembre 1870, vint prescrire le passage immédiat de toutes les tribus comprises dans cette zone sous l'autorité civile. Mais ce décret ne put recevoir son entière application, car il n'avait pas assuré en même temps, les moyens d'action nécessaires au fonctionnement du nouvel état de choses. L'exécution de ce décret dut donc être suspendue dans un très grand nombre de tribus. Toutefois, le 24 novembre 1873, un arrêté (art. 2) du Gouverneur général de l'Algérie, s'inspirant des considérations qui avaient provoqué le décret de 1870 précité, vint prescrire d'effectuer des études immédiates en vue du rattachement du douar Oued Sebt à la commune de plein exercice de Bou Medfa. Ce projet n'eut

pas cependant de suite ; car on reconnut bientôt qu'on ne pouvait donner aux communes de plein exercice une étendue exagérée sans placer les maires dans l'impossibilité matérielle d'administrer les populations éloignées du chef-lieu et d'assurer à l'égard des indigènes la surveillance politique nécessaire. C'était là d'ailleurs une opinion que le Conseil du Gouvernement avait maintes fois exprimé (1).

C'est en s'inspirant de ces considérations que l'arrêté du 30 septembre 1875 vint rattacher le douar Oued Sebt à la commune mixte d'Adélia (2). Il en fut distrait le 10 février 1879 par un nouvel arrêté qui le rattacha à la commune mixte de Meurad, dont le douar Oued Djer faisait déjà partie depuis la création de cette commune mixte, le 3 août 1876. Cette situation fut encore modifiée par la réunion, le 27 juin 1882, en une seule commune mixte dite d'Hammam Righa, des deux communes mixtes d'Adelia et de Meurad.

Nous avons vu précédemment qu'un arrêté du 16 décembre 1905 avait dissout la commune mixte d'Hammam Righa et rattaché les douars Oued Djer et Oued Sebt à celle du Djendel. Il ne s'est pas produit de modifications depuis.

La terre d'Amoura

Les deys d'Alger avaient organisé à leur profit dans le beylik de Titteri trois grandes fermes domaniales, qu'ils exploitaient directement et dont ils tiraient des ressources considérables.

Ces trois grandes fermes, Aïn ed Dem, Amoura et Ras el Oued, étaient administrées pour le compte du pacha par le Khodjet el Kheïl, son ministre des

(1) Cf. considérants de l'arrêté du 30 septembre 1875.

(2) Créée par arrêté du 14 juillet 1874.

Domaines, un des plus hauts fonctionnaires de la Régence qui était membre du grand Divân (1).

La mise en culture de ces trois fermes était assurée par les tribus azels du beylik de Titteri, c'est-à-dire : 1° les Rahman ; 2° les Zenakhra ; 3° les Abadlia ; 4° les Oulad Sidi Amor ; 5° les Oulad Sidi Moussa ; 6° les Oulad El Aoufi ; 7° les Aziz ; 8° les Ghrib, sauf les Oulad Maguel ainsi que nous l'avons indiqué précédemment (2).

Ces tribus fournissaient les khammès nécessaires et faisaient en outre à ces derniers les avances coutumières *(saremia)*. De plus, chaque khammès recevait un *mahboub*, *soit 4 fr. 05*.

L'étendue des terres ainsi cultivées était, d'après Federmann et Aucapitaine (3) pour Aïn ed Dem de 20 *zouidja*, pour Ras el Oued de 10 et pour Amoura de 40.

Le matériel agricole de ces fermes appartenait à l'État.

Dans chaque ferme, un oukil, résidant sur les lieux, dirigeait les travaux. Il recevait un dixième des recettes, distraction faite du cinquième revenant aux khammès.

Quant à la récolte, elle s'effectuait entièrement par touiza (corvées). Celles-ci étaient fournies pour les trois fermes du Dey par les Hadar de Médéa et de la banlieue, les Hannacha, les Ghrib, les Ouamri et les Rirha. Le Hakem de Médéa en avait la direction et la surveillance. Pendant toute la durée des travaux, il déléguait sur les lieux un *zebantout* (4) qui touchait pour ce service

(1) Le Khodjet el Kheïl était chargé des haras du beylik et de la remonte de la cavalerie, des bestiaux du beylik et de la mise en valeur des terres de l'État. Il commandait quelquefois les colonnes. De Voulx, *Tachrifat*, p. 20.

(2) P. 360. Cf. Federmann et Aucapitaine, *op. cit.* 1867, p. 115 et suiv.

(3) *Op. cit.* 1867, p. 368.

(4) Les Zebantout (célibataires) étaient ainsi appelés parce que, dans le principe, les beys n'admettaient à leur service que des hommes non mariés. Ils constituaient une troupe d'élite composée exclusivement d'hommes acclimatés et habitués à la guerre et à

une gratification de trois *saa* de blé et deux *saa* d'orge (1).

Les grains récoltés sur les fermes du Dey étaient apportés à Alger à l'aide de chameaux de location. En 1178 (1765) le prix de ces transports avait été fixé à 2 *patates chiques* 1/2 par chameau d'Amoura à Alger et à 3 *patates chiques* 1/2 de Ras-el-Oued ou d'Aïn-ed-Dem à Alger. Plus tard, un arrêté d'Hadj Ali Pacha, rendu sur la proposition du Khodjet el Kheïl, Sid Hassen Khodja, à la date du 1er moharrem 1228 (4 janvier 1813) augmenta ces salaires d'une 1/2 *patate chique* (2).

⁂

Nous avons parlé précédemment de la terre d'Aïn-ed-Dem à propos de la tribu du Djendel. Nous nous occuperons ultérieurement de celle de Ras-el-Oued, située chez les Bou Hallouan et nous dirons quelques mots de la ferme d'Amoura, la plus importante de toutes, qui était à cheval sur quatre tribus : les Djendel, les Ouamri, les Hannacha et les Ghrib.

Remarquons d'abord l'heureux choix fait par les Turcs de cette partie de la très fertile vallée du Chélif pour y installer un grand nombre de fermes qu'ils faisaient cultiver soit par les populations limitrophes, soit par des étrangers à la région (3). D'ailleurs, d'après la tradition locale, les Turcs n'avaient fait, en agissant ainsi, que reprendre une pratique des anciens dominateurs du pays qui avaient parsemé toute cette région, véritable voie de communication entre l'Est et l'Ouest de

ses fatigues. Ils faisaient partie de l'odjak d'Alger et étaient entretenus aux frais du Trésor. Federmann et Aucapitaine, *op. cit.* 1867, p. 297.

(1) Federmann et Aucapitaine, *op. cit.* 1867, p. 368.

(2) De Voulx, *Tachrifat*, Alger, 1853, p. 55.

(3) En dehors des fermes du Dey il y en avait d'autres constituant l'apanage du bey de Titteri, etc.

l'Algérie, de colonies militaires. Déjà les Romains s'étaient implantés fortement dans ces mêmes parages. On trouve à chaque pas, dans la région, des restes de leurs nombreuses exploitations agricoles. A Amoura même on relève les ruines d'une ville importante, chef-lieu d'une commune romaine que l'on croit pouvoir identifier avec *Sufasar*, localité mentionnée dans deux passages d'Antonin (1). En 1867, d'après un rapport du sous-inspecteur des forêts Heckenbinder, on voyait encore en cet endroit *une porte restée intacte*.

Seuls les souverains de Tlemcen, possesseurs de ces contrées pendant trois siècles, n'ont pas suivi la tradition et ont au contraire abandonné ou aliéné la plus grande partie des terres qui avaient constitué sous leurs prédécesseurs le domaine d'Amoura.

Les Turcs pour mettre leur projet à exécution se virent dans l'obligation d'acquérir un territoire suffisant. Il est difficile de préciser l'époque à laquelle cette reconstitution s'effectua, mais, d'après les renseignements recueillis en 1866 par la commission du S. C., ce fut encore comme nous l'avons dit pour Aïn ed Dem, le pacha Abdi qui chargea son Kodjet el Kheïl d'étendre les dépendances d'Amoura (2). Le bey de Médéa y concourut personnellement en cédant une partie du territoire des Ouamri et des Ghrib en échange du privilège qui fut conféré à ces derniers d'être placés au nombre des tribus azels (3) et, à ce titre, de dépendre directement du gouvernement d'Alger, représenté en l'espèce par le Khodjet el Kheïl, et d'être assujeties à des redevances et des corvées particulières.

(1) *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 13, p. 7 de la notice.

(2) Une ferme du beylik existait déjà en ce point. Elle avait été créée par un bey de Médéa comme dot de sa fille, Amoura.

(3) Le document du S. C. qui mentionne ces faits, emploie le mot makhzen au lieu de azel, ce qui est certainement une erreur. D'autre part, Federmann et Aucapitaine (*op. cit.*, *Rev. Afr. 1867*, p. 125), ne comptent pas les Ouamri parmi les tribus azels.

« A l'arrivée des Français, écrivent Fédermann et Aucapitaine (1), tous les oukils étrangers établis sur les fermes du Beylik prirent la fuite, épouvantés surtout par l'inévitable réaction qui se produisit partout contre tout ce qui était turc ou touchait de près ou de loin à ce gouvernement. Les tribus environnantes coupèrent les récoltes sur pied, vidèrent les silos, s'emparèrent des bœufs de labour, du matériel agricole et des troupeaux appartenant à ces établiesements. Quelque temps après, les tribus s'emparèrent des territoires des fermes, dont elles prétendaient avoir été dépossédées sans indemnité. »

« Le gouvernement d'Abdelkader ne s'occupa point de rechercher les droits qu'il pouvait faire valoir sur ces terres, car, outre que la guerre fut l'état normal de ce gouvernement, il n'aurait eu garde de se rendre impopulaire en provoquant d'intempestives réclamations de propriétés. »

Ce tableau d'ordre général s'applique exactement au domaine d'Amoura qui subit toutes les déprédations qui viennent d'être indiquées et dont les terres avaient été accaparées pendant toute la période de troubles qui suivit 1830 par les tribus environnantes. Mais dès que notre occupation commença à s'exercer d'une façon plus régulière (1843), l'autorité militaire de Médéa considéra le territoire d'Amoura comme un bien appartenant à l'État substitué, par le fait même de la conquête, aux droits de l'ancienne Régence. Le commandant Durrieu en fit la carte et, depuis cette époque, le commandement ne cessa d'en disposer, soit en le louant, soit en y installant à titre gratuit et provisoire des familles indigènes.

En août 1853, une commission procéda à la reconnaissance régulière et à la délimitation minutieuse de la portion d'Amoura comprise dans la subdivision de Médéa. Un procès-verbal détaillé de l'opération fut

(1) *Op. cit., Rev. Afr. 1867*, p. 370.

établi, le plan levé par le service topographique et la terre inscrite au sommier de consistance des biens de l'État.

Les choses restèrent cependant en l'état jusqu'en 1865.

En vertu d'une convention en date du 18 mars de cette année, approuvée par décret du 18 septembre suivant, la terre d'Amoura fut concédée à la *Société générale Algérienne* (1).

A la suite de deux procès-verbaux de remise contradictoire, dressés l'un à Médéa le 22 octobre 1867 pour la partie du domaine comprise dans la subdivision de Médéa, l'autre à Miliana le 7 novembre suivant pour la partie du même domaine rattachée à la subdivision de Miliana, un acte de cession fut établi le 3 juin 1868 livrant à la dite Société les 1.456 h. 64 a. 25 c. de la terre d'Amoura (2). Cette cession fut consentie au prix de 1 fr. par hectare et par an payable, pendant cinquante ans, à partir du 1er janvier 1868. L'acte ainsi intervenu fut approuvé par décret du 1er septembre 1869.

(1) Aujourd'hui *Compagnie Algérienne*.

(2) En outre de la terre d'Amoura, d'autres immeubles domaniaux étaient cédés en même temps et dans les mêmes conditions, à la Société. C'étaient :

1° Bled Tchentcheria, dans la tribu des Beni Boukni de la subdivision de Miliana	429 h. 06 a. 80 c.
2° Bled Kaddous, chez les Soumata	480 h. 70 a. 00 c.
3° Bled El Ghezzali, dans la tribu des Bou Hallouan de la subdivision de Miliana	59 h. 80 a. 00 c.
4° Bled Es Slougui, dans la même tribu	20 h. 50 a. 00 c.
5° Bled Tafraoud, dans la même tribu	47 h. 50 a. 00 c.
6° Ras-el-Oued (partie), dans la même tribu.	13 h. 45 a. 00 c.
7° Ras-el-Oued (partie), dans la même tribu.	579 h. 25 a. 00 c.
8° Bled Faghdane, dans la tribu des Oulad Kosseïr de la subdivision d'Orléansville	798 h. 01 a. 40 c.
7° Bled Bouzoutat, dans la même tribu	1684 h. 42 a. 55 c.
10° Bled Armalia, dans la tribu des Oulad Farès de la subdivision d'Orléansville	220 h. 64 a. 10 c.

Au total l'étendue ainsi cédée à la Société fut de 5.789 h. 99 a. 10 c.

Les 1.456 h. 64 a. 25 c. de la terre d'Amoura qui venaient d'être ainsi cédés se répartissaient ainsi :

1° partie comprise dans la tribu des Ouamri, 459 h. 81 a. 20 c.

2° partie comprise dans la tribu des Hannacha, 170 h. 48 a. 00 c.

3° partie comprise dans la tribu des Ghrib, 317 h. 00 00.

4° partie comprise dans la tribu du Djendel, 509 h. 35 a. 05 c.

Quelques années plus tard la Société générale Algérienne cédait tous ses droits sur la terre d'Amoura à une nouvelle compagnie qui prit le nom de *Société viticole d'Amoura*. En 1880, M. Dollfus étant président de cette nouvelle Société, le nom de Dollfusville fut donné au domaine (1).

Dès 1889, le groupement européen qui s'était constitué à Amoura avait pris assez d'importance pour que l'arrêté du 21 février 1889 en fit une section spéciale de la commune mixte du Djendel. Cette disposition a été maintenue dans l'arrêté du 16 décembre 1905, en rattachant toutefois à la section le centre de Borély-la-Sapie et les fermes éparses dans les douars voisins.

Cette même année 1905, le domaine d'Amoura était vendu à MM. Joliet et Bourgoin. Le premier s'est retiré en 1907, laissant M. Bourgoin seul propriétaire. L'étendue de cette propriété est actuellement d'environ 1243 hectares, dont 348 hectares en vigne, produisant en moyenne 45 hectos à l'hectare, 600 hectares réservés à l'élevage du bétail qui se fait sur une grande échelle à Amoura, et enfin 300 hectares propres à la culture des céréales et du tabac, sur lesquels 120 hectares environ sont ensemencés annuellement en céréales, une dizaine complantés depuis 1906 en tabac et le reste laissé en fourrages.

(1) Le nom de Dollfusville est réservé maintenant au petit centre agricole qui s'est constitué sur une partie d'Amoura à proximité du Chélif.

Les terres d'Amoura sont assez riches ; l'analyse d'un échantillon de terre prélevé dans la plaine du Chélif a donné en 1903 :

Azote....................	1.15 0/00
Chaux....................	123.00 —
Acide phosphorique......	0.70 —
Potasse..................	2.60 —

Enfin le domaine d'Amoura est largement pourvu d'eau, grâce à l'adduction de plusieurs sources qui ont été successivement aménagées dans se but.

N. LACROIX.

Le Gérant,

J. BÉVIA.

TABLE DES MATIÈRES

DU

CINQUANTE-TROISIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1909)

ALGER — TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN — ALGER

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Si le nom de Tehouda est celui qui a été conservé pour désigner cette affaire, c'est sans doute qu'aucun des 360 villages qui, d'après Ibn Khaldoun, couvraient le Zab, n'était plus rapproché du théâtre du combat.

Quant à la localité moderne de Sidi Ocba, elle est située à 20 kilomètres de Biskra et à 8 kilomètres de Tehouda. Une mosquée a été bâtie autour du tombeau, un village entoure la mosquée et une oasis s'est développée sur ce sol primitivement aride et où l'eau est amenée, à grands frais, des montagnes de l'Aurès, par une canalisation à ciel ouvert, longue de douze kilomètres.

L'existence de cette oasis, dans un endroit aussi déshérité, est presque paradoxale.

Le cénotaphe et la mosquée sont d'une grande simplicité. Les édifices n'ont rien de grandiose; fort peu de détails d'architecture méritent de retenir l'attention des amateurs. Aucune matière précieuse n'est entrée dans la construction.

La chambre funéraire est carrée, surmontée d'une coupole. Elle occupe l'angle sud-ouest de la mosquée. Celle-ci se compose de plusieurs rangées de colonnades en pierres de l'Aurès recouvertes d'une épaisse couche de plâtre. Les plafonds sont en terrasse sauf dans la partie qui borde la coupole, où ils sont constitués par des voûtelettes : ce détail semble indiquer que la mosquée n'a pas été construite en une seule fois. Les colonnes des nefs sont réunies les unes aux autres par des poutrelles en bois d'arar (1). Les nefs, comme toujours, sont parallèles au mur du mihrab.

Il faut remarquer, dans l'intérieur de cette mosquée, d'abord l'inscription coufique que nous avons déjà mentionnée. Elle est sur une plaque en terre cuite qui n'est pas disposée horizontalement, mais encastrée verticalement dans un pilier d'angle de la porte d'entrée du

(1) Thuya.

cénotaphe. Elle a été reproduite par H. Duveyrier (*Recherche des Antiquités dans le Nord de l'Afrique*, p. 171).

Au-dessus de la fenêtre ouverte sur la face ouest du monument funéraire, dans l'intérieur de la mosquée, est fixée la planche dont nous avons déjà parlé, qui porte la date de 1215. L'inscription est sculptée en relief sur le fond même. Elle est ainsi conçue :

يا واحد يا احد اغفر لعبدك محمد بن الكبير التونسى اغفر له ولوالديه

١٢١٥

وبجميع المسلمين عـــام

واغفر لكاتبه احمد بن الحاج محمد بن الحاج التواتى وفقه الله امين

« O le Seul ! O l'Unique ! pardonne à ton serviteur Mohammed ben El Kebir et-Tounsi. Pardonne-lui, pardonne à ses père et mère et à tous les Musulmans ! Année 1215.

« Et pardonne à l'écrivain Ahmed ben El Hadj Mohammed ben El Hadj Et-Touati. Que Dieu l'assiste ! Amen. »

On trouve encore quelques inscriptions en relief, dans le plâtre ou le stuc du mihrab. Cette partie du monument est jolie : elle se compose d'une niche demi-cylindrique coiffée d'une demi-coupole. En avant de cette dernière, dans le plafond de la nef, s'ouvre une petite coupole fort élégante percée de huit fenêtres décorées de moulures de plâtre.

La niche est bordée, aux angles, de petites colonnes terminées par des chapiteaux qui vont en s'évasant de bas en haut et qui sont sillonnés de rayures creuses s'évasant dans le même sens. La voûte de cette niche est également pourvue de rayures disposées en éventail autour d'un cartouche qui en occupe le fond. La coupole placée en avant commence, à la base, par une partie cylindrique sur laquelle tourne une inscription en écriture cursive dont les lettres sont rehaussées de couleur rouge.